

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Abderrahmane MIRA de Bejaia
Faculté des Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales

Vice Décanat chargé de la Post-Graduation

MEMOIRE DE MAGISTER

Présenté en vue de l'obtention du Diplôme de Magister en Sciences Economiques

Option : Espace, Développement et Mondialisation

Thème :

GOVERNANCE TERRITORIALE ET STRATEGIES DES ACTEURS : CAS DE LA WILAYA DE BEJAIA

Par :
Abdellatif NAIT-CHABANE

Sous la direction du **Pr. Hamid KHERBACHI**, UMAB de Bejaia

Devant le jury composé de :

Président : Pr. Matouk BELATAF, UMAB de Bejaia
Rapporteur : Pr. Hamid KHERBACHI, UMAB de Bejaia
Examineurs : Pr. Mohamed-Yacine FERFERA, CREAD d'Alger
Pr. Mokhtar KHELADI, UMAB de Bejaia

Juin 2010

Je dédie ce travail :

*A mes parents
A mes frères et sœurs
A ma bien-aimée*

*A la mémoire de mon très cher ami et enseignant
« Saâdi LATRECHE »*

Remerciements

*Au terme de ce travail, je tiens à exprimer mes vifs remerciements à mon directeur de recherche, **le Professeur Hamid KHERBACHI**, pour ses encouragements, ces conseils et son entière confiance en moi dans l'élaboration du présent mémoire.*

*Mes sincères remerciements vont au **Professeur Matouk BELATAF** pour l'honneur qu'il m'a fait en acceptant de présider le jury de ma soutenance publiquement. Je voudrais aussi remercier **le professeur Mohamed-Yacine FERFFARA** du CREAD d'Alger et **le Professeur Mokhtar KHELADI** de l'Université de Bejaia, pour l'honneur qu'ils m'ont fait en examinant mon travail.*

A l'occasion, je ne manquerais pas de remercier toutes les personnes qui m'ont apporté leur aide et leur connaissance pour la réalisation de ce travail, en l'occurrence, mes collègues, les enseignants de la faculté des Sciences Economiques, et tous les organismes qui m'ont bien accueilli (Chambres, Patronat, Syndicats, Associations, Elus locaux de la wilaya de Bejaia...etc.).

Que mes amis et toute personne ayant participé de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire trouvent ici mes remerciements distingués.

SOMMAIRE

Dédicaces

Remerciements

Sommaire

Introduction générale..... 1

PREMIERE PARTIE : DE LA THEORIE

Introduction à la première partie5

CHAPITRE I: APPROCHES DE DEVELOPPEMENT LOCAL : THEORIES ET ENJEUX

Introduction du chapitre I	6
1. Emergence et définition du concept	7
2. L'approche territoriale du DL	10
3. Les approches d'inspiration régulationniste/résiliaire	21
Conclusion du chapitre I	26

CHAPITRE II : GOUVERNANCE, DU GLOBAL AU LOCAL

Introduction du chapitre II	28
1. Qu'est-ce que la Gouvernance ?	29
2. La gouvernance aujourd'hui	31
3. Gouvernance globale (ou mondiale)	33
4. La gouvernance territoriale (ou urbaine)	42
Conclusion du chapitre II	53

CHAPITRE III : LES ACTEURS LOCAUX : STRATEGIES ET RESEAUX

Introduction du chapitre III	55
1. La notion d'acteur/agent	56
2. Les prolongements actuels de la notion d'acteur	59
3. Les réseaux	63
4. Stratégies d'acteurs locaux et dynamiques des territoires	67
Conclusion du chapitre III	72
Conclusion de la première partie	73

DEUXIEME PARTIE : DE LA PRATIQUE

Introduction à la deuxième partie	74
--	-----------

CHAPITRE IV : MILIEU ET CONTEXTE ACTUEL D'ETUDE

Introduction du chapitre IV	75
1. La décentralisation et l'organisation administrative en Algérie	76
2. Présentation du milieu d'étude	82
3. Echantillonnage et enquête.	95
Conclusion du chapitre IV	100

CHAPITRE V : MATERIEL ET METHODE D'ANALYSE

Introduction du chapitre V	101
1. La méthode MACTOR	102
2. Présentations des acteurs	105
3. Les données d'entrées	118
Conclusion du chapitre V	121

CHAPITRE VI : RESULTATS ET ANALYSE DES JEUX D'ACTEURS

Introduction du chapitre VI	122
1. Influences entre acteurs	123
2. Relations entre acteurs et objectifs	129
3. Convergence entre acteurs	133
4. Divergences entre acteurs	135
5. Ambivalence des acteurs	137
6. Distances nettes entre objectifs	138
7. Distances nettes entre acteurs	141
Conclusion du chapitre VI	143

Conclusion de la deuxième partie	145
---	------------

Conclusion générale	147
----------------------------------	------------

Bibliographie	150
----------------------------	------------

Liste des abréviations

Liste des tableaux et figures

Annexes

Tables des matières

INTRODUCTION GENERALE

Introduction générale

Dans la plupart des pays, les infrastructures et les services au niveau local sont fournis par des organisations centralisées. Mais, récemment, ce mode de gestion a évolué dans le sens d'une importante décentralisation. **Ce changement résulte d'une volonté de renforcer la durabilité du processus de développement en se basant sur une dynamique territoriale locale.** Alors qu'il n'y a pas si longtemps, presque partout, les Etats interviennent de plusieurs manières pour orienter la dynamique économique et sociale en vue d'améliorer la croissance et d'élever le bien-être des populations. Aujourd'hui, il y a des forces qui poussent l'Etat à se retirer pour laisser plus de champ d'action à d'autres acteurs.

Plutôt que simplement un espace, le territoire est une entité composite dont les décisions sont à priori l'émanation d'une volonté collective dont les éléments constitutifs sont : l'administration, les élus locaux, le patronat, le mouvement associatif...etc. ces acteurs agissent en symbiose en vue d'une exploitation optimale des potentialités du territoire (ressources humaines, industrielles, agricoles, touristiques.. etc.). Le contexte historique de l'implication progressive de l'ensemble de ces acteurs locaux dans une dynamique de développement renvoie à la question de *la gouvernance territoriale* qui se définit comme la capacité des acteurs locaux à se prendre en charge et à agir en une action collective concertée.

C'est dans cette thématique de la gouvernance territoriale que nous inscrivons cette problématique de recherche. Ce choix est justifié par **l'intérêt, à la fois scientifique et pratique, de la question de la gouvernance territoriale, appelée à arbitrer entre des acteurs dont les intérêts divergent sur certaines questions et convergent sur d'autres.** De plus, la notion de gouvernance est utile pour l'étude de la nature des pouvoirs politiques et l'analyse des transformations de la politique de développement économique. La gouvernance posée dans cette problématique est prise dans son aspect économique plutôt que politique ou autres. A cet effet, nous étudierons l'apport de la gouvernance à la réussite des stratégies des acteurs, tout en respectant leur liberté d'initiative et d'entrepreneuriat dicté par l'économie du marché. Autrement dit, c'est la formulation de la question suivante : *Quel est l'apport de la gouvernance au développement économique des territoires ?*

Au contraire des approches développées dans le cadre de réflexions sur la gouvernance mondiale ou sur la « bonne gouvernance » (en anglais, *good governance* signifie faire converger les intérêts individuels vers l'intérêt général), un certain nombre d'auteurs travaillant sur la problématique des espaces ont résolument opté pour une vision territoriale de la gouvernance. Aussi, certains auteurs adoptent une vision pratique de la gouvernance en soulignant le fait que la réalité des gouvernements soit actuellement en situation de subir d'importantes modifications qui marquent une profonde rupture avec le passé.

Notre travail se base sur les hypothèses qui considèrent que :

- Le **territoire est une construction socioéconomique** qui combine des initiatives multiples, un ensemble hétérogène d'acteurs. Autrement, le territoire n'est pas seulement un espace géographique mais plutôt le construit des acteurs qui l'occupent.
- **Les acteurs s'engagent dans des actions et des stratégies distinctes, et prennent des décisions dont le degré de rationalité varie.** Par ailleurs, ces derniers apprennent de leurs propres expériences et des échanges qui produisent des résultats d'intérêts divers (création d'emplois, changements organisationnels, construction de réseaux d'acteurs... etc.).

Afin d'opérationnaliser nos hypothèses et d'en examiner leur validité, la réflexion que nous proposons vise à **analyser le concept de gouvernance territoriale au regard d'un espace considéré comme système.** Il s'agira, en ce sens, de repérer les acteurs clés participant à la construction et au développement de l'espace économique en question, de montrer la spécificité de la gouvernance territoriale comme processus de coordination des acteurs qui s'appuie sur la proximité géographique, organisationnelle et institutionnelle.

Ainsi, le sujet que nous proposons se veut une contribution à l'analyse de la gouvernance territoriale et des stratégies des acteurs dans la wilaya de Bejaia, où la qualification même de l'objet est équivoque dans la mesure où le territoire de référence est en lui-même un enjeu. Pour cela, l'étude de la gouvernance territoriale revient à l'analyse des relations existantes entre les acteurs du territoire. En effet, la question de la gouvernance territoriale privilégie une approche sous forme d'analyse et de recherche des modes de coordination efficaces entre acteurs ou groupes d'acteurs d'une part, et considère

d'une manière explicite, les rapports de force entre les classes chargées des décisions d'autre part.

Plus exactement, dans ce travail nous essaierons d'apporter des éléments de réponses aux questions suivantes : *quels sont les enjeux déterminant les stratégies des acteurs locaux en termes de gouvernance et de développement local? Quels sont les rapports de force et les interactions persistantes entre ces acteurs? Comment la gouvernance territoriale répond aux stratégies des acteurs dans le but d'un développement soutenu par la participation concertée des acteurs ?* D'où l'intitulé que nous proposons pour notre travail: « **Gouvernance territoriale et stratégies d'acteurs : cas de la wilaya de Bejaia** ».

La démarche que nous adopterons pour discuter de toutes ces questions est une approche en deux parties distinctes, mais aussi symétriques et complémentaires : Distinctes dans le sens où la première traite de l'aspect théorique et la seconde de l'aspect pratique, symétriques du moment que chacune des parties englobera trois chapitres respectivement corroboratifs, et, complémentaires puisque la partie pratique se soldera par l'analyse des jeux d'acteurs vis à vis des enjeux de la gouvernance territoriale délibérés de la partie théorique.

Dés lors, nous consacrerons la première partie à l'éclaircissement des interrogations théoriques relatives à la gouvernance en tant que concept appelé à être assimilé pour le rapporter à un échelon territorial. Il s'agit de passer sous la loupe la gouvernance territoriale en tant que processus et résultat d'acteurs. Pour ce, le premier chapitre traitera essentiellement des approches de développement local et nous permettra de placer l'enjeu de gouvernance en terme de développement local. Le deuxième chapitre portera sur la gouvernance, du global au local, pour dégager les principaux enjeux de la gouvernance territoriale. Un troisième chapitre sera alors réservé aux stratégies et réseaux des acteurs locaux pour comprendre la dynamique de développement et de gouvernance des territoires.

Après avoir ainsi fait le tour sur les questions théoriques liées au développement local et à la gouvernance, nous aborderons la seconde partie consacrée au cas pratique dans le territoire de la wilaya de Bejaia. Nous avons réparti cette partie en : un chapitre quatre qui présentera d'abord le territoire à étudier, en l'occurrence, la wilaya de Bejaia, dans le

contexte de la décentralisation en Algérie, l'objectif de ce chapitre est de faire ressortir les acteurs locaux dans leur contexte pour l'analyse de jeux d'acteurs du système de gouvernance. Ensuite, dans le chapitre cinq, nous présenterons la Méthode MACTOR de Godet et Crozier (Méthode ACTeurs Objectifs Rapport de force) qui sert à identifier les acteurs les plus déterminants du système de gouvernance dans la wilaya de Bejaia et cela après la construction des tableaux des acteurs et des objectifs (enjeux de la gouvernance territoriale) à partir de l'enquête de terrain. Il s'agira en ce sens de fournir les données d'entrées pour le logiciel de simulation MACTOR, dans lequel seront analysés les rapports de force globaux entre les acteurs ainsi que leurs positions vis à vis les enjeux de la gouvernance territoriale. Enfin, nous terminerons avec le chapitre six qui sera réservé à l'analyse des résultats des jeux des acteurs en se basant sur les résultats fournis dans le rapport de simulation avec le logiciel MACTOR.

PREMIERE PARTIE :
DE LA THEORIE

Introduction à la première partie

La gouvernance, concept d'origine anglo-saxonne, désigne la répartition des pouvoirs entre les différents organismes de la société. Au fait, dans la société médiévale anglaise (au XVI^{ème} siècle), le terme gouvernance trouve ses racines dans les conflits révélés entre les Etats d'Europe et leurs empires de l'outre-mer. Ainsi, les tentatives faites pour dissoudre ces derniers ont fait apparaître la nécessité de basculer l'ordre international qui régnait. Elle marque ainsi le passage à un nouveau mode de gouvernance faisant une rupture graduelle avec l'ancien système.

Aujourd'hui, tenter de donner une signification sédentaire au terme « gouvernance » est difficile suite à son utilisation par des groupes à idéologies et fins différentes. En effet, la traduction même du mot ne trouve pas consensus. En français, à titre d'exemple, certains l'assimilent à la « chose publique » et adoptent le mot « gouvernement », d'autres penchent plutôt pour « gouvernance » afin d'éviter la confusion avec l'organisation de l'Etat. En tout cas, la gouvernance se glisse par elle-même dans tous les domaines. Par ailleurs, les développements récents ont permis l'adoption du concept par plusieurs disciplines, notamment l'économie institutionnelle, les relations internationales, la sociologie des organisations, l'économie du développement...etc.

A cet effet, dans cette partie nous tenterons de présenter d'une manière synthétique un corpus théorique relatif aux approches de la gouvernance, ce qui nous permettrait de situer théoriquement notre thématique de la gouvernance territoriale et des stratégies des acteurs.

Trois chapitres seront présentés dans cette première partie théorique. Le premier traitera du développement local, théorie et enjeux, et nous permettra de placer l'enjeu de gouvernance en terme de développement local. Le deuxième chapitre sera consacré totalement à la gouvernance du global au local, ce qui nous dégagera les principaux enjeux de la gouvernance territoriale. Un troisième chapitre sera alors réservé au survol des stratégies et réseaux des acteurs locaux pour comprendre la dynamique de développement et de gouvernance des territoires.

CHAPITRE I

**APPROCHES DE
DEVELOPPEMENT LOCAL :
THEORIES ET ENJEUX**

CHAPITRE I

APPROCHES DE DEVELOPPEMENT LOCAL : THEORIES ET ENJEUX

Entre territoires, de fortes inégalités existent sur les plans économique et social. Diverses interventions, en vue d'enrayer, d'atténuer tout au moins, les effets de ces disparités sont tentées. Les problèmes sont complexes et les solutions pour les résoudre ne sont pas simples, ni évidentes. Plusieurs régions sont aux prises avec de graves problèmes de chômage, de pauvreté, de détresse sociale, d'insécurité, et de dégradation. Non seulement les problèmes demeurent entiers, mais s'aggravent.

Face au constat de désintégration économique et sociale des territoires et des collectivités, Pourquoi certaines régions se développent-elles et d'autres non ? que faire?

Les essais de réponse à cette problématique sont formulés, notamment, à travers les théories de développement local en réaction au modèle Fordiste du développement basé sur la grande échelle, qui était le modèle dominant durant les trente glorieuses. Ainsi, la crise du Fordisme fera appel à un autre modèle : le post-fordisme ou l'après fordisme¹.

L'ensemble des travaux réalisés dans les années 70, d'inspiration classique, inscrit les nouveaux pôles régionaux qui sont apparus dans une dynamique mondiale. Cette tendance explique le développement par des facteurs d'ordre général (technologie, organisation et stratégies industrielles...etc.) et s'appuie sur la théorie de développement endogène. Cependant, aux cours des années 80 et 90, des analyses territorialisées de l'innovation et de l'organisation économique et sociale ont été mises en avant s'intéressant aux questions liées aux territoires.

Alors, ce chapitre sera consacré aux théories du développement local. Nous ferons, d'abord, une synthèse sur l'émergence et la définition du concept du développement local. Ensuite, nous présenterons les différentes approches du développement local. Notre

¹ Le fordiste, en tant que modèle de développement, repose sur la conjonction de trois éléments : un modèle d'organisation du travail notamment, la division interne du travail ; un régime d'accumulation ; et un mode de régulation s'appuyant sur l'état comme intermédiaire.

objectif recherché ici est d'arriver à comprendre comment ce renouveau des modèles de développement explique les disparités des territoires et prendre connaissance des enjeux réels du développement local.

1. Emergence et définition du concept

Dans ce qui suit, nous aborderons l'origine du concept de développement local (DL), puis nous survolerons quelques définitions assignées à celui-ci.

1.1. Origine du concept

Vers la fin des années 50, John FRIEDMAN et Walter STHÖR développèrent la « théorie du développement endogène ». Cette approche du développement, volontariste, est entendue comme une démarche partant du bas privilégiant les ressources endogènes. Elle insiste, particulièrement, sur la valorisation des ressources locales et la prise en compte des « besoins fondamentaux »² de la population. C'est de là que le développement local tire son origine.

En effet, la recherche d'un développement interne conduit à privilégier les filières qui usent des facteurs naturels existant et sont issues des traditions locales. Si le terme « développement » est principalement utilisé à l'échelle d'un pays en tant qu'espace « bien défini », il peut être aussi associé à un cadre infra-national (régional, local...etc.) il s'agit alors de développement local.

Selon W.B Sthör³, le développement endogène est celui qui n'est pas guidé par des inputs externes. Il est identifié par les propriétés suivantes:

- La différenciation du développement dans l'espace.
- La prise en compte des bases historique, culturelle et institutionnelle de la région.
- L'innovation dans la sphère organisationnelle et institutionnelle au niveau local.

² François PERROUX était à l'origine du concept des besoins fondamentaux en parlant des « coûts de l'Homme » dans les années 60.

³ Walter.B. Sthör, « la crise économique demande-t-elle de nouvelles stratégies de développement ? Vers un paradigme de développement », in « crise et espace » sous la direction de Philippe Aydalot, p 185.

En effet, sont qualifiées de développement endogène, les stratégies s'opposant aux politiques centralisées qui adoptent un modèle unique pour des espaces différents.

Le développement peut être défini, ici, comme un processus qualitatif de long terme qui se réalise par la mutation des structures économiques et sociales (urbanisation, industrialisation, évolution des mentalités et des comportements...etc.) d'un territoire. Ainsi, la référence aux besoins fondamentaux met en relation le développement avec les besoins essentiels en termes qualitatifs (éducation, santé, logement ...etc.).

1.2. Eléments de définition

J. L. GUIGOU avance une première définition, dans un colloque qui s'est tenu à Poitiers en 1983, « Le développement local est l'expression de la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales et manifeste la volonté des habitants d'une micro- région de valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique »⁴. Cette définition met l'accent sur **la solidarité de tous les acteurs locaux pour se protéger** des menaces extérieures qu'il s'agissent de marginalisation, de déclin, d'expulsion ou de disparition, d'un côté culturel, **et, la réappropriation des richesses de la région** par la population locale.

La deuxième définition est celle donnée par la DATAR dès 1982. Celle-ci voit dans le développement local « *La mise en œuvre le plus souvent, mais pas exclusivement, dans un cadre de coopération communale, d'un projet global associant les aspects économiques, sociaux, culturels du développement, généralement initié par des élus locaux, un processus de développement local s'élabore à partir d'une concertation large de l'ensemble des citoyens et des partenaires concernés et trouve sa traduction dans une maîtrise d'ouvrage commune.* »⁵. Cette définition souligne **le rôle des élus dans la concertation** et la coopération des partenaires locaux **pour l'élaboration et la mise en œuvre** de projets communs.

Une autre définition est dégagée par les propos de Xavier GREFFE en disant : « *Le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination*

⁴ Jean – Yves GOUTTEBEL, « stratégie de développement territorial », 2^{ème} Ed. Economica, 2003.

⁵ Définition du DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et l'action régionale), cité par J.Y.Gouttebel. op.cit.

*de ses ressources et de ses énergies. Il met en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles. »*⁶. Sur cela, le DL repose sur un **mode de coordination multidimensionnel -économique, culturel et social- des acteurs** dans l'exercice des fonctions et l'atteinte des objectifs au sein d'un territoire.

1.3. Quelques définitions du développement local

Si on accepte les définitions précédentes, le développement local se différencie fondamentalement par des processus de décentralisation.⁷ Le développement local est un mouvement ascendant qui repose sur des dynamiques d'acteurs sociaux et économiques afin de renforcer leurs liens au sein d'un espace de développement et de se présenter en interlocuteur organisé vis-à-vis de l'espace national et international.

Le développement local est également distinct des approches de développement fondées sur l'aménagement du territoire. Historiquement l'aménagement du territoire est une fonction de l'Etat qui vise, par une politique volontariste, à orienter des flux d'investissements vers la réalisation d'infrastructures et équipements dans des régions qui en disposent peu ou pas du tout. Certes, tout processus de développement exige des infrastructures, y compris le développement local. Mais celui-ci voit dans ce contexte que ceux sont prioritairement les réseaux de relations et la proximité des acteurs qui sont la base de tout développement et dynamique, les équipements venant soutenir ces dernières.

1.4. Pour un développement local soutenu

Du point de vue économique, le développement local s'inscrit dans une double exigence à savoir :

- La valorisation des ressources et potentialités locales en vue de satisfaire le marché local (qui peut aussi être alimenté par une demande externe comme l'accueil de touristes) mais également des marchés plus lointains en raison des compétences des producteurs et des caractéristiques des produits fabriqués ou travaillés.

⁶ GREFFE Xavier, Le développement local, Editions de l'Aube - DATAR, La Tour d'Aigues, 2002, p 199.

⁷ La décentralisation est un mouvement décidé et organisé par l'Etat. Elle repose sur la mise en place ou l'extension de pouvoirs attribués à des institutions publiques dont les compétences sont définies par la loi.

- La diversification et l'enrichissement des activités par une multiplication des échanges entre les unités de production de la région considérée, quelle que soit leur nature moderne, traditionnelle, informelle, en visant la création d'un tissu d'activités interactives.

En définitif, le développement local vient comme alternative aux anciennes stratégies de développement centralisé qui visent beaucoup plus une intégration régionale qu'un développement régional. Cependant les approches du développement local se diversifient selon l'argument « fort » mis en avant pour expliquer la dynamique de développement. Deux catégories d'approches peuvent être dégagées. D'un coté, celles qui étudient le DL en se basant sur le territoire au sens de proximité géographique (approche territoriale) et celles qui appréhendent le développement local sous l'angle de la proximité organisationnelle, mettant les interactions des agents en système, dont la base n'est pas forcément géographique, « *a-territoriale* » (approche résiliaire/régulationniste). Ainsi, dans ce qui suit, nous traiterons ces deux catégories d'approches.

2. L'approche territoriale du développement local

On regroupe dans l'approche territoriale le district industriel (DI), les systèmes productifs locaux (SPL) et les milieux innovateurs. Comme nous l'avons souligné plus haut, cette approche met le territoire au centre du développement local à travers la proximité géographique des acteurs.

La proximité géographique est définie comme celle qui traite de la séparation dans l'espace. Elle fait référence à « *l'ensemble des relations intervenant dans une zone géographique qui regroupe dans un tout cohérent un système de production, une culture technique et des acteurs* »⁸. Pour les tenants de cette approche, c'est la proximité géographique qui explique le processus de structuration des territoires en termes de développement local.

⁸ MAILLAT (1992), cité par KHERDJMIL Boukhalfa, « territoires, mondialisation et redéveloppement », in Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n° 2 1999, p269.

2.1. Le district industriel (DI)

Dans son livre intitulé « *Industry and Trade* » (1919), A.MARSHALL montre comment la dynamique générale de concentration du capital et l'apparition des entreprises (de plus en plus grandes) en Europe pouvaient observer des exceptions. Cela n'est pas conforme à la tendance globale du capitalisme, autrement dit, on remarque que certains territoires se sont dotés d'une multitude de petites entreprises avec un savoir faire très spécifique qui leur permet de résister sans être absorbé par les grandes firmes. C'est le district industriel. Selon cet auteur, les rendements décroissant sont aussi dus, en plus des économies d'échelle, aux économies d'agglomération et d'organisation.⁹

Le district marshallien tire son dynamisme de la proximité géographique et de la division sociale du travail, c'est-à-dire que la production est non seulement divisée au sein de l'entreprise (intra-entreprise), mais elle se fait autant entre plusieurs petites entreprises se situant dans le même territoire où chacune se spécialise dans un segment du processus de production. De ce fait, l'efficacité des entreprises est fonction de relations informelles établies entre celles-ci (échange d'informations diverses : marché, technologies, Etc.). Ainsi, les relations interentreprises deviennent de plus en plus intenses dans une situation de proximité géographique et présentent des avantages comme :

- Des économies en coûts de transactions du fait des échanges informels (confiance entre les agents économiques).
- Des externalités positives liées aux partages de savoir et de compétences induites par la fluidité du facteur travail entre les entreprises du territoire.
- L'environnement socioéconomique du district industriel permet une formation des agents par le contact du fait même de la proximité géographique.

En effet, le district industriel Marchalien est celui qui expliqua par la proximité géographique les exceptions observées dans le développement de plusieurs territoires notamment en Europe. Marshall fut le précurseur au début du 20^{ème} siècle.

⁹ Bernard PECQUEUR, « vers une géographie économique et culturelle autour de la notion du territoire », in « géographie et culture » n° 49, juin 2004.

2.1.1. Le district industriel italien

Une génération après, les débats sur les DI ont refait surface. Cela revient aux économistes italiens, à leur tête Giacomo BECATINI, qui ont décortiqué ce concept. Ces derniers ont appliqué les observations de MARSHALL sur la troisième Italie (Toscane et Vénétie).

Le district industriel est « *une entité socio-territoriale caractérisée par la coexistence active d'une communauté ouverte d'individus et d'une population segmentée d'entreprises* »¹⁰. Cette définition de BECCATINI fait ressortir trois dimensions de l'aspect territorial, il s'agit de :

- Une dimension historique, supposant une éthique et une morale de besoin, qui différencie les processus de développement et aide les relations interfaibles ;
- Une dimension socioculturelle spécifique (identité) sur laquelle repose une confiance et une réciprocité¹¹ dont les rapports interagissent ;
- Une dimension économique qui régule la production et les relations sociales ; le milieu social fournit des informations sur le marché et génère des règles et des codes de comportement des agents.

C'est sur ce triptyque que l'atmosphère industrielle va permettre, aux acteurs construits en réseaux, la consolidation et la stabilité des relations de partenariat et de sous-traitance. Il faut souligner que ces relations ne portent pas uniquement sur des produits ordinaires mais concernent aussi la recherche et la dynamique de commercialisation des produits. Cet esprit de solidarité peut aller plus loin touchant, sur le plan financier par exemple, les banquiers locaux qui seront partie prenantes dans cette synergie.¹²

2.1.2. Quelques caractéristiques du district industriel

Nous essaierons de récapituler l'essentiel des caractéristiques du district industriel dans les tirets suivants :

¹⁰ BECCATINI G, « les districts industriels : une notion économique », in « les régions qui gagnent », sous la direction de George BENKO et Alain LIEPETZ, Ed. PUF, Paris 1992, pp. 35-56.

¹¹ La réciprocité détermine une relation entre les agents qui échangent, qui possède une vie propre au delà de la transaction purement commerciale. Elle renvoie à la fidélité, à la gratitude et l'identité.

¹² Boukhalfa KHERDJEMIL, « territoires, globalisation and redevelopment », in Revue Régionale et Urbaine, n 2, 1999, pp 267-294.

✓ **Un système de valeurs et de pensée homogène**

L'une des caractéristiques du district est le système de valeurs, expression d'une certaine éthique et morale de besogne à laquelle la population fait référence et essaye de propager. Alors, une pensée homogène est véhiculée à travers des structures sociales (la famille, l'école, l'église...) que les institutions respectent, elles aussi, pour encourager leur transmission de génération en génération.

✓ **Une spécialisation des entreprises et une spécification de la production**

Les entreprises du district ont tendance à se spécialiser dans une production donnée ; plus que ça, elles vont se pencher sur une seule phase d'une production spécifique au district. Ici, la relation de l'entreprise avec le territoire est un phénomène lié à son ancrage historique. En réalité, c'est articulation apparente entre la communauté et le système productif renforcée par les liens sociaux entre les chefs d'entreprises.

✓ **Des Ressources humaines adaptées**

L'activité professionnelle dans le district est très diversifiée, les entreprises offrent des emplois à tous les niveaux. Dans ce cas, étendre les ressources humaines du district est nécessaire pour sa pérennité. Par conséquent, chaque individu offre le travail dont il est en mesure d'assurer aux entreprises avec une productivité supérieure et une compétitivité meilleure.

✓ **Une concurrence intense et une information partagée sur le marché**

Dans le district industriel, la concurrence est intense, mais le coût marketing du produit final est réduit. La disponibilité et la circulation de l'information que le milieu social du district offre, en partie, conduisent à des avantages en coût. Cela vaudra dire que le coût principal est celui de la transformation et les prix ne sont pas les seuls déterminants des choix, d'où il y a nécessité de fournir des informations supplémentaires. Nous ne voulons pas souligner que le coût du marketing est réduit à zéro mais il est inclus de fait dans celui du processus de production. Cependant, il est intéressant de remarquer que, surtout dans le district industriel, le système socioculturels réussit à organiser le marché et à infiltrer le système économique.

✓ **Innovation technologiques et organisation interne**

La prise de conscience collective et progressive de la population du district (individus, institutions et entreprises) débouche sur une volonté de renforcer la position du district. Ainsi, toute introduction de nouvelles technologie et/ou organisation est considérée comme un pas social en avant. L'innovation technologique consolide l'organisation interne du district et améliore la position socioéconomique de celui-ci.

✓ **Une sensibilité prompte aux politiques de financement locales**

Les institutions financières locales du district sont en étroite relation avec les entrepreneurs locaux. Les banques locales sont parties prenantes du district. Elles se situent à la croisée des chemins, un bon système de crédit passe par de bonnes pratiques de ces banques. Dans cette situation, elles sont tenues d'assurer un bon fonctionnement du système de financement et une politique prudentielle du crédit car toute démarche aveugle peut induire des conséquences économiques et des effets négatifs qui entraînent une réaction en chaîne dans tout le district.

Au total, le système industriel localisé, notamment le district industriel dont le fonctionnement a été particulièrement décrypté à propos de l'Italie centrale, est caractérisé par la proximité de multiples petites et moyennes entreprises (PME) dans des territoires possédant des structures sociales spécifiques. Dans une proximité de fait, aux coûts d'organisation réduits, propice à l'échange de l'information et de l'innovation, la flexibilité de la production de firmes spécialisées semble un atout essentiel. Elle a permis à certains territoires de faire face et de surmonter les restructurations de leurs secteurs traditionnels en difficulté.¹³

Par ailleurs, il faut signaler que la forme du district que nous venons de présenter est plutôt spécifique. Il n'est pas « toujours exportable », car ce district tire sa dynamique de la mémoire collective des acteurs locaux qui propulse le territoire dans une trajectoire de développement endogène. C'est cette idée qui poussera, notamment, les chercheurs de Grenoble à la remise en cause du modèle traditionnel de développement, mais à leur manière, à travers la notion de système productif localisé.

¹³ Jean-Paul LABORIE, « LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES », courriers du CNRS, numéro spéciale programme interdisciplinaire, 2002

2.2. Le système productif local (SPL)

Ce sont G. COLLETIS, C. COURLET et B. PECQUEUR ..., qui ouvrent le prolongement conceptuel de système productif local. Selon ce groupe de chercheurs, le développement d'un territoire est fonction de sa dynamique et de son innovation. Cette dernière vient de la logique d'acteur ; celui-ci est un entrepreneur qui s'insère dans le milieu et il diffère de l'entrepreneur Schumpetérien.¹⁴ L'innovation est un processus qui s'intègre dans un patrimoine commun. Elle est le résultat d'une culture partagée ce qui renforce la dynamique du territoire à aller de l'avant. Cependant, cette communauté de géo-économiste ne manquera pas d'ajouter, à côté de l'innovation, la capacité d'adaptation aux mutations de l'environnement. On fait référence à la *solidarité spéciale* qui se mesure par la densité du milieu, la traversée historique et le degré d'ouverture à l'extérieure.

En effet, on les appelle selon les courants et les pays « systèmes productifs locaux » ou « grappes d'entreprises ». Le système productif local (SPL) offre un mode d'organisation efficace pour les petites et moyennes entreprises qui fait office d'interlocuteur face aux pouvoirs publics et qui organise les synergies permettant à des entreprises de développer des réseaux de solidarité et d'organiser des actions communes. Les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques jouent un rôle important dans l'impulsion de ces dynamiques territoriales. Le SPL est l'émergence d'une nouvelle culture de développement.

La Délégation à l'aménagement du territoire et l'action régionale (DATAR) a lancé depuis 1998 des appels à projet et propose des financements, notamment pour aider les SPL émergents. Pour la Datar, la notion de SPL recouvre « *une organisation productive particulière localisée sur un territoire correspondant généralement à un bassin d'emploi. Cette organisation fonctionne comme un réseau d'interdépendances constituées d'unités productives ayant des activités similaires ou complémentaires qui se divisent le travail* »¹⁵(entreprises de production ou de services, centres de recherche, organismes de formation, centres de transfert, etc.).

¹⁴ L'entrepreneur Schumpetérien est seul contre les autres ; la culture de partage n'est pas incitée par la proximité avec les autres acteurs.

¹⁵ Datar, « Les systèmes productifs locaux », La Documentation française, Paris 2002.

Un Système Productif Local est tout d'abord un territoire. Les acteurs économiques, sociaux et culturels partent de cet espace et investissent autour d'une gamme de produits et d'un ensemble de métiers. Cette atmosphère industrielle spécifique se décline dans un tissu de relations sociales menant à la sécurité de l'emploi et du revenu lorsque la dynamique territoriale est à un degré assez élevé.

Par ailleurs la DATAR propose les définitions suivantes dans son dictionnaire¹⁶ :

- **Pôle de compétitivité** : «Un pôle de compétitivité est une combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherches publiques ou privées engagées dans une synergie autour de projets communs au caractère innovant. Ce partenariat s'organise autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attaché, et doit rechercher une masse critique pour atteindre une compétitivité et une visibilité internationale»
- **Clusters anglo-saxons** : « Le cluster renvoie à des entreprises d'un même secteur d'activité, fortement compétitives et avec un réel ancrage géographique »
- **Districts industriels italiens** : « Le modèle italien a plusieurs spécificités, notamment son ancrage historique et la forte collaboration entre entrepreneurs qui puisent dans un tissu de relations informelles. Grâce à leur esprit entrepreneurial et leur mode originaux de financement, ces regroupements géographiques d'entreprises dans un même secteur d'activité sont marqués par leur capacité d'adaptation aux évolutions des marchés et leurs faibles taux de chômage.»
- **Systèmes productifs locaux** : « Groupement d'entreprises et d'institutions géographiquement proches et qui collaborent dans un même secteur d'activité. »

Les notions de "SPL", "clusters", ... appliquées à des expériences de développement économique local, recouvrent toutes des points communs de définition avec le district industriel, la notion originale, avec parfois des nuances selon les cas : une concentration de PME-PMI sur un territoire géographiquement limité et défini par elle, spécialisées dans un secteur d'activité, autour d'un métier ou autour d'un produit, concurrentes et complémentaires, pouvant s'appuyer sur une structure d'animation et associant les autres acteurs du territoire.

¹⁶ Site Internet Diact/ex Datar, www.diact.gouv.fr/

2.3. Le Milieu Innovateur (MI)

Etudiée dans les années 80 et initiée par Philippe AYDALOT, l'approche du milieu innovateur considère que le territoire lui-même un milieu innovateur. Les tenants de cette approche visent à déterminer les conditions extérieures nécessaires à la naissance et la création des entreprises. Le concept (ou plutôt le cadre théorique) de milieu innovateur a été proposé par le GREMI dès 1985 pour analyser l'innovation. Pour mieux cerner le concept nous devons voir le sens associé aux deux composantes de cette approche : Milieu et innovation.

2.3.1. Le Milieu

Un milieu est « un ensemble territorialisé, ouvert sur l'extérieur, c'est-à-dire sur l'environnement technologique et de marché, qui intègre et maîtrise des savoir-faire, des règles, des normes et valeurs et du capital relationnel... (Et) attaché à un système de production localisé, c'est-à-dire à un collectif d'acteurs ainsi qu'à des ressources humaines et matérielles »¹⁷.

Le milieu (ou le territoire) est la source de l'innovation. L'innovation est donc territorialisée et vue comme la conséquence de l'existence de ce milieu.

Dans ce sens, on associe un rôle actif aux territoires; ces derniers se présentent comme les milieux actifs au sein desquels naît l'innovation. Ainsi le système territorial, qui était un obstacle à la logique de marché, devient pour l'innovation technologique un vecteur irremplaçable de synergies.

2.3.2. L' Innovation

Comme dans cette analyse, l'innovation est territorialisée, c'est un processus de création collective qui permet au territoire de s'adapter aux changements du système techno-industriel. La dimension territorialisée du développement de l'innovation et des entreprises date là encore de Marshall ou de Schumpeter.

¹⁷ MATTEACCIOLI Andrée, « Philippe AYDALOT pionnier de l'économie territoriale », Ed. L'Harmattan, 2004.

Marshall (1919) a démontré que l'efficacité territoriale de ce mode d'organisation tient dans ce que l'on nomme, aujourd'hui, les économies sur les coûts de transaction. La concentration sur un même lieu géographique des principaux acteurs d'un même système productif (essentiellement les producteurs d'un côté, et les utilisateurs de l'autre) permet de faciliter non seulement les transactions, mais aussi les relations réciproques de connaissance et de confiance entre les différents partenaires. La formation et l'accumulation des compétences vont alors former ce que A. Marshall va appeler, une « atmosphère industrielle » propice à conditionner le marché local du travail. Ce phénomène, l'atmosphère industrielle, est relié à la fois à la compétence et à l'expérience professionnelle des travailleurs et aussi à la localisation des entreprises sur un même territoire.

Pour **AYDALOT Philippe**, L'entreprise innovante ne préexiste pas aux milieux locaux, elle est secrétée par eux. Les comportements innovateurs dépendent essentiellement des variables définies au niveau local ou régional. En effet, le passé des territoires, leur organisation, leur capacité à générer un projet commun et le consensus qui les structurent sont à la base de l'innovation. L'accès à la connaissance technologique, la présence de savoir faire, la composition du marché du travail et bien d'autres composantes des milieux locaux déterminent les zones de plus ou moins grande innovativité.

2.3.3. Milieux et innovation

Roberto Camagni, président du GREMI, annonce que « Par milieu innovateur, on entend cet ensemble de relations unissant un système local de production, un ensemble d'acteurs, des représentations et une culture industrielle, générant un processus dynamique localisé d'apprentissage collectif. »¹⁸. En réalité, la notion de milieu innovateur est indissociable de la notion de réseau d'innovation qui fait référence aux interactions entre le milieu et son environnement extérieur.

Le milieu innovateur, selon Maillat, participe à la constitution des réseaux d'innovation et intervient dans leur dynamisme. Il est en fait le contexte approprié à leur formation, à leur développement et à leur diffusion. Réciproquement, les réseaux

¹⁸ Bertrand Zuideau, Roberto Camagni, Denis Maillat, « Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local », éditions EDES, 2004.

d'innovation enrichissent le milieu. Ils contribuent à accroître les capacités créatrices de celui-ci.

Donc, une approche par les milieux insiste sur le fait que les entreprises innovantes sont enracinées dans leur environnement.

Une analyse à partir du milieu innovateur permet d'étudier l'environnement des entreprises pour comprendre leur dynamique d'innovation. La nature systémique des relations qui caractérisent un milieu économique et social explique en effet ce qui favorise ou non l'acte d'innover. Seulement, doit-on réduire l'innovation, produit du milieu, aux seuls échanges interindividuels débouchant sur une nouvelle combinaison productive ? Résulte-t-elle uniquement d'une organisation spécifique des relations économiques ?¹⁹

Nous tenons ici à signaler que la systémique du milieu ne se réfère pas uniquement aux interactions économiques mais prend aussi en considération les structures sociales qui sont à l'origine de ces comportements innovateurs. Or, les institutions (État, collectivités locales) tiennent un rôle significatif dans l'organisation et l'évolution des structures socio-économiques. Et en retour, le milieu innovateur contribue à la performance innovante des entreprises par l'offre des ressources scientifiques et techniques qu'il peut organiser.

Le concept de milieu innovateur met également en exergue un principe fort au niveau des systèmes d'innovation : il renforce l'idée que la capacité d'innovation des entreprises est intimement liée aux facteurs sociaux, économiques et politiques qui les entourent. Le « milieu innovateur » désigne alors le plus souvent la capacité d'une économie locale à engendrer des innovations *via* l'émergence de nouvelles entreprises et la localisation d'anciennes entreprises dans sa zone géographique, là où la valorisation industrielle de la recherche organise la création de petites entreprises innovantes²⁰.

Nous avons rapidement survolé les diverses idées qui structurent la littérature du développement local relative à l'approche territoriale. Ceci est utile, car il y a une certaine surenchère de termes et de concepts qui décrivent souvent des phénomènes proches ou semblables. Nous gardons tout de même que les idées ne soient pas identiques et il est

¹⁹ UZUNIDIS Dimitri, « innovations et proximité », cahier de LAB.RII n° 144, Université du Littoral Côte d'Opale, février 2007.

²⁰ Revue *Innovations, Cahiers d'économie de l'innovation*, n°16, 2002-2, numéro spéciale «Géo-économie de l'innovation ».

certain que les différences conceptuelles existent (MacKinnon, 2002). Nous pensons plutôt que la différenciation stricte de ces concepts reste difficile. A date d'aujourd'hui, la recherche n'a pas permis une distinction claire et nette entre les districts, les milieux, les systèmes et les clusters.

En effet, MacKinnon remarque que la recherche sur ces concepts souffre d'un manque de clarté et repose souvent sur des généralisations tirées d'exemples précis ou de recherche peu rigoureuse.

Cependant, Ces chercheurs ne nient pas l'intérêt de ces concepts, ni de la recherche qui a été effectuée. Au contraire, tous sont d'avis que les questions qui ressortent de la littérature sur les districts...etc. ont fait avancer le type de question que l'on se pose aujourd'hui sur le rôle que joue le territoire comme support à l'innovation et au développement économique.

Le problème qu'ils soulèvent est que des réponses partielles ou incomplètes ont souvent été avancées comme des faits à partir desquels des généralisations ont été effectuées et des politiques publiques élaborées.

Une idée qui est sous-jacente à ces concepts est celle de l'importance de la proximité physique entre acteurs économiques, non seulement pour des raisons d'économies de localisation, mais parce que cette proximité entraînerait des avantages non-marchands. Le raisonnement est le suivant : l'innovation est à la base de la croissance économique et du développement selon Schumpeter (1934)²¹. Or, l'innovation est issue de l'interaction entre acteurs économiques : elle ne pourrait être planifiée (elle n'est pas linéaire), mais au contraire serait issue d'un processus itératif entre entreprises, entre clients et fournisseurs (Doloreux, 2002)²².

En tout, nous pouvons dire que l'approche territoriale accorde une attention particulière à l'environnement social et culturel, technologique, professionnel et financier du développement, éléments qui constituent le milieu duquel vont naître les initiatives et les succès d'entreprises. Les interventions qui sont consacrées à ces dimensions, réalisées

²¹Richard N. LANGLOIS, « SHUMPETER and the obsolescence of the entrepreneur », in *Advances in Austrian Economics* n° 6, 2003.

²²D. Doloreux et S. Dionne, « Le système régional d'innovation dans la périphérie : observations, synthèse et interrogations », in « Territoires Wallons », pp 103-118, hors série 2007.

avec le soutien de l'état, précèdent et préparent l'acte économique de création d'entreprises et d'emplois. Il s'agit d'opérations en amont de la croissance économique et qui concernent directement la dynamique territoriale.

3. Les approches d'inspiration régulationniste/résiliaire

Pour appréhender la dynamique du territoire des économistes comme LEBORGNE, LIPIETZ, STORPER et HARRISSON pensent que la proximité géographique n'a plus le monopole dans l'explication de la structuration spatiale. Cependant, leur approche est renforcée par la proximité organisationnelle, elle précise qu'un système d'intenses interactions entre les agents est le déterminant dans la structuration des espaces en termes de développement local.²³

En effet, tout en cherchant, comme les autres, à dépasser la crise du Fordisme, les tenants de cette approche s'intéressent aux modes d'organisation et de spatialisation des entreprises et modes de régulation des rapports intra-entreprises (entre les travailleurs) et interentreprises (entre celles-ci).

La piste de recherche basée sur une logique résiliale et régulationniste fait émerger deux concepts-clés : LE RESEAU et LA GOUVERNANCE. Il existe un lien étroit entre les deux. La régulation des rapports suppose un réseau d'entreprises à travers lequel la logique de gouvernance s'incarne. Nous nous contenterons, dans ce chapitre, de présenter juste un aspect cognitif des deux concepts puisque nous y reviendrons en détails sur les théories de la gouvernance dans le chapitre suivant.

L'ensemble de points géographiques interconnectés dans un système par un nombre de liens est un réseau. Cette définition générale peut se préciser en disant que le réseau d'entreprises signifie « un ensemble de nœuds interconnecté en vue d'une production marchande ». La manifestation d'un tel construit s'explique essentiellement par les limites de la rationalité de marché. Ces limites s'affichent dès que le marché n'arrive pas à réguler les conflits qui peuvent survenir et même lorsque la coopération ne peut être assurée entre les agents économiques. Cette problématique inscrite dans l'ordre de l'organisation

²³ Alain Lipietz, Georges Benko, Coll " De la régulation des espaces aux espaces de régulation " , avec G. Benko dans Boyer & Saillard « L'état de la théorie de la régulation », La Découverte, Paris, 1995.

d'entreprise a été à l'origine des thèses de R. COASE et O. WILLIAMSON (théorie des coûts de transaction).

3.1. La théorie des coûts de transaction

COASE (1937) a développé l'idée que l'entreprise peut s'abstenir de la dynamique du marché (comme la sous-traitance) lorsque celle-ci ne peut plus optimiser ses opérations. Plus que ça, parfois elle a tout à gagner de l'organisation interne de sa production, si les coûts de transaction sont importants. Simplement, les coûts de transactions (transports, communication...Etc.) interviennent dans l'organisation industrielle. Plus tard, WILLIAMSON (1975) élargit cette idée en avançant le coût de gouvernance qui va renforcer la coopération entre les entreprises elles-mêmes.

WILLIAMSON, en raisonnant suivant les bases de la logique résiliaire et régulationniste, insiste sur le caractère imparfait de l'environnement institutionnel dans les arrangements contractuels. Cet auteur explique que l'asymétrie informationnelle limite la rationalité des individus suite à leurs incertitudes, ce qui augmente la vulnérabilité des contrats (contrat incomplet). Alors, des mécanismes²⁴ qui rendent la coordination optimale et plus efficace s'imposent. Bien évidemment, sa théorie considère les transactions inter organisationnelles et révèle aussi un autre niveau de structures de gouvernance. Il s'agit du niveau intermédiaire entre la gouvernance macro-économique et la gouvernance interindividuelle²⁵, plus abordée par la théorie de l'agence.

3.1.1. Les structures de gouvernance

Le travail d'Eric Brousseau synthétise bien le fondement des structures de gouvernance est souligné ainsi que celles-ci ont une double nature²⁶ :

Primo, elles sont tout d'abord un processus qui garantit les engagements des parties prenantes d'un contrat. Pour cet auteur, un mécanisme de gouvernance ne pourrait être

²⁴ Ces mécanismes répondent à un principe d'autorité dans le cas de la coordination hiérarchique, et à des règles définies dans le cadre de la coordination par le marché ; Williamson défend la présence de formes hybrides abritant à la fois la coordination par le marché et par la hiérarchie.

²⁵ Si l'on considère que les individus dans une organisation entrent dans un processus de transactions et échangent par exemple leur capital humain contre une rémunération, c'est en fait une transaction intra-organisationnelle.

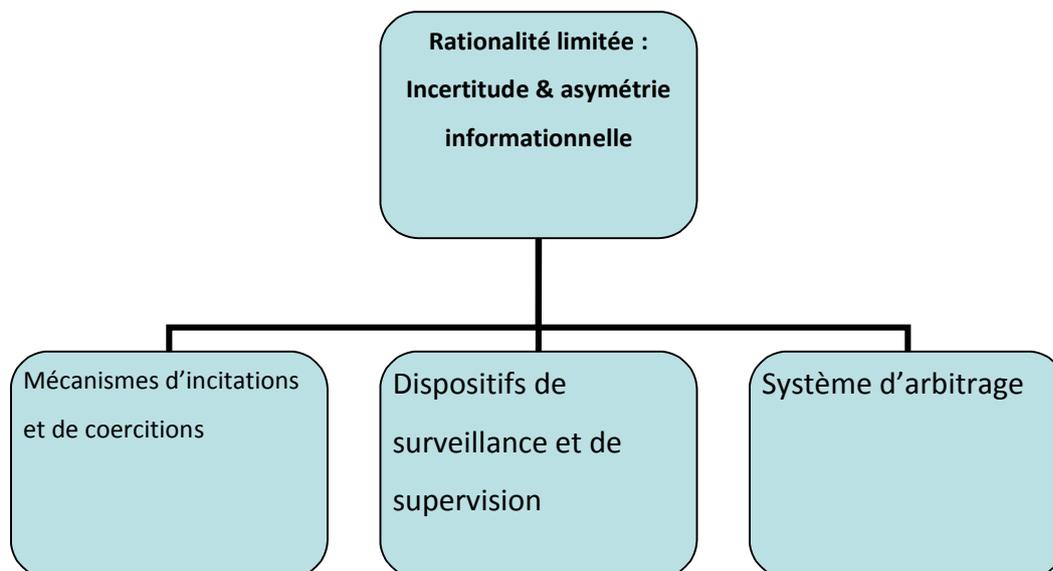
²⁶ Eric Brousseau and Jean-Michel Glachant (ed.), "New Institutional Economics: A Guidebook, Cambridge University Press, 2008.

simplement un mécanisme de prise de décision quant à l'usage des actifs engagés de part et d'autre mais un engagement complet.

Secundo, ces mécanismes se traduisent par un système d'arbitrage visant à saisir l'origine des conflits d'intérêts et à appréhender les résurgences de divergences. En effet, des dispositifs d'incitation et de surveillance (supervision) font que les contractants respectent leurs accords.

De cette inspiration de Williamson, Eric Brousseau²⁷ dresse un schéma que nous reprenons simplifié ci-après.

Figure n°01 : Fondement de la structure de gouvernance selon Brousseau



Source : Etabli par l'auteur selon Brousseau.

Sur le plan pratique, le risque de divergences entre des contractants apparaît dès que la gestion de certains actifs est cédée par un propriétaire à autrui. De là, un système qui va minimiser les risques de divergences par rapport aux objectifs initiaux est incontournable afin d'éviter l'opportunisme dû à l'incomplétude des contrats. C'est ce risque qui est à la base de toute structure de gouvernance.

²⁷ BROUSSEAU Eric, « Contrats incomplets et structures de gouvernances », Working paper, ATOM, Université de Paris I, août 1998, 15p.

Pour Bergström (1994), la gouvernance est « l'ensemble des accords par lesquels les actionnaires embauchent et licencient les managers, les contrôlent et les récompensent de telle sorte qu'ils servent de manière optimale les intérêts des actionnaires ». Par ailleurs, Charreaux (1997) considère quant à lui que « le gouvernement des entreprises recouvre l'ensemble des mécanismes organisationnels qui ont pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer les décisions des dirigeants, autrement dit, qui gouvernent leur conduite et définissent leur espace discrétionnaire ».

Dans le même ordre d'idées, Maati (1999) estime qu'on ne peut donner une définition cohérente au concept de gouvernance avant d'avoir préalablement explicité celle de l'entreprise. Selon lui, l'entreprise est une organisation et constitue en conséquence un construit social abritant un jeu se déroulant entre divers agents économiques, tous n'ayant pas le même statut ni la même responsabilité. Dès lors, la gouvernance est définie comme l'ensemble des mesures mises en œuvre dans le cadre du construit social qu'est l'entreprise afin d'inciter les agents économiques indispensables à prendre part au processus productif et à s'y maintenir en assurant la création d'une rente organisationnelle suffisante ainsi qu'un partage perçu comme équitable par ces derniers compte tenu de leurs apports respectifs ».

Nous tenons à faire remarquer par ailleurs que si le dirigeant occupe une place centrale dans la définition de Charreaux, il n'en est rien dans la seconde. Les agents intervenant dans la coopération sont placés au même niveau mais en fonction de leur degré d'implication et la finalité de la coopération est la création d'une rente organisationnelle plutôt que la maximisation du profit.

Il est vrai cependant que, même au sein des entreprises, le concept de gouvernance connaît une pluralité d'approches. Le manque de consensus est évident, une théorie de la gouvernance reste à construire. Bien que les théories contractualistes soient très riches et en avance dans la matière, elles ne sont pas les seules à vouloir trouver des solutions aux questionnements que soulève la gouvernance des entreprises.

3.2. La théorie de l'agence

Depuis les travaux de Berle et Means, en 1933, les théoriciens et les praticiens se sont succédés dans l'analyse de la question de la séparation des organes chargés des

fonctions de propriété et de direction de l'entreprise. L'apport de Jensen et Meckling (1976, 1979) est sans doute le plus conséquent. Leur formalisation des rapports entre actionnaires et dirigeants a donné naissance à la théorie de l'agence. Un courant dit théorie positive de l'agence se démarque ainsi de la théorie normative de l'agence.

La théorie normative de l'agence est essentiellement basée sur des hypothèses portant sur les structures de préférence des agents, les structures d'information et la nature de l'incertitude. Son objet de recherche est le partage optimal des risques entre les agents, les caractéristiques des contrats optimaux et les propriétés des solutions d'équilibre selon l'approche du bien être. A travers une formalisation poussée et au regard des difficultés liées à cette formalisation, la détermination des contrats optimaux ne retient plus qu'un principal et un agent d'où son appellation de théorie du principal/agent. La non-prise en compte des phénomènes de marché et de la diversification du risque constitue une limite à ce courant. Sa portée à expliquer des phénomènes organisationnels est sans aucun doute anéantie.

La théorie positive de l'agence quant à elle, en gardant le même cadre d'analyse, va au-delà de la simple *prescription* de contrats optimaux. Elle se veut explicative des comportements individuels au sein des organisations notamment celles caractérisées par la séparation des fonctions de contrôle et de gestion. Jensen et Meckling vont jusqu'à démontrer la supériorité en terme d'efficacité économique et financière de la firme capitaliste. Ils accordent un rôle primordial à la répartition des droits de propriété dans le comportement des acteurs. Le lien avec la théorie des droits de propriété est de ce fait naturel.

Certains auteurs estiment que la théorie positive de l'agence n'est autre qu'une généralisation plus argumentée de la théorie des droits de propriété, alors que d'autres considèrent la première comme un prolongement de la réflexion de la deuxième théorie.

Alors longtemps, les analyses ont concerné les seules relations entre actionnaires et dirigeants. Cette vision bilatérale reflète mal la complexité de la vie organisationnelle et néglige la prise en compte des aspirations et des intérêts des autres groupes d'acteurs intervenant dans l'entreprise. Les développements récents de la théorie de l'agence, s'inscrivant dans une vision élargie, réhabilitent le statut des autres *stakeholders*. Hill et Jones (1992) considèrent l'entreprise comme un *noeud de contrats*, où divers acteurs

engagent des ressources qu'elles soient matérielles ou humaines afin de créer une rente organisationnelle. Le système de gouvernance apparaît dès lors comme une manière de préserver les intérêts de toutes les parties prenantes (salariés, dirigeants, clients, fournisseurs, actionnaires, banques...).

Les prolongements actuels mettent en avant, à côté de la *théorie des parties prenantes*, celle de la *responsabilité sociale*. Du point de vue théorique la notion de « responsabilité sociale de l'entreprise » permet à celle-ci d'équilibrer, ou d'intégrer ses impératifs économiques, environnementaux et sociaux tout en répondant aux attentes des intervenants. Aujourd'hui, il se trouve que l'évolution amène de plus en plus à associer la croissance économique au bien être social et au « mieux être environnementale ». Pourtant, à l'heure actuelle, les questions éthiques se trouvent au cœur de la stratégie aussi bien sur le plan organisationnel que sur le processus de prise de décision. En outre, quasiment aucun modèle de cette approche ne se démarque de la littérature de la stratégie.

Conclusion du chapitre I

Les études sur le développement local se sont multipliées à partir des années soixante-dix (Pecqueur, 1989, Bourdin, 2000). Qu'elles s'inscrivent dans une approche territoriale (Becattini, 1991, Courlet, 1994, 2001, Maillat, 1996) ou d'inspiration régulationniste (Veltz 1992, Benko, Lipietz, 1992, Storper, Harrison, 1992), toutes insistent sur des points précis.

En résumé, le développement local ne se réduit pas à des éléments économiques, d'autres dimensions interviennent. Il s'appuie essentiellement sur les ressources locales (développement endogène) et l'idée de mobilisation de la population locale autour d'un ou plusieurs projets communs.

Les approches territoriales et résiliaires du développement local s'imposent plus que jamais, et cela en raison des échecs des stratégies de développement par le haut qui ne font nullement les réalités du territoire. L'échec de ces modèles était à l'origine des crises d'endettement, et a conduit des Etats à des programmes d'ajustement préconisés par les institutions financières internationales dont les résultats sur le plan social ne sont pas irréprochables.

Nous voulions montrer que le développement local ne peut se faire sans tenir compte des différentes dimensions et composantes des territoires. Les relations d'interdépendances et les interactions entre les différents niveaux d'un territoire impliquent l'adoption d'un nouveau mode de penser l'organisation et la gestion des affaires locales.

Dans ce sens, la démarche de développement local que nous poursuivons relève d'une conception systémique et propose d'associer les différentes sphères : politique (institutionnelle), économique, sociale et culturelle, avec leurs logiques, finalités et surtout leurs enjeux, que nous synthétisons ici pour les besoins ultérieurs de notre étude :

- **Enjeu économique** : le marché de travail, de la distribution des biens de consommation s'organise au niveau local. C'est à cette petite échelle que se construit *la modernisation du tissu économique* (sous-traitance, relation entre les petites et grandes entreprises...);
- **Enjeu politique/ institutionnel** : l'un des moteurs les plus puissants de développement local est la multiplication des initiatives de *coopération entre les différents niveaux du territoire*. L'intercommunalité est un bon exemple d'initiative de contractualisation entre l'Etat, les régions et les territoires ;
- **Enjeu social** : l'une des difficultés majeures de la société est le recul de l'esprit de solidarité et le repli sur l'acteur. Dès lors, *l'emploi et l'insertion des exclus* se joueront au niveau local ;
- **Enjeu culturel** : il n'y aura pas de développement économique sans développement culturel. A travers l'action locale, beaucoup d'acteurs retrouvent leur *identité* car ils ont besoin de maîtriser l'environnement proche.

CHAPITRE II
GOVERNANCE :
DU GLOBAL AU LOCAL

CHAPITRE II

GOVERNANCE : DU GLOBAL AU LOCAL

Depuis quelques années, la gouvernance ne cesse de faire l'objet d'étude de plusieurs travaux qui ne sont pas tout à fait homogènes. En effet, il existe une variété de disciplines traitant ce sujet et relèvent d'approches théoriques distinctes.

Nous traiterons en premier dans ce chapitre la notion de gouvernance, sa genèse, ce qu'elle recouvre et les finalités de son utilisation. Ensuite, nous essaierons à travers cela, malgré l'absence d'unité dans les travaux, de dégager les définitions sur lesquelles s'appuient les différentes approches développées en terme de gouvernance. Les points suivants, consacrés respectivement à la gouvernance globale (ou mondiale), à la « bonne gouvernance » et à la gouvernance territoriale (ou urbaine), visent à examiner le glissement qui s'opère entre deux conceptions à savoir :

- Une conception de la gouvernance centrée sur les économies ;
- Une conception axée sur les territoires, et cela selon une certaine position idéologique.

En effet, la gouvernance peut être vue comme un instrument de renforcement de la libéralisation des économies, ou au contraire, comme un outil permettant de maintenir ou de rétablir une cohésion territoriale. Le premier point de vue prévaut principalement dans les réflexions portant sur les relations internationales. Le second point de vue est plus fréquemment adopté dans les travaux sur la gouvernance territoriale. Nous nous consacrerons à traiter de ces deux types d'approches.

L'objectif de la rédaction de ce chapitre est de montrer que la question de la gouvernance est une préoccupation grandissante des acteurs territoriaux qui cherchent à associer l'ensemble des parties « prenantes » à la définition des actions de développement. C'est aussi un nouveau champ d'investigation pour comprendre comment et pourquoi on passe d'un mode de coordination hiérarchique à un mode plus participatif.

1. Qu'est-ce que la Gouvernance ?

L'étymologie du concept de la gouvernance est « floue », sa notion, aujourd'hui, semble être mobilisée dans plusieurs domaines et parfois adoptée par des idéologies contradictoires. Cela est dû essentiellement au glissement du concept d'une discipline à l'autre ; le passage du politique à l'économique dans ce contexte précisément semble reconnaître l'émergence de nouveaux rapports entre les acteurs des deux perceptions.²⁹

1.1. La notion de gouvernance

Dans un contexte de mondialisation dominé par le néolibéralisme qui prône notamment la réforme de l'Etat, une nouvelle configuration des responsabilités à tous les niveaux (local, régional, national et international) se dessine tant entre le secteur privé et le domaine public que l'intérêt particulier et l'intérêt général. Ainsi, le concept de gouvernance suppose l'instauration de nouveaux modes d'élaboration des politiques publiques, centrés sur la négociation, tout comme de nouvelles manières de les mettre en œuvre, notamment par le biais de partenariat entre public et privé qui prend de plus en plus d'envergure.

En effet, ce concept a conduit à repenser les relations entre les différents acteurs économiques, sociaux et politiques sur le mode d'une interaction se fondant sur le principe de la relativisation de la puissance publique à différents niveaux, locaux, nationaux et international, *c'est une innovation*³⁰.

Avant d'aller plus avant dans l'analyse de la notion « contemporaine » de gouvernance, nous ferons une brève rétrospective historique du concept, pour finalement conclure notre présentation par une synthèse de l'adoption de cette nouvelle vision de l'organisation socioéconomique.

1.2. Brève histoire du concept de gouvernance

Le mot gouvernance trouve son origine au XIII^e siècle. Sa signification va ensuite évoluer en fonction, de l'espace (les sociétés) et du temps.

²⁹ Jean-Pierre Gaudin, « Pourquoi la gouvernance ? », Presses de la FNSP, coll. La bibliothèque du citoyen, Paris, 2002, p.11.

³⁰ Jean-Pierre Gaudin, *op. Cit.* p.37

1.2.1. La gouvernance médiévale

Sur le plan de la sémantique de la langue française, plusieurs termes comme *gouvernance*, *gouverne* et *gouvernement* sont utilisés et qui ne semblaient pas véritablement distincts renvoient tous à l'action de piloter quelque chose, à l'image d'un gouvernail d'un navire. En effet, en ce temps l'utilisation du mot était vide de toute réflexion conceptuelle sur le pouvoir.

1.2.2. La gouvernance dans l'ère classique

Selon Gaudin³¹, c'est à partir du XVI siècle, avec l'émergence de l'Etat moderne et la réflexion conceptuelle sur le pouvoir, qu'une frontière est tracée entre la notion de *gouvernement* par rapport à celle de la *gouvernance*. En effet, les réflexions de Machiavel et Jean Bodin³² sur l'Etat forgent une conception faisant de ce dernier un acteur monopolisant le pouvoir entier s'exerçant sur une population circonscrite à un territoire donné. Alors, il est associé au gouvernement l'idée du pouvoir hiérarchisé. Parallèlement, la gouvernance est prise dans le sens de la science du gouvernement considéré en retrait ; c'est-à-dire conçue comme la manière de gérer adéquatement la question publique indépendamment de celle du pouvoir.

1.2.3. La gouvernance moderne

Si on note cette conception liée beaucoup plus à la gestion des affaires publique qu'à celle de l'exercice du pouvoir, la notion de *Governance* va occuper une place de choix dans l'analyse méthodique des politiques publiques, de la gestion, voire de la sociologie des organisations lorsque elle fut exportée vers le monde anglo-saxon notamment les Etats-Unis. Ainsi, se nourrissant de nouvelles idées, le terme rejaillit dans les années 1990 pour «référer à un pilotage pragmatique des pouvoirs», tendant ainsi à recouvrer son sens politique initial. Alors dans ce va et vient d'un concept adopté par des sciences diverses, la notion de gouvernance se précise de plus en plus selon l'objet d'étude. «*La gouvernance, ce serait donc tout bonnement de l'action publique en réseaux, une pratique relationnelle de coopérations non prédéfinies et toujours à réinventer, à distance des armatures*

³¹ Jean-Pierre Gaudin, op.cit, p.28.

³² La formulation théorique de l'Etat moderne revient à Machiavel dans son œuvre, *Le Prince* en 1513. En parallèle Jean Bodin développa sa thèse sur la souveraineté absolue, *Les six Livres de la République*, 1576.

hiérarchiques du passé et des procédures routinières.»³³ . Par ailleurs, Ali Kazancigil décrit bien l'itinéraire du concept de la gouvernance et les groupes d'acteurs qui participent à la constitution d'un cadre de relations et interactions favorisées par celle-ci. «La gouvernance favorise ainsi les interactions État-société, en offrant un mode de coordination horizontal entre partenaires intéressés par l'enjeu (stake-holders) – autorité publique, entreprises, groupes de pression, experts, mouvements de citoyens, associations de consommateurs – pour rendre l'action publique plus efficace. Elle privilégie l'élaboration non hiérarchisée des politiques publiques, par rapport à la prise de décision verticale, imposée par le haut, propre au gouvernement traditionnel»³⁴. Ainsi, nous remarquons que les notions qui émergeaient à l'ère classique nourrissent davantage celle de la gouvernance et se développent en parallèle.

2. La gouvernance aujourd'hui

Avec la chute du mur de Berlin qui signifie la fin de la bipolarité –certes les données ont changé- il semblerait que l'Etat ait perdu son caractère central dans l'action politique, notamment dans trois domaines, à savoir : les relations internationales, les régulations économiques et surtout le rapport aux pouvoirs locaux.

Ainsi, sans que cela soit le fait d'un seul Homme, la notion de gouvernance réapparaît dans des courants, à priori hétérogènes, pour redéfinir le processus classique dans la prise de décision en tenant compte des transformations profondes que subit l'Etat et cette fois-ci l'apparition de nouveaux acteurs. Autrement dit, en réponse à une crise de l'Etat moderne, il est apparu nécessaire de reconsidérer la régulation des nouveaux rapports entre de nouveaux acteurs et cela à plusieurs niveaux infranational et international. . Il a donc été nécessaire de repenser la manière de gouverner et le rapport entre l'État et la société.

Dans cette nouvelle approche en termes de pluralité d'acteurs, de partenariat et de pouvoirs multi centrés, l'analyse classique des rapports de pouvoirs conçus sur le mode de la verticalité entre des autorités ordonnancées de manière hiérarchique est fortement rejetée. Cependant, la gouvernance aujourd'hui privilégie plutôt l'analyse en réseaux, au

³³ Jean-Pierre Gaudin, op. Cit. p.43.

³⁴ Ali Kazancigil, «*La gouvernance : itinéraires d'un concept*», dans Javier Santiso (dir.), À la recherche de la démocratie. Mélange offert à Guy Hermet, Paris, Karthala, 2002, p.128.

sein desquels une pluralité d'acteurs échangent et interagissent sur le mode de la coopération ou de la concurrence, ce qui implique une nouvelle forme de la prise de décision.³⁵

Dans un contexte théorique de conceptions différentes et qui correspondent à des mêmes attentes (aussi différentes) que l'évolution du concept suit celui de l'incidence sur l'action de l'Etat. L'idée contemporaine de gouvernance puise essentiellement de deux sources : la gouvernance des institutions politiques complexes (qui se caractérise par une multiplicité de paliers de gouvernement et de lieux de pouvoirs, tels les États fédéraux, Etats décentralisés ou groupements régionaux comme l'Union européenne), et la gouvernance d'entreprise (d'inspiration américaine).³⁶

2.1. Une notion d'origine économique

Comme nous l'avons constaté, dans les travaux de Ronald Coase de 1937, la notion de gouvernance est introduite dans les Sciences Economiques à travers la théorie des *coûts de transactions*. Coase explique, alors, que la firme émerge car ses modes de coordination interne permettent de réduire les *coûts de transaction* que génère le marché ; la firme s'avère plus efficace que le marché pour organiser certains échanges. Ce qui fut l'un des principes de base sur lequel repose le développement local (voir chapitre 1).

Cette théorie, redécouverte par les économistes institutionnalistes, et en particulier par Olivier Williamson, débouche sur des travaux qui définissent la gouvernance comme « *les dispositifs mis en œuvre par la firme pour mener des coordinations efficaces qui relèvent de deux registres : protocoles internes lorsque la firme est intégrée (hiérarchie) ou contrats, partenariat, usage de normes lorsqu'elle s'ouvre à des sous-traitants* »³⁷. Le terme " *corporate governance* ", qu'on peut traduire par gouvernance d'entreprises, va ensuite être utilisé dans les milieux d'affaires américains tout au long des années 80.

Cependant, la notion de gouvernance n'est pas utilisée uniquement en économie. A la fin des années 80, celle-ci est importée dans les sciences politiques anglaises suite au

³⁵ James Rosenau et Ernest Czempiel, *Governance without Government*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992

³⁶ Jean-Pierre Gaudin, *op. Cit.* p. 30.

³⁷ Lorrain dominique, « Administer, gouverner, réguler », in les Annales de la recherche urbaine, n° 80-81, dec.1998, pp.85.

financement par le gouvernement d'un programme de recherche sur le thème de la recomposition du pouvoir local. En effet, le gouvernement anglais, en 1979, a mis en place une série de réformes visant à limiter le pouvoir des autorités locales, jugées inefficaces et trop coûteuses, par le renforcement de la centralisation et la privatisation de certains services publics. Par ailleurs, les chercheurs qui se sont, contrairement à la démarche gouvernementale anglaise, penchés sur ces transformations des modes de gouvernement des institutions locales ont désigné le terme de "gouvernance urbaine" pour qualifier leurs recherches. Ils ont ainsi souhaité se démarquer de la notion de "gouvernement local" associée au précédent régime décentralisé condamné par le pouvoir central. Par la suite, la notion de "gouvernance urbaine" a été reprise par d'autres pays et s'est généralisée dans l'étude des pouvoirs locaux même si parfois avec des appellations approximatives (territoriale, locale,...etc.).

Par ailleurs, La notion de gouvernance fait son apparition dans un autre champ, celui des relations internationales. Le terme de "bonne gouvernance" est employé par les institutions financières internationales pour définir les critères d'une bonne administration publique dans les pays soumis à des programmes d'ajustement structurel. Les organismes de prêt internationaux (FMI et BM) préconisent par le biais de cette notion des réformes institutionnelles nécessaires à la réussite de leurs programmes économiques.

La gouvernance est une notion d'origine économique et le terme « *governance* » aurait donc été importé du monde de l'entreprise pour désigner des modes de coordination et de partenariat différents du marché mis en œuvre au niveau du pouvoir politique et économique. Nous avons choisi de récapituler l'essentiel de deux types d'approches de gouvernance à deux échelles.

3. Gouvernance globale (ou mondiale)

La résurgence du concept de gouvernance sur la scène internationale sera le fait de la Banque mondiale dans les années 1990³⁸. Pour la Banque mondiale, dont la stratégie des années 1980 de libéralisation des pays soumis à l'ajustement structurel ne procurait que des résultats mitigés sur le plan économique, mais qui, par contre, a suscité des critiques de

³⁸ Notamment dans les rapports : *L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable*, 1989 ; *Governance and Development*, 1992 ; et *Governance. The World Bank Perspective*, 1994.

la part des populations et des organisations non gouvernementales, la notion de gouvernance est apparue comme le moyen de redonner de la légitimité à ses interventions.

En s'attachant au *New Public Management* néolibéral imposant privatisation, décloisonnement entre les secteurs public et privé, limitation de la dette, frein à la croissance des dépenses publiques et régime d'affaiblissement de l'État, enfin, Le prolongement des mesures standard du consensus de Washington, la Banque Mondiale a usé de la gouvernance afin «*de mettre ensemble [...] le souhait de travailler directement avec des organisations sociales ou des responsables politiques de proximité et la volonté de mettre les bureaucraties administratives à l'école du management. Soit, tout à la fois la rigueur gestionnaire et le supplément d'âme participatif*». ³⁹

En général, la gouvernance, au sens de la BM, s'articule autour de quelques mots clés : *l'efficacité*, la *responsabilisation*, de la *participation* et de la *transparence*. En fait, c'est une approche technique des affaires publiques et une réduction du rôle l'État à la fonction de garant d'un régime de droits. Ce qui permettra, selon cette instance, l'épanouissement du marché et le respect de la propriété privée. Progressivement, les autres agences internationales onusiennes (CNUCED, UNESCO, OCDE, OMC, FMI) vont introduire ce concept de gouvernance.

En effet, le concept de gouvernance dans le monde du développement a été introduit par les institutions internationales pour affaiblir les critiques que subissent leurs approches marquées par un libéralisme à disproportion, faisant prédominer l'économique sur le politique et le social. Les limites de leurs démarches, notamment dans les pays en voie de développement, contraignent désormais à un raisonnement basé sur la reconnaissance davantage des institutions, de la légitimité politique et des conditions d'ordre social dans l'aboutissement de tout projet économique. Effectivement, le raisonnement de base libéral est le basculement du pouvoir de la main du gouvernement et du secteur public à celle des individus et du secteur privé pour une plus grande implication de la société civile. Ce type de réforme institutionnelle est associé non seulement à « la bonne gouvernance » mais, de façon plus ambitieuse, à la défense de la démocratie (Hewitt de Alcantara, 1998).

³⁹ Jean-Pierre Gaudin, *op.Cit.* p.69.

3.1. La conception de la gouvernance mondiale (ou globale)

La notion de gouvernance mondiale, ou globale, a suscité un grand nombre de travaux qui s'inscrivent dans des études sur les régimes et les institutions internationales. De manière générale, la conception de la gouvernance au niveau international met l'accent sur les pratiques qui se développent hors Etats, instituées ou non. Ceci pose les assises d'une forme de régulations informelles de processus de négociation associant les acteurs au niveau supranational : les Etats, les organisations intergouvernementales, les entreprises transnationales, les groupes de pression nationaux ou encore les ONG. Ils mettent à jour ce que James Rosenau a appelé une " gouvernance sans gouvernement ", c'est-à-dire une société internationale qui s'institutionnalise davantage et a recours à des mécanismes de régulation supranationale.⁴⁰

Dans ce cadre, les réflexions relèvent de deux catégories d'approches: soit une **approche analytique** sur le système international en place, soit une **approche normative** sur un système de gouvernance mondiale qu'il conviendrait d'instaurer.

3.1.1. L'approche normative de la gouvernance mondiale

Les auteurs qui adoptent une approche normative, dans ce domaine, assimilent **la gouvernance à un système de normes et non à un processus**. Partant de la normativité, la gouvernance surgirait alors d'accords ou d'un consensus sur des valeurs communes, des objectifs communs dégagés au cours de négociations transnationales associant les Etats mais aussi des acteurs privés et associatifs. Cette approche est beaucoup plus appréciée dans le règlement de conflits surtout politiques.

Sur le plan normatif de la gouvernance, les principales réflexions sont l'œuvre de la Commission sur la gouvernance globale, *Commission on Global Governance*, créée en 1992. L'idée vient surtout de Willy Brandt et d'autres personnalités mondiales. La mise en place de cette commission résulte, après la chute du mur de Berlin et la nouvelle configuration arborée, de la nécessité de mener une réflexion sur la façon dont serait organisé le monde.

⁴⁰ Les tenants de cette conception soulignent aussi que la régulation internationale suppose beaucoup de mécanismes tout en étant dépourvu d'instance supranationale.

Ses travaux n'ont cependant pas eu le succès de ceux menés par exemple par Mme. Gro Harlem Brundtland, premier ministre norvégien, sur la question du développement durable. Cela est expliqué par une certaine méfiance de l'ONU qui y a vu une certaine remise en cause de son travail.

Il est vrai que l'initiative est venue essentiellement du politique mais les finalités ne le sont pas toujours. Joseph Stiglitz⁴¹ aborde de près la question. Il met en avant la notion de bien public mondial. En théorie économique, les biens publics présentent deux caractéristiques : **La non-rivalité** de leur consommation, et, **La non-excluabilité** de leurs consommateurs.

- une fois qu'il est produit, tout le monde peut bénéficier. C'est cette caractéristique qui se nomme : **non excluabilité**. Il est impossible d'exclure quelqu'un de la consommation de ce bien une fois qu'il est produit.

- la consommation de ce bien par un individu n'empêche pas la consommation par un autre. Cette caractéristique se nomme : **non rivalité**.

Alors, selon Joseph Stiglitz, la réflexion sur la gouvernance mondiale doit partir de la notion de « bien public mondial ». Les exemples de biens publics mondiaux et d'externalités mondiales sont nombreux: la stabilité politique globale (la sécurité internationale), la stabilité économique internationale, l'environnement, l'assistance humanitaire ou encore l'avancement des connaissances. Les institutions du système des Nations Unies sont créées vu la nécessité de disposer d'un moyen, à l'échelle mondiale, de réguler ces questions et leurs externalités. En effet, la reconnaissance à la stabilité économique comme la caractéristique d'externalité internationale, sans pour autant détailler les problèmes politiques, est approuvée par plusieurs auteurs et acteurs économiques : un ralentissement économique dans un pays peut avoir des effets sur l'économie des pays voisins. A l'inverse, de nombreux pays peuvent profiter d'une économie mondiale dynamique. Les institutions créées, après la deuxième guerre mondiale, visaient, entre autres, à accroître la stabilité de l'économie mondiale.

⁴¹ Joseph Stiglitz, traduction: Éloi Laurent, "Global Public Goods and Global Finance: Does Global Governance Ensure that the Global Public Interest is Served?" in *Advancing Public Goods*, Jean-Philippe Touffut, ed., Edward Elgar Publishing, 2006.

3.1.2. L'approche analytique de la gouvernance mondiale

Dans des domaines tels que le contrôle du Système Monétaire International (SMI) ou la gestion de la dette des pays en développement, qui sont des questions pouvant être analysées en termes de gouvernance, la réflexion analytique de la gouvernance l'emporte. Pour ses adeptes, il ne pourrait pas y avoir des normes et des règles qui peuvent répondre aux attentes des acteurs mais, par contre, des mécanismes de dialogue assurent la participation des différents acteurs. Partant de ce fait, **la gouvernance consiste alors à regarder comment se déroule le mécanisme de régulation** simultanée par un jeu permanent d'échanges, de négociations, d'ajustements mutuels plutôt que de regarder comment les acteurs ont la capacité de définir les règles du jeu et déterminent les résultats d'une négociation dans la régulation internationale. Il s'agit ici d'une réaction de régulation en aval, non pas en amont.

En effet, la contribution analytique en termes de gouvernance considère cette dernière comme un processus d'accommodement, d'arrangement et d'engagement, entre plusieurs parties défendant chacune ses intérêts. Elle permet donc, d'étudier des mécanismes souples et non standardisés, des configurations flexibles en dynamique permanente et non des phénomènes fixés. L'approche analytique permet de suivre l'évolution de situations et de décrire un schéma de la gouvernance.

C'est avec l'utilisation d'un schéma de gouvernance qu'on pourrait d'ailleurs décrire les mécanismes de coopération transnationale et groupement régionaux (Union Européenne, ALENA,..)⁴² qui ne peuvent pas faire l'objet d'un contrôle direct par un Etat unitaire.

Certaines conférences organisées par l'ONU⁴³ réunissent beaucoup d'acteurs, peuvent faire l'objet d'analyses dans ce domaine de gouvernance, et s'inscrivent dans un long processus d'accommodement et de recherche d'un référentiel commun. L'aboutissement dans ces conférences est structuré autour de quelques concepts (bonne

⁴² Le livre blanc élaboré par la commission européenne est le référentiel pour la gouvernance européenne, l'intégration la plus réussite jusqu'à présent.

⁴³ Conférence du Caire sur la population, conférence de Pékin sur les femmes, conférence d'Istanbul sur l'Habitat, etc.

gouvernance, développement durable, protection de l'enfant ...Etc.) réforme de l'action de l'Etat aux deux niveaux national et international.

3.2. Les indicateurs de gouvernance selon la Banque Mondiale⁴⁴

Dans un rapport de recherche publié en 2005, Daniel Kaufmann, Directeur du programme gouvernance mondiale à l'Institut de la Banque mondiale, et Aart Kraay, Économiste principal dans le Groupe de recherche de la Banque, proposent un tableau de bord à l'échelle mondiale, comprenant des indicateurs de gouvernance. Kaufmann et Kraay ont développé et analysé six (06) composantes chiffrables de la bonne gouvernance en prenant comme point de départ la fin des années 90. Ces indicateurs sont résumés comme suit :

- ***Être à l'écoute et rendre compte*** - mesure les droits politiques, civils et les droits de l'homme
- ***Instabilité politique et violence*** - mesure la probabilité de menace de violence contre les gouvernements, voire la probabilité de leur renversement, y compris le terrorisme
- ***Efficacité des pouvoirs publics*** - mesure la compétence de la bureaucratie et la qualité de la prestation du service public
- ***Fardeau réglementaire*** - mesure l'incidence de politiques non favorables au marché
- ***État de droit*** - mesure la qualité de la mise en application des contrats, la police et les tribunaux, y compris l'indépendance du judiciaire, et l'incidence de la criminalité
- ***Maîtrise de la corruption*** - mesure l'abus des pouvoirs publics à des fins lucratives, y compris la grande et la petite corruption (et le détournement des biens de l'Etat par les élites).

La construction de ces indicateurs, articulée sur une méthodologie de pointe, utilise des centaines de variables qui mesurent les différents aspects de la gouvernance. Ces variables proviennent de plusieurs sources de données distinctes appartenant à différentes institutions dans le monde entier. Un des premiers constats est qu'une amélioration dans un

⁴⁴ <http://www.worldbank.org/wbi/governance/pubs/govmatters4.html>

pays comme, par exemple, un écart type dans la qualité de l'état de droit (ou toute autre composante de la gouvernance, comme " être à l'écoute et rendre compte ", ou encore " la maîtrise de la corruption ") peut, en moyenne, entraîner à long terme une augmentation de 300 pour-cent du revenu par habitant.

3.3. Le champ d'analyse de la « bonne gouvernance »

Dans nombre de pays en développement, les aides internationales se sont avérées inefficaces du fait de lourdeurs bureaucratiques ou du poids du clientélisme. Les réussites en la matière sont en fait à mettre à l'actif du dynamisme et de l'efficacité d'organisations non gouvernementales. C'est sur la base de ce constat que la Banque Mondiale avait introduit au milieu des années 90 l'idée de « bonne gouvernance » pour insister sur la manière dont les gouvernements exercent leur pouvoir, gèrent leurs affaires et définissent le champ de leur intervention.

Pour dire ainsi que la bonne gouvernance recouvre des recommandations en faveur du recul de l'interventionnisme de l'Etat, des privatisations, du décloisonnement entre les secteurs public et privé, la limitation de la dette et des dépenses publiques, l'introduction des principes du *new public management*⁴⁵. Depuis, la notion s'est diffusée à la faveur de publications et de colloques (beaucoup financé par la Banque mondiale) tandis que d'autres organisations internationales faisaient leurs objectifs de la bonne gouvernance. Le Fond Monétaire International (FMI) l'associe aux plans d'ajustement structurel conditionnant l'octroi de ses prêts. Pour ses opposants, la bonne gouvernance n'est qu'un prolongement des politiques ultralibérales et du Consensus de Washington⁴⁶ établi dans les années 90.

En parallèle à cette période, les théories institutionnelles⁴⁷ insistaient sur la nécessité d'instaurer un environnement institutionnel adapté à toute activité économique si on cible un développement durable. Ce courant de pensée a pu faire de la bonne gouvernance le refrain accompagnant toutes les réformes que préconisaient les institutions

⁴⁵ Un management des administrations qui soit calqué sur celui des entreprises.

⁴⁶ Le consensus de Washington est considéré par ces opposants comme instrument de ces institutions.

⁴⁷ En économie, ce courant de pensée cherche à prendre en compte le rôle des institutions sociales dans l'organisation économique. Dans un sens large, par institution on entend la culture, le type de comportement d'un groupe social, dans un sens restreint, elle désigne les institutions qui régulent et encadrent l'économie : l'Etat, les administrations, les banques.

internationales aux Etats des pays en voix de développement, c'est la légitimité acquise de leur démarche scientifique en introduisant les variables sociopolitiques.

Les travaux, en 1950, des Veblen et Commons ont défini l'institution comme celle représentant «...l'action collective, facteur général et dominant de la vie sociale, qui conditionne le contrôle, la libération et l'expansion de l'action individuelle». Ainsi connus, ces travaux ont eu un regain d'intérêt au cours des années 80 aussi bien chez les politologues (March et Olsen, 1984 ; Stone, 1995) que chez les économistes (Hodgston, 1988 ; Ostrom, 1991).

L'homo economicus ne détermine plus seul le comportement économique, le jeu des facteurs sociaux et culturels le détermine aussi bien. Cela peut être le fait que l'organisation et les mécanismes de contrôle de l'économie importent plus que l'allocation des ressources. L'importance de l'institution dans l'économie amène **Samuels (1989)** à dire que le marché est institué. Globalement, les institutions sont composées par un ensemble de droits, usages, règles qui déterminent, par une coercition formelle, par la pression sociale ou par l'adhésion à un système de valeur, le comportement des acteurs économiques. Mais les conceptions des institutionnalistes divergent selon :

- **Les holistes** : les institutions désignent globalement des règles de comportement, des conduites homogènes ou des organismes publics reconnus par un groupe social.
- **Les adeptes de l'approche individualiste** : les institutions concernent un principe d'action collective du contrôle de l'action individuelle.
- Enfin, **les institutionnalistes mésoéconomiques** : leur conception des institutions désigne aussi bien les structures organisationnelles publiques ou privées (type réseaux), que des modes de comportement (règles, habitudes, etc.) (Bellet, Colletis et Lung, 1993).

Toutes ces conceptions s'entendent cependant sur la nécessité de la mise en place d'arrangements institutionnels ou des structures de gouvernance pour gérer les conflits d'intérêts. Il se trouve que le rôle de l'Etat a connu une évolution dans les théories économiques. Suite à l'imperfection du marché, l'intervention de l'Etat est justifiée **Gerry Stoker** n'exclut pas, et exige même, la participation de tous les acteurs (individus, collectivités locales, Etats centraux) dans le choix et l'application des politiques

économiques. La gouvernance ici consiste ainsi à ne plus considérer la gestion et la régulation à un seul niveau mais de les articuler entre les différents niveaux.

Gerry Stoker⁴⁸, propose ainsi une théorie de la gouvernance fondée sur cinq propositions:

- *La gouvernance fait intervenir un ensemble complexe d'institutions et d'acteurs qui n'appartiennent pas à la sphère du gouvernement ;*
- *En situation de gouvernance, les frontières et les responsabilités sont moins nettes dans le domaine de l'action sociale et économique ;*
- *La gouvernance traduit une interdépendance entre les pouvoirs des institutions associées à l'action collective ;*
- *La gouvernance fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes ;*
- *La gouvernance part du principe qu'il est possible d'agir sans s'en remettre au pouvoir ou à l'autorité de l'Etat.*

En effet, la gouvernance apparaît comme un processus d'articulation de plusieurs niveaux de régulations. Sur le plan macroéconomique, la gouvernance considère la nature d'un système économique et social en liaison avec le système politique. Cette approche met l'accent sur le glissement de l'Etat hiérarchique et centralisateur vers la gouvernance en réseaux d'acteurs. L'objectif de cette démarche est de chercher des modes de coordination efficaces entre acteurs groupés ou non et considère explicitement les rapports de force, en termes de prise de décision, entre eux.

Enfin, nous pouvons dire que la bonne gouvernance cherche à alléger les contraintes qui entravent le bon fonctionnement du marché. C'est à cette fin que les institutions internationales l'entendent comme un moyen permettant de réaliser le « moins d'Etat » en privatisant essentiellement les entreprises et les services publics. Cependant, les divergences idéologiques sous tendent l'utilisation de cette notion de gouvernance et ouvrent sur d'autres voix de recherche notamment la « ***gouvernance territoriale*** » que nous allons traiter en détails dans ce qui suit.

⁴⁸ Stoker G., « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance » in *Revue internationale des Sciences Sociales*, n°155, UNESCO/érès, Paris, 1998

4. La gouvernance territoriale (ou urbaine)

Contrairement à l'approche libérale de la gouvernance, développée dans les points précédents et considérée comme la première modernité, les tenants de la gouvernance territoriale mettent l'accent sur l'initiative locale des acteurs public et/ou privé comme moyen de rendre l'action publique plus efficace. Il s'agit en ce sens de la mise en place de mécanismes de régulations à une échelle décentralisée. La décentralisation étant vue nécessaire pour remédier, surtout sur le plan social, aux effets négatifs de l'approche libérale⁴⁹. Cela peut être appliqué dans le cas des firmes ou des organisations. La gouvernance territoriale suppose la gestion des conséquences du partage du pouvoir entre les propriétaires, d'une part et les gestionnaires d'autre part. Autrement, c'est la rationalisation du partage de pouvoir entre les différents acteurs ayant des intérêts dans l'organisation ou la firme. Cette problématique est le point de chute des travaux du courant néo-institutionnaliste⁵⁰ qui a donné des contributions multiples.

Dans ce contexte, un certain nombre d'auteurs qui mettent le territoire dans le vif de la recherche, ont résolument opté pour une vision territoriale de la gouvernance. La bonne gouvernance, selon ces adeptes, permettrait non pas de faire le jeu du marché, mais au contraire de lutter contre ses méfaits, les mécanismes de régulation publique en place ne permettent plus une régulation optimale sur le territoire.

Le constat est qu'il existe ce que les chercheurs appellent *une crise de la gouvernabilité*. La gouvernance permettrait alors d'assurer la cohésion d'un territoire, constituant ainsi la seconde modernité de la gouvernance. Ce constat nous amène alors à appréhender la gouvernance territoriale, et cela à travers l'identification de ces caractéristiques puis à l'examen de ces ambiguïtés.

⁴⁹ Nous tenons compte de la rationalité limitée du marché, dont l'approche libérale ne tient pas vraiment, dans la régulation des territoires. Autrement dit les prix ne constituent plus le seul régulateurs du marché.

⁵⁰ Peter Hall et David Soskice, Parmi les travaux représentatifs du courant néo-institutionnel, montrent comment les relations des entreprises avec les administrations, les partenaires sociaux, les établissements d'enseignement supérieur ou professionnel...etc., donnent *un style particulier au capitalisme du pays* ; in « *Varieties of Capitalism: The Institutional Foundations of Comparative Advantage* », Ed. Oxford University Press, 2001. Au sens de l'approche néo-institutionnaliste, désigne les procédures, protocoles, normes et conventions aussi bien officiels qu'officieuses, explicites ou implicites qui sous-tendent le comportement des acteurs de la vie socioéconomique.

4.1. Caractéristiques de la gouvernance territoriale

EME (2003) accorde plusieurs caractéristiques à la gouvernance territoriale. Dans une première approche, la gouvernance locale se replace dans le champ plus vaste du changement profond des modes d'action de la société sur elle-même, en particulier à travers la décentralisation qui transforme l'architecture politico administrative de la société, mais aussi à travers des formes territoriales des politiques publiques.

La gouvernance des territoires locaux se distingue et s'oppose aux logiques des gouvernements de la première modernité (approche libérale développée plus haut et par le haut) qui, à travers l'exercice d'une certaine *souveraineté*, sont centralisées, hiérarchisées et cloisonnées par domaines spécifiques d'activités (Muller, 1990).

Les référentiels d'action de la gouvernance territoriale se territorialisent : régulations transversales, souples et réactives entre les divers domaines d'action, coopération entre de multiples acteurs, activation d'une citoyenneté locale en sont les principales modalités (Ion, 1990 ; Jobert, 1995).

De cela, il en découle de nouveaux rapports sociaux locaux. A la seule subordination des gouvernés sous les règles de la démocratie représentative s'ajoute leur *implication* dans les argumentations et décisions politiques ainsi que leur *participation* à la prise de décision au niveau local. C'est ainsi que les acteurs de la société civile⁵¹ sont appelés à faire œuvre de gouvernance.

Une des caractéristiques de la gouvernance territoriale est donc de faire appel à *une pluralité d'acteurs* (les parties prenantes), la plus large possible jusqu'aux citoyens de base. En effet, la gouvernance territoriale suppose que les clivages entre acteurs privés et acteurs publics ainsi qu'entre société civile et Etat, les limites entre les intérêts privés, particuliers ou visant un bien commun et les intérêts publics ou généraux sont brouillés. Cette mutation profonde fait que tous les acteurs, porteurs de logiques spécifiques, délibèrent et décident ensemble des affaires concernant le territoire d'appartenance. Il en résulte ainsi une logique de connexion prépondérante entre tous les acteurs qui dissimulent la figure d'un Etat social de régulation et de distribution pour accomplir une fonction

⁵¹ En particulier les acteurs de la société civile qui se revendiquent de l'économie sociale et solidaire.

d'arbitre au profit d'instances « partenariales » regroupant une multiplicité d'acteurs (Strorker, 1998).

Une autre caractéristique est celle de *la continuité de l'action*. La logique de projet constitue une des principales technologies qui est mise en œuvre par les gouvernances locales pour remédier à tel ou tel problème, mais la gouvernance va au-delà d'un processus temporaire, elle se déroule de manière durable.

4.2. Les ambiguïtés de la gouvernance territoriale

Comme nous l'avons déjà constaté dans l'itinéraire du concept gouvernance, l'une des manifestations les plus apparentes des mutations en cours dans les sociétés est la substitution progressive du mot «gouvernance» à celui de «gouvernement»⁵². Effectivement, ce glissement sémantique n'est pas sans signification. Il implique l'effacement de l'idée de hiérarchie et l'élaboration de procédures nouvelles pour les décisions collectives.

En effet, la démocratie participative qui associe l'ensemble des acteurs du territoire se prononce à travers la préférence aux choix collectifs et le dépérissement de l'Etat dans la démarche régulatrice des territoires. La gouvernance des territoires passe par la cohésion des espaces et la maîtrise des réseaux. Elle butte sur la définition des compétences, propre à clarifier les rôles de chacun⁵³. Dès lors, le problème n'est pas secondaire puisque les conditions de la compétitivité se construisent de plus en plus sur la scène locale. L'entrée massive de nouvelles collectivités sur le marché des localisations profite surtout aux entreprises, bénéficiaires de transferts croissants.

Selon Orange et Vatteville (2003), dans ces conditions, les techniques de gouvernance se transforment. Aux politiques publiques définissant des normes et des règles d'application générale, succèdent dans de nombreux domaines des pratiques procédurales particulières. La finalité et les modalités de l'action émergent des négociations et de la délibération collective dans des structures éphémères et provisoires, exonérées de tout contrôle démocratique et financier.

⁵² Aussi bien dans les entreprises que dans les états ou les organisations publiques.

⁵³ La construction de régions efficaces et efficientes repose autant sur le transfert de compétences municipales et vers le régional, que sur la redistribution d'attributions nationales.

Faucheux et O'Connor (2000) soutiennent que l'application du principe de subsidiarité associé à l'idée de responsabilité partagée conduit à la notion imprécise de **gouvernance « concertative »** (par concertation). Celle-ci a été employée par la commission européenne pour désigner : *«la totalité des différents moyens par lesquels les individus et les institutions publiques et privées gèrent leurs affaires communes. Il vise aussi bien des institutions et des régimes officiels dotés de compétences d'exécution, que des arrangements amiables que les citoyens et les institutions estiment d'un commun accord ou intuitivement vouloir passer ».*

Dans cette perspective, des pratiques variées apparaissent : enquêtes publiques, groupes de discussion, panels et jurys de citoyens, conférences de consensus, médiations...etc. Elles laissent exposer un risque de dérive vers un système censitaire, dans lequel le capital culturel remplace la fortune. L'inégalité du savoir se transforme aisément en autoritarisme. Les faibles, citoyens passifs, sont exclus des nouvelles procédures mêmes si celles-ci les concernent directement.

4.3. L'exercice du pouvoir dans les collectivités territoriales

Sous l'influence du système politico administratif qui demeure ainsi prépondérant, la gouvernance est parcellisée en de multiples structures de pouvoir possédant chacune son espace public de délibération. Le plus souvent concernés par ces multiples gouvernances, les acteurs de l'économie sociale et solidaire adoptent une diversité de points de vue et de stratégies. Partant dans le vif de l'analyse, on doit dire que ces gouvernances partielles, dédiées à des problèmes spécifiques, sont réduites dans certains cas à ne rassembler qu'un nombre restreint d'acteurs, les notables locaux, les acteurs de la sphère politico-administrative, les organismes ayant une forte légitimité institutionnelle. Cette gouvernance est finalement une *gouvernance institutionnelle* qui écarte ou tient à distance les acteurs périphériques, les acteurs de l'économie sociale et solidaire en émergence ou peu consolidés et, le plus souvent, les usagers ou les habitants.

La *poly-gouvernance* rassemble les acteurs forts de la « société locale » qui marginalisent une grande partie de ceux qui sont porteurs de nouvelles aspirations, de nouvelles demandes sociales encore peu légitimes, d'orientations qui mettent en cause les rationalités dominantes locales. Elle rend invisible (et donc illégitime) ces aspirations, ces

demandes et ces orientations, celles des acteurs démunis de la société contribuant à renforcer le sentiment d'injustice sociale (Renault, 2004).

4.4. Gouvernance territoriale, action et espace publics

Le processus de mondialisation s'est manifesté par l'émergence de puissantes entreprises devenues transnationales ; les gouvernements institués, quelque soit l'échelle (national ou infranational), auraient perdu leur capacité à gérer les affaires publiques du fait des mutations qui touchent la société en général et les comportements des acteurs d'un territoire donné. En effet, lorsque les formes traditionnelles de l'action publique, basés sur la verticalité dans la prise de décision, sont épuisées, l'Etat ne parviendrait plus, à l'intérieur comme à l'extérieur d'un territoire, à assurer une redistribution des richesses susceptibles de réduire les inégalités et à assurer la cohésion sociale du territoire.

En effet, sans trop se pencher sur l'aspect politique de l'action publique et de sa bonne gouvernance, un processus d'éclatement touche les différents acteurs. Cet éclatement apparaît très bien dans la multiplication des organisations, des institutions et des réseaux d'acteurs de plus en plus diffus. En pratique, cela suscite des actions souvent contradictoires du fait des intérêts divergents décidés par des sous-systèmes. Cette situation traduit un émiettement du pouvoir public sur un plan horizontal qui devient davantage complexe et difficile à gérer.⁵⁴

Par ailleurs, l'importance de ces enjeux au niveau local explique l'intérêt porté à la notion de gouvernance territoriale et donc le nombre important de travaux qui ont été menés dans ce sens.

J. COMMAILLE⁵⁵ souligne que « *l'Etat a perdu de sa centralité ce qui ouvre des possibilités de structurations horizontales, éventuellement verticales à des niveaux intermédiaires* ». En effet, si une certaine dislocation est remarquée entre l'Etat et les autres partenaires, le territoire constitue le vecteur qui permet alors une certaine recomposition de la politique publique.

⁵⁴ Georges CAVALLIER, « Défis pour la gouvernance urbaine », OPCE, Luxembourg, 1998, pp. 17-20

⁵⁵ Jacques CAMMAILLE, Bruno Jobert, (Ed.), « *les métamorphoses de la régulation politique* », LGDJ, Paris, 1998.

Selon J. ION, il faut distinguer les politiques publiques territorialisées de politiques publiques territoriales : « *on parlera de politiques territoriales pour désigner des politiques correspondant à une logique spécifique à un territoire et de politiques territorialisées pour parler de politiques produites dans un territoire donné, mais dont la logique n'est pas spécifique à ce territoire* »⁵⁶. Par contre, le passage de la première à la deuxième est la question soulevée par M.CATLLA⁵⁷ et fait remarquer que la régulation territorialisée cède sa place à une gouvernance territoriale par le biais de plusieurs dispositifs qui devraient permettre l'élaboration d'un espace public, d'un ordre négocié. En effet, l'objectif est de pouvoir donner, au delà des mécanismes juridiques et réglementaires, « une autonomie relative de régulation »⁵⁸ ouvrant sur le champ de la négociation et de négociabilité dans un espace public dans l'élaboration et le choix des politiques.

En effet, même la notion d'espace public, dans notre approche de gouvernance territoriale, mérite une attention particulière pour consolider le rôle que joue la gouvernance dans l'efficacité de l'action publique ou privée. Dans des recherches pluridisciplinaires⁵⁹, l'espace public suppose tout à la fois, selon nous aussi bien, une pluralité d'acteurs constituée en réseaux, une légitimité et une auto régulation :

- Un espace où plusieurs acteurs défendant des intérêts différents proposent des aboutissements, pas forcément analogues, à un phénomène social, économique ou politique en apparition. Un espace de médiation entre acteurs public et privé, Etat et marché. Cet espace, appartenant à chacun et à tous à la fois, permet de les relier entre eux. L'espace public constituera, de fait, l'espace de l'expression d'un bon système de gouvernance.
- L'espace public est considéré comme le lieu où les différents acteurs du territoire, institués ou individuels, peuvent avoir accès aux informations qui les captivent. C'est ainsi que l'espace public devient le lieu d'échanges d'informations par débats

⁵⁶ Jacques ION, *le travail social à l'épreuve du territoire*, Dunod, Paris, 1992.

⁵⁷ Michel CATLLA, « De la genèse d'une régulation territorialisée à l'émergence d'une gouvernance territoriale », in « *La gouvernance territoriale : pratiques, discours et théories* », sous la direction de Romain PASQUIER, Vincent SIMOULIN et Julien WEIBIEN, L.G.D.J, Paris, 2007.

⁵⁸ Nous désignons par cette locution « autonomie relative de régulation » l'aspect, beaucoup plus, socioéconomique des politiques publiques et de choix des projets locaux. Ainsi, une régulation négociée par le biais de tous les acteurs assure la continuité des processus de développement locaux.

⁵⁹ E.DACHEUX, D.GOUJON, « L'économie solidaire à l'aube du troisième millénaire », *Organisations et Territoires*, Vol 9, n°2, 2000.

légitimés par le choix décisionnel collectif. Le solde décisionnel ⁶⁰ émanant de l'espace public est légitime de fait puisque, les acteurs dont les citoyens sont eu même temps auteurs et destinataires des différents engagements consensuels pris.

On peut remarquer, alors que la notion d'espace public est importante dans la compréhension de la gouvernance territoriale puisqu'elle permet d'éclairer la constitution du lien socioéconomique et politique, d'appréhender la construction d'une représentation d'un fait économique, social ou autres (ici, la gouvernance territoriale) et de comprendre les mécanismes de régulation et d'influence entre les acteurs du territoire, les élus et les agents économiques public ou privé. La dimension économique de l'espace public ne se limite pas à la seule relation Etat-société. Dans ce sillage, **Bernard Floris** souligne l'importance de la communication d'entreprise dans l'espace public. L'espace public n'est donc pas seulement un espace symbolique entre la société civile et l'État. Plus largement, comme le laisse d'ailleurs entrevoir une lecture de Habermas (1997), l'espace public est un espace de médiation entre les trois sphères d'un monde commun : la société civile comme système social, le système économique, le système étatique. Toutefois, cet espace de médiation autorise la rencontre tout en gardant une certaine distance.

4.5. Les enjeux de la gouvernance territoriale

Ce dernier point sera consacré à l'examen des principaux enjeux de la gouvernance territoriale. Ainsi, nous les résumons en cinq enjeux dans ce qui suit

4.5.1. Adaptation des méthode et formes des gouvernements locaux à la gouvernance territoriale

Georges Cavallier, dans son analyse de la gouvernance en villes Européennes, estime que *« [...] c'est donc finalement la capacité et la co-responsabilité de projet, la possibilité d'établir un cadre collectif d'action solidaire, de réflexion stratégique reliant les principaux acteurs autour du niveau de décision politique.[...] A chaque niveau, le partenariat doit pouvoir se concrétiser autour d'une stratégie commune, d'un cadre collectif d'intervention donnant du sens à l'action urbaine, d'un projet suffisamment*

⁶⁰ Nous utilisons ce terme « Le solde décisionnel », au niveau local bien sûr, qualifié toute décision qui soit l'émanation de plusieurs d'acteurs locaux.

mobilisateur pour motiver toutes les parties concernées ». ⁶¹ En effet, la construction d'un projet fait naître une identité collective et contribue à faire exister le territoire qui ne sera pas un pur espace de concurrence économique, dès lors la gouvernance reposera sur la construction incessante de projets concertés.

En effet, il est important de soulever la question de l'échelle pertinente d'élaboration de projets. La plupart des auteurs s'accorde à dire qu'il faut renoncer à l'identification d'un territoire pertinent car il n'existe pas d'échelle territoriale optimale pour favoriser le développement ou promouvoir l'innovation. Les espaces à considérer sont à géométrie variable en fonction des problèmes à résoudre. De la, il est vrai que ce sont davantage les liens qui se tissent entre acteurs qui fondent un territoire que seule la proximité géographique à titre exemple.

La gouvernance territoriale implique l'établissement de nouveaux partenariats, sur un plan horizontal comme sur un plan vertical, et une définition des règles et des principes de l'action au niveau territorial.

4.5.2. La participation une condition à proliférer pour mieux gouverner

Partout, les autorités locales ont compris depuis longtemps qu'il était difficile de gouverner sans tenir compte des demandes sociales et sans associer les citoyens et les associations locales aux projets qui les concernent. Des dispositifs de participation des habitants aux politiques de développement local ont donc été mis en place le plus souvent à l'échelle du quartier sous forme de commissions locales, de commissions municipales, de comités de quartiers et de villages. La gouvernance implique désormais qu'une citoyenneté se mobilise à l'échelle locale ou de l'agglomération, à l'échelle à laquelle se pose tel ou tel problème d'aménagement, de transport, de sécurité et qu'elle ne se limite pas uniquement à une citoyenneté de proximité. Elle devrait reposer sur une véritable participation du citoyen à toutes les étapes de la mise en place d'un projet ou à certaines d'entre elles ⁶². Il s'agit d'aller au-delà de la simple information et consultation de la population et de parvenir

⁶¹ CAVALLIER Georges, *Gouvernement des villes et gouvernance urbaine*, in Défis pour la gouvernance urbaine dans l'Union européenne, pp. 39

⁶² Ces étapes sont le diagnostic, la formulation d'un problème, l'élaboration d'une stratégie, la définition de ses objectifs et des moyens affectés, la mise en oeuvre du projet et son évaluation

à établir une véritable relation de partenariat avec les habitants afin de rapprocher la décision du citoyen.

Plusieurs d'exemples peuvent être cités dans ce sens. Des initiatives ont déjà vu le jour en Amérique Latine, en Amérique du Nord ou en Europe. Les habitants et/ou les associations se voient confier la réalisation d'un projet en partenariat avec la municipalité (gestion des déchets à Curitiba; budget participatif à Porto Alegre, au Brésil) ou bien prennent directement en charge la production de biens et de services (auto construction collective de logements en Afrique du sud ; création d'un espace public par les habitants à Seattle).

L'adhésion des habitants aux projets qui les concernent est essentielle mais pose la question de leur représentation. La citoyenneté s'exprime en général par le regroupement d'individus au sein de structures associatives qui défendent des intérêts organisés. Mais tout se passe aujourd'hui comme si ce type de représentation légale était galvaudé et n'avait plus la légitimité suffisante pour exprimer les intérêts collectifs. De nouveaux espaces/débats publics d'élaboration de projets, de nouvelles formes de médiation doivent être exercés afin que les citoyens et les représentants de la société civile puissent se rencontrer, confronter leurs intérêts, délibérer et participer à la décision.

4.5.3. Améliorer le partenariat public/privé

Les pouvoirs publics locaux ont régulièrement collaboré avec les acteurs privés, en s'inscrivant dans « le moins Etat et le mieux Etat ». Les acteurs privés, comme les banques et les entreprises, sont devenus, des acteurs incontournables des politiques de développement local par leurs concours sous des formes diverses. Les réussites en la matière ont été de plus en plus tangibles surtout dans les tentatives d'aménagement urbain.

L'enjeu actuel reste celui de parvenir à concilier la logique des élus d'une part et celle des chefs d'entreprises d'autre part, qui n'ont ni les mêmes intérêts, ni les mêmes horizons temporels, et par conséquent des mécanismes d'action différents. Il s'ajoute à cette dissimilitude la rareté des disponibilités financières. Pour Patrick Le Galès, « *au-delà des entreprises « parasites » et des individus qui cherchent à tirer profit des biens collectifs produits, il existe des acteurs privés et/ou groupes d'intérêts professionnels*

susceptibles de contribuer à la gouvernance urbaine et d'orienter (du moins partiellement) leurs stratégies de manière à participer à la production de certains biens collectifs »⁶³

En fait, La gouvernance suggère d'inventer de nouvelles formes de partenariat. Le public et le privé doivent parvenir à s'entendre sur des projets communs déclenchant des dynamiques locales sans que la logique de marché ne prenne le dessus sur l'intérêt général et sans qu'il y ait confusion des rôles entre eux.

4.5.4. Réaliser la coopération intercommunale

Les relations entre communes sont marquées à la fois par un élargissement des systèmes de coopération et d'échanges et par une accentuation de la concurrence, la diminution globale des ressources poussant les communes à tout mettre en oeuvre pour attirer sur leur territoire les investissements publics et privés et une population qualifiée. Cette logique de compétition conduit à l'émergence d'un gouvernement « entrepreneurial » et à la mise en place de stratégies « entrepreneuriales ». Cela se traduit par le lancement de grands projets, le développement d'opération de marketing des territoires, la recherche de l'amélioration de l'environnement des entreprises et donc par la réalisation de technopole. Ces opérations se font souvent au détriment d'investissements rentables sur le long terme comme les équipements de base, l'éducation ou la formation.

Pour contrer cette tendance, de nouvelles mesures devront être engagées pour relancer la coopération entre collectivités locales et assurer l'équité entre communes. En fait, la question la plus brûlante aujourd'hui est celle de la constitution d'une forme institutionnelle spécifique de gouvernement local⁶⁴. Pour Christian Lefèvre⁶⁵, deux conditions doivent être réunies pour que des gouvernements locaux trouvent leur place dans le système institutionnel : d'une part, il faut passer d'une institution imposée à une institution négociée, c'est-à-dire, explique il, à une institution considérée non plus comme un cadre figé de gouvernement mais comme un construit social, produit de l'ensemble des acteurs impliqués sur un territoire donné. Le gouvernement doit donc être basé sur une identité locale, ce qui le rend apte à être légitime. D'autre part, il convient de maintenir les

⁶³ LE GALES Patrick, *Quels intérêts privés dans les villes européennes*, in *Villes en Europe*, Ed. La Découverte, 1997, pp. 234

⁶⁴ Cette forme institutionnelle spécifique concerne ici le niveau supra communal.

⁶⁵ LEFEVRE Christian, *Gouvernance, institutions et territoires : les gouvernements métropolitains dans les pays occidentaux*, in *La ville éclatée*, Ed. de l'Aube, 1998, pp. 277

autres niveaux territoriaux d'appartenance, en particulier de maintenir l'institution communale.

La réalisation de la coopération intercommunale au sein des agglomérations pose un certain nombre de problèmes qui ont trait principalement à la question des échelles pertinentes de gestion. Quoi qu'il en soit, il est important de progresser dans cette voie pour éviter que ne s'accroissent les fractures et les écarts entre territoires et que ne soient gaspillées des ressources rares (financières, humaines, naturelles, ...). Les formes de cette coopération sont encore à inventer et à expérimenter même dans les pays développés.

4.5.5. Articulation entre les politiques menées à différents échelons territoriaux

Généralement, des décideurs publics situés à différents niveaux institutionnels interviennent sur un même territoire. Les rapports entre toutes ces autorités sont essentiellement fondés sur le partage des responsabilités et la répartition des compétences.

Aujourd'hui, l'enjeu est d'arriver à rapprocher les priorités nationales et les initiatives locales et à trouver une articulation entre les politiques menées à différents échelons territoriaux. En effet, la répartition des compétences entre les différents niveaux ne semble plus répondre au mieux aux différentes préoccupations territoriales. Le temps est-il davantage au partage des responsabilités et à la réunion des efforts. Il importe donc de créer les moyens et les procédures permettant d'assurer cette articulation entre les différents niveaux.

Les défis à relever incitent au développement et à la mise en pratique de nouveaux modes d'intervention au sein même des institutions. Il ne s'agit pas, forcément, de divorcer avec les modes classiques du contrôle politique mais d'intégrer de nouvelles procédures, de développer de nouveaux savoir-faire, de mieux organiser les services afin que la gestion soit plus efficace et que les institutions à tous les niveaux remplissent mieux leurs missions sans qu'il y ait confusion.

En définitive, la notion de gouvernance en général et territoriale en particulier a ouvert un champ de recherches qui est loin d'avoir été exploré dans sa totalité du fait de son étendue. L'adaptation des modes de régulations en mutations dans ce début de siècle

demeure un vaste laboratoire qui se poursuivra au futur. Le vocabulaire, quant à lui, ne cesse de s'enrichir de termes nouveaux, traduisant par là même un renouvellement des cadres de pensée pour appréhender des phénomènes en émergence.

Conclusion du chapitre II

Dans une approche générale de la gouvernance, nous mettons maintenant en avant cinq principes, à savoir : légitimité et cohésion territoriale ; démocratie et citoyenneté ; pertinence et compétence de l'action publique ; partenariat entre acteurs ; relation local-global et articulation entre les échelles de gouvernance.

En effet, la présentation synthétique de la gouvernance servira de base pour la suite notre étude. Ainsi nous avons montré, de façon assez complète, les liens existants entre les différents concepts utilisés dans ce chapitre et cela constituera un véritable outil d'analyse de la gouvernance territoriale, à différentes échelles et sur différents sujets.

Par ailleurs notre focalisation sur la gouvernance territoriale n'a pas comme objectif de théoriser le concept, déjà inflationniste, mais de faire ressortir l'essentiel des caractéristiques et enjeux qui l'entoure.

Nous résumons **les caractéristiques de la gouvernance territoriale** en cinq (05) points :

- Une décentralisation apparente à travers la transformation de l'architecture politico administrative ;
- Des modalités d'actions basées sur la régulation transversale, souple, réactive entre les domaines d'actions et la coopération de plusieurs acteurs ;
- Implication et participation de la société civile à la prise de décision au niveau local.
- Une pluralité d'acteurs qui dissimule la figure d'un Etat social de régulation et de distribution au profit des instances partenariales.
- Une logique de projet qui va au delà d'un processus temporaire, et s'inscrit dans la continuité et la durabilité du développement local.

Enfin, **les principaux enjeux de la gouvernance territoriale** sont :

- L'adaptation des méthode et formes des gouvernements locaux à la gouvernance territoriale ;
- La participation de tous les acteurs jusqu'au citoyen de base à la gouvernance (à la prise de décision) ;
- Le partenariat public/privé ;
- La coopération intercommunale ;
- L'articulation entre les politiques et les stratégies de développement à différents échelons territoriaux.

CHAPITRE III

LES ACTEURS LOCAUX : STRATEGIES ET RESEAUX

CHAPITRE III

LES ACTEURS LOCAUX : STRATEGIES ET RESEAUX

Le développement local implique que la qualité des relations qui lient les acteurs dans la proximité contribue à produire des marges de manœuvre nouvelles. Cela revient à concevoir que le territoire n'est pas soumis uniquement aux dynamiques exogènes, comme la mondialisation, mais qu'il est mouvementé et animé par les Hommes qui l'habitent, au sens fort du terme, et ceux sont les acteurs locaux. Par ailleurs, le développement local n'est pas un repli sur soi et doit s'appuyer sur une capacité d'ouverture qui permet de tirer profit des expériences extérieures en les adaptant aux conditions spécifiques du « local »⁶⁶.

Nous essaierons alors, tout le long de ce chapitre, **de montrer de quelle manière les acteurs locaux, stratégies et réseaux, favorisent l'émergence d'une dynamique de développement économique local** ; Pour cela, nous présentons une typologie des réseaux d'acteurs locaux construite à partir de logiques de production et d'interaction. Puis, nous étudierons comment ces réseaux s'inscrivent dans les processus des dynamiques de développement local. Avant cela, nous essaierons d'indiquer le cadre théorique lié aux notions de l'acteur, de la stratégie et de réseaux.

⁶⁶ Le local comme objet géographique, il s'appuie sur ce que J. Lévy présente comme la dimension spatiale des sociétés. Il met au cœur de la problématique le triptyque **territoire-acteur-développement**. C'est donc une action a priori volontaire et organisée autorisant à « agir ensemble » et « vivre ensemble » dans cette espace.

1. La notion d'acteur/agent

Tout d'abord, il nous est intéressant d'apporter quelques éléments sur la façon dont les notions **d'agent et d'acteur** sont perçues, et plus particulièrement sur la différence entre les deux. Dans la mesure où il s'agit d'une question très large, on se contentera de survoler les différentes acceptations possibles de ces deux termes. A cette fin, nous reprendrons les grands courants théoriques qui constituent une présentation pratique et un éclaircissement sur les enjeux d'utilisation de ces notions notamment dans les sciences humaine et sociale.

Primo, il y a bien un enjeu dans l'utilisation d'un terme ou de l'autre, mais celui *d'acteur* a largement supplanté celui *d'agent* qui a été le terme utilisé jusqu'aux années 80. On le retrouve notamment dans les travaux de Bourdieu⁶⁷. Dans le prolongement de cette remarque, il faut préciser que la notion d'acteur a des sens différents selon les approches : plutôt que la différence agent/acteur, la question est de savoir sur quoi on raisonne (individus, collectifs, etc.) ; autrement dit, quelle est « l'unité de base » de référence dans la construction d'un raisonnement que nous voulons, ici, scientifique bien sûr mais aussi en adéquation avec notre approche de système.

Secondo, très schématiquement, une théorie se définit par l'articulation entre une théorie de l'acteur et une théorie du système.

- La théorie de l'acteur définit les caractéristiques à retenir (positions, ressources, etc.) et les logiques d'action (dispositions, rationalités, etc.)
- La théorie du système interroge les modes de coordination : les conditions de réalisation de l'accord, de l'action collective, le rôle des structures et des contextes... etc.

En effet, chaque courant ne reprend pas l'ensemble de ces éléments. Certains sont plutôt penchés sur le système et utiliseront plus facilement la notion d'agent, d'autres à l'inverse écartent l'analyse systémique et insistent sur l'acteur. Pour mieux cerner cette notion, nous aborderons ces conceptions initiales.

⁶⁷ BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, éditions de Minuit, 1980

1.1. Les conceptions initiales de l'agent/acteur

Nous allons essayer d'identifier les différentes conceptions considérées comme traditionnelles, regroupant plusieurs courants qui ne sont pas totalement coupés les uns des autres. Toutefois, notre exposé ici se limitera au moins à ce qui nous intéresse en sciences économiques puisque l'essence de ces conceptions est d'abord sociologique.

1.1.1. La conception compréhensive

On attribue l'origine de la conception *compréhensive* à **Max Weber**. Celle-ci cherche à comprendre le sens que les individus donnent à leurs actions. L'objectif derrière cette démarche est de rendre les comportements des acteurs « explicables » : attribuer une « rationalité » à l'acteur, c'est dire que la signification qu'il attribue à ses actes fait également sens pour le chercheur⁶⁸.

Logiquement, les méthodes correspondantes à la conception compréhensive reposent assez souvent sur le raisonnement typologique, et, souvent mobilisées pour le travail de terrain dit « qualitatif » (par entretiens, observations), nécessitant alors une certaine identification des acteurs interrogés. Ainsi une attention particulière doit être portée à l'autonomie de l'acteur, de ses représentations et de ses comportements.

1.1.2. La conception objectiviste

C'est dans cette conception qu'on utilise couramment le terme agent. Le père fondateur étant **Durkheim**, la conception objectiviste ne s'intéresse aux individus que dans la mesure où leurs comportements portent la trace des structures collectives. D'où, le raisonnement ne soit pas au niveau de l'individu mais à celui d'un groupe. En effet, l'accent est notamment mis sur les supports collectifs à l'existence d'un groupe ou sous groupe social⁶⁹. Ainsi, l'agent est entendu comme le vecteur plus ou moins passif du collectif.

D'un point de vue méthodologique cette notion d'agent des « objectivistes » est associée aux méthodes quantitatives et à la production d'indicateurs. L'analyse porte sur la façon dont le collectif s'inscrit dans l'individu, dans ses façons de faire et de penser.

⁶⁸WEBER Max, *Economie et Société*, Paris, Pocket, 1995 [1921]

⁶⁹mémoire collective chez Halbwachs, système d'échanges pour Mauss, processus de socialisation

Néanmoins, Il existe toutefois des versions de cette perspective objectiviste, qualifiées par certains auteurs de radicales, dans lesquelles l'agent disparaît totalement, jusqu'à ne devenir qu'un signe passif à travers lequel la logique est celle d'un système global.

On distingue alors deux types d'objectivisme :

- Le premier peut être dit « *intégrationniste* » et s'intéresse à ce qui fait la cohésion de l'ensemble, la stabilité d'un système dont les dysfonctionnements éventuels sont perçus comme des échecs à prendre vraiment en considération.
- Le second repose sur la révélation des véritables motifs d'action de l'agent. Ce type d'objectivisme critique un système global vu comme inégalitaire dont le maintien suppose la production et la reproduction d'inégalités.

1.1.3. La conception interactionniste

La coutume *interactionniste* renvoie notamment à l'allemand **Georg Simmel**⁷⁰. Celle-ci repose sur l'idée de la socialisation (*sociation*), elle implique toujours une influence réciproque des uns sur les autres, il ne saurait y avoir de socialisation figée une fois pour toute. La socialisation est toujours quelque chose de dynamique.

Dans cette conception, l'unité de base n'est pas l'acteur mais la situation d'interaction (face-à-face) : l'acteur se construit progressivement dans l'interaction. Il peut avoir des stratégies ou une conduite active mais on les réfère à un contexte donné, pas à ses caractéristiques initiales. On est en revanche attentif à son évolution, au fil des interactions.

C'est à partir de la conception interactionniste que les notions de *carrière* et de *trajectoire*⁷¹ se sont généralisées et que l'ensemble des courants mobilise. Cette approche rend difficile le raisonnement à un niveau global : les collectifs y sont perçus comme très

⁷⁰ Les travaux de Georg Simmel (1858-1918) regorgent de réflexions sur les interactions entre phénomènes naturels et sociaux, lesquelles caractérisent la question contemporaine de l'environnement, certains auteurs le considèrent pionnier de l'approche sociologique de l'environnement.

⁷¹ Toutes les deux reposent sur l'idée de restituer la signification du parcours d'un acteur. Elles ne sont pas pour autant synonymes : la notion de carrière sera plutôt utilisée pour des processus d'insertion, ou de désaffiliation, à des collectifs (ajustement aux attentes des pairs, etc.), sans que ce soit nécessairement le cas pour celle de trajectoire.

mobiles, la réalité est faite de situations et de formes plus ou moins stables.

Sur le plan pratique, le modèle interactionniste a permis l'émergence d'un « nouveau travail managérial » résultant de changements dans l'environnement économique, politique, social et culturel des entreprises. Une des principales nouveautés sur lesquelles débouche l'interactionnisme est la modification des principes pouvant guider l'exercice de la gestion : du PODC (Planifier, Organiser, Diriger et Contrôler) on passerait à l'ADMR (Animer, Déléguer, Mobiliser et Responsabiliser); une telle transition implique surtout, pour les gestionnaires, une nouvelle façon d'interagir avec autrui.

Enfin, il y a lieu de noter que les trois conceptions de l'agent/acteur décrites ci-dessus ne se sont pas succédées mais coexistent et s'alimentent les unes des autres. Sans se submerger dans une rétrospective historique, il nous paraît intéressant de voir les prolongements actuels de la notion d'acteur.

2. Les prolongements actuels de la notion d'acteur

La notion d'acteur s'est imposé mais recouvre, comme souligné plus haut, des significations diverses. Les prolongements « contemporains » ne sont pas en rupture avec les antécédents mais permettent d'éclairer les utilisations possibles de la notion de l'acteur. Ainsi nous pouvons les repérer dans trois (03) dimensions distinctes à savoir : les caractéristiques des acteurs, la question de l'action collective et celle des logiques d'action.

2.1. Les caractéristiques des acteurs

Le traitement de caractéristiques des acteurs renvoie aux études de morphologie (forme) sociale de l'acteur au sens large, c'est-à-dire ne se limitant pas à la stratification (formation) de celui-ci mais portant aussi sur ses appartenances, ses modes de vie, son identité, etc. Les thématiques consacrées dans ce sens en sciences sociales restent classiques et portent sur la famille, l'habitat ou la profession, etc.

Toutefois, la nouveauté aujourd'hui est sans doute la prise en compte de la multiplicité des *scènes* sur lesquelles interviennent les acteurs et de leurs *appartenances*. Cela correspond à des objets réels, mais aussi au souci de raffiner l'analyse des acteurs.

Ainsi, se pose la question de l'unicité ou de la pluralité de l'acteur, de son ou ses identités, de la cohérence de ses comportements dans des contextes diversifiés. Cette

investigation ne se pose pas qu'au niveau philosophique tel que figuré dans les travaux de **Focale** sur l'identité mais qui s'invite à toutes les étapes de travail dans d'autres domaines (sociologique, politique ou économique). Pour mieux apprécier l'analyse de l'acteur et son utilisation humble surtout dans le domaine de la gouvernance des territoires. Incessamment, nous l'appliquerons sur les acteurs locaux.

2.2. Le débat sur l'action collective

Comme souligné auparavant, la multiplicité des scènes sur lesquelles les acteurs agissent et interagissent constitue un renouveau considérable dans l'approche des organisations. Ce qu'on a appelé en général nouvelles *scènes* dans le domaine des sciences sociales est entendu comme territoires en sciences économiques et précisément en économie des territoires.

En effet, le développement des modes d'organisation et l'émergence de nouveau cadre d'intervention collective sur un territoire font observer ce qui se passe aux frontières des organisations (acteurs institués ou non). Cela revient à l'observation des interfaces entre une entreprise et un marché, entre une administration et un public ou entre un Etat et une société. Ainsi la « médiation » se place comme mot-clé étant donné que les structures, groupes et institutions soient porteurs d'effets, mais ces effets sont médiatisées par des intermédiaires. Dans cette vision, les « acteurs » sont plutôt des « actants », ce terme désigne les individus mais également des objets et autres supports de l'action.⁷² L'interrogation centrale en arrière plan est celle du lien entre le collectif et l'individuel. Elle amène à concentrer l'analyse sur les acteurs charnières qui assurent l'articulation entre les différents collectifs. D'ailleurs, c'est là que les systèmes de gouvernances sont bien sujets d'examen.

Sous un autre angle et sous l'impulsion notamment de **Crozier**⁷³, l'accent a alors été mis sur le pouvoir détenu par les membres de l'organisation et par les stratégies qu'ils mettent en oeuvre dans ce contexte. **La notion de système est perçue comme la résultante de ces stratégies, comme une configuration émergente qui n'est pas nécessairement formalisée.**

⁷² Cette inscription de l'action dans des réseaux unissant objets et individus renvoie largement aux travaux de Callon et Latour en sociologie. Voir LATOUR Bruno, "Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité" *Sociologie du Travail*, vol. 36 n°4, 1994, pp587-607.

⁷³ CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977.

Dans la mesure où les acteurs ont cette capacité à intervenir sur leur cadre d'action, **Jean-Daniel Reynaud** porte l'attention sur la production de règles collectives, autour de la notion de *régulation*. Ce que **Reynaud** ne néglige pas dans ces remarques est qu'il ne s'agit plus de démythifier le fonctionnement des institutions⁷⁴ en réintroduisant les buts individuels de l'acteur. Il serait plutôt intéressant de s'interroger sur les conditions de l'action collective et de la coopération. Autrement, par la négociation, la production de règles, mais aussi par l'instauration de la confiance, les acteurs économisent le coût et la durée de l'ajustement de l'action.⁷⁵

2.3. Logiques d'action

La logique d'action des acteurs est bien abordée par **Boltanski**⁷⁶. Il s'agit alors de voir comment les acteurs justifient leurs actions, choix et comportements, et comment ils les rendent recevables, valables et « acceptables ». Cette pratique selon L. Boltanski part du principe que les opérations de dévoilement des motifs réels ne sont pas l'apanage des sociologues et qu'elles sont pratiquées quotidiennement là où les acteurs peuvent mettre en oeuvre une certaine réflexivité. C'est cette réflexivité qui va permettre la réalisation d'accords, la coopération, ou simplement l'action individuelle.

2.3.1. Le courant des choix rationnels

Le courant aussi dit « individualisme méthodologique », incarné par Raymond Boudon, repose sur l'idée qu'un phénomène social s'explique par l'agrégation de comportements individuels. La théorie des choix rationnels importe la notion d'*homo oeconomicus*, c'est-à-dire d'acteur défini par ses intérêts et sa rationalité.

En effet, l'approfondissement de l'étude des comportements, notamment la formalisation des choix et de la rationalité des acteurs n'est pas aussi simple. L'individualisme méthodologique, un raisonnement qui permet d'interpréter les phénomènes collectifs comme la résultante d'actions et de comportements individuels, n'a pas pris en compte les critiques portant sur la vision désocialisée (non appartenance aux collectifs) de l'acteur. Schématiquement, les recherches sur les choix rationnels des acteurs se sont développées dans des directions différentes que nous essaierons de synthétiser

⁷⁴ En réaction, par exemple, au taylorisme ou à l'idéalisation de la bureaucratie chez Weber.

⁷⁵ REYNAUD Jean-Daniel, *Les règles du jeu*, Paris, Armand Colin, 1989

⁷⁶ BOLTANSKI Luc, *La justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991

- La première concerne la *rationalité individuelle*. Les partisans de ce courant mobilisent les sciences cognitives, et s'intéressent à la façon de traiter l'information. Un des reproches adressés à ce courant, qui dit s'inspirer de la logique compréhensive de Weber, est que l'établissement et la restitution des logiques d'action se font dans les limites d'une rationalité prédéfinie par le chercheur.
- La deuxième concerne les *comportements stratégiques*, où le problème n'est plus la complexité de l'information mais l'incertitude sur le comportement et les caractéristiques des autres acteurs. La réflexion, dans ce sens, s'oriente vers les outils de la théorie des jeux, des asymétries d'information, etc.
- La troisième direction que prend ce courant est celle de l'analyse des *effets de composition* (appelé aussi effets pervers), c'est-à-dire des effets produits par l'addition des comportements individuels mais non prévus par les acteurs dans leurs calculs. Toute la question est alors de voir comment s'agrègent ces comportements (simple juxtaposition, effets de seuil, réactions en chaîne, etc.), ce qui peut conduire à des schémas complexes, quoique fondés sur des modèles de comportements simples.

Enfin, les critiques adressés à ce courant sont multiples, le qualifiant même de la version « pure et dure », mais il nous semble plus intéressant de voir ce qui a pu faire son succès. Les principales nous semblent être :

- La séduction exercée par la prétention à la modélisation (dans le sens des sciences dures).
- Le refus de s'en remettre à ce que Boudon appelle les « fausses raisons », c'est-à-dire au dévoilement des motifs réels de l'action.
- La possibilité de penser le changement social indépendamment de tout déterminisme et de tout volontarisme : dans la mesure où les processus sociaux résultent d'effets non prévus, la « place du désordre » et de l'aléatoire est restaurée.

3. Les réseaux

La notion du réseau a eu un regain d'intérêt suscité par la volonté de mettre en évidence une certaine évolution des pratiques d'action collective des acteurs. En effet la notion de réseau n'est pas d'usage récent dans les sciences sociales ou dans les pratiques socio-économiques. Il serait donc utile de cerner la notion de réseau telle que nous entendons l'utiliser dans notre travail pour éviter les lapsus ou les approximations.

Au sens traditionnel, un réseau est un regroupement d'acteurs ayant des propriétés en commun, supposé alors homogène. Toutefois la notion de réseau s'est renouvelée dès l'apparition de formes inédites d'action collective. L'origine provient en particulier des actions collectives engendrées par les préoccupations écologistes. En fait, face à certains risques écologiques (pollution) qu'encourent des populations d'une proximité géographique, des collectifs se sont organisés et ont mené des actions revendicatives en créant des coalitions d'intérêts. La multiplication de ces risques et leur rapport ont entraîné des formes de coordination en réseaux. Graduellement des associations se sont formées unissant une pluralité d'acteurs (individus, entreprises, ressources naturelles et experts) cherchant à mettre en évidence des actions collectives à la recherche de mode de développement social.

Le nouveau réseau diffère du réseau au sens traditionnel du fait que les collectifs assemblaient des acteurs hétérogènes et des ressources naturelles dans un processus d'action visant à faire valoir de nouvelles connaissances sur les nuisances de certains choix de développements social⁷⁷. Ainsi la référence à des propriétés communes devenait impossible pour décrire la forme d'association des acteurs. Au contraire, une richesse de ce mode d'action semblait être sa capacité à combiner une pluralité d'intérêts et de points de vue différents ; « (...) *ne plus tenir compte des propriétés des éléments entre lesquelles une relation s'établit, c'est-à-dire des personnes, dont la qualité, par exemple, de femme, de noir, de jeune, d'ouvrier, etc., n'est plus traitée comme pertinente, mais seulement **des propriétés relationnelles** c'est-à-dire du nombre, de la fréquence et de la direction des connexions* »⁷⁸.

⁷⁷ B. LATOUR, *Politiques de la nature*, La Découverte, Paris, 1999.

⁷⁸ Soulignés par nous, pour insister sur les propriétés relationnelles d'un réseau ; L. BOLTANSKI et E. CHIAPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 1999, p. 225).

Ainsi deux propriétés, fréquence et intensité, nous permettront de mieux appréhender le réseau et l'action collective, autrement dit l'action en réseaux.

3.1. L'action en réseau : fréquence et intensité

La nouvelle notion de réseau est basée sur l'accroissement des connexions entre acteurs et ressources d'action différentes. Il en découle une notion d'action en réseau qui se distingue de la simple action coordonnée avec une stratégie homogène des acteurs.

L'action en réseau se caractérise par la multiplication des formes d'action et par leur concentration sur un enjeu précis. On dira que l'action en réseau joue à la fois sur la fréquence et sur l'intensité : elle permet de traiter un problème en élargissant la « bande de fréquence » des formes d'intervention mobilisées et en augmentant l'intensité des actions menées pour résoudre un problème quelconque. Il en résulte une prolifération de comportements visant à trouver une solution concentrée en un point qui devient le « nœud de réseau ».

Par rapport aux formes traditionnelles d'action collective cloisonnées en fonction de public spécifiques et de méthodes adaptées, l'action en réseau rend possible l'association d'une pluralité de motivations différentes et favorise en même temps la recomposition d'identités d'action multiples, en fonction de l'échange de vue et des différences de perception des enjeux.

La force du réseau est de connecter autour d'enjeux ponctuels des intérêts et des motivations d'action différentes qui produisent une sorte de tissu à taille réduite, une sorte de laboratoire. Ainsi, l'action en réseau permet donc l'expérimentation des moyens de créativité dans tous les domaines.

Le succès de l'action collective n'est pas seulement dans le domaine social où elle a été expérimentée et élaborée. Elle a aussi été développée dans les modèles de gestion économique de la production, notamment dans le développement du recours à la sous-traitance. Au plan politique, la modernisation de l'Etat social fait aussi appel à l'activation de réseaux d'intervention sociale pour développer une aide de proximité mieux adaptée aux besoins des populations.

De manière générale, toutes les initiatives d'activation de réseaux sont orientées vers le renforcement du potentiel de connexions et d'auto organisation des ressources d'un secteur d'activité.

En résumé, qu'est ce qui a changé au plan de l'action collective quand on parle de pratiques de réseau ?

- **La fréquence** : En ce qui concerne les revendications et les questions, on a élargi la bande de fréquence. On n'est rarement sur un enjeu, sur une fréquence unique comme, l'environnement, l'emploi,...etc. Nous sommes sur toutes ces fréquences en même temps, les portes d'entrées sont plus nombreuses.
- **L'intensité** : L'action s'intensifie sur *un nœud* que l'on a repéré plus dans le tissu formé par les acteurs, par exemple le problème des riverains, où l'on relie ces différentes fréquences. Nous pouvons de la sorte multiplier les comportements différents et jouer sur la quantité.

Enfin, nous pourrions dire que le réseau est devenu un mode d'organisation de l'action collective qui permet d'élargir la bande de fréquence et d'intensifier l'action. Cela donne une forme hybride aux stratégies des acteurs emmêlés et donne un solde coordonné de l'action.

3.2. La théorie des réseaux sociaux

La théorie des réseaux sociaux (TRS) fait l'objet d'utilisations croissantes dans les sciences économiques et de gestion⁷⁹. Nous essaierons de revoir les éclairages apportés par la TRS dans le domaine de la stratégie et les questions nouvelles qu'elle trouve. Notre objectif est de fournir la façon la plus pertinente des thèmes classiques de la stratégie, en nous focalisant sur les travaux conduits par Mark Granovetter, qui a comme particularité de soulever des questions théoriques et de se distinguer par des travaux empiriques particulièrement aboutis.⁸⁰

En effet, l'analyse historique de la structuration de l'industrie électrique américaine entre 1880 et 1925 est l'un des projets majeurs du programme de recherche de Granovetter.

⁷⁹ Cf. Academy of Management, 2002, Huault, 2002.

⁸⁰ Didier CHABAUD, « la stratégies, entre jeux d'acteurs et institution : des réflexions issues des travaux de Mark GRANOVETTER », 7^{ème} conférences de l'AIMS, juin 2003

Il met en exergue le rôle des jeux d'acteurs dans la réussite de la stratégie des firmes. Selon lui, ce succès passe par deux pistes complémentaires :

- ✓ D'une part, l'appui sur le réseau permet à l'entreprise de disposer des ressources nécessaires pour défendre et promouvoir sa stratégie ;
- ✓ d'autre part, le réseau permet d'aider à façonner les choix institutionnels qui sont effectués, en éliminant ou restreignant la marge de manoeuvre des concurrents.

L'analyse stratégique insiste généralement soit sur la qualité des ressources mobilisées par l'entreprise, soit sur la qualité de ses actions stratégiques, toutes deux vecteurs d'avantage concurrentiel. L'étude de l'industrie électrique va relativiser cette vision en soulignant le rôle des jeux d'acteurs dans le succès des firmes en présence. Granovetter et McGuire montrent comment les solutions qui s'imposent dans la structuration de l'industrie électrique sont le fruit de la pression d'agents influents (Samuel Insull notamment), qui se sont imposés grâce à leur capacité à combiner des appuis financiers, des appuis d'experts techniques, et des connexions politiques, plutôt que par le choix de solutions techniquement ou socialement efficaces. Les travaux vont ainsi souligner inévitablement le rôle des réseaux sociaux dans l'évolution de l'industrie électrique et dans l'arbitrage des différents conflits entre acteurs de l'industrie. Sur ce plan, deux exemples sont symptomatiques des relais que doivent trouver les stratégies pour s'imposer : l'opposition sur le choix du système de tarification et la question de la réglementation des interventions des diverses catégories de producteurs ;

Dés lors, si les réseaux sociaux influencent l'efficacité des stratégies en favorisant l'accès aux ressources, la TRS met également en exergue la médiation effectuée par les institutions publiques et privées dans le succès de la stratégie des acteurs.

Si l'on perçoit, à ce moment, la richesse des analyses conduites dans la perspective des réseaux sociaux, la question demeure de savoir dans quelle mesure ces éclairages sont alternatifs ou complémentaires des éclairages traditionnels de la stratégie. Pour cerner cette question, nous proposons d'analyser les stratégies d'acteurs dans les initiatives locales par rapport à l'avenir du processus de développement local.

4. Stratégies d'acteurs locaux et dynamiques des territoires

Comme souligné dans le premier chapitre consacré aux approches de développement local, la réflexion qui se réfère aux travaux de la Proximité (Bellet, Colletis, Lung, 1993; Rallet, Torre, 1995; Gilly, Torre, 2000) permet de renouveler les problématiques sur les modes de développement des territoires. Particulièrement, la relation de la firme à son territoire n'est plus abordée uniquement en terme de localisation optimale du point de vue des firmes (minimisation des coûts ou ressources disponibles), ni en terme de politique d'attractivité du point de vue des acteurs territoriaux pour attirer et/ou maintenir les entreprises sur le territoire (politiques d'aides, mises en concurrence des régions, captation des investissements des firmes...), mais encore en terme de création de ressources spécifiques construites par les acteurs locaux à travers des processus d'innovation et d'apprentissage (Kirat, Lung, 97).

En effet, l'étude des dynamiques de développement possibles d'un territoire revient à étudier la nature des ressources « spécifiques » locales et la façon optimale dont elles peuvent être mobilisées pour faire face aux chocs internes ou externes. Cela revoie à prêter attention surtout à spécifier la nature, le rôle et le type d'actions des acteurs locaux, firmes et acteurs institutionnels locaux, dans la (re)production d'une dynamique. En particulier, il s'agit d'apprécier les stratégies des acteurs, la nature des proximités sur lesquelles les acteurs s'appuient, les démarches de construction de ressources qu'ils mettent en oeuvre et qui font naître des proximités organisées nouvelles.

4.1. La mise en réseaux des acteurs locaux

Le réseau est défini comme « un ensemble d'acteurs capables de nouer entre eux des relations qui leur permettent de rétroagir les uns sur les autres et, ce faisant de renforcer des processus d'apprentissages » « il est capable d'acquérir, par des effets en boucle d'amplification et/ou stabilisation, des propriétés nouvelles » (**Matteaccioli et Peyrache**), 1989).

En fait, tout réseau se constitue à partir d'une finalité partagée par tous les individus composant le réseau. Il correspond en quelque sorte à une alliance ou chaque participant a besoin de la coopération des autres pour réussir sa tâche. En conséquence, la finalité de chaque réseau influera sur son organisation, sur sa durée de vie, sur son degré d'ouverture vers son environnement et de ce fait sur son degré d'ancrage local.

La mise en réseau des acteurs économiques à une échelle locale est génératrice d'externalités positives (**Thisse & Torre**, 1996; **Lawson**, 1999). Plusieurs formes d'organisations peuvent alors naître de cette mise en réseau, et présentent des avantages en termes de coordination dus simultanément à l'existence de liens socio-économiques et de la mise en oeuvre d'actions concertées favorables à un développement local (**Filippi & torre**, 2000).

En conséquence, les réseaux observés mobilisent fortement des proximités organisées (Rallet, 2000). Toutefois, nous verrons que plus le réseau est impulsé par des acteurs publics locaux, plus la proximité géographique est forte, celle-ci étant perçue comme une condition nécessaire au processus de développement par les acteurs clés du réseau.

Nous présentons les logiques structurant ces différents réseaux. Puis, dans un second temps, nous développons les attributs permettant d'identifier trois types de réseaux.

4.1.1. Les logiques de production et les logiques d'interaction

La perspective d'une organisation en réseau des acteurs économiques locaux naît d'une double exigence :

- Premièrement, celle de maintenir la compétitivité des entreprises locales en recherchant des réponses à leurs besoins croissants d'innovations techniques, commerciales et organisationnelles.⁸¹
- Deuxièmement, celle d'appartenir à une pluralité de réseaux reliant le système local au monde extérieur. Le local et le global apparaissent dans ces nouvelles organisations productives comme les deux versants d'une même réalité économique.

En ce qui concerne l'objet des relations en réseau, nous nous appuyons sur les notions de logiques de production et de logique d'interaction que **O. Crevoisier et D. Maillat** (1990) développent dans leur travaux sur les formes d'organisation de la

⁸¹ Tous les travaux de l'économie industrielle, de l'économie spatiale et de la géographie ont montré combien les externalités développées par les nouveaux schémas productifs des firmes renforcent le jeu des proximités. La consolidation de l'offre concurrentielle des entreprises et de ce fait du tissu économique local passe par la constitution de ressources spécifiques locales.

production. Appliqués aux réseaux économiques locaux, ces deux axes nous facilitent l'identification des dynamiques animant les relations tissées dans les réseaux locaux.

- **La logique de production** : cette logique concerne surtout les formes d'échanges interentreprises dont le but principal concerne l'amélioration de la production de biens et services de toutes les composantes du réseau. Le réseau affirme alors les capacités d'apprentissages collectifs. En effet, quand les règles, régissant ces apprentissages collectifs, sont co-écrites par les diverses composantes du réseau, on observe la mise en place d'un réseau multipolaire. A l'opposé, quand se dégage une tête de réseau avec une ligne hiérarchique verticale, le réseau ressemble plus à une organisation résiliaire intégrée. C'est l'exemple du réseau de sous-traitance classique où le donneur d'ordres externalise, auprès de son réseau de sous-traitants, des travaux plutôt banalisés. Les interdépendances sont réduites. Le pouvoir reste concentré essentiellement entre les mains du donneur d'ordres. A l'opposé, le réseau multipolaire ne laisse pas apparaître d'acteur dominant. Le pouvoir est plus partagé et de ce fait les interdépendances se multiplient.

- **La logique d'interaction** : quant à la logique d'interaction, elle met en avant les capacités d'animation des acteurs. Celles-ci représentent un besoin de réduire l'incertitude et le risque que des rapports inter firmes moins articulées pourraient dans le temps faire courir aux acteurs économiques. Cette mobilisation des acteurs permet également d'être immergé dans un contexte relationnel permettant d'opérer des choix économiques alternatifs et de limiter les coûts de transaction grâce aux habitudes relationnelles.

En effet, au minimum deux grandes familles d'acteurs distinctes peuvent être identifiées dans la prégnance (la stabilité de perception) de ces logiques de mise en réseau à savoir :

Les entreprises : de biens et/ou de services, grandes ou petites, intervenant individuellement ou collectivement dans le cadre de regroupements professionnels, dont les mutations des schémas productifs conduisent souvent à des organisations résiliaires dont l'espace est souvent composé de sites disjoints et néanmoins interdépendants.

Les instances publiques : collectivités territoriales, administrations, structures de formation et de recherche, aux compétences pré-établies par la loi qui interviennent sur un territoire continu de compétence qui porte leur légitimité.

En somme, si l'on retient les capacités d'apprentissage et d'animation de ces deux acteurs économiques locaux, trois types de réseaux se dégagent.

4.2. Les types de réseaux

Nous nous appuyerons essentiellement sur les travaux du troisième congrès sur «*New growth and territories*» dans la présentation de la typologie des réseaux.⁸²

4.2.1. Le réseau producteur (type 1)

Le réseau producteur est celui qui lie les entreprises ayant pour objectif principal de conforter leur capacité de production. Celui-ci favorise le développement des capacités d'apprentissages collectifs. Dans ce réseau, on peut alors partager les mêmes expériences, les mêmes règles et la même culture technique. La poursuite des échanges entre ces entreprises conduira à terme au renforcement des relations articulées et l'accumulation de savoirs faire collectifs. Les caractéristiques principales du réseau producteur sont :

- ✓ Plus ce réseau est organisé en étoile, plus on observera une redéfinition des savoirs et des savoirs faire de ses composantes. A l'opposé, plus le réseau correspond à une intégration résiliaire, plus les acteurs profitent du réseau pour vendre ou acheter des savoirs faire construits dans leur propre sphère productive avec des relations ponctuelles qui peuvent s'arrêter rapidement quand un des membres du réseau ne trouve plus une réponse à son objectif de production.
- ✓ Les relations sont d'abord marchandes et elles se terminent lorsqu'il n'y aurait plus d'objet à échanger.
- ✓ La proximité géographique n'est pas ici une condition préalable à la formation de ce type de réseau.
- ✓ Le partage des savoirs et des technologies nécessite davantage l'existence de liens professionnels entre les acteurs.

⁸² Laurence BARNECHE-MIQUEU & Nathalie LAHAYE, in The third Congress on Proximity - "New growth and Territories", University of Paris South & Institut National de la Recherche Agronomique, 13 and 14 December 2001.

4.2.2. Le réseau facilitateur (type 2)

La naissance de ce réseau répond au besoin de faciliter les connexions entre les différents acteurs locaux. Ainsi, les composantes du réseau facilitateur sont mixte. Autrement dit, il est composé des structures publiques (collectivités locales, structures de formations et de recherches) et les entreprises. Ce réseau s'organise autour d'un objet qui devra servir les stratégies des acteurs locaux.

Ce type de réseau peut naître soit de la volonté de collectivités locales de renforcer les ressources spécifiques locales, soit à la demande d'une entreprise exprimant un besoin particulier lié à sa sphère productive. Les relations tissées entre les acteurs de ce type de réseau sont souvent formalisées et font l'objet d'une écriture préalable à la mise en réseau. Le type d'échange est bien identifié, la place respective dans l'organisation des différents acteurs consignée et la durée des échanges arrêtée. Elle correspond souvent à la durée de l'engagement financier de la collectivité publique. Le réseau disparaît à l'arrivée de l'échéance fixée pour l'objet d'échange.

4.2.3. Le réseau incubateur (type 3)

Parce que le développement économique s'inscrit dans une dimension fortement globalisée, les acteurs locaux recourent à des outils de plus en plus sophistiqués. Comme dans le type de réseaux facilitateurs, le réseau incubateur regroupe tous les acteurs publics et privés. Mais la nature de l'engagement présente des différences significatives. Il s'agit là d'une organisation en réseau pour se mettre en situation de créer des ressources locales propres. Le réseau est identifié ici comme producteur autonome de savoirs puis de savoirs faire spécifiques. En conséquence, les composantes articulées se dotent de moyens humains, techniques et financiers et s'inscrivent dans la logique marchande du marché. Le partage d'un objectif de production conduit tous les partenaires à une solidarité plus forte que dans les réseaux que nous avons traité plus haut. Il impose également la mise en oeuvre d'interdépendances accrues et le partage indirect des cultures respectives de chacune des composantes du réseau. Ainsi, le bilan de l'action sera plus directement valorisé dans les sphères des différentes composantes du réseau –collectivités territoriales élues, entreprises et structures de formation et de recherche par exemple – parce que mieux identifié concrètement : nouveaux produits, nouvelles techniques, nouveaux marchés, nouvelles implantations etc.

Au total, ce type de relations articulées pousse à une interpénétration des logiques de chacun des acteurs. Il convient pour tous les membres de l'organisation d'adopter les cultures de chacune des communautés (industrielle, de recherche et d'élus) afin de ne pas compromettre la réalisation du but final. Dans cette configuration, les logiques de production et d'interaction sont exacerbées. Le réseau produit de nouveaux savoirs et de nouvelles relations plus denses, marchandes et non marchandes, formelles et non formelles.

Conclusion du chapitre III

Au vu de cet état des lieux, nous comprenons pourquoi et comment le cœur du développement local est occupé par l'acteur. L'acteur est celui qui s'investit dans l'action qui « **soutient les ruptures et organise le changement** » pour reprendre ainsi les propos de **Claude Neuschwander**. Ce que **Bernard Vachon** nomme une « façon de penser » « un processus dynamique alimenté par des attitudes et des comportements axés sur *l'action* » et « *la stratégie* dans laquelle les acteurs sont les bénéficiaires ».

Aussi, si la seule perspective d'une croissance économique élevée et impulsée par des acteurs nationaux n'est plus, les questions centrales deviennent alors celles des modalités de gouvernance, de la mise en oeuvre d'une dynamique de développement et celles des acteurs de la construction d'un processus de développement local.

Au final, pour résumer, les acteurs du territoire avec leurs différentes sphères ont plus d'intérêts à se constituer en réseaux, en étendant les logiques de production et d'interaction et cela permettra d'amorcer une dynamique économique locale et durable.

Conclusion de la première partie

Sans pour autant refaire le tour complet sur les liens existant entre le développement local et la gouvernance territoriale et entre les acteurs et le territoire, l'utilisation du concept de gouvernance dans l'approche macro-économique s'intéresse à la nature du système économique et social en liaison avec le système politique. Ainsi, nous mettons l'accent sur le glissement de l'Etat hiérarchique et centralisateur vers la gouvernance en réseau. Ce type d'approche aborde **la question de la gouvernance sous forme d'analyse et de recherche des modes de coordination efficaces entre acteurs ou groupes d'acteurs d'une part, et considère d'une manière explicite, les rapports de force entre les classes chargées des décisions d'autre part**, avec prise en compte des conséquences que cela suppose en terme de lutte de pouvoir et de légitimité. La gouvernance apparaît alors comme un processus d'articulation de plusieurs niveaux de régulations.

En fait, cette partie théorique fait ressortir des grilles de lecture différentes pour un même concept : *A la recherche d'une « bonne gouvernance »*: pour les libéraux notamment les institutions financières internationales, la gouvernance est entendue comme un moyen permettant de réaliser le « moins d'Etat » en privatisant essentiellement les entreprises et les services publics à des fins d'allègement des contraintes entravant le bon fonctionnement des marchés.

Cependant, *La gouvernance territoriale*, pour les tenants de cette approche ou encore la gouvernance urbaine, il s'agit de **démocratiser l'action publique par la mobilisation et l'encouragement des initiatives locales des acteurs**, à savoir que **la mise en place de mécanismes de régulations à une échelle décentralisée est nécessaire** pour remédier aux inégalités socioéconomiques entre et au sein des territoires. C'est justement sur cet aspect de régulation, à une échelle décentralisée que nous retenons les enjeux de gouvernance territoriale et nous essaierons d'utiliser le solde de ce corpus théorique afin d'analyser les jeux des acteurs et le système de gouvernance dans la wilaya de Bejaia.

DEUXIEME PARTIE :
DE LA PRATIQUE

Introduction à la deuxième partie

Après avoir fait le tour d'horizon sur les questions théoriques en relation directe ou indirecte avec la gouvernance territoriale et les stratégies d'acteurs, nous entamerons la partie pratique de notre travail. Ainsi, comme conclu dans la partie précédente, la question de la gouvernance territoriale privilégie une approche sous forme d'analyse et de recherche des modes de coordination efficaces entre acteurs ou groupes d'acteurs d'une part, et considère d'une manière explicite, les rapports de force entre les classes chargées des décisions d'autre part. Pour notre part ici, nous essaierons, tout au long de cette partie, d'apposer cette forme d'analyse et de recherche sur le cas de la Wilaya de Bejaia. Nous espérons ainsi approcher celle-ci par trois chapitres.

Tout d'abord, le chapitre quatre sera consacré à la présentation de la région d'étude, en l'occurrence, la wilaya de Bejaia, dans le contexte de la décentralisation en Algérie. L'objectif de ce chapitre est de faire ressortir les acteurs locaux dans leur contexte qui feront l'objet d'une analyse de jeux d'acteurs.

Ensuite, le chapitre cinq présentera la Méthode MACTOR de Godet et Crozier (Méthode ACTeurs Objectifs Rapport de force) qui sert à identifier les acteurs les plus déterminants du système de gouvernance dans la wilaya de Bejaia et cela après la construction des tableaux des acteurs et des objectifs (enjeux de la gouvernance territoriale) à partir de l'enquête de terrain. Il s'agira en sens de fournir les données d'entrées pour le logiciel de simulation MACTOR, dans lequel seront analysés les rapports de force globaux entre les acteurs ainsi que leurs positions vis à vis les enjeux de la gouvernance territoriale comme objectifs.

Enfin, le sixième et dernier chapitre de notre travail sera alors réservé exclusivement à l'analyse des résultats des jeux des acteurs, et cela se fera à partir de *mapping* (plans) et autres représentations fournies par le logiciel MACTOR.

CHAPITRE IV
MILIEU ET CONTEXTE ACTUEL
D'ETUDE

CHAPITRE IV

MILIEU ET CONTEXTE ACTUEL D'ETUDE

Le chapitre suivant est consacré la présentation de la région d'étude, en l'occurrence la wilaya de Bejaia dans le contexte actuel de la décentralisation en Algérie.

Dans un premier temps, nous nous intéresserons au processus de décentralisation en Algérie, l'organisation administrative et l'identification des différents niveaux de gouvernance de l'Etat déconcentré et/ou décentralisé. Cela nous éclaircira sur les acteurs locaux de la wilaya de Bejaia, notamment les administrations déconcentrées de l'Etat et les élus locaux. Pour ce, nous nous appuierons surtout sur la législation algérienne et les documents officiels.

Dans un deuxième temps, nous présenterons la situation socio économique de la wilaya de Bejaia et les caractéristiques de l'échantillon d'étude retenu pour la simulation. Nous tablons essentiellement sur les données de la Direction de Planification et de l'Aménagement du Territoire (DPAT de Bejaia) et le Ministère de l'intérieur et des collectivités locales.

Dans un troisième et dernier temps, nous exposerons la méthode et l'objectif de l'enquête de terrain et son contenu.

L'objectif ultime de ce chapitre est d'identifier les acteurs locaux dans leur contexte qui feront l'objet d'une analyse des jeux d'acteurs.

1. La décentralisation et l'organisation administrative en Algérie

Le processus de décentralisation en Algérie est mis en place au fil des années. En effet, le gouvernement a fait adopter le code communal qui a introduit la notion de démocratie participative aux côtés de la démocratie électorale. Il vient évidemment « en complément du Code de 1990, consacrant la commune comme collectivité territoriale politique, administrative, économique, sociale et culturelle de base et échelon de planification dans le processus de démocratisation. En effet, la constitution algérienne ne prévoit pas expressément le principe de « libre administration », mais elle pose tout de même un principe dont on pourrait penser qu'il en est l'équivalent, en ce qu'il reconnaît au profit des collectivités territoriales, un droit ou une liberté d'auto administration sur des questions inscrites au titre des « affaires publiques » dont elles ont la gestion, à travers :

- Ordonnance n° 67-24 du 18 janvier 1967 portant code communal,
- Loi du 07 avril 1990 modifiant le code communal,
- Code de la Wilaya n° 90-09.

Pour mieux cerner cette question de décentralisation en Algérie, cette section transmettra un bref aperçu sur les composantes de la décentralisation en se basant sur la logique du Théorème de décentralisation optimale¹ qui accorde cinq (05) composantes, à savoir : le statut (organisation administrative), transferts des compétences, imputabilité (responsabilité et missions), ressources (financière et humaine) et gouvernance (système électoral et légitimité).

1.1. L'organisation administrative

Après la réorganisation territoriale de 1984, l'Algérie compte 48 wilayas (départements) 160 daïras (arrondissements ou circonscriptions) 1541 communes toutes régies par un même statut communal. La forme pyramidale suivante résume l'organisation administrative en Algérie

¹ HOUNMENO G. Bernard, « décentralisation, gouvernance participative et dynamiques locales de développement », thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2006.

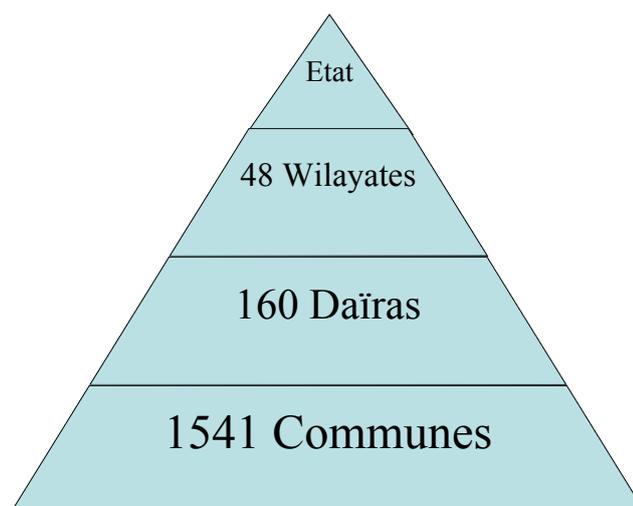


Figure n° 02 : Organisation administrative issue du découpage 1984

En fait, l'organisation territoriale d'un pays est étroitement liée aux fonctions qu'elle doit assumer. Alors « toute politique de développement qui ignorerait une telle évidence est fatalement vouée à l'échec »².

1.1.1. Les organes des collectivités territoriales

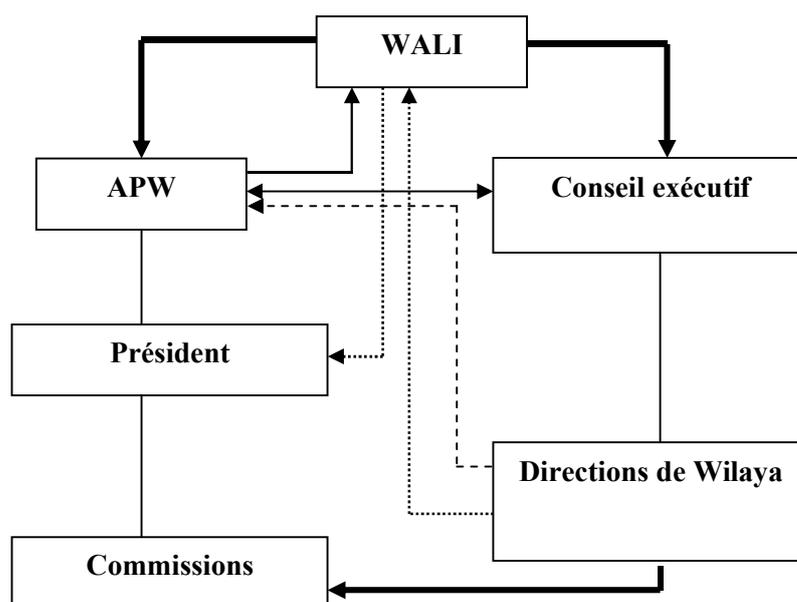
Les organes des collectivités territoriales sont de deux sortes :

- l'assemblée populaire communale et le président de l'assemblée populaire communale pour la commune (exécutif);
- l'assemblée populaire de wilaya et le wali (exécutif nommé).

En droit, il n'y a pas en Algérie des communes rurales et des communes urbaines, ou des grandes et petites communes, il n'y a que des communes à part entière, uniformément visées par le droit ; La commune est la plus petite division organique du pays. Son assemblée élue constitue l'assise de la décentralisation. Elle incarne la collectivité de base de l'Etat avec immédiatement au dessus, au niveau intermédiaire entre elle et l'Etat, la wilaya. Le schéma suivant illustre l'organisation de la WILAYA et les attributions du Wali.

² KHERFI Hachemi et all, « l'administration territoriale au Maghreb », publication du Centre Maghrébin d'Etudes et de Recherche Administratives (C.M.E.R.A), Alger, 1989, pp 21.

Figure n° 03 : Organisation de la wilaya



Source : BOUKERZAZA Hosni, « décentralisation et aménagement des territoires en Algérie (la wilaya de Skikda) », OPU, Alger, 1991.

Le niveau principal d'administration territoriale est la wilaya qui est à la fois un niveau de déconcentration et une collectivité territoriale dotée d'une assemblée populaire.

Ce qu'il y a lieu de souligner aussi est qu'une structure régionale (région) en tant que collectivité territoriale dotée de la personnalité morale est inexistante, mais la circonscription régionale couvrant un espace de plusieurs wilayas est une réalité dans la mesure où plusieurs services de l'Etat, ainsi que des entreprises publiques et privées, ont une implantation régionale.

1.2. La mise en œuvre de la décentralisation

Il n'y a pas à proprement parler de transfert de compétences même si la commune dispose de quelques attributions.

1.2.1. Les transferts de compétences

Sans décliner le principe de subsidiarité, les codes régissant les collectivités territoriales consacrent d'importantes attributions à ces dernières. La commune semble dotée d'une clause de compétence générale. Elle peut créer « des services publics communaux en vue de satisfaire les besoins collectifs de ses citoyens..... » (Art. 132 du

code communal) ; Elle peut aussi « exploiter directement des services publics sous formes de régie » (Art. 134).

Le domaine de compétence des communes est si large qu'il couvre pratiquement tous les secteurs d'activités en plus des activités classiques exercées au nom de l'Etat comme en matière d'Etat civil, de service national, d'élections. Mais avec une évidente inadéquation entre ces attributions qui sont autant de charges et les ressources disponibles. Autrement dit, il y a un transfert de compétences sans transfert de ressources exigées.

1.2.2. L'administration locale

C'est conformément à la législation que fonctionnent les organes locaux. Nous remarquerons par ailleurs une forte déconcentration de l'Etat. Cela induit une tutelle relativement lourde sur les collectivités locales.

A. Les organes politiques

Les organes politiques locaux sont le conseil et l'exécutif :

- Le conseil : L'assemblée populaire communale, comme l'assemblée populaire de Wilaya est constituée de membres élus au suffrage universel pour cinq ans au scrutin de liste proportionnel conformément aux Impératifs contenus dans la Charte Communale.
- L'exécutif : L'exécutif communal, composé de membres élus en son sein, par l'assemblée. En second lieu, les organes communaux doivent pouvoir assumer de larges responsabilités et exercer leur compétence dans le cadre des institutions de l'Etat.

B. Les organes techniques

Les communes disposent des ingénieurs - chefs de service technique déconcentrés de l'Etat.

1.2.3. Les relations des communes avec la tutelle

Un contrôle de l'autorité de tutelle est prévu dans le code pour éviter aux communes de prendre des décisions incompatibles avec les exigences nationales. Ce contrôle s'exerce par l'intermédiaire de l'autorité préfectorale proche à la fois du pouvoir central et des initiatives locales et seule en mesure de concilier l'indispensable autonomie des communes et leur étroite association aux impératifs nationaux. Il s'exerce à la fois sur

les actes et les organes en vertu des pouvoirs renforcés du wali, représentant de l'Etat qui détient aussi, ultime sanction, le pouvoir de substitution. Le contrôle de tutelle apparaît comme un contrôle de routine. En application des dispositions de l'article 41 du code communal, les délibérations sont exécutoires 15 jours après leur dépôt à la wilaya, et en cas de silence du wali qui peut durant cette période, faire connaître son avis ou sa décision sur la légalité et la régularité des délibérations concernées.

Sont soumis à approbation préalable les budgets et les comptes ainsi que la création de services et d'établissements publics communaux. Certaines délibérations peuvent être déclarées « nulles de droit » (art. 44) ce sont celles portant sur un objet étranger aux attributions de l'APC, celles prises en violation des lois, et celles prises en dehors des réunions légales. D'autres sont « annulables » (art. 45). Comme les délibérations auxquelles auraient pris part les membres de l'APC «intéressées à l'affaire qui en a fait l'objet soit en leur nom personnel soit comme mandataire ».

1.3. La démocratie locale

Les élections sont formellement pluralistes. Les organes élus sont normalement représentatifs de la société locale, sauf faute d'une participation locale effective. Ainsi, la mise en œuvre de la décentralisation nécessite des instruments pour assurer la transparence de la gestion locale.

1.3.1. Le système électoral

Les élections sont formellement pluralistes et le suffrage est universel, direct et secret. Deux textes fondamentaux régissent cette matière : l'ordonnance 97- 09 du 06/03/97, portant loi organique relative aux partis politiques, et l'ordonnance 97-07 du 06/03/97, portant loi organique relative au régime électoral. Les assemblées populaires communales et de wilayas sont élues pour cinq ans au scrutin de liste proportionnel.

1.3.2. La représentativité sociologique des conseils locaux

Une Assemblée délibérante est élue au suffrage universel sur une liste établie conformément aux impératifs de représentation sociologique contenus dans la Charte Communale. Cependant, on note une faible représentativité des femmes au sein de ces institutions. Même si le code communal a introduit le système de démocratie participative aux côtés de la démocratie électorale, la « démocratie locale » qui devait être le support clé

de l'organisation administrative territoriale décentralisée, est restée inachevée devant l'incapacité à développer ou renforcer les champs de l'autonomie et des responsabilités au niveau local. Nous présenterons les deux assemblées élues au prochain chapitre.

1.3.3. L'intercommunalité

Le mouvement intercommunal existe et est opérationnel lorsqu'il faut unir les moyens pour mener les missions communales dans de meilleures conditions. Ainsi, des groupements de communes, syndicats spécialisés ou à vocation multiples sont prévus. Leur rôle est d'harmoniser l'action et de mutualiser les moyens des communes pour des réalisations d'envergures, nécessitant une solidarité intercommunale effective. Le recours à de tels groupements est facilité chaque fois qu'il y a la possibilité de l'établir dans le cadre des circonscriptions administratives, tel que l'arrondissement.

1.4. Les Finances locales

Dans la finance locale, on distingue les subventions émanant de l'Etat et celles octroyées par le Fond Commun des Collectivités Locales (FCCL), qui joue un rôle de premier plan à l'égard des collectivités territoriales³. Le FCCL est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales. Il est administré par un « conseil d'orientation » de 14 membres : (07 membres élus dont 02 présidents d'APW et 05 présidents d'APC ; 07 membres nommés dont 01 wali, 01 représentant du ministère de l'intérieur, 03 représentants du ministère des finances, 02 directeurs généraux) Ses ressources sont gérées à destination des collectivités territoriales. Le système fiscal local très rigide ne favorise pas la mobilisation des ressources propres locales. Tous ces facteurs conduisent à la marginalisation de la part des collectivités locales dans les finances locales. En Algérie, la quasi-totalité des communes (1400 / 1451 Communes) sont financièrement incapables de se prendre en charge et sont subventionnées à hauteur de 80 % par l'Etat, selon le Ministère de l'intérieur et des collectivités locales.

Au final, à propos de la décentralisation, il reste que la réalisation suivie la consécration, car, alors qu'on parle d'un nouveau découpage territorial du pays, la création de nouvelles collectivités locales en 1984 n'a pas toujours eu l'effet attendu.

³Exemple : Dans l'exercice 2008, 806.576.000 MILLIONS DA ont été accordés dans le cadre du FCCL et qui correspondait à 49 communes déficitaires sur les 52 que compte la wilaya de Bejaia.

2. Présentation du milieu d'étude

La section suivante sera consacrée à la région d'étude, en l'occurrence, la wilaya de Bejaia. Nous attacherons une plus grande importance aux aspects économiques et sociaux dans la présente étude, à savoir, l'économie de la wilaya telle que les secteurs d'activités, les infrastructures économiques ainsi que la population et l'emploi. Et pour ce, nous exploiterons essentiellement la base de données des annuaires de statistiques fournis par la Direction de la Planification et de l'Aménagement des Territoires (DPAT) de la wilaya de Bejaia.

2.1. Situation et population

Nous présentons d'abord la situation géographique de la wilaya de Bejaia, puis sa population.

2.1.1. Situation géographique

La wilaya de Bejaia est issue du découpage administratif de 1974 et regroupe actuellement dix neuf (19) daïras et cinquante deux (52) Communes.



Figure 04 : Carte administrative de la wilaya de Bejaia

Géographiquement, elle se situe au Nord-est du pays s’ouvrant sur la mer Méditerranéenne avec une façade maritime de 120 Km. Elle s’étend sur une superficie totale de 3223,50 Km². Elle est limitée par les wilayas de Tizi-Ouzou et Bouira à l’Ouest, Jijel à l’Est, Sétif et Bordj Bou Arreridj au Sud et la mer Méditerranée au Nord.

Elle est marquée par la prépondérance des reliefs montagneux (³/₄), coupé par la vallée de la Soummam et les plaines situées près du littoral.

2.1.2. Démographie

En 1983, La population de la wilaya a été évaluée à 644.960 habitants, Au recensement de 1998, la population est passée à 891.256 habitants soit une densité de 240 habitants km². Actuellement, elle est de 1 002 644 habitants. La densité est de 311 habitants/ km² avec des pointes de 1.836 dans la commune de S/Aïch , 1.462 à Bejaia ; 95 dans la commune de Tamokra et 31 dans la commune de Beni Ksila.

La répartition de la population de la wilaya selon la dispersion à la fin de l'année 2007 donne 43% résidants dans les chefs-lieux, 31% dans les agglomérations secondaires et 26% dans les ZE (zones éparses).

La population se répartit sur le territoire en deux grandes zones

Zone de montagne : Cette zone représente 75% du territoire de la wilaya. Elle regroupe 47,51% de la population totale et compte 34 communes. Elle est composée de quatre sous zones :

- Bibans – Babors occidentaux : 14 communes,
- Babors orientaux : 7 communes,
- Massif du Bouhatem : 4 communes,
- Versant sud du massif du Djurdjura-Akfadou : 9 communes.

Zone de plaine : Cette zone regroupe 52,48% de la population de la wilaya et compte 18 communes. Elle est divisée en deux sous zones :

- Plaine de la vallée de la Soummam : 13 communes,

Plaine littorale : 5 communes.

Le tableau ci- après montre la répartition et la densité de la population dans l'ensemble des daïras que compte la wilaya.

Tableau n°01 : Superficie et densité de la population par Daïra

COMMUNE	POPULATION 31/12/2004	SUPERFICIE (km ²)	DENSITE Hab. / km ²
BEJAIA	186 558	166,54	1120
TICHY	37 558	211,87	177
AKBOU	84 443	212,29	398
AMIZOUR	80 519	213,18	377
ADEKAR	28 382	363,10	78
SEDDOUK	54 170	228,54	237
KHERRATA	63 821	221,03	288

TIMEZRIT	26 651	38,09	700
SIDI-AICH	43 392	81,69	531
CHEMINI	44 081	100,27	440
S. EL-TENINE	33 865	127,02	267
EL-KSEUR	55 462	306,40	181
BARBACHA	31 350	129,33	242
DARGUINA	42 380	140,67	301
B- MAOUCHE	18 350	94,86	193
AOKAS	31 011	80,63	385
IFRI-OUZELLAGUEN	23 198	61,40	378
TAZMALT	52 965	176,65	299
IGHIL-ALI	30 143	269,93	112
TOTAL WILAYA	968 299	3223,50	300

Source : DPAT de Bejaia. Résultat 2004, Ed.2005

2.1.3. Emploi et habitat

La population active totale est d'environ 338.900 représentant 35 % de la population totale de la Wilaya. La population occupée, quant à elle, se situe entre 120.000 à 140.000 donnant ainsi un taux d'emploi variant entre 60 % à 65 % en tenant compte des personnes insuffisamment occupées dans les secteurs informels. Le taux actuellement est de 271.120 avec un taux de chômage de 17 % alors qu'il était de 35 % en 1998, 23% en 2003. Cette situation (1998 et 2003) est due au resserrement du marché de l'emploi à cause de la faiblesse des plans de charge dans les différents secteurs, à cause des restrictions de recrutement dans l'administration. Les pertes d'emplois dans les unités économiques publiques et privées ont provoqué une dégradation du marché de l'emploi dans la Wilaya comme ailleurs dans le reste du pays durant ces années.

Le tableau suivant illustre la situation de l'emploi dans la wilaya.

Tableau n° 02 : Population active et emploi

D E S I G N A T I O N	DONNEES ARRETEES AU 31/12/2004
POPULATION ACTIVE	338.900
TAUX D'ACTIVITE	35 %
TOTAL OCCUPE (80 à 85 %)	281.000
DONT : POPULATION OCCUPEE DANS LES SECTEURS ECONOMIQUES ET L'ADMINISTRATION	100.000
POPULATION OCCUPEE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'EMPLOI DES JEUNES	14.400
TAUX D'INOCUPATION THEORIQUE	17 %
TAUX D 'INOCUPATION REEL	15 %

Source : DPAT de Bejaia. Résultat 2004, Ed. 2005

Aujourd'hui, le taux réel ne dépasserait pas 15 %. La population inoccupée demeure élevée, notamment pour les catégories d'âges de moins de 40 ans et surtout celles des zones de montagne et les zones rurales en général..

2.2. Economie de La Wilaya

L'économie de la wilaya de Bejaia sera présentée en deux points : d'abord les secteurs d'activité (industrie, ressources minières agriculture, pêche et tourisme) puis les infrastructures économiques.

2.2.1. Les secteurs d'activité

Les secteurs d'activités dans la wilaya de Bejaia sont diversifiés. Nous les résumons dans ce qui suit.

2.2.1.1. Industries

L'activité industrielle au niveau de la région est relativement active et celle ci gagnerait à devenir plus importante à l'avenir, vu les atouts économiques et naturels conséquents dont dispose la région. En effet, le secteur industriel est relativement bien développé dans la wilaya en comparaison avec celui des wilayas limitrophes: Bouira, Jijel et Sétif, et ce dans les deux secteurs publics et privés. La wilaya (région) dispose aussi de grandes zones industrielles dont celles de Bejaia ville, El- kseur, Akbou (Taharacht).

Le secteur industriel public est composé de plus de 29 unités industrielles, Les industries textiles et du cuir à elles seules composées de 06 grands complexes (03 à Béjaia ville - R'Mila - Kherrata et Akbou) occupent une grande partie (1/3) de la population occupée dans le secteur industriel.

Le secteur industriel privé, quant a lui spécialisé dans la branche légère, des entreprises de secteurs PME/PMI, dispose de 52 unités industrielles, 27 dans le secteur agroalimentaire principalement les boissons gazeuses, les semouleries, Ce secteur emploi environ 3 998 ouvriers.

2.2.1.2. Les ressources minières :

Elles sont relativement faibles mais elles mériteraient d'être mieux exploitées. Cette activité est exercée par vingt deux (22) carrières activant dans les domaines de l'agrégat, sable, pierre de taille, et calcaire pour ciment (plâtre), totalisant près 330 postes d'emplois et une production totale de 13,6 Millions de tonnes en 2002.

Sur les vingt deux carrières que compte la wilaya, seules quelques unes sont correctement exploitées alors que les recensements, encore partiels, indiquent potentiellement une centaine de carrières.

Le territoire de la Wilaya recèle des gisements de substances minérales, métalliques et non métalliques importantes :

- Les gisements d'Argile de R'Mila.
- Le gisement de gypse de Beni Boudjellil.
- Les indices d'argile kaolinisée de Boukhelifa.
- Le gisement de poly métaux Amizour.

2.2.1.3. Agriculture et pêche

Bejaia dispose de grandes superficies de terre arables. La superficie agricole totale est de 129.848 Ha dont 6.599 (5,06%) sont irriguées, 130 348 Ha représentent la superficie agricole utile (S.A.U) soit 89 % de la S.A.T. Il y a trois unités d'aménagement:

- Les plaines côtières qui pénètrent parfois jusqu'à 4Kms en direction des piémonts en certains endroits.
- Les zones de piémonts et de montagne, qui constituent l'essentiel du territoire de la Wilaya concentrent presque toutes les activités arboricoles. Les espèces arboricoles dominantes sont l'olivier et le figuier, les cultures maraîchères sont aussi présentes mais pratiquées sur des espaces réduits avec le recours des serres et orientées vers l'autoconsommation ainsi que vers le marché.
- En ce qui concerne la pêche, celle ci devrait être appelée à devenir plus présente dans l'activité économique de la Wilaya étant donné l'existence d'un potentiel halieutique considérable. Le stock en pêche de la frange côtière est estimée à 10.000 Tonnes/ An en plus des possibilités de pêche en sites aquacoles continentaux grâce à l'existence d'un réseau hydrographique dense permettant le développement de la pêche en sites aquacoles.

Les infrastructures du secteur des pêches dans la Wilaya de Bejaia sont :

- 01 Appontement avec 02 quais de 120 Ml chacun, situé dans le port mixte, un quai est réservé pour l'accostage des sardiniers et des chalutiers, l'autre est réservé pour l'accostage des petits métiers, avec des tirants d'eau respectivement de 07 Mètres et de 2 à 4 mètres, avec 42 postes d'accostages théoriques.
- 03 pontons flottants de 12 mètres chacun comptant 30 postes d'accostages pour petits métiers.
- 01 plage d'échouage à Beni-K'sila en phase d'exploitation.

La flottille immatriculée dans la Wilaya de Bejaia compte 189 Embarcations réparties en 11 chalutiers, 25 Sardiniers, 152 petits métiers et 01 Corailleur. Le nombre de marins est estimé à 898 en 2003 contre 756 en 2004.

2.2.1.4. Tourisme et hôtellerie

Le tourisme dans la région se caractérise essentiellement par une vocation balnéaire. En effet, sa façade côtière longue de 120 km est un pôle touristique de dimension nationale et même internationale.

L'un des atouts majeurs qui donne à Bejaia sa vocation touristique réside dans son relief (mer, montagne, forêts). Ajouter à cela une zone côtière avec de véritables curiosités qui constituent des potentialités touristiques certaines. L'offre hôtelière de la région est insuffisante au regard de la demande exprimé surtout en été.

- 06 Hôtels classés pour 1.069 lits ;
- 55 Hôtels non classés pour 2.625 lits ;
- 31 plages dont 29 autorisées à la Baignade ;
- 03 Stations thermales importantes.

Dans cette optique, il a été procédé à l'identification et à la délimitation des zones d'expansion touristique, la wilaya compte onze (11) zones touristiques totalisant une superficie de 817 hectares, Sept (07) pour la côte Ouest et Quatre (04) pour les Côtes Est.

2.2.2. Infrastructures économiques

La wilaya de Bejaia a d'importantes infrastructures économiques qui présentent un atout pour l'attractivité de la région dans plusieurs domaines.

2.2.2.1. Réseau routier et ferroviaire

Le réseau routier est constitué de 411,7 Km pour les routes nationales, 515,6 Km pour les chemins de Wilaya, et de 3.227,7 Km pour les chemins communaux, soit un total de 4154,3 km dont l'état est relativement correct. La route nationale 26 reliant Bejaia à Bouira, axe structurant par excellence, fait l'objet d'une modernisation afin de le valoriser et répondre au mieux aux besoins de transport de gros tonnage à partir des installations portuaires d'une part et l'adapter aux ambitions locales de développement économique et social.

2.2.2.2. Port

Le port de Bejaia qui a été jusqu'aux années 90 un port quasi pétrolier, commence à prendre une grande dimension, notamment ces dernières années avec les nouvelles infrastructures et les capacités d'entreposage, d'accostage et installations spécialisés ainsi qu'une assistance permanente.

Le port de Bejaia est formé de trois bassins :

- **Bassin de l'avant-port** : Destiné à traiter les navires pétroliers. Ce bassin d'une superficie de 75 hectares est doté de trois postes à quai d'une longueur totale de 770 m (250, 260 et 260 m) et d'un triant d'eau allant 11,5 à 12,90 m.
- **Bassin de vieux port** : Sa superficie est de 26 hectares, et ses profondeurs de quai varient entre 6,10 et 7,40 m Sa passe est large de 120 m et draguée à 10 m.
- **Bassin de l'arrière-port** : Il est accessible par une passe large de 120 m, draguée à 10 m. Sa superficie est de 80 hectares et le tirant d'eau varie entre 7,50 et 9,30 m.

Une opération de dragage des bassins est engagée pour améliorer les tirants d'eau et permettre la pleine exploitation des capacités du port : 13 m au port pétrolier et 12 m au niveau quai.

Le transport maritime des marchandises, des voyageurs et le mouvement de la navigation au 31/12/2004 est présenté dans les tableaux ci – dessous.

Les mouvements de la navigation ont été en 2004 de 2.427 navires pour une jauge brute entrante de 11.817.201T et une jauge sortante de 11.895.902T.

Tableau n°03 : Mouvement de la Navigation

NOMBRE DE NAVIRES			JAUGE BRUTE (TONNES)		
ENTREES	SORTIES	ENSEMBLE	ENTREES	SORTIES	ENSEMBLE
1.209	1.218	2.427	11.817.201	11.895.902	23.713.103

Source : DPAT de la wilaya de Bejaia ; Résultat 2004 Ed. 2005.

Pour le trafic marchandises, les quantités embarquées sont de l'ordre de 4.295.852 T et celles débarquées de 8.537.424 T soit au total plus de 12.833.276 Millions de T.

Tableau n° 04: Trafic de Marchandises

EMBARQUEES (TONNES)	DEBARQUEES (TONNES)	T O T A L
4.295.852	8.537.424	12.833.276

Source : DPAT de la wilaya de Bejaia ; Résultat 2004 Ed. 2005.

Le trafic des passagers est 19.526 personnes débarquées et 18.933 embarquées soit au total 38.459 sur la ligne Bejaia-Marseille.

Tableau n° 05 : Trafic Passagers : (Ligne Bejaia - Marseille)

PASSAGERS DEBARQUES	PASSAGERS EMBARQUES	T O T A L
19.526	18.933	38.459

Source : DPAT de la wilaya de Bejaia ; Résultat 2004 Ed. 2005.

Ces chiffres fournis par la DPAT de la wilaya de Bejaia nous informent de l'importance qu'occupe l'activité de l'entreprise portuaire et la place du port de Bejaia dans l'économie de la région.

2.2.2.3. Transport Aérien

La wilaya dispose d'un aéroport qui est indispensable à son développement économique. L'infrastructure aéroportuaire se compose d'une piste de 2.400 Ml x 45, d'une aérogare de 250 passagers/jour en moyenne et une aire de stationnement de 24.576 M².

Le réseau aéroportuaire relie Béjaia au Sud algérien - Alger et l'Europe avec des vols réguliers. Durant l'année 2004, l'aéroport de Bejaia a enregistré l'arrivée et le départ de 132 146 passagers avec 1444 vols sur les lignes internationales, et 53 927 passagers sur les lignes intérieurs avec 1445 vols.

Le tableau suivant montre le rôle primordial que joue ce mode de transport dans le développement à travers le nombre des vols et le mouvement de déplacement des personnes :

Tableau n° 06 : Transport aérien (nombre de voyageurs)

RESEAU	INTERNATIONAL				INTERIEUR			
	ARRIVEE		DEPART		ARRIVEE		DEPART	
ANNEE	Passagers	Vols	Passagers	Vols	Passagers	Vols	Passagers	Vols
2003	63.713	611	68.433	638	30.438	919	33.404	895
2004	70.275	708	74.280	736	27.170	735	26.757	710

Source : DPAT. Résultat 2004 ? Ed. 2005

Par ailleurs, au delà de ces chiffres, un programme d'action pour le renforcement du réseau domestique dans le domaine du transport aérien est lancé depuis l'année 2005 afin d'assurer une meilleure couverture du territoire national.

2.2.2.4. Postes et télécommunication

Le secteur des postes et Télécommunication revêt d'une importance particulière de la part des autorités, vu le rôle qu'il joue dans le développement. Il constitue un appont appréciable au développement des infrastructures économiques en général.

La wilaya dispose de :

- 45 bureaux de plein exercice ;
- 67 recettes de distribution avec six 06 guichets annexes ;
- capacité des centraux téléphoniques : 71.083 lignes
- Nombre d'abonnés : 55.640
- Nombre d'abonnés au télex : 61

Ce sont les 118 établissements postaux fonctionnels et 71083 équipements téléphoniques dont 55.640 abonnés qui expliquent que la densité postale et téléphonique

est presque normale : (01) bureau de poste pour 8.205 habitants et un téléphone pour 17 habitants.

2.2.2.4. Infrastructures socio- éducatives

La Wilaya dispose de 579 écoles avec 114.083 élèves et avec un encadrement de 5.230 enseignants dans l'enseignement primaire et l'enseignement moyen , et 125 établissements d'enseignement secondaire (lycées) et 46 technicums (lycée technique), avec 74.517, 41.157 élèves respectivement.

La formation Professionnelle quant à elle, est dotée de 24 centres de formation accueillent annuellement plus de 13.890 stagiaires, A cela, s'ajoutent 29 établissements privés totalisant une capacité de 1.583 postes de formation dans différents domaines (informatique, gestion, couture, coiffure.....)

Pour l'enseignement supérieur, l'Université de Bejaia a accueilli, en 2007, 24 671 étudiants en graduation. (18 459 en système classique et 6 212 en LMD). Le nombre d'enseignants est de 757.

2.2.2.5. Infrastructures sanitaires

La wilaya compte sept (07) hôpitaux, pour un total de 1.208 lits situés principalement au niveau des 7 centres urbains; BEJAIA (02), AKBOU, SIDI-AICH AMIZOUR, KHERRATA, AOKAS.

On peut enregistrer, dans les autres infrastructures, 21 polycliniques, dont 12 avec maternité ; 43 centres de santé dont 17 avec maternité ; 01 Maternité urbaine (64 lits) ; 167 Salles de soins. La wilaya dispose d'une école pour les sourds et un centre médical pour les enfants handicapés.

2.2.2.6. Infrastructures socioculturelles et sportives

Du point de vue des infrastructures sportives, la Wilaya compte 21 ligues spécialisées et 05 autres ligues omnisports, 30 stades communaux, 79 aires de jeux, une piscine et sept (07) terrains de tennis situés à Bejaia ville (04) et à Akbou (03).

Les principales infrastructures que compte la wilaya dans ces domaines sont :

- 01 Radio locale (Soummam) ;
- 01 OPOW à Béjaia ;
- 01 Maison de la culture ;
- 01 Stade OMS(Akbou);
- 21 Bibliothèques ;
- 05 Salles OMS ;
- 01 Théâtre régional ;
- Aires de jeux ;
- Maisons de jeunes ;
- 07 Cours de tennis ;
- Auberges de jeunes ;
- Stades communaux ;
- Centres culturels ;
- Cinémathèque (400 places).

En tout, quelques caractéristiques renseignent sur la position socioéconomique de la Wilaya de Bejaia peuvent être résumées dans les points suivants :

- La population totale de la Wilaya de Bejaia est estimée aujourd'hui à un peu plus d'un million d'habitants ; la densité est de 281 h/km² avec des pointes de 1.320 à Bejaia ville.
- Sur le plan économique, la Wilaya de Bejaia a connu de grandes mutations. Elle dispose d'infrastructures et d'équipements de base nécessaires à un développement harmonieux et intersectoriel.
- La fertilité des sols confère au secteur de l'agriculture des aptitudes à une exploitation intensive dans le domaine des maraîchages ; des agrumes, des fourrages et des élevages bovins laitiers et avicoles.
- Le secteur de l'industrie dispose d'une assise industrielle significative avec une prédominance des activités manufacturières de transformation où près de 300 unités sont en activité.
- Elle compte quelques 33.600 inscrits au registre de commerce dont près de 500 P.M.E et 10.000 petites sociétés personnes morales. L'industrie textile et du cuir, ainsi que l'agro-alimentaire occupent une grande partie.
- La branche des matériaux de construction a également connu un essor et est orientée vers la valorisation des potentialités locales (argile, gypse, agrégats, pierre de taille).

- Dans le domaine du tourisme, la Wilaya de Bejaia détient d'énormes richesses touristiques et historiques, une bonne position géographique entre la mer et les massifs. Le parcours de sa côte est long de 100 kms.
- Sur le plan des infrastructures économiques, le Port de Bejaia, son aéroport et son réseau routier très dense constituent un atout stratégique pour toute la région.

Enfin, l'exploration et l'exploitation des données socioéconomiques de la wilaya nous ont permis de repérer les régions les « plus actives » et qui seraient favorable au développement.

3. Echantillonnage et enquêtes

Nous présenterons d'abord l'échantillon visé, puis la méthode d'enquête et enfin son contenu.

3.1. Champ et échantillon ciblés

Pour les besoins de notre étude de cas de la gouvernance territoriale et des stratégies d'acteurs, nous avons été amenées à définir et déterminer notre champ et échantillon d'analyse en temps et espace. Cela se fera à lumière de la partie théorique présentée et les caractéristiques diverses de la wilaya de Bejaia mises en évidence par l'organisation administrative et les données officielles (les Ministères, ONS, CENEAP, DPAT).

L'identification des acteurs qui interviennent de près ou de loin et à travers leurs stratégies dans le processus de gouvernance territoriale fait ressortir à première vue l'Etat et la société civile. Cependant, le développement local s'appuie sur des acteurs identifiés comme institutionnels, politiques, économiques et sociaux, et, selon le découpage administratif en vigueur la commune est la collectivité de base décentralisée. La wilaya est une collectivité territoriale déconcentrée et les sous-préfectures (daïras) comme échelon intermédiaire, sont acteurs.

Le tableau suivant résume les classes des acteurs visés pour l'enquête et la collecte de données.

Tableau n° 07: Classes des acteurs enquêtés

Les classes d'acteurs	Les acteurs
<ul style="list-style-type: none"> - La direction de l'administration locale (DAL). - La direction de planification et de l'aménagement du territoire (DPAT). - La direction de l'industrie et des mines (DIM). - La direction de réglementation et des affaires générales (DRAG). 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le DPAT</i> - <i>Le DIM</i> - <i>Le DRAG</i> - <i>Le DAL</i>
<ul style="list-style-type: none"> - L'Assemblée populaire de la wilaya de Bejaia (APW). - Les assemblées populaires communales (APC). 	<p><i>P/APC : Béjaia, El-Kseur, Amizour, Sidi-Aich, Akbou, Tazmalt, Tichy, Aokas, Souk-El-ennine, Kherrata.</i></p> <p><i>P/APW de Bejaia</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> - La chambre de commerce de la W. de Bejaia - La chambre de l'agriculture de la W. de Bejaia. - La chambre de l'artisanat et des métiers de la W. de Bejaia - La Confédération Algérienne du Patronat (CAP) 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>CAP : confédération algérienne du patronat bureau exécutif de bejaia</i> - <i>Les 03 chambres.</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Les partis politiques (FFS, RCD, FLN). - Les syndicats de travailleurs (UGTA, SNAPAP). - Les associations. 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Bureau régional des 03 premiers partis représentés dans l'APW.</i> - <i>Bureaux de Wilaya de l' UGTA et du SNAPAP</i> - <i>4 Président(e) s d'association actives (culturelle, sociale scientifique et féminine)</i>

Source : Etabli par l'auteur.

Sans prétendre nous baser sur un échantillon typique nous avons délimité géographiquement notre échantillonnage pour mener une analyse de variables qualitatives et sur un thème aussi « sensible » que la gouvernance territoriale et surtout par le manque de travaux de ce genre en Algérie, nous jugeons significatif l'échantillon qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le nombre total des acteurs est de 28 répartis comme suit : 4 administrations déconcentrées de l'état sises au niveau de la Wilaya, 4 organismes para public (3 Chambres et le patronat), 11 assemblées élues (dont 10 APC et 1 APW représentant 20.75 % du total de la wilaya de Bejaia), et 9 acteurs de la société civile (3 partis politiques « représentatifs », 4 associations « actives », 2 syndicats des travailleurs « représentatifs »).
- Les 10 communes de l'échantillon, chefs lieu de Daïras, regroupent 41.81% de la population totale répartie sur 1797,3 Km² soit 55,76 % de la surface totale de la wilaya.
- En plus des caractéristiques citées en dessus, et selon le ministère de l'intérieur et des collectivités locales, les 10 communes de l'échantillon sont des chefs lieux de daïras, classées communes urbaines et favorables au développement⁴.

Nous reviendrons dans le chapitre qui suit à la définition de chaque groupe d'acteurs retenus pour la simulation et l'analyse des jeux des acteurs dans la wilaya de Bejaia.

3.2. Objectifs et déroulement de l'enquête

Dans ce qui suit, nous présenterons respectivement la forme et le contenu du questionnaire d'enquête de terrain.

L'élaboration d'un questionnaire correspond à un compromis entre le désir de recueillir des informations aussi détaillées que possible et la confection des données d'entrées à l'analyse par la méthode Mactor. Dans cette perspective, l'élaboration du questionnaire répondra à deux objectifs à savoir: la collecte d'informations et données puis, la fourniture de données d'entrées au logiciel à utiliser.

Ainsi la structure du questionnaire est élaborée selon que : s'il y a possibilité d'effectuer un entretien avec l'acteur enquêté, le questionnaire servira de guide d'entretien ; autrement les réponses fournies sur le questionnaire seront dépouillées et analysées.

⁴ Les critères retenus selon l'étude (CNEAP) sont : taux d'occupation par logement (TOL), taux d'activité global (TAG), taux d'activité dans l'agriculture (TAAG), Le ratio de richesse communal (RRC).

3.2.1. La structure du questionnaire

Le questionnaire d'enquête de terrain comporte plusieurs types de questions à savoir :

- **Des questions ouvertes** : il s'agit de laisser une latitude d'expression à l'enquêté dans des questions demandant souvent une réflexion personnelle et auxquelles une réponse toute faite ne puisse lui être imposé au début. Bien que ces questions donnent de riches informations, elles sont cependant difficiles à dépouiller ses questions sont souvent détaillées si un entretien ait lieu. A titre d'exemple :

Pouvez-vous présenter brièvement le contexte général dans lequel la problématique de gouvernance territoriale est traitée dans le pays?

- **Des questions fermées** : elles consistent à demander au sujet de choisir parmi une série d'alternatives préalablement formulées à l'avance, celles qui répondent le plus à ses pensées particulières. On distingue deux types de questions fermées :
 - **Les questions fermées dichotomiques** : à l'opposé des questions ouvertes, ces questions sont fermées à deux réponses possibles mutuellement exclusives, une seule alternative est proposés au répondant (Oui ou Non). En raison de sa simplicité, ce type de questions est très utilisé dans les enquêtes mais le risque associé est de simplifier la réalité. Dans le questionnaire que nous avons élaboré les questions fermées dichotomiques sont suivies d'autres questions exploratrices.

Tenez-vous compte des demandes sociales et associez-vous les citoyens et les associations locales aux projets qui les concernent ?

OUI

NON

NR

- **Les questions fermées à choix multiples** : les réponses sont établies à l'avance et l'enquêté doit en choisir une ou plusieurs. Ce type de question offre l'avantage de faciliter le recueil et le dépouillement de l'information. Cependant, l'inconvénient majeur est celui de suggérer des réponses possibles aux enquêtés qui n'auraient peut être pas été envisagées par eux, nous userons de ce type de questions de part sa correspondance à l'objectif de construction des matrices d'entrée au logiciel d'analyse des jeux d'acteurs MACTOR. Par ailleurs nous rajoutons un choix ouvert de repense à la question comme le montre l'exemple suivant :

Parmi ces acteurs, lesquels sont favorables à la réalisation intercommunale des projets de développement local ?

Administrations déconcentrés de l'Etat.....	<input type="checkbox"/>
Elus locaux (APC/APW).....	<input type="checkbox"/>
Patronat / Chambres	<input type="checkbox"/>
Organisations syndicales.....	<input type="checkbox"/>
Mouvement associatif.....	<input type="checkbox"/>
Partis politiques.....	<input type="checkbox"/>
Autres (citez).....	<input type="checkbox"/>

3.2.2. Le Contenu du questionnaire

Le questionnaire est formé de 06 parties (fiches), chacune comportant un certain nombre de questions ouvertes et/ou fermées et répond à des objectifs bien précis.

- La première fiche traitera du contexte général et des dispositifs légaux liés aux enjeux de la gouvernance territoriale. C'est un test général des enjeux de la gouvernance recensés dans la partie théorique, l'objectif est d'examiner les forces et les faiblesses de l'acteur par rapport aux enjeux de la gouvernance territoriale⁵.
- Les fiches de 2 à 6 sont consacrées respectivement à la détermination des positions des acteurs par rapport à chaque enjeu d'une part⁶, et par aux « partenaires » d'autre part.

Dans un souci de pouvoir recueillir le maximum d'informations auprès des enquêtés, nous avons opté, lorsque les conditions le permettent, pour la technique de l'interview par questionnaire. Cela revient au motif qu'il existe certains concepts théoriques, pouvant se prêter à de multitudes interprétations et qui nécessitent à ce qu'ils soient expliqués, ainsi que pour réunir des informations complémentaires permettant d'enrichir l'analyse par la suite.

⁵ Voir annexe, fiche n°01 du questionnaire d'enquêtes de terrain.

⁶ Voir annexe, fiches 2, 3, 4, 5 et 6 du questionnaire d'enquête de terrain.

Conclusion du chapitre IV

Après la réorganisation territoriale de 1984, l'Algérie compte 48 wilayas (départements) 160 daïras (arrondissements ou circonscriptions) 1541 communes. La commune est la plus petite division organique du pays. Son assemblée élue constitue l'assise de la décentralisation. Elle incarne la collectivité de base de l'Etat avec immédiatement au dessus, au niveau intermédiaire entre elle et l'Etat, la wilaya. Le niveau principal d'administration territorial est la wilaya qui est à la fois un niveau de déconcentration et une collectivité territoriale dotée d'une assemblée populaire (APW). Nous remarquerons par ailleurs une forte déconcentration de l'Etat. Cela pourrait induire une lourde tutelle sur les collectivités locales. En effet, un contrôle de l'autorité de tutelle est prévu dans le code communal pour éviter aux communes de prendre des décisions contraires aux exigences nationales. Ce contrôle s'exerce par l'intermédiaire de l'autorité préfectorale et à travers ses différentes directions proches du pouvoir central. L'ensemble de ces éléments contextuels présentés succinctement plus haut, forme un contexte dynamique, à la fois riche et « traumatisant » à plusieurs égards notamment pour la réussite des stratégies des acteurs locaux.

L'identification des acteurs locaux de la wilaya de Bejaia qui interviennent à travers leurs stratégies dans le processus de gouvernance territoriale appartiennent à priori à l'Etat et la société civile. Par ailleurs, le développement local qui s'appuie sur une pluralité d'acteurs identifiés comme institutionnels, politiques, économiques ou sociaux. Ainsi, suivant le découpage administratif en vigueur qui met la commune (52 Communes) comme une collectivité de base décentralisée, en dessus la wilaya une collectivité territoriale déconcentrée et les sous-préfectures (19 daïras) comme échelon intermédiaire, nous retenons 4 classes d'acteurs en relation directes ou indirectes avec les enjeux de la gouvernance.

1. Administrations déconcentrées de l'Etat (différentes directions de la wilaya de Bejaia)
2. Elus locaux (APC et APW)
3. Organismes para publics (les chambres et le patronat)
4. Société civile (partis politiques, syndicats et associations)

CHAPITRE V

MATERIEL ET METHODE D'ANALYSE

CHAPITRE V

MATERIEL ET METHODE D'ANALYSE

Comme prévu, ce chapitre sera consacré dans un premier temps à la présentation de la Méthode Mactor, hypothèse du modèle et déroulement. Dans un second temps, nous procéderons à la construction des tableaux des acteurs et des objectifs (enjeux de la gouvernance territoriale) à partir de l'enquête de terrain.

Il s'agira en réalité de remplir les matrices d'entrées pour le logiciel Mactor, dans lequel seront analysés les rapports de force globaux entre acteurs ainsi que les positions des acteurs vis à vis les objectifs.

1. La méthode MACTOR

Les chercheurs en sciences sociales, comme les spécialistes de recherche opérationnelle, ont essayé, avec des approches très différentes, de proposer des méthodes d'analyse, des modèles, des grilles de lecture, bref, des outils de questionnement, d'interprétation, de situations souvent complexes. Généralement, ces outils s'appuient sur des représentations graphiques (*mapping*) pour faciliter l'appréhension et la compréhension de la "complexité" des positions relatives des acteurs. La méthode MACTOR (Méthode ACTeurs Objectifs Rapport de force) en fait partie de la nouvelle génération des outils d'analyse dans ce sens.

1.1. Présentation de la méthode

La méthode MACTOR a été conçue dans les années 1985-1990 par Michel GODET et François BOURSE. On en trouvera une description détaillée dans le Manuel de Prospective Stratégique de Michel GODET (vol 2 - Dunod Editeur) et surtout dans le n°3 des cahiers du LIPS (Laboratoire d'Investigation Prospective et Stratégique du CNAM) intitulé "Analyser les stratégies d'acteurs : La méthode MACTOR, par M. Godet et Francis Meunier.

Figure n° 05 : Aperçu du logiciel MACTOR (GODET M, 1997)



Nous présenterons ci-après une méthode MACTOR simplifiée, et adaptée au système de la gouvernance. *L'objectif de l'analyse des jeux d'acteurs consiste à identifier les acteurs les plus déterminants dans l'évolution du système.*

1.2. Le modèle et les hypothèses sous-jacents

La méthode MACTOR repose sur les hypothèses et modèles ci-après :

Hypothèse 1 : le système analysé comprend un nombre fini d'acteurs (institutionnels ou potentiels), pratiquement, de l'ordre d'une quinzaine

Hypothèse 2 : il existe toujours un sous-ensemble de ces acteurs, dont les objectifs et indicateurs d'évaluation sont assimilables, et qui constitue le noyau central du point de vue duquel l'analyse est conduite. En effet, dans les cas extrêmes, ce noyau est réduit à un seul acteur. Mais dans tous les cas, l'analyse est dissymétrique : elle est conduite du point de vue d'un noyau central, avec les seules informations dont dispose ce "noyau" sur l'ensemble des acteurs du système.

Hypothèse 3 : il est possible de caractériser les niveaux d'influence globale (indépendamment du projet considéré) de chacun des acteurs sur chacun des autres, et de le repérer dans une échelle discrète, entre 0 et 4.

Hypothèse 4 : il est possible de constituer une liste unique regroupant tous les objectifs (positifs ou négatifs) portés (explicitement ou non) par les différents acteurs relativement au projet.

Hypothèse 5 : il est possible de caractériser le degré d'adhésion d'un acteur donné vis à vis de l'un quelconque des objectifs, selon une échelle discrète en de -4 à +4.

Hypothèse 6 : on peut caractériser la position relative de deux acteurs par rapport à un projet par un ensemble de points d'accord (ou de convergence) ou de désaccords (ou de divergence) par référence à des objectifs.

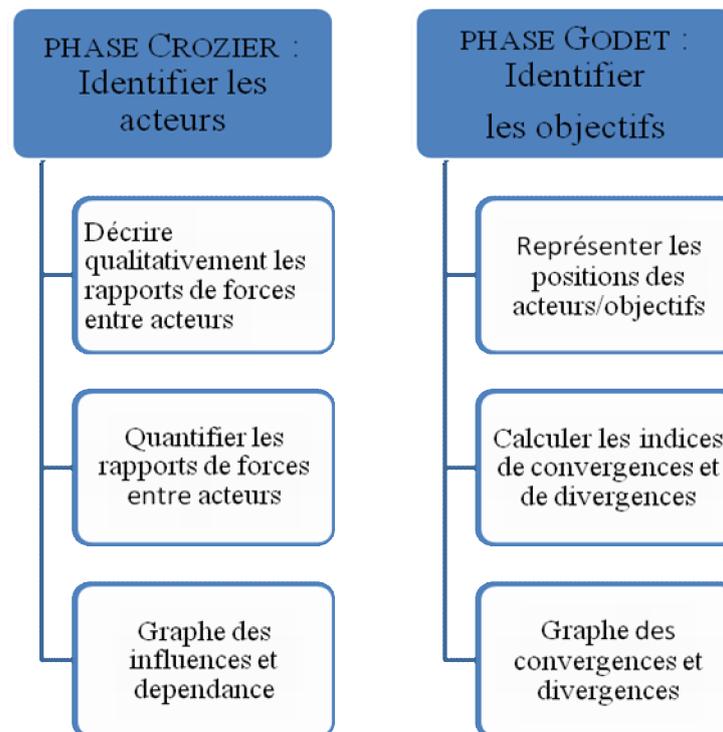
Hypothèse 7 : on peut "synthétiser" le degré de convergence ou de divergence entre deux acteurs à partir de leurs positions respectives vis à vis des objectifs identifiés autour du projet.

1.3. Le déroulement dans son ensemble

Dans son ensemble, la démarche suit deux grandes phases et une phase d'intégration et d'interprétation.

- Une phase dite "Crozier", dans laquelle sont analysés les rapports de force globaux entre acteurs.
- Une phase dite "Godet", dans laquelle sont analysées les positions des acteurs vis à vis des objectifs, et leurs divergences et convergences.

Figure n° 06 : Les phases Crozier & Godet



Source : établi par l'auteur, selon le Manuel de Prospective Stratégique de Michel GODET vol 2 – Dunod 1997.

- Une fois les deux phases « Crozier et Godet » sont réalisées, vient la phase d'intégration, d'interprétation où seront analysés les jeux du système global.

2. Présentations des acteurs

Comme déjà développés plus haut, nous commentons dans ce qui suit les acteurs du système étudié. La description des acteurs rentre dans le cadre des aboutissements de l'enquête de terrain et des entretiens réalisés auprès des acteurs de l'échantillon prédéfini. C'est la phase dite de Crosier : identification des acteurs

2.1. Liste des acteurs

La liste des acteurs comprend 28 acteurs répartis en quatre (04) classes. Chaque classe regroupe les acteurs ayant les mêmes finalités, à savoir la même appartenance « institutionnelle ». Ainsi quatre (04) noyaux des classes sont identifiés :

- a. Administrations déconcentrées de l'Etat (Ade)
- b. Elus locaux (El)
- c. Organismes para publics (Opp)
- d. Société civile (Sc)

Tableau n° 08 : les noyaux des classes des acteurs

Le noyau des acteurs	Les classes d'acteurs	Les acteurs
Les administrations déconcentrées de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - La direction de l'administration locale (DAL). - La direction de planification et de l'aménagement du territoire (DPAT). - La direction de l'industrie et des mines (DIM). - La direction de réglementation et des affaires générales (DRAG). 	<ul style="list-style-type: none"> - Le DPAT - Le DIM - Le DRAG - Le DAL
Les assemblées élues	<ul style="list-style-type: none"> - L'Assemblée populaire de la wilaya de Bejaia (APW). - Les assemblées populaires communales (APC). 	<p>P/APC : Béjaia, El-Kseur, Amizour, Sidi-Aich, Akbou, Tazmalt, Tichy, Aokas, Souk-El-ennine, Kherrata.</p> <p>P/APW de Bejaia</p>

Les organismes Para publics	<ul style="list-style-type: none"> - La chambre de commerce et d'industrie - La chambre de l'agriculture - La chambre de l'artisanat et des métiers (CAM) - - Le patronat (CAP) 	<ul style="list-style-type: none"> - P/CAP : confédération algérienne du patronat bureau exécutif de Bejaia - - Les directeurs des 03 chambres.
La société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Les partis politiques (FFS, RCD, FLN). - Les syndicats de travailleurs (UGTA, SNAPAP). - Les associations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Bureau régional des 03 partis représentés dans l'APW. - Bureaux de Wilaya de l' UGTA et du SNAPAP - 4 Présidents d'associations actives (culturelles, sociales et féminines)

Source : Etabli par l'auteur.

Ainsi, dans le point suivant, nous définirons les classes des acteurs en général et nous décrirons les acteurs qui les composent en nous limitant à l'échantillon de l'enquête de terrain.

2.2. Description des acteurs

Dans ce qui suit, nous allons procéder à la description des principaux acteurs répertoriés précédemment dans l'enquête de terrain. Nous allons largement développer ce point dans un souci de compréhension des finalités et missions de chaque acteur pour mieux élaborer les cartes des acteurs.

➤ Administrations déconcentrées de l'Etat (Ade)

Trois organes représentent la wilaya de Bejaia, circonscription déconcentrée. Il s'agit du wali, dont le pouvoir symbolise la forte présence de l'Etat au niveau régional ; du conseil exécutif de la wilaya, et des directions de wilaya qui sont les services extérieurs des administrations centrales.

Le conseil exécutif de la wilaya est un organe permanent, complétant l'APW et réunit toutes les directions de Wilaya. Il est présenté comme étant « le gouvernement

local » dont le préfet « Wali » est le haut responsable. Il est chargé d'assurer à la fois « l'exécution des décisions du gouvernement et de l'APW ».

Les directions de wilaya représentent les Ministères et sont l'instrument de gestion de toutes les affaires de la wilaya et le support technique indispensable à la bonne marche de celles-ci. Elles interviennent à la fois pour la wilaya et pour les communes par les structures organisées, spécialisées et opérationnelles dont elles disposent. Les différentes directions de wilaya ont pour missions de :

- Elaborer le plan de développement de la wilaya et contribuer à l'élaboration des opérations du plan national prévues sur le territoire de la wilaya ;
- Assurer la gestion technique et administrative de ces projets ;
- Assister techniquement les communes et relayer parfois par des structures qui les représentent au niveau des Daïras ;
- Aider les communes dans l'élaboration des plans communaux de développement (PCD) ;
- Assurer le suivi technique et de l'exécution des opérations de développement planifiées communales.

Enfin, dans leurs domaines respectifs, **les** directions de wilaya assurent de multiples tâches courantes de gestion, de coordination et de contrôle. Leurs nombres et leurs champs d'intervention ont évolué. Alors, nous avons approché durant notre enquête de terrain quatre directions de wilaya à savoir :

- La direction de planification et de l'aménagement du territoire (DPAT).
- La direction de l'administration locale (DAL).
- La direction de l'industrie et des mines (DIM).
- La direction de réglementation et des affaires générales (DRAG).

Il est important de noter l'existence de la DPAT dont la fonction de coordination, et d'animation en fait une des composantes essentielles de l'ensemble des directions de wilaya. Elle est chargée d'animer et de coordonner l'élaboration des projets de plans de développement et de mettre en œuvre, sur le territoire de la wilaya, la politique nationale de l'aménagement du territoire et les principes de la planification spatiale du développement.

Nous tenons enfin à *souligner les difficultés assez importantes rencontrées dans l'élaboration de la fiche détaillée de cette classe d'acteurs suite à l'accès parfois « difficile » et à la lassitude de l'enquête de terrain vis avis les acteurs de cette classe.*

➤ **Elus locaux (EL)**

Les élus locaux sont deux sortes, à savoir :

- *L'Assemblée Populaire de Wilaya (APW) :*

L'Assemblée populaire de la wilaya (A.P.W) est un organe de la wilaya, **collectivité décentralisée**. Elle est installée pour un mandat de cinq ans, elle se compose exclusivement de membres élus au nombre assez large pour assurer « une représentation équitable des différentes zones géographiques et activités économiques »¹. La circonscription électorale de base est la Daïra. Cet échelon n'est pas trop petit comme l'espace communal pour qu'un élu recouvre des intérêts locaux ni trop grand comme l'espace de wilaya où le candidat serait mal connu des électeurs.

L'APW de Bejaia, au nombre de 43, exerce des attributions diverses. Selon la charte de wilaya, elle intervient dans tous les domaines, décide de toutes mesures susceptibles de favoriser l'essor de la wilaya et renforce son assise économique, sociale et culturelle. Elle met au point une politique économique propre à la wilaya de Bejaia à travers des plans de développement. Les moyens financiers sont associés aux contributions du gouvernement et en votant un budget. Deux fonctions sont assignées à l'APW à savoir :

- La fonction consultative : selon le code de la wilaya, l'APW est obligatoirement consultée sur tous les projets de développement qui sont décidés sur son territoire par un organisme national ou autorité centrale et doit donner son « accord préalable » à leur réalisation. Elle soumet, le cas échéant, les litiges aux autorités de tutelle, qui tranchent en dernier ressort. En matière d'aménagement de territoire surtout, l'APW peut proposer également des modifications des investissements programmées et définir des ordres de priorités.
- La fonction de contrôle : le code de wilaya reconnaît à l'APW l'exercice d'un pouvoir de contrôle populaire. Ainsi par le biais de commissions temporaires le

¹ Charte de la wilaya.

contrôle de l'APW s'étend à divers organismes et institutions à caractère administratif ou économique locaux ou nationaux

Par ailleurs, L'APW assure un travail permanent par le biais de ses commissions et son bureau composé d'un président et de quatre vice-présidents qui est chargé d'assurer une liaison permanente avec le Wali et de coordonner l'activité des commissions. Nous avons pu réaliser des entretiens et une enquête de terrain auprès du bureau de l'APW.

▪ *L'Assemblée Populaire communale (APC) :*

Le conseil exécutif communal est composé exclusivement d'élus. Animé par le président de l'APC et des vices présidents, le conseil est chargé d'exécuter les décisions adoptées par l'assemblée après délibération.

Les attributions les plus importantes qu'offre le code communal au président de l'assemblée populaire communale sont :

- La représentation légale de la commune aux différents échelons territoriaux ;
- L'ordonnancement des dépenses communales ;
- La signature des actes et marchés au nom de la commune ;
- La représentation de la commune en justice ;
- La représentation de l'Etat dans la commune.

L'APC peut constituer en son sein des commissions, temporaires ou permanentes, dont la fonction est d'étudier les affaires qui intéressent la commune. Elle exerce des attributions diverses comme : la gestion des biens, la protection civile, l'adjudication des marchés et l'administration des régies ...etc. Les plus importantes sont liées en fait à la fonction d'animation économique et de participation au développement local. Elle peut notamment créer des entreprises en association avec d'autres APC ou des syndicats intercommunaux.

Par ailleurs, la commune est sous la tutelle du Wali qui contrôle ses activités directement ou par l'intermédiaire du chef de Daïra. Comme nous l'avons signalé précédemment, les décisions issues des délibérations sont d'abord soumises à l'approbation du Wali. Notons aussi que dans tous les cas de tutelle, les membres l'APC

gardent la possibilité d'un recours pour contester les décisions du chef de l'exécutif de la wilaya.

Pour ces acteurs nous avons effectué une enquête de terrain auprès des 10 communes de l'échantillon présenté dans le chapitre précédent, plus précisément auprès des assemblées élues communales. Signalant aussi que nous avons pu réaliser des entretiens avec quatre P/APC, ce qui nous a permis de bien cerner le rôle que jouent les élus locaux dans le système de gouvernance dans la wilaya de Bejaia et leurs positions vis-à-vis des enjeux de gouvernance territoriale. Cependant trois points complémentaires nous éclairciront sur la collectivité décentralisée, la commune :

- Tout d'abord, en réalité, en dehors de la gestion administrative courante, la commune s'en remet souvent à l'assistance des services extérieurs dans la wilaya ;
- Ensuite, financièrement, elle dépend des ressources de l'Etat et de la wilaya, notamment pour la réalisation de ses programmes de développement ;
- Enfin, et par le biais de ses élus, l'APC est sous «un certain» contrôle idéologique du parti.

➤ **Organismes para publics (Opp)**

Les Organismes para publics qui ont fait l'objet d'une enquête de terrain sont au nombre de 04 à savoir² :

- *La Chambre de l'agriculture*

La chambre d'agriculture est un établissement public à caractère industriel et commercial placée sous la tutelle du Ministère de l'agriculture. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a été créée par le décret exécutif n° 91-118 du 27 avril 1991, publiée dans le journal officiel n° 20 du 01 Mai 1991. Elle a les attributions et missions suivantes

- elle est une forme de représentation des intérêts de la profession agricole ;

² Pour cette classe d'acteurs nous avons pu réaliser des entretiens avec le président du bureau exécutif de wilaya de la Confédération Algérienne du Patronat et le directeur de la chambre de l'agriculture et de l'artisanat.

- elle constitue un organe consultatif et force de propositions auprès des pouvoirs publics ;
 - elle contribue à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique nationale de développement des activités agricoles
 - elle fournit ses appuis aux producteurs, représente ses membres auprès des pouvoirs publics et défend leurs intérêts professionnels et sociaux.
 - enfin, la chambre participe à la promotion du secteur agricole (formations, vulgarisations, journées d'études ...etc.).
- *La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)*

La chambre de commerce et d'industrie est un établissement public à caractère industriel et commercial placée sous la tutelle du Ministère du commerce. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a été créée par le décret exécutif n° 96-93 du 3 mars 1996.

La chambre de commerce et d'industrie a pour mission :

- De fournir aux pouvoirs publics, sur leur demande ou de sa propre initiative, les avis, les suggestions et les recommandations sur les questions et préoccupations intéressant directement ou indirectement, au plan national, du commerce, de l'industrie et des services.
- D'organiser la concertation entre ses adhérents et recueillir leur point de vue sur les textes que lui soumettrait l'administration pour examen et avis.
- D'effectuer la synthèse des avis, recommandations et propositions adoptés par les chambres de commerce et de favoriser l'harmonisation de leurs programmes et de leurs moyens.
- De réaliser toute action d'intérêt commun aux chambres de commerce et d'industrie.
- D'entreprendre toute action visant la promotion et le développement des différents secteurs de l'expansion notamment en direction des marchés extérieurs.

A ce titre, la chambre de commerce est chargée notamment :

- De mener des études et des réflexions sur la situation économique du pays et son évolution et de présenter aux pouvoirs publics ses points de vue sur les moyens de développer et de promouvoir l'activité économique nationale.
- D'émettre, viser ou certifier tout document, attestation ou formulaire présentés ou demandés par les agents destinés à être utilisés principalement à l'étranger.
- La liste de ces documents, attestations et formulaires est fixée par arrêté du ministre chargé du commerce.
- D'organiser ou de participer à l'organisation de toutes rencontres et manifestations économiques en Algérie tels que notamment, foires, salons, colloques, journées d'études et missions commerciales visant la promotion et le développement des activités économiques nationales et des échanges commerciaux avec l'extérieur.
- De réaliser toute action et étude pouvant concourir à la promotion des produits et services nationaux sur les marchés extérieurs.
- De proposer toute mesure tendant à faciliter et à promouvoir les opérations d'exportation des produits et services, établir des relations et de conclure des accords de coopération et d'échanges mutuels avec les organismes homologues similaires étrangers.
- D'adhérer aux organismes régionaux ou internationaux de même nature ou poursuivant les mêmes objectifs.
- De procéder, en qualité de représentant de l'Algérie, à la constitution de chambre de commerce mixte avec ses étrangères.
- D'éditer et de diffuser toute publication en rapport avec son objet.
- De participer aux manifestations et actions initiées par les organismes représentatifs poursuivant les mêmes objectifs.
- D'entreprendre des actions d'enseignement, de formation, de perfectionnement et de recyclage en direction des entreprises.

Par ailleurs, la CCI assure la représentation de l'Algérie dans les foires et autres manifestations économiques officielles se déroulant à l'étranger, donne son avis sur les conventions et accords commerciaux liant l'Algérie à des pays étrangers. Ainsi, elle peut ouvrir des bureaux de représentation à l'étranger.

▪ *La chambre de l'Artisanat et des Métiers (CAM) :*

La chambre de l'artisanat et des métiers est un établissement public à caractère industriel et commercial. La chambre est placée sous la tutelle du Ministre chargé de l'artisanat, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Sa création vient en application du décret exécutif n° 96-01 du 10 janvier 1996. Aux yeux de la loi, elle est un forum de représentation de la profession artisanale, partenaire privilégié des autorités locales ou nationales. Elle a pour missions de :

- Assurer un service public conformément au cahier des charges, tel que définit par le décret exécutif n° 97-100 du 29 mars 1997 ;
- Tenir et gérer le registre de l'artisanat et des métiers ;
- Proposer aux autorités concernées un programme de développement des activités artisanales et des métiers de leur circonscription et assurer sa mise en œuvre après approbation du Ministre de la tutelle ;
- Procéder à l'authentification des produits de l'artisanat traditionnel et de délivrer tous actes, certificat et visas relatifs à la qualité des services.

Par ailleurs, la chambre peut entreprendre toute action visant la promotion et le développement du secteur de l'artisanat et des métiers notamment en matière d'exportation et d'investissement. Ainsi, la chambre soumet aux pouvoirs publics toutes propositions, recommandations et suggestions en matière de législation et de réglementation artisanale.

▪ *La Confédération Algérienne du Patronat (CAP) :*

La confédération algérienne du patronat par abréviation « CAP » est un syndicat professionnel au sens de la loi n° 90-14 du 2 juin 1990. Elle est fondée pour une durée illimitée. Elle exerce son activité sur l'ensemble du territoire national. La CAP est formée d'Opérateurs Economiques, Gérants, Chefs d'Entreprises et Gérants de Droit algérien, organisés Fédérations Nationales a vocation sectorielle (15 fédérations en

structures verticales). Au plan territorial, elle comprend des représentations au niveau de la wilaya. Les bureaux exécutifs de wilaya (42 structures horizontales locales) sont représentés directement, par le président, au sein du bureau exécutif national au même titre que les fédérations.

La confédération algérienne du patronat assume pour ses adhérents :

- La défense de leurs intérêts matériels et moraux ;
- Leur représentation auprès des pouvoirs publics ;
- Toutes prestations susceptibles d'accroître leur efficacité et performance économique ;
- L'information économique et technique ;
- Préparation et organisation des formations, journées d'études et des séminaires.

Au plan macro économique, la CAP

- Contribue, par la promotion de l'initiative privée, au développement fondé sur la valorisation des ressources matérielles et humaines ;
- Favorise et soutient la régulation du marché et encourage les initiatives créatrices de richesses et d'emplois ;
- Soutient tout effort de recherche, de modernisation et de formation destinée à élever le niveau et les capacités de production des entreprises.

En outre, la CAP participe à lutter contre le chômage par la création d'emplois stables. Elle incite aussi la conception et la mise en œuvre de nouvelles réglementations favorables aux entreprises industrielles dans les domaines de la fiscalité, la douane, le financement et l'investissement. Enfin, la CAP participe activement aux conseils d'administrations des institutions financières, juridiques et sociales.

La CAP de la wilaya de Bejaia compte quelque 300 adhérents tous secteurs confondus. Selon le bureau exécutif de Bejaia, c'est le secteur de B.T.H.P qui vient en première position puis les services et l'industrie en troisième lieu. Ainsi, la Cap de Bejaia soucieuse d'élargir la base de ses adhérents, a entrepris un travail de communication en direction des opérateurs économiques. Dans le même temps, elle a mis un plan d'action pour augmenter et améliorer les services individuels et collectifs en

direction de ses membres (informations, formations, défense et recours...etc.). Le but est de construire une organisation patronale forte, portée par la qualité et le nombre de ses adhérents. La CAP de Bejaia travaille pour fédérer tous les secteurs d'activité présent dans la wilaya de Bejaia en les organisant autour des fédérations nationales.

➤ **Société civile (Sc)**

Cette classe regroupe le mouvement associatif, les syndicats des travailleurs et les partis politiques. Alors, nous présenterons succinctement ces trois catégories dans ce qui suit :

▪ *Les partis politiques :*

Pour cette catégorie d'acteurs, c'est l'ordonnance 97-07 du 06 mars 1997 portant loi organique relative aux partis politiques qui régie les formations politiques en Algérie. Sans pour autant rentrer dans les détails de l'aspect politique, chaque parti politique est défini aussi par son statut, son règlement intérieur et voir les chartes.

Dans notre travail, nous nous sommes rapprochés de trois formations politiques « représentatives » au niveau de la wilaya de Bejaia. Ce sont les trois premières formations représentées au sein des Assemblées élues, à savoir :

- Le Front de Libéralisation National (FLN)
- Le Front des Forces Socialistes (FFS)
- Le rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD)

En plus des entretiens directs réalisés avec quelques responsables locaux de sections, fédérations ou Mouhafadha, nous avons exploité respectivement les documents officiels relatifs aux objectifs et programmes de différentes formations.

▪ *Les associations :*

Les associations en Algérie sont régies par la loi 90-31 du 04 décembre 1990 relative aux associations. L'association, légalement, constitue une convention dans le cadre de laquelle des personnes physiques ou morales se regroupent sur une base contractuelle et dans un but non lucratif. Elles mettent en commun à cet effet pour une durée déterminée ou indéterminée leurs connaissances et leurs moyens pour la promotion d'activités de nature

notamment professionnelle, sociale, scientifique, religieuse, éducative, culturelle ou sportive. L'objet de l'association doit être déterminé avec précision et sa dénomination lui correspond.

Seules les associations à caractère national peuvent dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, adhérer à des associations internationales poursuivant les mêmes buts ou des buts similaires. Cette adhésion ne peut intervenir qu'après accord du ministre de l'intérieur³.

Selon les articles 26-27 de la dite loi, les ressources des associations sont constituées par : les cotisations de leurs membres, les revenus liés à leurs activités, les dons et legs et les subventions éventuelles de l'Etat, de la wilaya ou de la commune. Par ailleurs, elles peuvent avoir des revenus liés à leurs activités, sous réserve que lesdits revenus soient exclusivement utilisés à la réalisation des buts fixés par les statuts et la législation en vigueur.

Nous avons opté pour toucher (par voie d'entretiens) des associations qui activent au niveau de la wilaya de Bejaia dans différent domaine possédant un nombre considérable d'adhérents et figurant parmi les acteurs les plus dynamiques du mouvement associatif de la wilaya de Bejaia, selon le service des associations au niveau de la DRAG de Bejaia. Nous soulignons ainsi que les subventions de commune ou de wilaya ne touchent pas la totalité des associations, ce qui révèle le manque des ressources financières pour dynamiser le mouvement associatif.

▪ *Les syndicats :*

La loi n° 90-14 du 2 juin 1990 a pour objet de définir les modalités d'exercice du droit syndical applicable à l'ensemble des travailleurs salariés et des employeurs. Dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur et en proportion de leur représentativité, les unions, fédérations ou confédérations des travailleurs salariés et d'employeurs les plus représentatives à l'échelle nationale :

- sont consultées dans les domaines d'activité qui les concernent lors de l'élaboration des plans nationaux de développement économique et social ;

³ Art 21 de la loi 90-31 du 04 décembre 1990 relative aux associations

- sont consultées en matière d'évaluation et d'enrichissement de la législation et de la réglementation du travail ;
- négocient les conventions ou accords collectifs qui les concernent ;
- sont représentées aux conseils d'administration des organismes de sécurité sociale ;
- sont représentées au conseil paritaire de la fonction publique et à la commission nationale d'arbitrage institués au titre de la loi n°90-02 du 6 février 1990 relative à la prévention et au règlement des conflits collectifs de travail et à l'exercice du droit de grève.

Ainsi et pour les besoins de notre enquête, nous nous sommes rapprochés de deux syndicats représentatifs aux niveaux local et national à savoir l'UGTA et le SNAPAP.

Tel que défini par la loi et le statut, l'organisation syndicale est revendicative, libre et indépendante de toute tutelle partisane, administrative et patronale. Elle est ouverte à l'ensemble des travailleurs algériens salariés ». Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

A cet effet, elle a pour tâches essentielles notamment de :

- Défendre les intérêts matériels et moraux des travailleurs ainsi que les travailleurs et les groupes sociaux, veiller à l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie, et s'opposer à toute tentative d'arbitraire ou d'exploitation ;
- Œuvrer à la préservation de l'emploi, à l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs et à la répartition équitable du revenu national ;
- Promouvoir les droits à la négociation collective, la pratique syndicale et le droit au travail pour consolider le système national de protection sociale ;
- Contribuer à l'activité politique, économique et sociale à l'effet de réhabiliter le travail et la notion de service public, avec pour priorité la création de l'emploi en tant que garant de la cohésion sociale et la réalisation de la croissance et du progrès.

En vu de la compréhension des finalités et missions de chaque acteur, nous nous sommes attardés dans la présentation de ces acteurs car cela revêt d'une importance majeure dans la phase Godet du déroulement de l'analyse par la méthode MACTOR ;

3. Les données d'entrées

En partant des acteurs défini dans les points précédent, la liste des acteurs du système sont identifiés, comme souligné en 4 classes d'acteurs. Leurs appellations sont relatives au noyau de chaque classe. Le tableau suivant résume la liste des acteurs, leurs intitulés long et court.

Tableau n° 09: Liste des acteurs

N°	INTITULE LONG	INTITULE COURT
1	Administrations déconcentrées de l'Etat	Ade
2	Elus locaux	El
3	Organismes para publics	Opp
4	Société civile	Sc

Source : Etabli par l'auteur

Quant à l'identification des objectifs, l'étape Godet, nous les avons décrit dans les chapitres précédents (chapitre 2 et 4). Ils constituent les cinq (05) enjeux sur lesquels des acteurs convergent sur certains ou divergent sur d'autres. En effet, les acteurs du système poursuivent des finalités diverses qui ne sont pas forcément compatibles. Le croisement des valeurs des acteurs par rapport aux diversités des finalités recensées révèle des enjeux stratégiques sur lesquels les acteurs auront des objectifs convergents ou divergents. A ce titre, les enjeux « stratégiques » sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau n° 10 : Liste des objectifs/enjeux

N°	INTITULE LONG	INTITULE COURT	DESCRIPTION
1	Adaptation à la gouvernance territoriale	Adap_gouv	Adaptation des méthodes et formes des gouvernements locaux à la gouvernance territoriale
2	Articulation des politiques	Art_pol	Articulation entre les politiques et les stratégies développement à différents échelons territoriaux.
3	Coopération intercommunale	Coop_inter	Coopération intercommunale
4	Partenariat public/privé	P_p/p	Partenariat public/privé
5	Participation	Part	participation de tous les acteurs jusqu'au citoyen de base à la gouvernance

Source : Etabli par l'auteur

3.1. La matrice d'influence directe (MID)

La Matrice d'Influences Directes Acteurs X Acteurs (MID) élaborée à partir du tableau de stratégie des acteurs décrit les influences directes entre acteurs. Cette matrice met en exergue l'influence d'un acteur sur un autre. Ainsi, la capacité d'influence directe de chacun des acteurs sur les autres sera appréciée.

Tableau n°11: Matrice d'influence directe (MID)

MID	Ade	El	Opp	Sc
Ade	0	4	3	2
El	2	0	1	2
Opp	1	1	0	1
Sc	1	1	0	0

© LIPSOR-EPITA-MACTOR

Source : Etabli par l'auteur

Les influences dans la matrice d'influence directes sont notées de 0 à 4 suivant l'importance de la remise en cause possible pour l'acteur à savoir :

- 0 : Pas d'influence
- 1 : Processus opératoires
- 2 : Projets
- 3 : Missions
- 4 : Existence

La notation dans la matrice des influences directes des acteurs est établie au fur et à mesure que notre enquête de terrain auprès de ces derniers avançait.

3.2. La matrice des positions valués (2MAO)

La Matrice des positions valuées Acteurs X Objectifs (2MAO) décrit pour chaque acteur à la fois sa valence sur chacun des objectifs (favorable, opposé, neutre ou indifférent) et sa hiérarchie des objectifs.

Tableau n° 12 : Matrice des positions valuées (2MAO)

2MAO	Adap_gouv	Art_pol	Coop_inter	P_p/p	Part
Ade	3	4	1	2	1
El	-2	2	1	1	1
Opp	-1	0	-2	2	1
Sc	0	-1	0	1	4

© LIPSOR-EPTA-MACTOR

Le signe indique si l'acteur est favorable ou opposé à l'objectif :

0 : l'objectif est peu conséquent.

1 : L'objectif met en cause les processus opératoires (gestion, etc ...) de l'acteur / est indispensable à ses processus opératoires.

2 : L'objectif met en cause la réussite des projets de l'acteur / est indispensable à ses projets.

3 : L'objectif met en cause l'accomplissement des missions de l'acteur / est indispensable à ses missions.

4 : L'objectif met en cause l'acteur dans son existence / est indispensable à son existence.

Nous avons établi et rempli la matrice des positions des acteurs vis-à-vis des cinq objectifs en deux temps dans les fiches du questionnaire d'enquête (en plus des interview réalisés) de manière à détecter d'abord si l'acteur est favorable ou non, et d'en mesurer l'intensité par la suite.

Conclusion du chapitre V

La méthode MACTOR (Méthode ACTeurs Objectifs Rapport de force) fait partie de la nouvelle génération des outils (logiciel) d'analyse des jeux d'acteurs. Dans ce sens, le système analysé, ici la gouvernance territoriale, comprend un nombre fini d'acteurs de l'ordre de quatre classes regroupant 28 acteurs. Par ailleurs, il existe toujours un sous-ensemble de ces acteurs, dont les objectifs et indicateurs d'évaluation sont assimilables, et qui constitue le noyau central du point de vue duquel l'analyse est conduite. Notons surtout que l'analyse sera conduite avec les seules informations dont dispose ce "noyau" sur l'ensemble des acteurs du système global.

Ainsi, la Matrice d'Influence Directe (MID) caractérise les niveaux d'influence globale de chacun des acteurs sur chacun des autres et sont repérés dans une échelle discrète, entre 0 et 4. Par ailleurs, le degré d'adhésion d'un acteur donné vis à vis de l'un des objectifs/enjeux de la gouvernance territoriale, est caractérisé selon une échelle discrète de -4 à +4 (matrice des positions valuées 2MAO). L'ensemble des résultats obtenus de l'enquête de terrain et des entretiens réalisés nous permet de remplir les dites matrices.

Au final, puisque les données d'entrées du logiciel qui sont les deux matrices sus élaborées à partir des résultats de l'enquête de terrain, il nous reste à simuler et à passer à la phase d'analyse et de synthèse à partir du logiciel MACTOR.

CHAPITRE VI
RESULTATS ET ANALYSE DES
JEUX D'ACTEURS

CHAPITRE VI

RESULTATS ET ANALYSE DES JEUX D'ACTEURS

A la lumière des chapitres précédents, en passant de l'identification des enjeux de la gouvernance territoriale à celles des acteurs du système de gouvernance dans la wilaya de Bejaia, nous avons tenté d'analyser les jeux des acteurs dans le système considéré. Ainsi, l'introduction des données d'entrées (les matrices MID & MAO), élaboré pour le logiciel MACTOR permet d'obtenir les résultats des jeux d'acteurs. Alors, ce dernier chapitre sera consacré à l'examen des résultats du rapport MACTOR.

Finalement, la méthode MACTOR se résumera à l'analyse de la structure des influences et des positions des acteurs par rapport aux objectifs. En d'autres termes, il s'agit d'une part de comprendre la position de chaque acteur (par rapport aux autres dans l'ensemble du jeu) à travers un indice de dominance/influence, et d'autre part de faire apparaître les convergences comme les divergences d'intérêts des acteurs pris dans la globalité du système de gouvernance. Cette troisième phase de synthèse de la méthode MACTOR donne aussi une indication sur la capacité mobilisatrice de chacun des enjeux ou sur les controverses des objectifs. Ce serait à travers ces indices que la dynamique d'évolution du système de gouvernance territoriale dans la wilaya de Bejaia serait appréhendée.

1. Influences entre acteurs

Les influences entre les acteurs du système seront appréhender à travers la matrice des influences directes et indirectes. Mais, c'est surtout le plan des influences directes et indirectes qui nous renseignera sur les positions des acteurs suivant leurs influences et leurs dépendances.

1.1. Influences Directes et Indirectes entre acteurs

La matrice MIDI permet de repérer les influences directes et indirectes d'ordre 2 entre acteurs¹. L'intérêt de cette matrice est d'apporter une vision plus complète du jeu des rapports de force (un acteur pouvant limiter l'éventail des choix d'un second en agissant sur lui à travers un acteur relais). L'utilisation de l'opérateur "somme" pour le calcul de MIDI ne permet pas de conserver dans cette nouvelle matrice la signification de l'échelle des intensités adoptée pour évaluer les influences directes dans MID. Les valeurs contenues dans MIDI donnent malgré tout une bonne idée de l'importance des influences directes et indirectes entre acteurs. Deux indicateurs sont calculés à partir de MIDI :

- le **degré d'influence** directe et indirecte de chaque acteur (**Ii**, par sommation sur les lignes).
- le **degré de dépendance** directe et indirecte de chaque acteur (**Di**, par sommation sur les colonnes).

Tableau n° 13 : Matrice des Influences Directes et Indirectes (MIDI)

MIDI	Ade	EI	Opp	Sc	Ii
Ade	4	6	4	5	15
EI	4	4	3	5	12
Opp	3	3	2	3	9
Sc	2	2	2	2	6
Di	9	11	9	13	42

© L'IPSOR-EPITA-MACTOR

Source : Etabli par l'auteur à partir du rapport MACTOR

Les valeurs dans MIDI représentent les influences directes et indirectes des acteurs entre eux de telle sorte que plus le chiffre est important, plus l'influence de l'acteur sur

¹ Les influences d'ordre 1 étant celles de la matrice « MID » que nous avons rempli et qui relève des résultats de l'enquête de terrain.

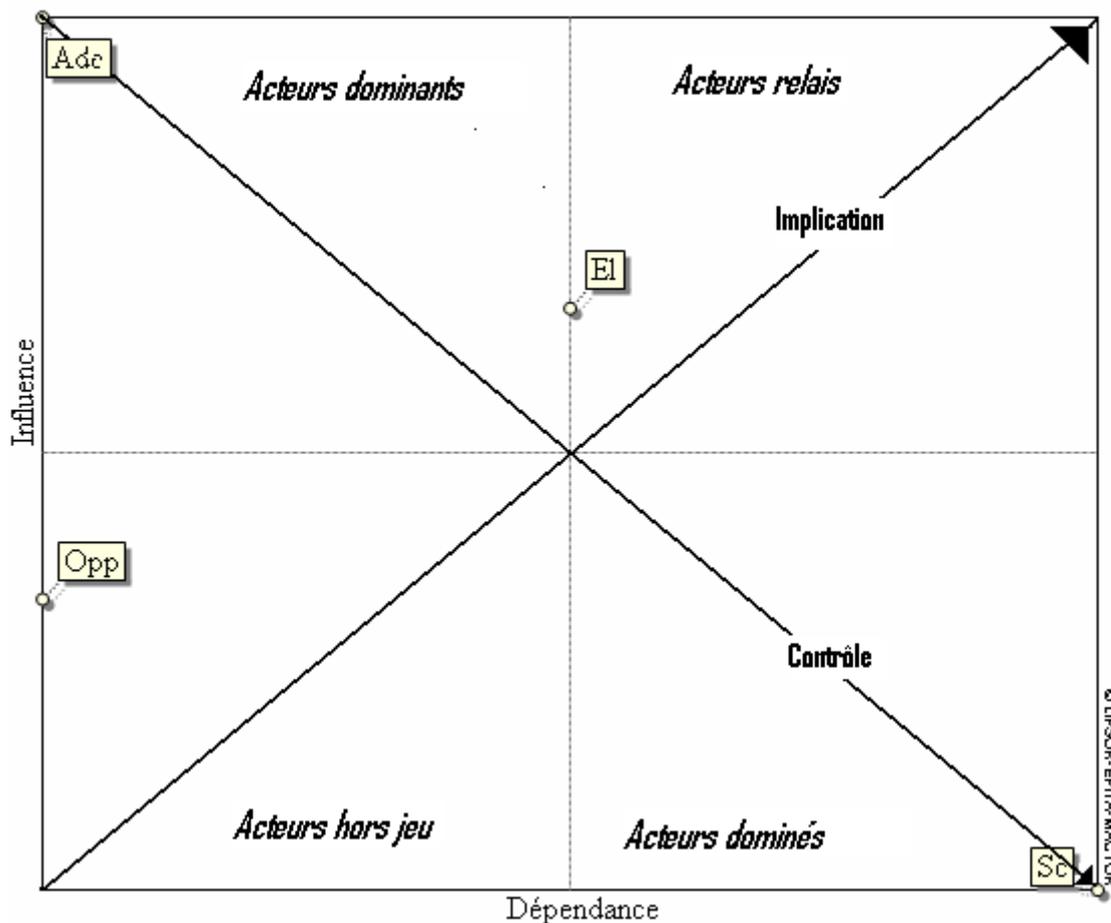
l'autre acteur est importante. En effet, les administrations déconcentrées de l'Etat disposent du plus grand degré d'influences et du plus faible degré de dépendance. A l'opposé, la société civile est l'acteur le moins influent du système et le plus dépendant. Par ailleurs, le degré influences des organismes para publics égalise leurs degrés de dépendances. Toutefois, le degré d'influence de la société civile est largement inférieur à son degré de dépendance.

1.2. Influences et dépendances entre acteurs

Le plan des influences et dépendances fournit une représentation graphique du positionnement des acteurs en fonction de leurs influences et dépendances directes et indirectes nettes (Ii et Di). Ce positionnement est automatiquement calculé par le logiciel Mactor.

Figure n° 07:

Plan des influences et dépendances entre acteurs



Source : Etabli par l'auteur à partir du rapport MACTOR

En effet, la matrice « acteur vs acteur » nous donne une image des rapports de force entre acteurs. De là, on peut illustrer la disposition des acteurs dans le jeu. Outre les axes Dépendance versus Influence, deux axes permettent d'analyser ce positionnement :

- La bissectrice correspond à l'axe de l'implication dans le jeu : un acteur peu influent et peu dépendant est hors-jeu ; à l'inverse, plus un acteur est éloigné de l'origine, plus il est impliqué dans les réseaux d'influence et dispose de moyens d'action ;
- L'axe du contrôle (NO-SE) permet de distinguer les acteurs dominants (Nord Ouest) des acteurs les plus sensibles (Sud Est) L'influence qu'un acteur A exerce sur un acteur B est appelée influence directe. S'il exerce cette influence sur un acteur C qui lui-même influe sur l'acteur B, il s'agira d'une influence indirecte.

Dés lors, le jeu des acteurs est déterminé par quatre catégories d'acteurs : les acteurs dominants, les acteurs dominés, les acteurs relais et les acteurs intermédiaires ou hors-jeu, en fonction de leur aptitude au contrôle de l'évolution du système et de leur degré d'implication au sein du système.

➤ *Les acteurs dominants*

Les acteurs dominants du système sont ceux qui disposent d'une forte influence combinée à une faible dépendance. Ces acteurs sont dotés d'une capacité de contrôle maximale sur la détermination du système. Il s'agit des ADMINISTRATIONS DECONCENTREES DE L'ÉTAT. Toutefois, il faut remarquer que les Ade sont totalement indépendantes. L'Etat contrôle le jeu. En effet, l'analyse de la structure locale du pouvoir nous renseigne sur le rôle capital des hiérarchies de pouvoir au niveau local. De cette façon, le degré de liberté de l'Etat se trouverait considérablement réduit afin de mobiliser son influence maximum. En tout cas, il convient de souligner que cet acteur a les moyens de se faire entendre. Toujours est-il qu'en leur qualité de point d'entrée du système, la décision de ces acteurs « semble » capitale dans la détermination de l'évolution du système soit comme facteur d'inertie, soit comme élément moteur.

➤ *Acteurs dominés*

Ce sont les acteurs qui exercent relativement le moins d'influence qu'ils n'en reçoivent. Dans ce groupe, on peut placer la SOCIETE CIVILE. Par la faiblesse de leur

degré de liberté, ces types d'acteurs ne disposent pratiquement pas d'une capacité de faire évoluer le système. Cependant ils sont caractérisés par un faible degré de contrôle du système et un degré d'implication dans le système relativement faible.

➤ *Les acteurs relais*

Caractérisés par leurs degrés d'influence et de dominance forts, les acteurs relais sont les acteurs plus impliqués dans la structure d'influence. Leurs intérêts sont très imbriqués avec ceux des autres acteurs notamment les administrations de l'Etat. Notre analyse met dans cette catégorie les ELUS LOCAUX plus ou moins prévisible par leur qualité de point d'appui de multiples sollicitations du fait de leur degré d'implication très élevé, les APC et l'APW constitueraient un point de passage obligé pour faire évoluer le système. A ce titre, ils détermineraient le degré d'ouverture du système que « si leurs objectifs ne se réalisent pas ou s'ils ne s'évaluent pas, le jeu resterait alors statique et le système resterait ainsi bloqué». C'est donc autour de ces acteurs « relais » que devraient en principe être organisés les jeux d'alliance et de négociation entre acteurs aux conséquences les plus importantes.

➤ *Acteurs hors jeu*

Pour cette catégorie les ORGANISMES PARA PUBLICS qui regroupe le patronat et les chambres sont des acteurs hors jeu que nous pouvons aussi appelés « intermédiaires ». Ces derniers sont moins impliqués dans le jeu du système du fait qu'ils disposent d'un faible degré d'influences et d'un degré de dépendance relativement faible aussi. Ces acteurs alors ne contrôlent pas l'évolution du système

1. 3. Balance Nette des influences

La balance nette des influences directes et indirectes mesure pour chaque couple d'acteurs le différentiel des influences directes et indirectes. En effet, chaque acteur exerce (reçoit) des influences directes et indirectes d'ordre 2 sur (de) chaque autre acteur. La balance nette des influences va indiquer pour chaque couple d'acteurs le surplus d'influence exercée ou reçue. Lorsque la balance est positive (signe +), l'acteur i (sur les lignes de la matrice BN) exerce plus d'influences directes et indirectes sur l'acteur j (sur les colonnes de la matrice BN) qu'il n'en reçoit de cet acteur. Il est en situation inverse lorsque la balance est négative (signe -). On calcule ensuite pour chaque acteur le différentiel total des

influences directes et indirectes en sommant les balances nettes de ses influences sur les autres acteurs.

Tableau n° 14 : Balance nette des influences

BN	Ade	El	Opp	Sc	Somme
Ade		2	1	3	6
El	-2		0	3	1
Opp	-1	0		1	0
Sc	-3	-3	-1		-7

© LIPSOR-EPITA-MACTOR

Source : Etabli par l'auteur à partir du rapport MACTOR

Les valeurs contenues dans la balance nette des influences sont des entiers relatifs, tel que:

- Le signe (+) indique que l'acteur exerce plus d'influence qu'il n'en reçoit.
- Le signe (-) indique que l'acteur exerce moins d'influence qu'il n'en reçoit.

En effet, la balance nette des influences directes et indirectes montre que seules les Ade exercent plus influences sur tous les acteurs du système qu'elles ne reçoivent, contrairement à la société civile qui, elle, reçoit de part et d'autre les influences des acteurs sans en exercer. Par ailleurs, le différentiel total des influences des Opp est nul. Enfin les élus locaux exercent une influence considérable sur la société civile, ce qui lui attribue un différentiel total positif mais largement inférieur à celui des Ade.

1.4. Rapports de force des acteurs

Afin d'apprécier les rapports de force des acteurs nous présenterons les vecteurs de rapport de force obtenus de la Matrice des Influences Directes et Indirectes (MIDI), et, ceci nous permettra d'analyser l'histogramme des rapports de forces entre les acteurs du système de gouvernance territoriale dans la wilaya de Bejaia.

1.4.1 Vecteur des rapports de force MIDI

La Matrice des Influences Directes et Indirectes (MIDI) comporte deux types d'informations intéressantes :

- les influences directes et indirectes qu'un acteur i a sur un acteur j ($MIDI_{ij}$) avec i différent de j et qui sont équivalentes (par définition) aux dépendances directes et indirectes de l'acteur j par rapport à l'acteur i ,

- les influences indirectes d'un acteur i sur lui-même qui passent par un acteur relais et que l'on appelle rétroaction ($MIDI_{ii}$).

Le rapport de force d'un acteur sera d'autant plus élevé que son influence sera élevée, sa dépendance faible et sa rétroaction faible. En effet, ne vouloir considérer que l'influence relative d'un acteur pour mesurer son rapport de force est insuffisant : un acteur peut très bien avoir à la fois une influence très forte, une dépendance également très forte et en même temps une rétroaction importante : son rapport de force sera alors très faible. Par contre, un acteur ayant une influence moyenne, mais une dépendance et une rétroaction nulles aura un rapport de force important.

Tableau n° 15 : Matrice des rapports de force directs et indirects

	R_i
Ade	1,74
El	1,06
Opp	0,89
Sc	0,32

© LIPSOBERTA-MACTOR

Source : Etabli par l'auteur à partir du rapport MACTOR

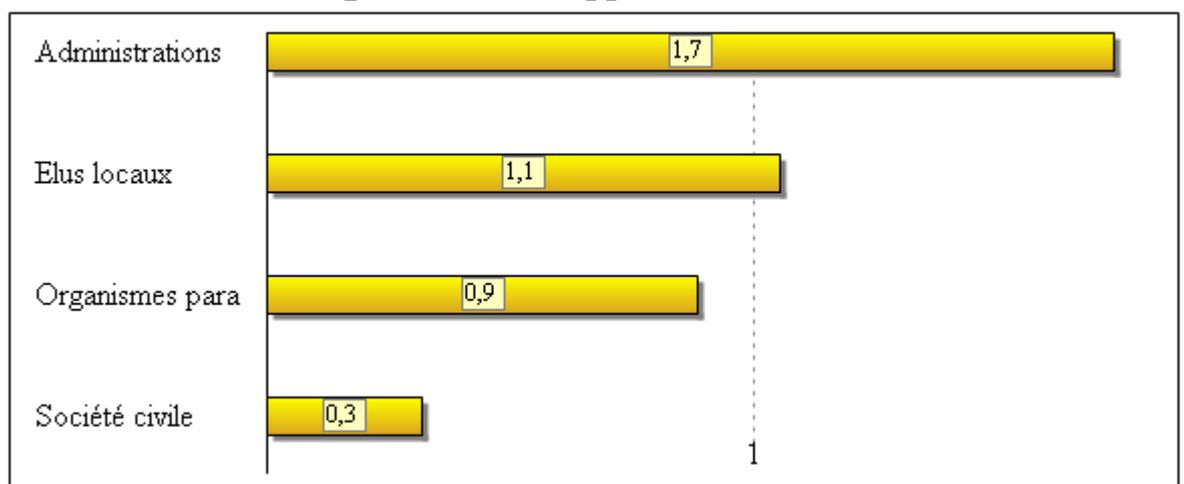
R_i^* est le rapport de force de l'acteur i tenant compte de ses influences et dépendances directes et indirectes et de sa rétroaction.

Le rapport de force des administrations déconcentrées de l'Etat est le plus important des acteurs du fait de dépendance et de rétroaction nulles et bien sûr les influences étendues sur le reste des acteurs du système. Les élus locaux disposent aussi d'un rapport de force assez élevé mais amoindri du fait de leur dépendance considérable. Les rapports de force les moins importants sont d'abord ceux des organismes para publics du fait de leurs influences très faibles, puis ceux de la société civile à cause de sa très forte dépendance.

1.4.2. Histogramme des rapports de Force MIDI

L'histogramme des rapports de force MIDI est construit à partir du vecteur des rapports de force MIDI.

Figure n° 08:

Histogramme des rapports de Force MIDI

Source : Etabli par l'auteur à partir du rapport MACTOR

En effet, l'histogramme des rapports de force illustre mieux le total combiné des influences, des dépendances et des rétroactions de chacun des quatre acteurs du système et nous permet de distinguer deux catégories d'acteurs : la première est celle qui rassemble les **ADMINISTRATIONS DECONCENTREES DE L'ETAT** et les **ELUS LOCAUX** disposant des rapports de force les plus élevés et la seconde regroupant les **ORGANISMES PARA PUBLICS** et la **SOCIETE CIVILE**.

2. Relations entre acteurs et objectifs

Après avoir apprécié les rapports de force des acteurs, nous essaierons dans cette section de décrypter les relations des acteurs avec les enjeux de gouvernance territoriale. Cela se fera à travers la présentation des positions de chaque acteur vis-à-vis de chaque objectif, la mobilisation des acteurs sur les objectifs et enfin le plan de correspondance acteurs/objectifs.

2.1. Positions des acteurs vis-à-vis les objectifs

La matrice des positions simples (1MAO) décrit la valence de chaque acteur sur chaque objectif (favorable, opposé, neutre ou indifférent).²

² La matrice 1MAO est élaborée au cours de la phase 3 de la méthode Mactor, cette matrice ne fait pas partie du jeu des données initiales saisies dans le fichier d'entrée. Le logiciel Mactor la recalcule à partir de 2MAO.

Tableau n° 16 : Matrice des positions simples (1MAO)

1MAO	Adap	Art_pol	Coop_inter	P_p/p	Part	Somme absolue
Ade	1	1	1	1	1	5
El	-1	1	1	1	1	5
Opp	-1	0	-1	1	1	4
Sc	0	-1	0	1	1	3
Nombre d'accords	1	2	2	4	4	
Nombre de désaccords	-2	-1	-1	0	0	
Nombre de positions	3	3	3	4	4	

© LIPSOR-EPITA-MACTOR

Source : Etabli par l'auteur à partir du rapport MACTOR

-1 : acteur défavorable à l'accomplissement de l'objectif

0 : Position neutre

1 : acteur favorable à l'accomplissement de l'objectif

La matrice des positions simples 1MAO fait ressortir deux repères essentiels.

Premièrement, par rapport au nombre des positions des acteurs, les administrations déconcentrées de l'Etat et les élus locaux se sont exprimés (favorable ou défavorable) sur la totalité (05) des objectifs. Cependant, la position des organismes para publics vis-à-vis de l'enjeu articulation entre les politiques et les stratégies de développement à différents échelons territoriaux est neutre. Par ailleurs, la société civile est neutre par rapport aux (02) objectifs d'adaptation des formes de gouvernement à la gouvernance territoriale et la coopération intercommunale.

Deuxièmement, par rapport aux types des positions des acteurs vis à vis des objectifs, tous les acteurs sont favorables à l'accomplissement de deux objectifs (la participation et le partenariat public/privée). Toutefois, le nombre d'accords (Ade et El) pour chacun des objectifs d'articulation des politiques et de coopération intercommunale est de deux (02) sur les trois positions exprimées par les acteurs. Enfin, les élus locaux et les organismes para public sont défavorables à la réalisation de l'objectif d'adaptation à la gouvernance territoriale.

2.2. La mobilisation des acteurs sur les objectifs

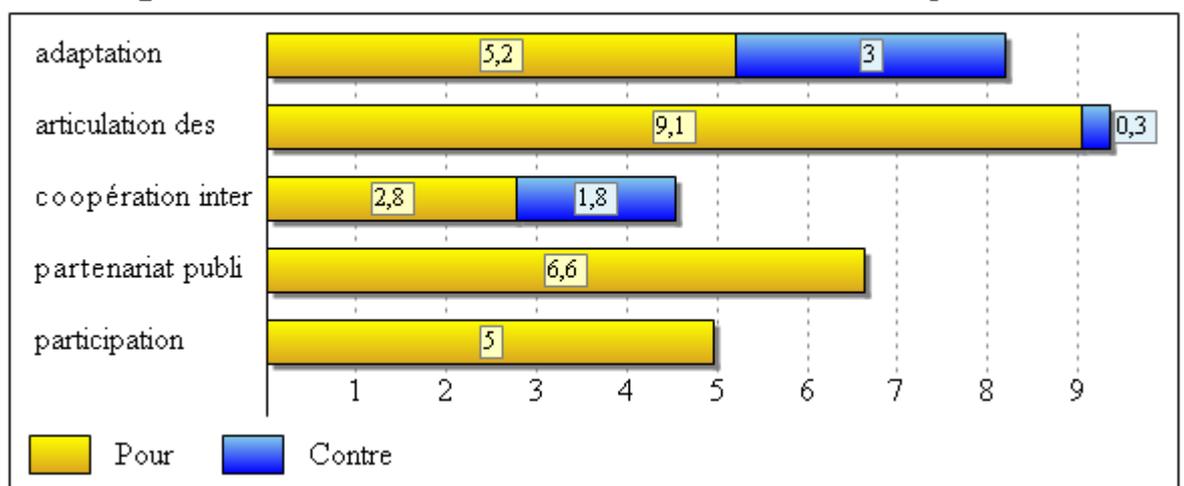
Cet histogramme permet de visualiser la mobilisation des acteurs sur les objectifs³. Les valeurs représentées décrivent la valence des acteurs sur chaque objectif en tenant compte des rapports de force entre acteurs et de leur hiérarchie des objectifs.

Ainsi, trois d'informations sont fournies :

- Le **degré de mobilisation** des acteurs sur chacun des objectifs (accords et désaccords);
- Le **taux de mobilisation** des acteurs sur chacun des objectifs (accords) ;
- Le **taux d'opposition des acteurs** sur chacun des objectifs (désaccords).

Figure n° 09 :

Histogramme de la mobilisation des acteurs sur les objectifs 3MAO



Source : Etabli par l'auteur à partir du rapport MACTOR

En effet, les acteurs du système sont totalement mobilisés pour la réalisation de deux objectifs, la participation (5) et le partenariat public/privé (6,6), et les taux d'opposition à ces deux objectifs sont nuls. Contrairement aux précédents, l'objectif de l'adaptation des formes de gouvernements locaux à la gouvernance territoriale enregistre un degré de mobilisation de 8,2, mais avec un taux d'opposition le plus élevé (3). En même temps, la coopération intercommunale marque le taux et le degré de mobilisation des acteurs le plus faible (respectivement 4,6 et 2,8). Aussi, une remarque mérite d'être soulignée concernant la mobilisation des acteurs sur l'articulation des politiques de développement. Cet objectif

³ La mobilisation des acteurs sur les objectifs est calculée en tenant compte des positions valuées et pondérées. Il est calculé à partir de la matrice 3MAO, voir annexe, rapport MACTOR..

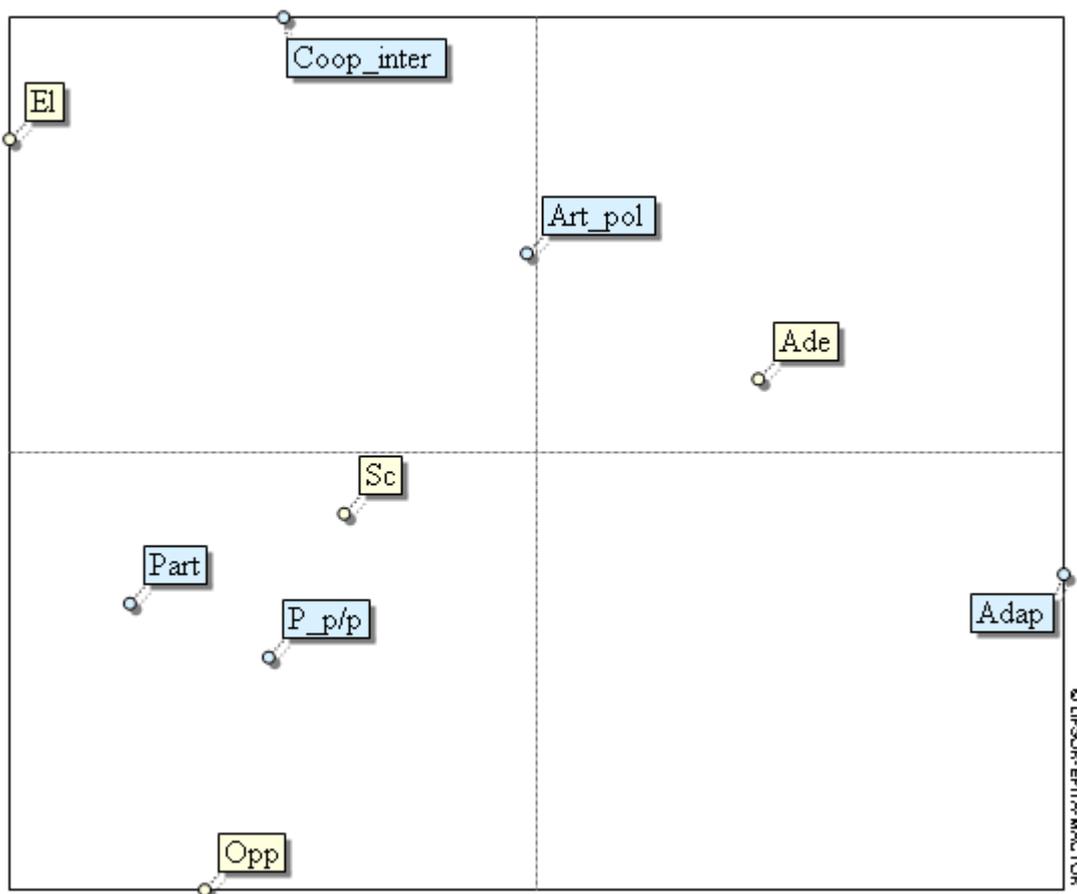
détient les degré et le taux de mobilisation les plus importants (respectivement 9,4 et 9,1). Cela s'explique par le rapport de force important des Administrations et surtout la priorité hiérarchique de cet objectif pour ces acteurs.

2.3. Correspondances acteurs / objectifs

La position et la mobilisation des acteurs vis à vis les objectifs sont intégrées et représentées dans un plan de correspondances acteurs/objectifs.

Figure n° 10 :

Plan des correspondances acteurs / objectifs



Source : Etabli par l'auteur à partir du rapport MACTOR

Du plan de correspondance acteurs /objectifs, nous pouvons dégager trois groupes de correspondances acteurs/objectifs à savoir :

- ❖ Le premier groupe (un acteur / un objectif) : les élus locaux correspondent avec la coopération intercommunale;

- ❖ Le deuxième groupe (un acteur / deux objectifs): les administrations déconcentrées de l'Etat concordent avec les objectifs d'adaptation des formes de gouvernements locaux à la gouvernance territoriale et articulation des politiques et stratégies de développement à différent échelons territoriaux ;
- ❖ Le troisième groupe (deux acteurs / deux objectifs) : les organismes para publics et la société civile sont en corrélation avec les objectifs de la participation et du partenariat public/privé.

3. Convergence entre acteurs

Les convergences entre acteurs seront appréhendées en deux temps. D'abord, par la matrice des convergences simples où apparaîtront les alliances potentielles entre acteurs, puis par le graphe des convergences qui identifiera les conflits éventuels entre acteurs.

3.1. Matrice des convergences

La matrice des convergences d'objectifs entre acteurs ou Convergences simples Acteurs X Acteurs (1CAA) identifie pour chaque couple d'acteurs le nombre d'objectifs sur lesquels deux acteurs ont la même position (favorable ou opposé), c'est à dire leur nombre d'alliances potentielles. Les positions neutres et indifférentes codées "0" ne sont pas prises en compte. Cette matrice est symétrique.

Tableau n° 17 : Convergences simples Acteurs X Acteurs (1CAA)

1CAA	Ade	El	Opp	Sc
Ade	0	4	2	2
El	4	0	3	2
Opp	2	3	0	2
Sc	2	2	2	0
Nombre de convergences	8	9	7	6

© LIPSOR-EPTA-MACTOR

Source : Etabli par l'auteur à partir du rapport MACTOR

Les valeurs représentent le degré de convergence : plus l'intensité est importante, plus les acteurs ont des intérêts convergents.

Nous remarquons que le nombre de convergences des élus locaux est le plus grand (9), ensuite viennent les Administrations déconcentrées de l'Etat (8), puis les organismes para publics (7), et enfin la société civile (6). Autrement dit, les alliances potentielles de

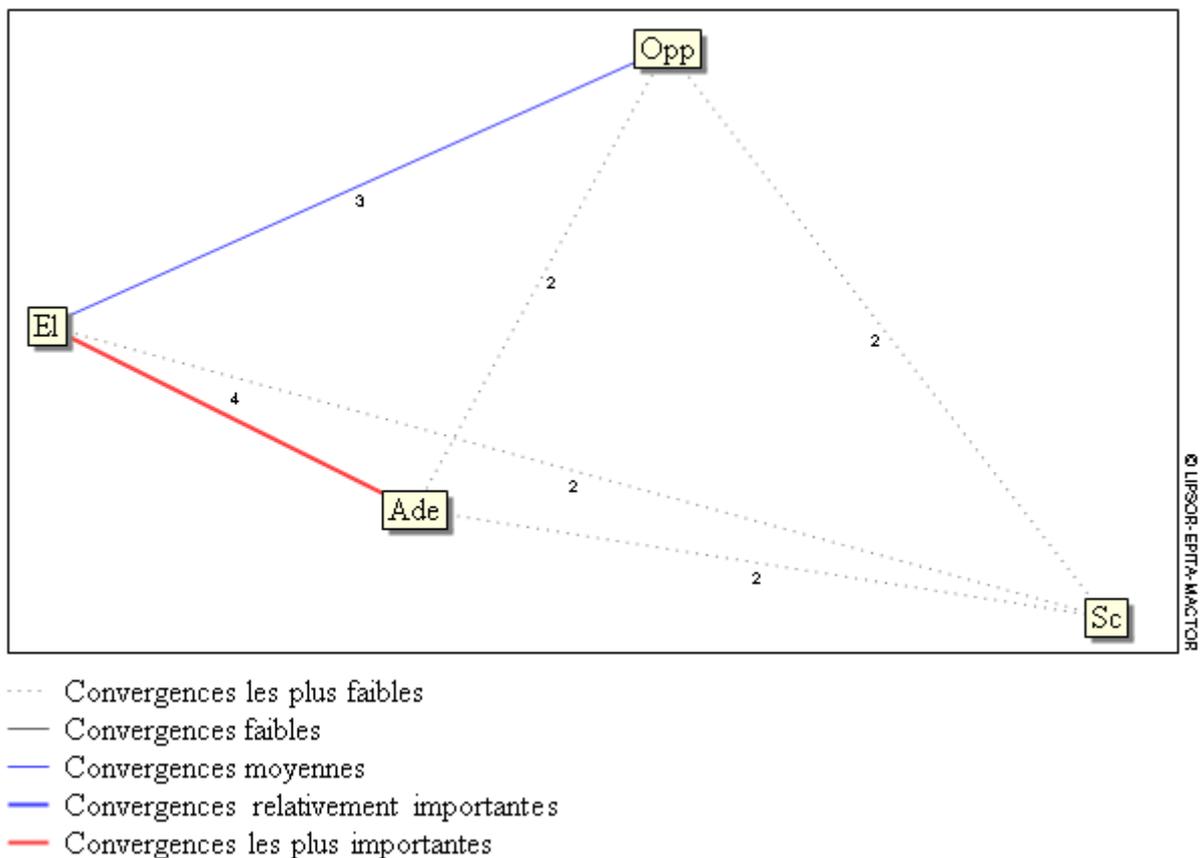
chaque couple d'acteurs ayant la même position existent, mais varient d'un couple d'acteurs à un autre.

3.2. Graphe des convergences entre acteurs

Le graphe des convergences entre acteur d'ordre 1 permet de représenter les liens de convergence entre acteurs. Il aide notamment à identifier les alliances potentielles et les conflits éventuels. Les liens expriment le taux de convergence calculé à partir de la matrice 1CAA.

Figure n° 11 :

Graphes des convergences entre acteurs d'ordre 1



Le graphe des convergences entre acteurs montre que les Elus locaux ont les convergences les plus importantes avec les administrations déconcentrées de l'Etat (4) et des convergences relativement importantes (3) avec les organismes para publics. D'autre part, le reste des liens exprimant les taux de convergences sont les plus faibles. Sans quoi,

des conflits sont éventuels entre la société civile et tous les autres acteurs, ainsi qu'entre les Organismes para public (le patronat surtout) et les administrations déconcentrées de l'Etat.

4. Divergences entre acteurs

L'examen des divergences d'objectifs entre acteurs se fera, dans un premier lieu, à travers la matrice des divergences, puis par sa représentation graphique.

4.1. Matrice des divergences

La matrice des divergences d'objectifs entre acteurs ou Divergences simples Acteurs X Acteurs (1DAA) identifie pour chaque couple d'acteurs le nombre d'objectifs sur lesquels les deux acteurs sont en opposition (un acteur est favorable à l'objectif, l'autre y est défavorable), c'est à dire leur nombre de conflits potentiels. Les positions neutres et indifférentes codées "0" ne sont pas prises en compte. Cette matrice est symétrique.

Tableau n° 18 : Divergences simples Acteurs X Acteurs (1DAA)

1DAA	Ade	El	Opp	Sc
Ade	0	1	2	1
El	1	0	1	1
Opp	2	1	0	0
Sc	1	1	0	0
Nombre de divergences	4	3	3	2

© LIPSOR-EPTTA-MACTOR

Source : Etabli par l'auteur à partir du rapport MACTOR

Les valeurs dans 1DAA représentent le degré de divergence : plus l'intensité est importante, plus les acteurs ont des intérêts divergents.

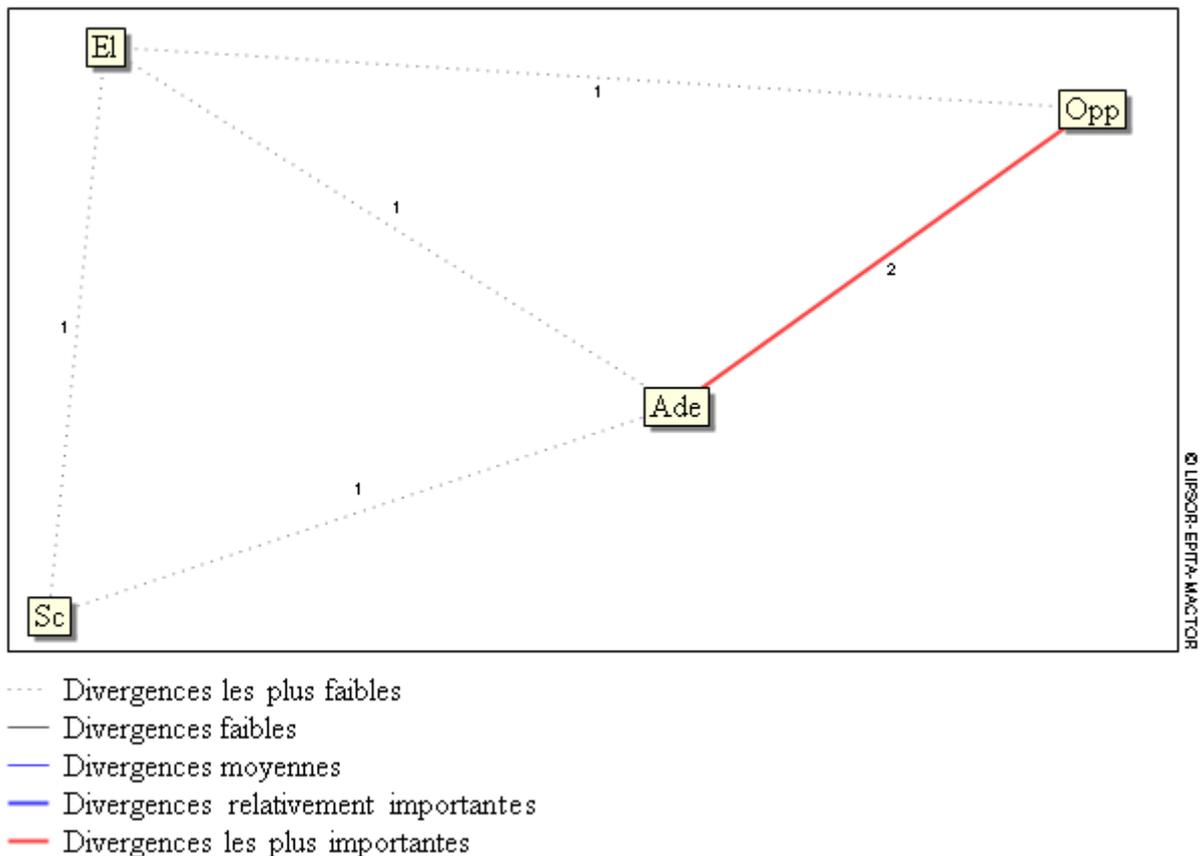
En ce qui concerne les objectifs sur lesquels un acteur est en opposition avec un autre acteur du système, nous remarquons que les administrations déconcentrées de l'Etat divergent quatre (4) fois avec les trois acteurs restants du système. Par contre, la société civile n'enregistre que deux (2) divergences avec deux acteurs. Néanmoins, les élus locaux sont en opposition une fois mais avec chaque acteur. Par ailleurs, ce qu'il ne faut pas ignorer est le couple acteur Ade /Opp « opérateurs économiques et régulateur ». Ces deux derniers acteurs divergent sur deux objectifs, synonyme du plus grand conflit potentiel de ce système, quoique les organismes para publics ne soient guère en opposition avec la société civile sur n'importe quel enjeu de gouvernance territoriale.

4.2. Graphe des divergences entre acteurs

Le graphe des convergences entre acteur d'ordre 1 permet de représenter les liens de divergence entre acteurs. Les liens expriment le taux de divergence calculé à partir de la matrice 1DAA. . Cela corroborera notamment les alliances et conflits éventuels.

Figure n° 12:

Graphe des divergences entre acteurs d'ordre 1



Source : Etabli par l'auteur à partir du rapport MACTOR

Le graphe des convergences entre acteurs montre parfaitement que les divergences les plus importantes sont celles entre l'Etat (Ade) et les opérateurs économiques (Opp). Cela revient à dire que ces deux acteurs sont potentiellement conflictuels, puisqu'ils sont en opposition concernant deux objectifs. Le reste des liens exprimant le taux de divergences entre acteurs est des plus faibles.

5. Ambivalence des acteurs

Nous parlerons d'ambivalence des acteurs lorsque deux acteurs se positionnent différemment (en opposition) par rapport à un objectif. Nous analyserons, dans ce point, la matrice et l'histogramme de l'ambivalence des acteurs.

5.1. Matrice de l'ambivalence des acteurs

Deux acteurs peuvent avoir entre eux des positions convergentes sur certains objectifs et divergentes sur d'autres objectifs. Leur position est alors ambivalente. S'ils veulent sceller entre eux une alliance, ils devront travailler sur les objectifs qui les rassemblent et mettre la sourdine sur les objectifs qui les séparent.

Tableau n° 19 : Matrice de l'ambivalence des acteurs

	EQ[1]	EQ[2]	EQ[3]	
Ade	0,7	0,7	0,8	© LIPSOR-EPTA-MACTOR
El	0,5	0,6	0,6	
Opp	0,6	0,6	0,7	
Sc	0,5	0,5	0,8	

Source : Etabli par l'auteur à partir du rapport MACTOR

L'indicateur d'équilibre EQ dans la matrice de l'ambivalence des acteurs varie de 1 (acteurs très ambivalents) à 0 (acteurs non ambivalents)⁴. EQ (3), l'indicateur d'équilibre le plus significatif, montre que tous les plus acteurs sont en dessus de la moyenne. Autrement dit, ils sont tous ambivalents. Seulement, les situations d'ambivalences sont moindres pour les organismes para publics (0,7) et surtout les élus locaux (0,6).

5.2. Histogramme de l'ambivalence des acteurs

Cet histogramme est calculé à partir du vecteur de l'ambivalence des acteurs. C'est l'indicateur d'équilibre EQ (3) de la matrice d'ambivalence qui sera représenté.

⁴ L'ambivalence des acteurs est construite à travers trois indicateurs d'équilibre utilisant respectivement leurs positions simples, valuées, puis valuées et pondérées.

Figure n° 13 :

Histogramme de l'ambivalence des acteurs

Source : Etabli par l'auteur à partir du rapport MACTOR

Il est clair que, a priori, les deux acteurs qui peuvent bien sceller entre eux des alliances sont les élus locaux et les organismes para publics, car ils sont moins ambivalents que les autres. Mais, du fait de la plus forte convergence entre les élus locaux et les administrations déconcentrées de l'Etat, ces deux acteurs peuvent bien travailler sur les objectifs qui les réunissent.

6. Distances nettes entre objectifs

Dans ce qui suit, nous analyserons les enjeux de la gouvernance territoriale comme objectifs des acteurs ; ainsi nous voudrions faire ressortir, parmi ces objectifs, ceux qui ont le plus « d'échos » chez les acteurs du système, cela en tenant compte de tous les indicateurs précédents. Le plan et le graphe des distances nettes entre objectifs nous permettront le repérage des objectifs proches entre eux.

6.1. Plan des distances nettes entre objectifs

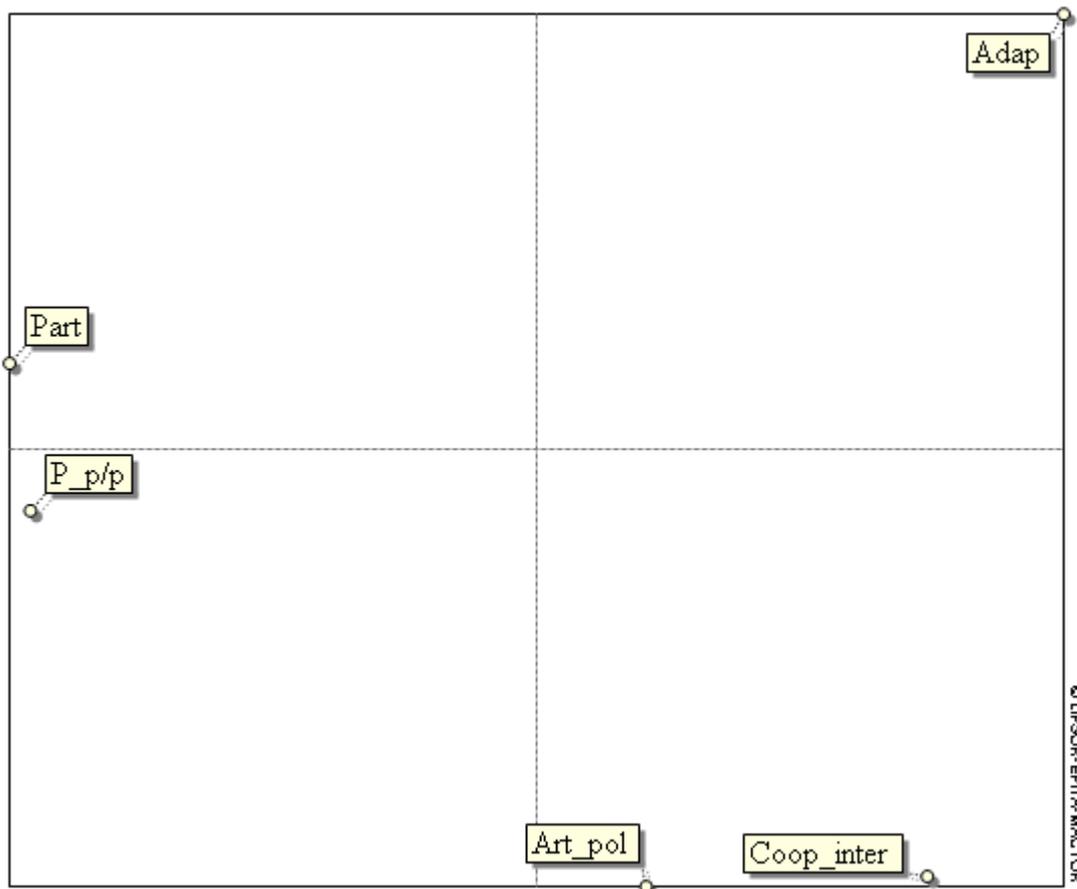
Le plan des distances nettes entre objectifs⁵ permet de repérer les objectifs sur lesquels les acteurs sont positionnés de la même façon (en accord ou en désaccord). Ce plan sert à isoler des groupes d'objectifs sur lesquels les acteurs sont en forte convergence

⁵ Ce plan positionne les objectifs sur un mapping en fonction de la balance nette obtenue par différence entre la matrice évaluée des convergences et celle des divergences d'objectifs (respectivement 2COO et 2DOO).

(lorsque les objectifs sont proches) ou en forte divergence (lorsque les objectifs sont éloignés).

Figure n° 14 :

Plan des distances nettes entre objectifs



Source : Etabli par l'auteur à partir du rapport MACTOR

Le plan des distances nettes entre objectifs fait remarquer la présence de deux groupes d'objectifs, à savoir :

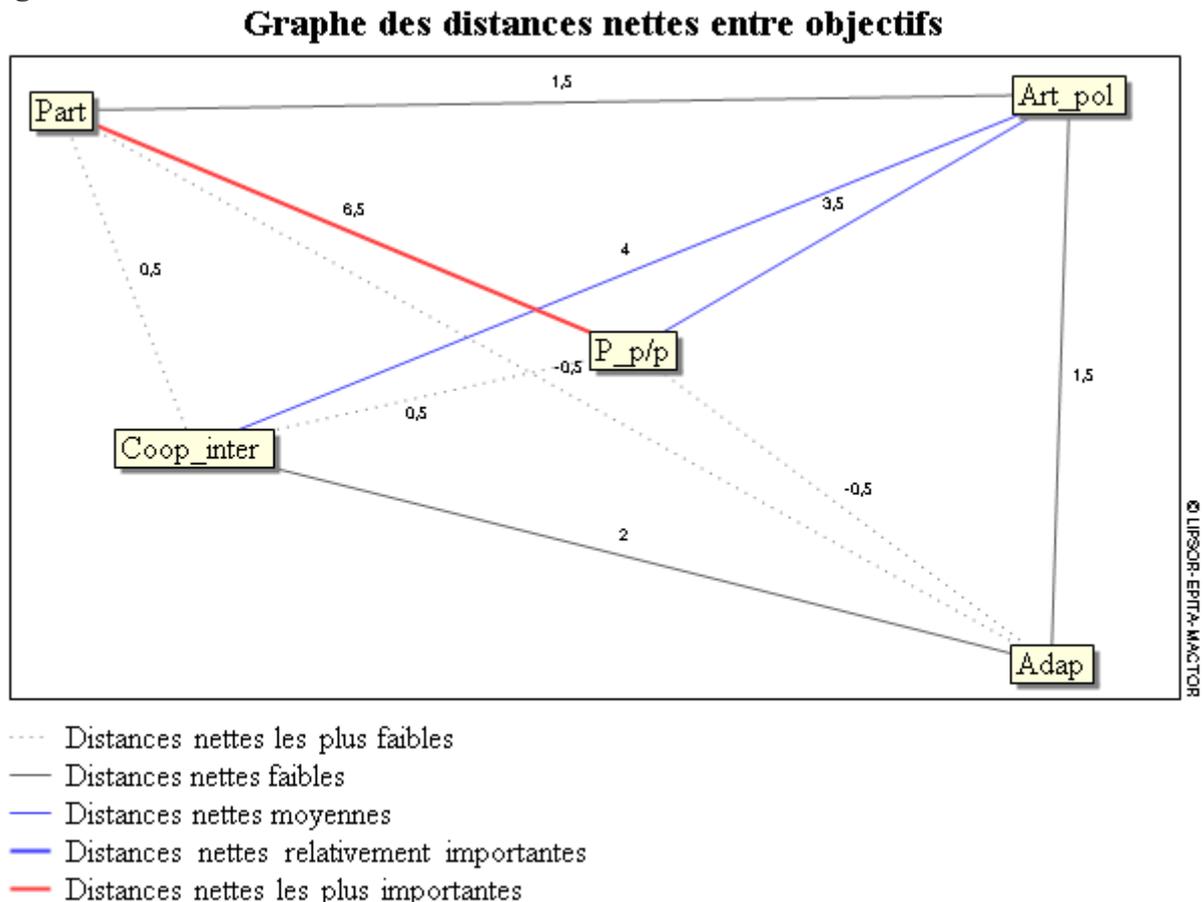
- Le plus important (objectifs les plus proches) est le couple : partenariat publics/privé (Pp/p) et la participation des citoyens à la prise de décision (part) ;
- Aussi proche, mais moins que les premiers, l'articulation des politiques et des stratégies de développement à différents échelons territoriaux et la coopération intercommunale.

En effet, ce positionnement des objectifs est significatif et renseigne notamment sur les objectifs qui rapprochent les acteurs du système. En réalité, ce sont les objectifs sur lesquels les acteurs se sont positionnés le plus d'un côté et favorablement de l'autre.

6.2. Graphe des distances nettes entre objectifs

Tout comme le plan des distances nettes entre objectifs, le graphe des distances nettes permet aussi de repérer les objectifs sur lesquels les acteurs sont positionnés de la même façon (en accord ou en désaccord). De plus, cette fois-ci, nous pouvons observer et mesurer⁶ l'importance des liens. Plus les objectifs ont des liens importants, plus la position des acteurs converge sur ces objectifs.

Figure n° 15 :



Source : Etabli par l'auteur à partir du rapport MACTOR.

Si nous décortiquons la distance nette la plus importante (6,5), sachant que la distance nette exprime la balance nette obtenue de la différence entre les matrices de convergence et de divergence, nous comprenons que : **le partenariat public/privé et la participation sont des objectifs possédant les liens les plus importants**. Autrement dit, les acteurs du système se positionnent de la même façon, plus que sur les autres objectifs et convergent

⁶Le graphe des distances nettes entre objectifs est construit à partir des matrices symétriques 2COO et 2DOO. Voir annexes, rapport Mactor..

sur ces deux objectifs. Par ailleurs, d'autres liens sont relativement importants (4) et concernent la coopération intercommunale et l'articulation des politiques à différents échelons territoriaux. Ce que nous ne voudrions pas manquer de signaler est la faiblesse des liens de l'objectif de l'adaptation des formes des gouvernements locaux à la gouvernance territoriale avec les autres objectifs.

7. Distances nettes entre acteurs

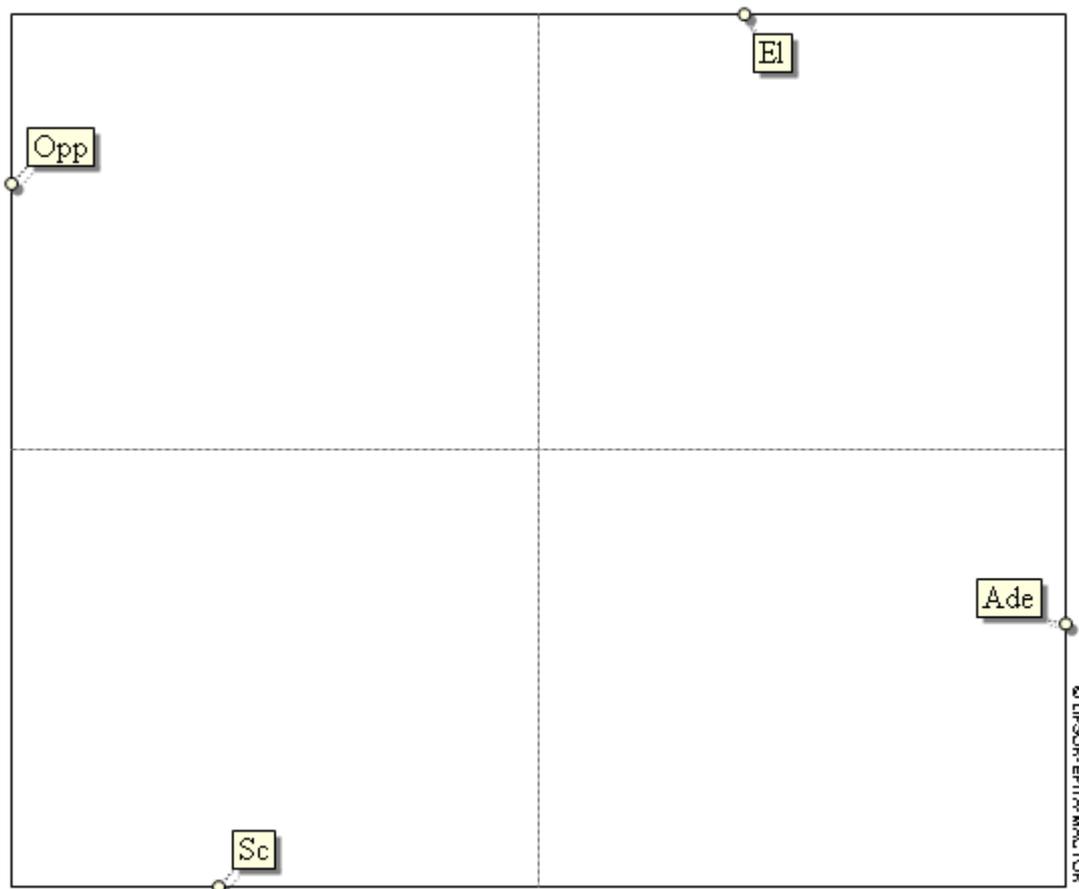
Le plan et le graphe des distances nettes entre acteurs nous aideront à identifier les groupes d'acteurs qui présentent les possibilités de formation des alliances.

7.1. Plan des distances nettes entre acteurs

Le plan des distances nettes entre acteurs permet de repérer les alliances potentielles en prenant en compte les divergences et convergences entre acteurs d'ordre 2.

Figure n° 16 :

Plan des distances nettes entre acteurs



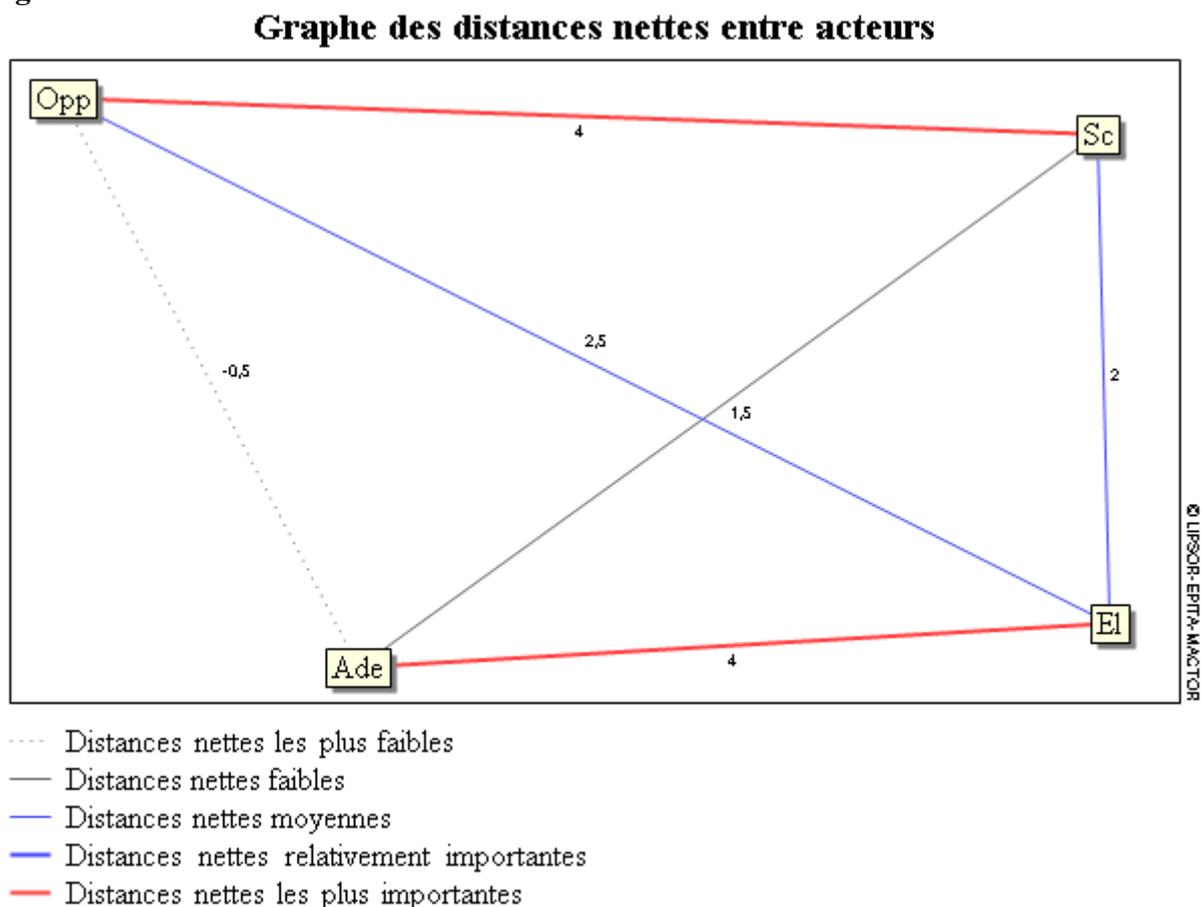
Source : Etabli par l'auteur à partir du rapport MACTOR.

A première vue, tous les acteurs sont éloignés entre eux, ce qui signifie que les acteurs divergent fortement. Mais, relativement, deux acteurs sont proches, il s'agit des élus locaux et les administrations déconcentrées de l'Etat.

7.2. Graphe des distances nettes entre acteurs

Le graphe des distances nettes entre acteurs représente les alliances potentielles en prenant en compte les divergences et convergences entre acteurs d'ordre 2.

Figure n° 17 :



Source : Etabli par l'auteur à partir du rapport MACTOR

En effet, plus les distances nettes sont importantes, plus les acteurs peuvent arranger des alliances entre eux. Ainsi les distances nettes les plus importantes, qui expliquent des alliances potentielles, sont repérées en deux couples d'acteurs, à savoir :

- les élus locaux peuvent former des alliances avec les administrations déconcentrées de l'Etat.

- Les organismes para publics, qui regroupent les opérateurs économiques en général, ont aussi les possibilités de s'allier avec la société civile.

Les alliances potentielles entre ces acteurs, bien sur deux par deux, ne peuvent être « concrètes » que sur les objectifs qui les font converger.

Conclusion du chapitre VI

Tout au long de ce chapitre, notre investigation allait dans le sens de l'effort de compréhension des jeux des acteurs du système de gouvernance territoriale dans la wilaya de Bejaia. En effet, en partant de l'hypothèse que les réussites des stratégies des acteurs locaux sont subordonnées à une bonne gouvernance territoriale, nous avons tenté d'analyser les jeux d'acteurs du système que nous essaierons de synthétiser ici.

L'analyse structurelle du système nous a permis de retenir 04 groupes d'acteurs impliqués plus ou moins directement. Implicitement, 05 enjeux stratégiques (objectifs) ont été mis en exergue en tenant compte des finalités et des missions respectives de ces acteurs. Ainsi, par le biais de MACTOR, notre travail est mené pour l'appréciation des rapports de force entre ces acteurs et leur mobilisation par rapport aux enjeux de la gouvernance territoriale. De cette manière, le fonctionnement du système de gouvernance dans la wilaya de Bejaia est renseigné par le biais des relations aussi bien directes qu'indirectes voire rétroactives, entre les acteurs tout d'abord, et vis à vis des enjeux par la suite.

La première conclusion de l'analyse met en relief la position nettement dominante des ADMINISTRATIONS DECONCENTREES DE L'ETAT. Nous retiendrons en premier lieu que les Ade sont totalement indépendantes et disposent d'une importante capacité d'influence. Les ELUS LOCAUX sont également classés dans la catégorie d'acteurs influents. Mais, du fait de leur moindre degré la liberté et de leur dépendance considérable, les assemblées populaires communales ou de wilaya ne pourraient contrôler le jeu. Notons au passage, que ces deux acteurs (Ade et El) disposent d'un rapport de force maximum. Les deux acteurs, à la fois, ont à leur disposition les moyens nécessaires pour faire évoluer le système. Ces deux acteurs disposeraient donc d'un contrôle maximal dans la détermination de l'évolution du système de gouvernance territoriale dans la région. Ils auraient les moyens de « se faire entendre » (mais il pourraient se sentir moins impliqués et auraient tendance à rester à l'écart d'un jeu). Quoi qu'il en soit, leur décision serait, elle, capitale : ils pourraient constituer des facteurs d'inertie comme des éléments moteurs. Bref,

ce sont les points d'entrée du système pour une bonne gouvernance territoriale dans la région.

L'analyse a aussi permis d'identifier des acteurs qualifiés d'acteurs relais du Système : les ELUS LOCAUX. Disposant d'un rapport de force moyennement élevé, ces acteurs dont les intérêts, voire les missions, sont très amalgamés avec ceux des autres sont en fait plus impliqués dans la structure d'influence. A ce titre, ils servent de point d'appui pour de multiples sollicitations et prennent un rôle de point de passage obligé pour faire évoluer le système. En bref, ils déterminent le degré d'ouverture du système : «si leurs objectifs ne se réalisent pas, le système reste statique». C'est pourquoi, autour de ces acteurs « relais », on peut s'attendre à des jeux de négociations et d'alliances notamment avec les administrations déconcentrées de l'Etat.

Cette analyse fait ressortir aussi une conclusion assez « paradoxale » : la société civile occupe une position d'acteur dominé. Avec leur pouvoir de contrôle du système compris comme très faible, cet acteur ne peut, en aucun cas, construire le jeu. Cet acteur est totalement dépendant et son influence est très faible. Aussi, dans le même sillage, les organismes para publics ne figurent dans le jeu système que comme des acteurs intermédiaire, avec une influence maigre. Ces acteurs sont considérés hors-jeu

L'analyse de la mobilisation des acteurs vis-à-vis des objectifs a ainsi mis en relief la forte implication dans la régulation du jeu en cours de deux acteurs : ADMINISTRATIONS PUBLIQUES et ELUS LOCAUX. Bien que ces derniers acteurs ne disposent que d'un rapport de force moindre que celui des premiers, leur degré de mobilisation ferait de ces acteurs une force motrice considérable. Cette considération revêt à nos yeux une importance capitale dans la mesure où l'analyse de la mobilisation a pu mettre en évidence une certaine inertie de l'acteur dominant qui est l'Etat. Toutefois, ces deux derniers acteurs disposent du maximum de balance nette des influences directes et indirectes.

Conclusion de la deuxième partie

Les chapitres ci-dessus ont constitué d'abord un étalage du contexte actuel du milieu d'étude, en l'occurrence la wilaya de Bejaia, puis une présentation de la méthode MACTOR (simplifiée) de GODET et CROZIER et enfin une analyse des jeux d'acteurs.

D'une façon générale, nous avons opté pour une position équilibrée : utiliser la technique pour les avantages qu'elle comporte et qu'on peut lui reconnaître, sans pour autant perdre de vue ses limites, et donc sans chercher à lui faire "dire" plus qu'elle ne peut exprimer.

L'identification des acteurs locaux de la wilaya de Bejaia qui interviennent, plus au moins, à travers leurs stratégies dans le processus de gouvernance territoriale montre 04 classes regroupant 28 (échantillons) acteurs en relation directe ou indirecte avec les enjeux de la gouvernance. Les données d'entrées pour le logiciel MACTOR sont les deux matrices élaborées (MID et 2MAO). Elles rassemblent les résultats de l'enquête de terrain.

L'analyse des jeux acteurs a permis de dresser un tableau de jeux des acteurs vis à vis des enjeux de gouvernance territoriale. Nous retenons essentiellement :

- Un jeu où, tout d'abord, les administrations déconcentrées de l'Etat (les acteurs dominants) disposant d'une balance nette des influences maximales et dotés de moyens pour se faire entendre demeurent statiques ou se sentent « moins impliqués ».

- Un jeu où les élus locaux (les acteurs relais) influencent et sont plutôt impliqués. Cette catégorie d'acteurs est donc capable de bloquer le système si son objectif ne se réalise pas ;

- Un jeu de deux acteurs, Etat et élus locaux, disposant d'une capacité suffisante de faire évoluer le système, misent sur un autre acteur très dominé escompté d'un rapport de force très faible : la société civile.

- un jeu ou plutôt un non jeu, où les organismes para publics (acteurs hors jeu), influencent peu, mais sont aussi moins impliqués et servent juste d'acteurs intermédiaires dans l'évolution du système.

Peut être, certains trouveront aisément matière à exercer leurs esprits critiques sur le caractère « imparfait », subjectif, car forcément pris d'un certain point de vue, appauvrissant par l'utilisation de chiffres là où d'autres mettraient des pages de texte. Par ailleurs, les praticiens de terrain y verront au contraire deux intérêts majeurs :

- Un processus structuré d'échange d'information sur un domaine aussi complexe : la gouvernance et les stratégies des acteurs.
- Un processus d'élaboration de représentations simples des jeux d'acteurs, facilitant la compréhension des possibilités de l'évolution du système global, et l'élaboration de stratégies des acteurs.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale

Le thème de la gouvernance a une forte résonance. La gouvernance désigne l'ensemble des mesures et règles qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'une institution ou d'une organisation, publique ou privée soit elle. La gouvernance a pour but de fournir l'orientation stratégique, de s'assurer que les objectifs soient atteints, que les risques de conflits soient gérés comme il faut et que les ressources soient utilisées dans un esprit responsable. Sa « bonne » veille en priorité au respect des intérêts des «ayants droit» (citoyens, entreprises, pouvoirs publics...etc.) est à faire en sorte que leurs voix soient entendues dans la conduite des activités de développement.

Ce concept s'avère très essentiel pour comprendre, orienter et coordonner les divers acteurs du territoire afin de les amener vers la résolution d'enjeux collectifs liée aux stratégies des acteurs et au développement durable (résorption du chômage, protection de l'environnement, préservation des équipements publics...etc.).

Par tout cela, on retrouve donc dans la gouvernance territoriale le souci de pilotage des affaires locales sur un territoire, qu'il faut savoir coordonner avec les forces sociales et économiques, enfin avec toute partie prenante, en vue d'un développement local soutenu. En effet, il s'agit d'éviter le comportement qui consiste à contrôler, déterminer ou limiter la liberté d'agir des citoyens ou opérateurs économiques.

Aujourd'hui, l'approche « moderne » de gouvernance serait celle qui correspondrait à une situation dans laquelle un acteur dans son système, de mieux en mieux informé et disposant d'une réelle latitude de choix, influera directement sur ce que ces partenaires lui proposera, qu'il s'agisse d'un bien matériel, d'un service, ou des espaces qu'il souhaite fréquenter.

De ces considérations, à première vue théoriques, peuvent bien découler des conséquences opérationnelles dans le contexte actuel en Algérie. Elles concernent la planification impérative dont l'application pose tant de problèmes. Des plans de développement sont souvent moins efficaces pour ne pas dire inefficaces car la réalité du

terrain n'accepte pas d'être enfermée dans le socle des codes communaux et/ou de wilaya en vigueur sans possibilité d'ajustement. D'où la nécessité « absolue » de construire avec les acteurs locaux des collectifs capables de problématiser les besoins et de trouver ensuite des satisfactions pour élever le « bien être » de la population locale. Pour ce faire, il serait impérieux d'informer, de consulter et d'associer les concernés à la décision.

Jusqu'à présent, l'actualité dans plusieurs pays du monde n'est pas du tout intégrée dans la démarche de gestion des affaires locales, notamment publiques, au niveau des administrations déconcentrées de l'Etat, celles qui contrôlent tout, l'économie notamment, mais plutôt de s'ouvrir d'avantage au reste des partenaires. Pour preuve, on peut signaler l'absence relative des opérateurs économiques (surtout privés et la société civile) dans l'œuvre des jeux d'acteurs locaux dans la wilaya de Bejaia. Dans cette optique, on peut affirmer qu'une formation accélérée dans le domaine de la communication et des relations public/privée est nécessaire dans l'immédiat.

A la vue de ce tableau assez simple, les pistes pour faire évoluer positivement le système de gouvernance territoriale et des stratégies des acteurs dans le territoire de la wilaya de Bejaia doivent se fonder sur quelques considérations, aussi bien pratiques que théoriques, à savoir :

- Mobiliser les acteurs dominant du système, administrations déconcentrées de l'Etat totalement indépendant ;
- Doter les élus locaux d'une capacité d'influence plus forte ;
- Miser sur la proximité des objectifs et enjeux de la gouvernance territoriale comme le partenariat public/privée et la coopération intercommunale qui font converger les acteurs locaux.

Dans ce sens, les pouvoirs publics locaux devront collaborer plus avec les acteurs locaux (patronat et élus locaux), en s'inscrivant dans « le mieux Etat ». Ainsi, Les acteurs devront être incontournables dans l'élaboration, l'œuvre, et par la suite l'évaluation des politiques de développement local par leurs concours sous forme de partenariat publics

privées. Les réussites en la matière seraient plus tangibles surtout dans les tentatives d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, La réalisation de la coopération intercommunale effectivement peu développée au sein du territoire peut et doit progresser pour éviter l'accentuation des fractures et des écarts entre communes et que ne soient pas gaspillées des ressources (financières, humaines, naturelles,...etc.) déjà rares.

Ces conclusions se nourrissent, en plus des acquis théoriques et des résultats de la méthode MACTOR, de l'exploration du terrain, pour lesquelles nous avons opté. Cette démarche cherchait à estimer les rapports de force entre les acteurs locaux, leur convergence comme leur divergence vis-à-vis des enjeux de la gouvernance territoriale. Certes, la méthode présente comme limite la subjectivité des pondérations des relations. Toutefois, les résultats permettraient de regarder les réalités locales avec une certaine objectivité, pour stimuler la réflexion future et assainir les priorités d'un développement local et durable. Par ailleurs, les considérations évoquées ne sont pas peut être typiques à la wilaya de Bejaia et on pourrait sans doute trouver des similitudes dans d'autres territoires de l'Algérie.

Au final, il serait intéressant à notre sens, dans le domaine de la recherche scientifique, fondamentale et/ou appliquée, d'explorer la notion de « *bien public local* » qui, à priori, fournirait une approche « pertinente » des problèmes socioéconomiques des territoires locaux.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX:

1. Alain Lipietz, Georges Benko, Coll « De la régulation des espaces aux espaces de régulation », dans Boyer & Saillard « L'état de la théorie de la régulation », La Découverte, Paris, 1995.
2. BOLTANSKI Luc, « la justification : les économies de la grandeur », Paris, Gallimard, 1991.
3. BOLTANSKI L. et CHIAPELLO E., « Le nouvel esprit du capitalisme », Gallimard, Paris, 1999
4. BOUKERZAZA Hosni, « décentralisation et aménagement des territoires en Algérie (la wilaya de Skikda) », OPU, Alger, 1991.
5. BROUSSEAU Eric and GLACHANT Jean-Michel (ed.), «New Institutional Economics: A Guidebook », Cambridge University Press, 2008.
6. CAMMAILLE Jacques, Bruno Jobert (Ed.), « *les métamorphoses de la régulation politique* », LGDJ, Paris, 1998.
7. CAVALLIER Georges, « Défis pour la gouvernance urbaine dans l'UE », Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, OPOCE, Luxembourg, 1998.
8. CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, « L'acteur et le système », Paris, Seuil, 1977
9. GAUDIN Jean-Pierre., « Pourquoi la gouvernance ? », Ed. Presses Sciences Po, 2001.
10. GODET Michel, « Manuel de prospective stratégique », Vol 2, édition Dunod, 1997.
11. GOUTTEBEL Jean – Yves, « Stratégie de développement territorial », 2ème Ed. Economica, 2003.
12. GREFFE Xavier, « Le développement local », Editions de l'Aube - DATAR, La Tour d'Aigues, 2002, p199.
13. ION Jacques, « le travail social à l'épreuve du territoire », édition Dunod, Paris, 1992.
14. JOUVE Bernard, « La gouvernance urbaine en questions », Ed. Elsevier, 2003.
15. KHERFI Hachemi et all, « l'administration territoriale au Maghreb », publication du Centre Maghrébin d'Etudes et de Recherche Administratives (C.M.E.R.A), Alger, 1989.
16. LATOUR B., « Politiques de la nature », La Découverte, Paris, 1999.

17. LEFEVRE Christian, « Gouvernance, institutions et territoires : les gouvernements métropolitains dans les pays occidentaux », in « La ville éclatée », Ed. de l'Aube, 1998.
18. LE GALES Patrick, « Quels intérêts privés dans les villes européennes », in « Villes en Europe », Ed. La Découverte, 1997.
19. MATTEACCIOLI Andrée, « Philippe AYDALOT pionnier de l'économie territoriale », Ed. L'Harmattan, 2004.
20. PASQUIER Romain, SIMOULIN Vincent et WEISBEIN Julien (dir.), « La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories », L.G.D.J., Paris, 2007.
21. REYNAUD Jean-Daniel, « *Les règles du jeu* », Paris, Armand Colin, 1989.
22. ROSENAU James et CZEMPIEL Ernest, « Governance without Government », Cambridge, Cambridge University Press, 1992
23. ZUINDEAU Bertrand, Roberto CAMAGNI, MAILLAT Denis, « Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local », éditions EDES, 2004.

ARTICLES:

24. Ali Kazancigil, « *La gouvernance : itinéraires d'un concept* », dans Javier Santiso (dir.), « À la recherche de la démocratie ». Mélanges offerts à Guy Hermet, Paris, Karthala, 2002, p.128.
25. BECCATINI G, « les districts industriels : une notion économique », in « les régions qui gagnent », sous la direction de George BENKO et Alain LIEPETZ, Ed. PUF, Paris 1992.
26. Bernard PECQUEUR, « vers une géographie économique et culturelle autour de la notion du territoire », in « géographie et culture » n° 49, juin 2004.
27. DACHEUX E., GOUJON D., « L'économie solidaire à l'aube du troisième millénaire », in « Organisations et Territoires », Vol 9, n°2, 2000.
28. DOLOREUX D. et DIONNE S., « Le système régional d'innovation dans la périphérie : observations, synthèse et interrogations », in « Territoires Wallons », pp 103-118, hors série, 2007.
29. FERFERA Mohamed Yacine et BENABDALLAH Youcef, « Administration, décentralisation et gouvernance », in Revue IDARA- N° 25, ENA, Algérie, 2003.
30. KHRDJMIL Boukhalfa, « Territoire, mondialisation et développement » in Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n°02, 1999.
31. LABORIE Jean-Paul, « LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES », courriers du CNRS, numéro spéciale programme interdisciplinaire, 2002.
32. LE GALES (Patrick), « Du Gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », in Revue Française des Sciences Politiques, Vol. 45 N°1, 1995.

33. LEFEVRE Christian, « Gouvernements métropolitains et gouvernance dans les pays occidentaux », in revue « Politiques et management public », 1998.
34. LATOUR Bruno, « Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité », *Sociologie du Travail*, vol.36 n°4, 1994.
35. LORRAIN dominique, « Administer, gouverner, réguler », in les *Annales de la recherche urbaine*, n° 80-81, 1998.
36. PECQUEUR Bernard, LELOUP Fabienne et MOYART Laurence, « la gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale », 4ème journées de la proximité, « proximité réseaux et coordination », FUCAM, 17 &18 juin 2004.
37. Richard N. LANGLOIS, « SHUMPETER and the absolescence of the entrepreneur », in *Advances in Austrian Economics* n° 6, 2003.
38. STIGLITZ Joseph, traduction: Éloi Laurent, «Global Public Goods and Global Finance: Does Global Governance Ensure that the Global Public Interest is Served?» in *Advancing Public Goods*, Jean-Philippe Touffut, ed., Edward Elgar Publishing, 2006.
39. STOKER G., « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance » in *Revue internationale des Sciences Sociales*, n°155, UNESCO/érès, Paris, 1998
40. WALTER.B. Stöhr, « la crise économique demande-t-elle de nouvelles stratégies de développement ? vers un paradigme de développement », in « crise et espace » sous la direction de Philippe Aydalot, Ed. Economica, 1984.
41. WEBER Max, « *Economie et Société* », Pocket, Paris, 1995 [1921]

THESES ET MEMOIRES :

42. AYADI Nassima, « Contrats, confiance et gouvernance : le cas des entreprises publiques agroalimentaires en Algérie », Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université de Montpellier I, 2003.
43. BOUMOULA Samir, « La problématique de la décentralisation à travers l'analyse des finances publiques locales : cas de la wilaya de Bejaia », Mémoire de Magister en Sciences Economiques, UMAB, 2002.
44. HOUNMENO G. Bernard, « décentralisation, gouvernance participative et dynamiques locales de développement », thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines, 2006.
45. TERMOUL Rabah, « essai de construction de quelques indicateurs de développement local : cas de la wilaya de Bejaia », Mémoire de Magister en Sciences Economiques, UMAB, 2002.

ACTES DE COLLOQUES

46. ABDENNOUR Azeddine, « réformes administratives et gouvernance en Algérie », meeting on priorities in innovating governance and public administration, Naples, 17-20 May 2004.
47. Actes du colloque international « Gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays méditerranéens », Constantine le 26&27 avril 2003, Algérie.
48. Actes du colloque international « Articulation ESPACE LOCAL - ESPACE MONDIAL : enjeux, problèmes et perspectives », Bejaia le 21&22 juin 2006, Algérie.
49. BARNECHE-MIQUEU et LAHAE Nathalie, « Players strategies and territorial dynamic », The third congress on proximity « New growth and territories », Paris 13-14 December, 2001.
50. CHABAUD Didier, « la stratégie, entre jeux d'acteurs et institution : des réflexions issues des travaux de Mark GRANOVETTER », 7ème conférences de l'AIMS, juin 2003.
51. LAHAYE Nathalie et BARNECHE-MIQUEU Laurence, in The third Congress on Proximity -"New growth and Territories", University of Paris South & Institut National de la Recherche Agronomique, 13 and 14 December 2001.

REVUES ET PERIODIQUES :

52. Annuaire statistiques de la wilaya de Bejaia, DPAT, 2004, 2005, 2006 et 2007.
53. Revue d'Economie Régionale et Urbaine (RERU), N° 04 (1998), N° 02 (1999).
54. Revue des collectivités locales (Algérie), « La commune en mutation », N° 01, 1998.
55. Revue du CENEAP, « typologies des communes », N° 03, Algérie, 1996.
56. Revue « géographie et culture », n° 49, juin 2004.
57. Revue *innovations*, cahiers d'économie de l'innovation, n°16, 2002
58. Revue « IDARA » N° 25, «Le changement dans l'administration », publication Centre de Documentation et de recherches Administratives de l'École Nationale d'Administration, Alger, 2003.

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES :

59. Charte communale.
60. Charte de la wilaya.
61. Code communal du 18 Janvier 1967.
62. Loi N° 84-09 du 04 Février 1984 relative à l'organisation territoriale en Algérie.

63. Loi N° 90-08 du 07 Avril 1990 relative à la commune.
64. Loi N° 90-09 du 07 Avril 1990 relative à la wilaya.
65. Loi n°90-14 du 2 juin 1990 modifiée relative aux Modalités d'exercice du droit syndical.
66. Loi organique n° 07-08 du au 28 juillet 2007 modifiant et complétant l'ordonnance n° 97-07 du 6 mars 1997 portant loi organique relative au régime électoral.

AUTRES :

67. Banque Mondiale (2008), « indicateurs de la gouvernance », <http://www.worldbank.org/wbi/governance/pubs/govmatters4.html>
68. Dictionnaire du DATAR, Site de la Délégation à l'aménagement du territoire et l'action régionale, www.diact.gouv.fr/.
69. « Gouvernance Européenne, un livre blanc », Commission européenne, COM 458, Bruxelles, 2001.
70. Projet du SNAT 2025, « jeux des acteurs et éléments de régulation », Rapport 5 Mission 1, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Algérie, décembre 2004.
71. Rapport sur l'état de mise œuvre du programme d'action national en matière de gouvernance, MAEP/Point Focal National, Algérie, Novembre 2008.
72. Working paper, BROUSSEAU Eric, « Contrats incomplets et structures de gouvernances », ATOM, Université de paris I, août 1998, 15p.

Liste des abréviations

Ade :	Administrations déconcentrées de l'Etat
APC :	Assemblée Populaire Communale
APW:	Assemblée Populaire de Wilaya
BM :	Banque Mondiale
CAB :	Chambre d'Agriculture de Bejaia
CAMB :	Chambre d'Artisanat et des Métiers de la wilaya de Bejaia
CAP :	Confédération Algérienne du Patronat
CCB :	Chambre du commerce de la wilaya deBejaia
CLC :	Chef Lieu de Commune
CLD :	Chef Lieu de Daïra
CLW :	Chef Lieu de Wilaya
C.M.E.R.A :	Centre Maghrébin d'Etudes et de Recherche Administratives
CNEAP:	Centre National des Etudes et d'Analyse pour la Planification
DAL:	Direction de l'Administration Locale
DI :	District industriel
DL :	Développement local
DMI:	Direction de l'Industrie et des Mines
DPAT:	Direction de la Planification et de l'Aménagement du territoire
DRAG:	Direction de Réglementation et des Affaires Générales
El :	Elus locaux
FCCL:	Fonds Communs des Collectivités Locales
MI :	Milieu Innovateur
ONS :	Office Nationale des Statistiques
Opp :	Organismes parapublics
ONU :	Organisation des Nations Unies
P/APC:	Président d'Assemblée Populaire Communale
P/APW:	Président Assemblée Populaire de Wilaya
PCD:	Plans Communaux de développement
Sc :	Société civile
SMI :	Système Monétaire International
SPL :	Système Productif Local
TAAG :	Taux d'Activité dans l'Agriculture
TAG:	Taux d'Activité Globale
TOL :	Taux d'Occupation par Logement
RRC :	Ratio de Richesse Communale

Liste des tableaux et figures

Liste des tableaux :

Tableau n° 01 : Superficie et densité de la population par Daïra.	84
Tableau n° 02 : Population active et emploi	86
Tableau n° 03 : Mouvement De La Navigation.....	90
Tableau n° 04 : Trafic De Marchandises.....	91
Tableau n° 05 : Trafic Passagers : (Ligne Bejaia - Marseille)	91
Tableau n° 06 : Transport aérien (nombre de voyageurs)	92
Tableau n° 07 : Classes des acteurs enquêtés	96
Tableau n° 08 : Noyaux des classes des acteurs	105
Tableau n° 09 : Liste des acteurs.....	118
Tableau n° 10 : Liste des objectifs/enjeux	119
Tableau n° 11 : Matrice d'influence directe (MID).....	119
Tableau n° 12 : Matrice des positions valuées (2MAO).....	120
Tableau n° 13 : Matrice des Influences Directes et Indirectes (MIDI).....	123
Tableau n° 14 : Balance nette des influences.....	127
Tableau n° 15 : Matrice des rapports de force directs et indirects.....	128
Tableau n° 16 : Matrice des positions simples (1MAO).....	130
Tableau n° 17 : Convergences simples Acteurs X Acteurs (1CAA).....	133
Tableau n° 18 : Divergences simples Acteurs X Acteurs (1DAA).....	135
Tableau n° 19 : Matrice de l'ambivalence des acteurs.....	137

Liste des figures :

Figure n° 01 : Fondement de la structure de gouvernance selon Brousseau	26
Figure n° 02 : Organisation administrative issue du découpage 1984.....	71
Figure n° 03 : Organisation de la wilaya.....	78
Figure n° 04 : Carte administrative de la wilaya de Bejaia.....	83
Figure n° 05 : Aperçu du logiciel MACTOR (GODET M, 1997).....	102
Figure n° 06 : Les phases « Crozier & Godet ».....	104
Figure n° 07 : plan des influences et dépendances entre acteurs.....	124
Figure n° 08 : Histogramme des rapports de Force MIDI.....	130
Figure n° 09 : Histogramme de mobilisation des acteurs sur les objectifs.....	131
Figure n° 10 : Plan de correspondances acteurs / objectifs.....	132
Figure n° 11 : Graphe des convergences entre acteurs.....	134
Figure n° 12 : Graphe des divergences entre acteurs.....	136
Figure n° 13 : Histogramme de l'ambivalence des acteurs.....	138
Figure n° 14 : Plan des distances nettes entre objectifs	139
Figure n° 15 : Graphe des distances nettes entre objectifs.....	140
Figure n° 16 : Plan des distances nettes entre acteurs.....	141
Figure n° 17 : Graphe des distances nettes entre acteurs	142

ANNEXES

Université MIRA Abderrahmane de Bejaia
Faculté des Sciences Economique, des Sciences de Gestion et des Sciences
Commerciales
Vice décanat chargé de la Post-Graduation et de la Recherche Scientifique et des
Relations Extérieures

Questionnaire d'enquête de terrain

Madame, Monsieur ;

Bonjour ;

Ce questionnaire d'enquête de terrains s'inscrit dans le cadre d'une recherche universitaire et scientifique sous le thème « **gouvernance territoriale et stratégies des acteurs** » dans la Wilaya de Bejaia.

Les informations recueillies sont destinées uniquement à la confection d'un mémoire de magister et ne connaîtront en aucun cas une publication en l'état.

Merci d'avance pour votre compréhension de remplir le questionnaire avec le plus possible d'objectivité.

Le candidat

A / Latif NAIT-CHABANE

Fiche n° 01: Contexte général et dispositifs légaux

1.1. Pouvez-vous présenter brièvement le contexte général dans lequel la problématique de gouvernance territoriale est traitée dans le pays?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

1.2. Quelles sont les caractéristiques principales de la législation et des politiques qui ont été menées dans les domaines détaillés ci-après :

A/ Pour une décentralisation apparente à travers la transformation de l'architecture politico administrative.

.....
.....
.....

B/ Pour prévoir des modalités d'actions basées sur la régulation transversale et la coopération de plusieurs acteurs au niveau local.

.....
.....
.....

C/ Pour promouvoir l'implication et la participation de la société civile à la prise de décision au niveau local.

.....
.....
.....

D/ Pour favoriser une logique de projet qui s'inscrit dans la continuité et la durabilité du processus de développement local.

.....
.....
.....

Fiche n° 02: Adaptation des méthodes et des formes des gouvernements locaux à la gouvernance territoriale

2.1. Votre institution a-t-elle des possibilités d'établir un cadre collectif d'action stratégique de développement local, reliant les principaux acteurs autour du niveau de décision politique ?

OUI NON NR¹

2.2 Si oui, parmi les acteurs ci-après, lesquels sont vos principaux partenaires pour atteindre vos objectifs ?

Administrations déconcentrés de l'Etat.....

Elus locaux (APC/APW).....

Patronat / Chambres

Organisations syndicales.....

Mouvement associatif.....

Partis politiques.....

Autres (citez).....

2.3. La motivation des acteurs concernées pour la réussite vos projets (stratégie), est-elle :

Primordiale.....

Très importante.

Importante.....

Peu importante

Négligeable.....

Autres

2.4. Quels caractères ont les contraintes que vous rencontrez pour accomplir vos missions :

Economiques.....

Politiques.

Juridiques

Sociales.....

Autres (précisez).....

¹ Non repense

Fiche n° 03 : Participation des acteurs (citoyens) à la gouvernance

3.1. Tenez-vous compte des demandes sociales et associez-vous les citoyens et les associations locales aux projets qui les concernent ?

OUI NON NR

3.2. Selon vous, quels types d'institutions, organismes ou groupes sont affectés spécialement à être à l'écoute des citoyens?

Administrations déconcentrés de l'Etat.....
Elus locaux (APC/APW).....
Patronat / Chambres
Organisations syndicales.....
Mouvement associatif.....
Partis politiques.....
Autres (citez).....

3.3. Pour votre institution, la participation des citoyens aux affaires publiques est elle :

Primordiale.....
Très importante.
Importante.....
Peu importante
Négligeable.....

3.4. Les dispositifs de participation des habitants aux politiques de développement local sont le plus souvent à l'échelle de :

Quartiers /village.....
Commune.
intercommunale.....
Autres (citez).....

Fiche n° 04: Partenariat public/privé**4.1. Votre institution/organisme réalise-t-il des partenariats public/privé?**OUI NON NR **4.2. Si oui, dans quels domaines? Classez**

Industriel.....
Agricole
Pêche
Touristique
Culturel.....
Aménagement du territoire.....
Autres (citez).....

4.3. Comment jugez-vous le partenariat public/privé dans votre institution:

Capitale.....
Très important
Important.....
Peu important
Négligeable.....
Autres

4.4. Quels problèmes rencontriez-vous dans l'accomplissement d'un partenariat public/privé dans votre commune (ou wilaya)

Financiers.....
Législations
Autres (citez).....

Fiche n° 05: Coopération intercommunale

5.1. Que pensez-vous de la coopération intercommunale dans votre commune/wilaya?

- Très importante
- Importante
- Peu importante.....
- Négligeable
- Autres.....

5.2. Quels sont les textes (lois) de références?

.....

.....

.....

.....

5.3. Quels sont les domaines ou l'intercommunalité apparait le mieux ?

.....

.....

.....

.....

.....

5.4. Parmi ces acteurs, lesquels sont favorables à la réalisation intercommunale des projets de développement local ?

- Administrations déconcentrés de l'Etat.....
- Elus locaux (APC/APW).....
- Patronat / Chambres
- Organisations syndicales.....
- Mouvement associatif.....
- Partis politiques.....
- Autres (citez).....

Fiche n° 06: Articulation entre les politiques et les stratégies de développement à différents échelons territoriaux

6.1. Quels sont vos principaux interlocuteurs aux différents niveaux territoriaux ?

Administrations déconcentrés de l'Etat.....

Elus locaux (APC/APW).....

Patronat / Chambres

Organisations syndicales.....

Mouvement associatif.....

Partis politiques.....

Autres (citez).....

6.2. Pensez-vous que votre territoire soit suffisamment représenté?

OUI NON NR

Pourquoi ?

.....

.....

6.3. Existe-t-il des incohérences manifestes ?

OUI NON NR

Lesquelles ?.....

.....

.....

6.4. Quelles relations selon vous seraient de nature à favoriser l'articulation des politiques de développement entre les différentes échelles territoriales ?

villages / Commune.....

Commune /Intercommunalité.....

Daïra/ Wilaya

Autres (précisez).....

6.5. En prenant en compte des exemples de pratiques qui ont moins bien fonctionné, quels ont été les principaux obstacles rencontrés ? Comment ces difficultés peuvent-elles être surmontées pour une bonne gouvernance territoriale?

.....

.....

.....

.....

.....

Merci pour votre collaboration

Rapport MACTOR

Gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaia



SOMMAIRE

I.	Présentation des acteurs	3
1.	Liste des acteurs.....	3
II.	Présentation des objectifs	3
1.	Liste des objectifs	3
2.	Description des objectifs	3
III.	Les matrices d'entrée.....	4
1.	Matrice des Influences Directes (MID).....	4
2.	Matrice des positions valuées (2MAO).....	4
IV.	Les résultats de l'étude	5
1.	Influences Directes et indirectes	5
1.	Matrice des Influences Directes et Indirectes (MIDI)	5
2.	Plan des influences et dépendances entre acteurs	5
3.	Balance Nette des influences (BN).....	6
4.	Rapports de force MIDI	7
5.	Matrice Max. des Influences Directes et Indirectes (MMIDI).....	12
6.	Rapports de force MMIDI.....	13
2.	Relations acteurs objectifs.....	18
1.	Relations d'ordre 1	18
2.	Relations d'ordre 2	19
3.	Relations d'ordre 3	20
3.	Convergence entre acteurs.....	21
1.	Convergence d'ordre 1.....	21
2.	Convergence d'ordre 2.....	23
3.	Convergence d'ordre 3.....	25
4.	Divergence entre acteurs	27
1.	Divergence d'ordre 1	27
2.	Divergence d'ordre 2	29
3.	Divergence d'ordre 3	31
5.	Ambivalence des acteurs.....	33
1.	Matrice de l'ambivalence des acteurs.....	33
2.	Histogramme de l'ambivalence des acteurs	33
6.	Distances nettes entre objectifs	34
1.	Plan des distances nettes entre objectifs.....	34
2.	Graphe des distances nettes entre objectifs	35
7.	Distances nettes entre acteurs.....	36
1.	Plan des distances nettes entre acteurs	36
2.	Graphe des distances nettes entre acteurs	37
V.	Synthèse générale	38

I. PRESENTATION DES ACTEURS

1. LISTE DES ACTEURS

1. Administrations déconcentrées de l'Etat (Ade)
2. Elus locaux (El)
3. Organismes para publics (Opp)
4. Société civile (Sc)

II. PRESENTATION DES OBJECTIFS

1. LISTE DES OBJECTIFS

1. Adaptation à la gouvernance territoriale (Adap_gouv)
2. Articulation des politiques (Art_pol)
3. Coopération intercommunale (Coop_inter)
4. Partenariat public/privé (P_p/p)
5. Participation (Part)

2. DESCRIPTION DES OBJECTIFS

a) Adaptation à la gouvernance territoriale (Adap_gouv)

Description :

Adaptation des méthodes et formes des gouvernements locaux à la gouvernance territoriale

b) Articulation des politiques (Art_pol)

Description :

Articulation entre les politiques et les stratégies développement à différents échelons territoriaux.

c) Coopération intercommunale (Coop_inter)

Description :

Coopération intercommunale

d) Partenariat public/privé (P_p/p)

Description :

Partenariat public/privé

e) Participation (Part)

Description :

Participation de tous les acteurs jusqu'au citoyen de base à la gouvernance

III. LES MATRICES D'ENTREE

1. MATRICE DES INFLUENCES DIRECTES (MID)

La Matrice d'Influences Directes Acteurs X Acteurs (MID) élaborée à partir du tableau de stratégie des acteurs décrit les influences directes entre acteurs.

MID	Ade	El	Opp	Sc
Ade	0	4	3	2
El	2	0	1	2
Opp	1	1	0	1
Sc	1	1	0	0

© LIPSOR-EPTA-MACTOR

Les influences sont notées de 0 à 4 suivant l'importance de la remise en cause possible pour l'acteur :

- 0 : Pas d'influence
- 1 : Processus opératoires
- 2 : Projets
- 3 : Missions
- 4 : Existence

2. MATRICE DES POSITIONS VALUEES (2MAO)

La Matrice des positions valuées Acteurs X Objectifs (2MAO) décrit pour chaque acteur à la fois sa valence sur chacun des objectifs (favorable, opposé, neutre ou indifférent) et sa hiérarchie des objectifs.

2MAO	Adap_gouv	Art_pol	Coop_inter	P_p/p	Part
Ade	3	4	1	2	1
El	-2	2	1	1	1
Opp	-1	0	-2	2	1
Sc	0	-1	0	1	4

© LIPSOR-EPTA-MACTOR

Le signe indique si l'acteur est favorable ou opposé à l'objectif

- 0 : l'objectif est peu conséquent
- 1 : L'objectif met en cause les processus opératoires (gestion, etc ...) de l'acteur / est indispensable à ses processus opératoires
- 2 : L'objectif met en cause la réussite des projets de l'acteur / est indispensable à ses projets
- 3 : L'objectif met en cause l'accomplissement des missions de l'acteur / est indispensable à ses missions
- 4 : L'objectif met en cause l'acteur dans son existence / est indispensable à son existence

IV. LES RESULTATS DE L'ETUDE

1. INFLUENCES DIRECTES ET INDIRECTES

1. Matrice des Influences Directes et Indirectes (MIDI)

La matrice MIDI permet de repérer les influences directes et indirectes d'ordre 2 entre acteurs. L'intérêt de cette matrice est d'apporter une vision plus complète du jeu des rapports de force (un acteur pouvant limiter l'éventail des choix d'un second en agissant sur lui à travers un acteur relais). L'utilisation de l'opérateur "somme" pour le calcul de MIDI ne permet pas de conserver dans cette nouvelle matrice la signification de l'échelle des intensités adoptée pour évaluer les influences directes dans MID. Les valeurs contenues dans MIDI donnent malgré tout une bonne idée de l'importance des influences directes et indirectes entre acteurs. Deux indicateurs sont calculés à partir de MIDI :

- le degré d'influence directe et indirecte de chaque acteur (Ii, par sommation sur les lignes).
- le degré de dépendance directe et indirecte de chaque acteur (Di, par sommation sur les colonnes).

MIDI	Ade	EI	Opp	Sc	Ii
Ade	4	6	4	5	15
EI	4	4	3	5	12
Opp	3	3	2	3	9
Sc	2	2	2	2	6
Di	9	11	9	13	42

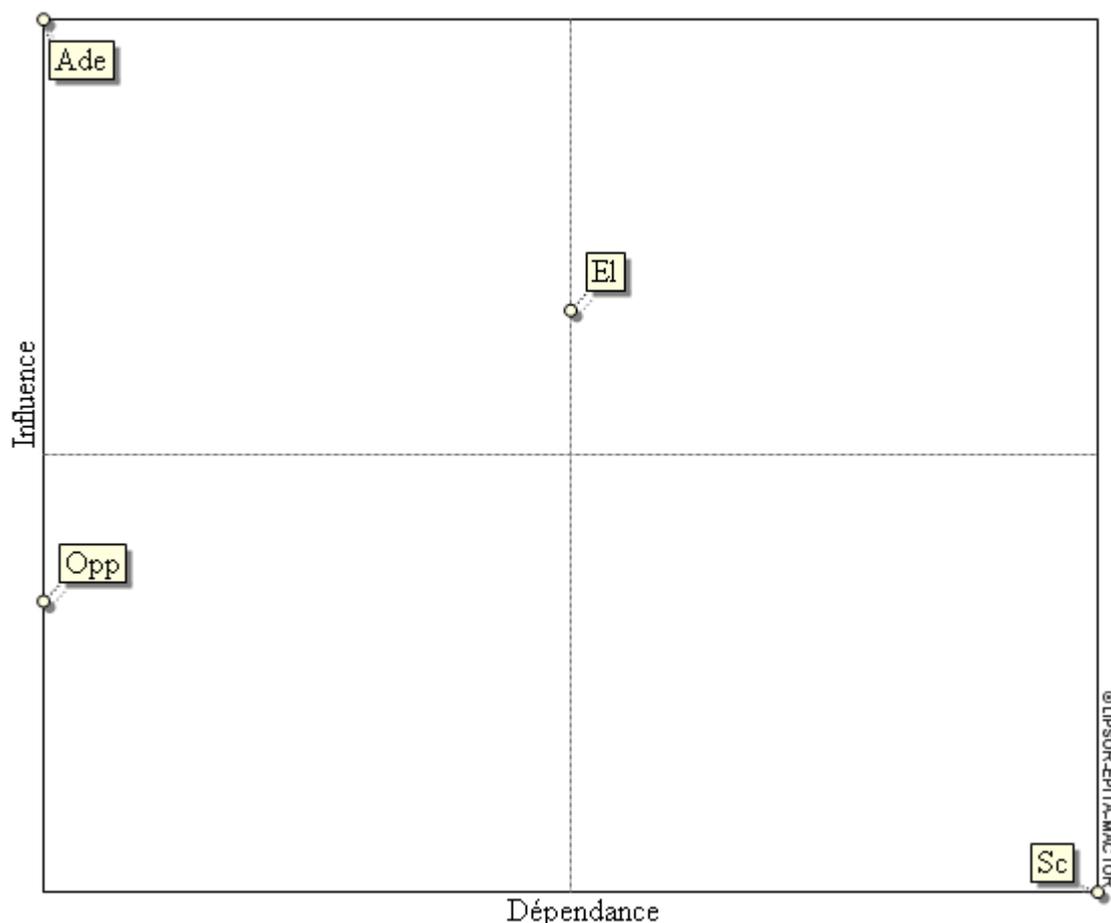
© LIPSOR-EPTA-MACTOR

Les valeurs représentent les influences directes et indirectes des acteurs entre eux :
Plus le chiffre est important plus l'influence de l'acteur sur l'autre acteur est importante.

2. Plan des influences et dépendances entre acteurs

Le plan des influences et dépendances fournit une représentation graphique du positionnement des acteurs en fonction de leurs influences et dépendances directes et indirectes nettes (Ii et Di). Ce positionnement est automatiquement calculé par le logiciel Mactor.

Plan des influences et dépendances entre acteurs



3. Balance Nette des influences (BN)

La balance nette des influences directes et indirectes mesure pour chaque couple d'acteurs le différentiel des influences directes et indirectes. En effet, chaque acteur exerce (reçoit) des influences directes et indirectes d'ordre 2 sur (de) chaque autre acteur. La balance nette des influences va indiquer pour chaque couple d'acteurs le surplus d'influence exercée ou reçue. Lorsque la balance est positive (signe +), l'acteur i (sur les lignes de la matrice BN) exerce plus d'influences directes et indirectes sur l'acteur j (sur les colonnes de la matrice BN) qu'il n'en reçoit de cet acteur. Il est en situation inverse lorsque la balance est négative (signe -). On calcule ensuite pour chaque acteur le différentiel total des influences directes et indirectes en sommant les balances nettes de ses influences sur les autres acteurs.

BN	Ade	Ei	Opp	Sc	Somme
Ade		2	1	3	6
Ei	-2		0	3	1
Opp	-1	0		1	0
Sc	-3	-3	-1		-7

Ces valeurs sont des entiers relatifs :

Le signe (+) indique que l'acteur exerce plus d'influence qu'il n'en reçoit.

Le signe (-) indique que l'acteur exerce moins d'influence qu'il n'en reçoit.

4. Rapports de force MIDI

a) Vecteur des rapports de force MIDI

La Matrice des Influences Directes et Indirectes (MIDI) comporte deux types d'informations intéressantes :

- les influences directes et indirectes qu'un acteur i a sur un acteur j ($MIDI_{ij}$) avec $i \neq j$ et qui sont équivalentes (par définition) aux dépendances directes et indirectes de l'acteur j par rapport à l'acteur i ,

- les influences indirectes d'un acteur i sur lui-même qui passent par un acteur relais et que l'on appelle rétroaction ($MIDI_{ii}$). Le rapport de force d'un acteur sera d'autant plus élevé que son influence sera élevée, sa dépendance faible et sa rétroaction faible. En effet, ne vouloir considérer que l'influence relative d'un acteur pour mesurer son rapport de force est insuffisant : un acteur peut très bien avoir à la fois une influence très forte, une dépendance également très forte et en même temps une rétroaction importante : son rapport de force sera alors très faible. Par contre, un acteur ayant une influence moyenne, mais une dépendance et une rétroaction nulles aura un rapport de force important.

	R_i
Ade	1,74
EI	1,06
Opp	0,89
Sc	0,32

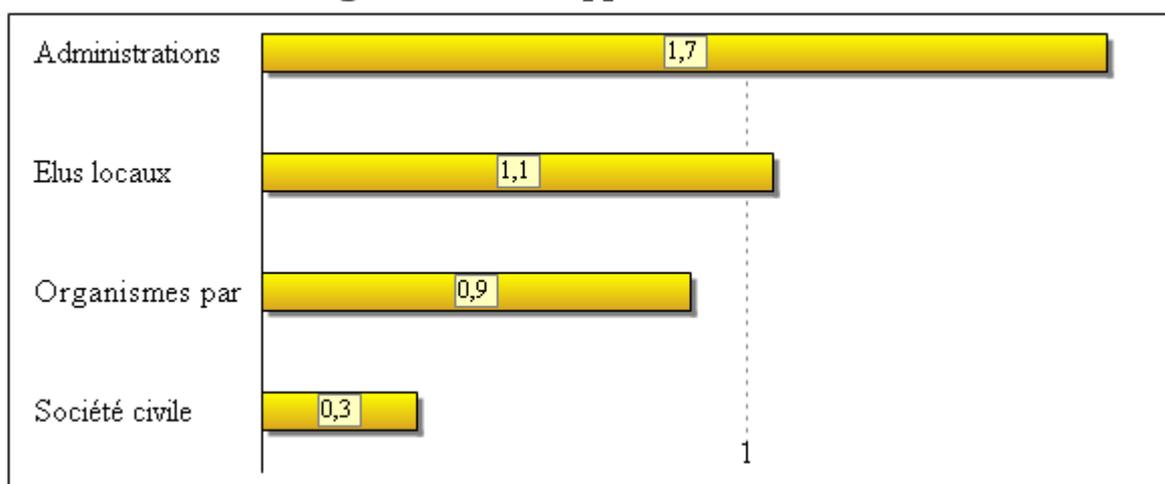
© LIPSOR-EPITA-MACTOR

R_i^* est le rapport de force de l'acteur i tenant compte de ses influences et dépendances directes et indirectes et de sa rétroaction.

b) Histogramme des rapports de Force MIDI

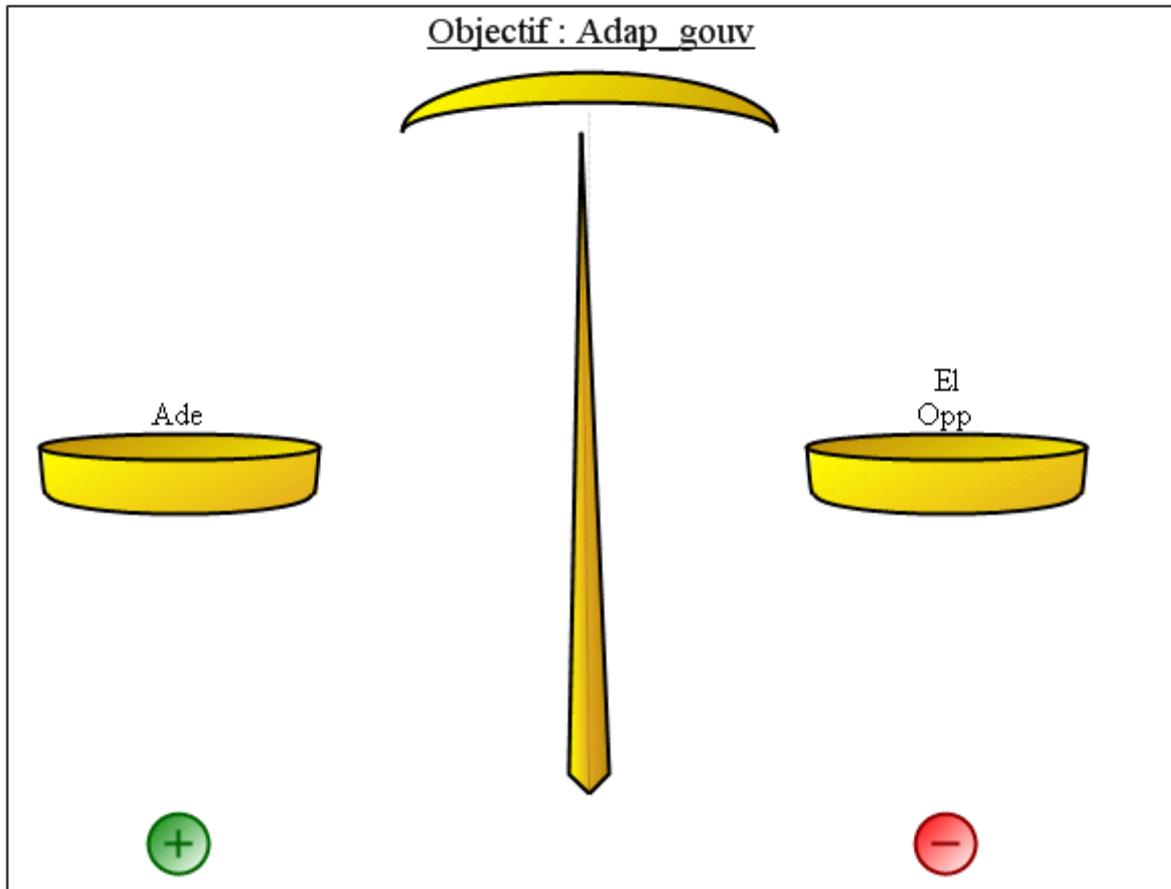
L'histogramme des rapports de force MIDI est construit à partir du vecteur des rapports de force MIDI.

Histogramme des rapports de Force MIDI



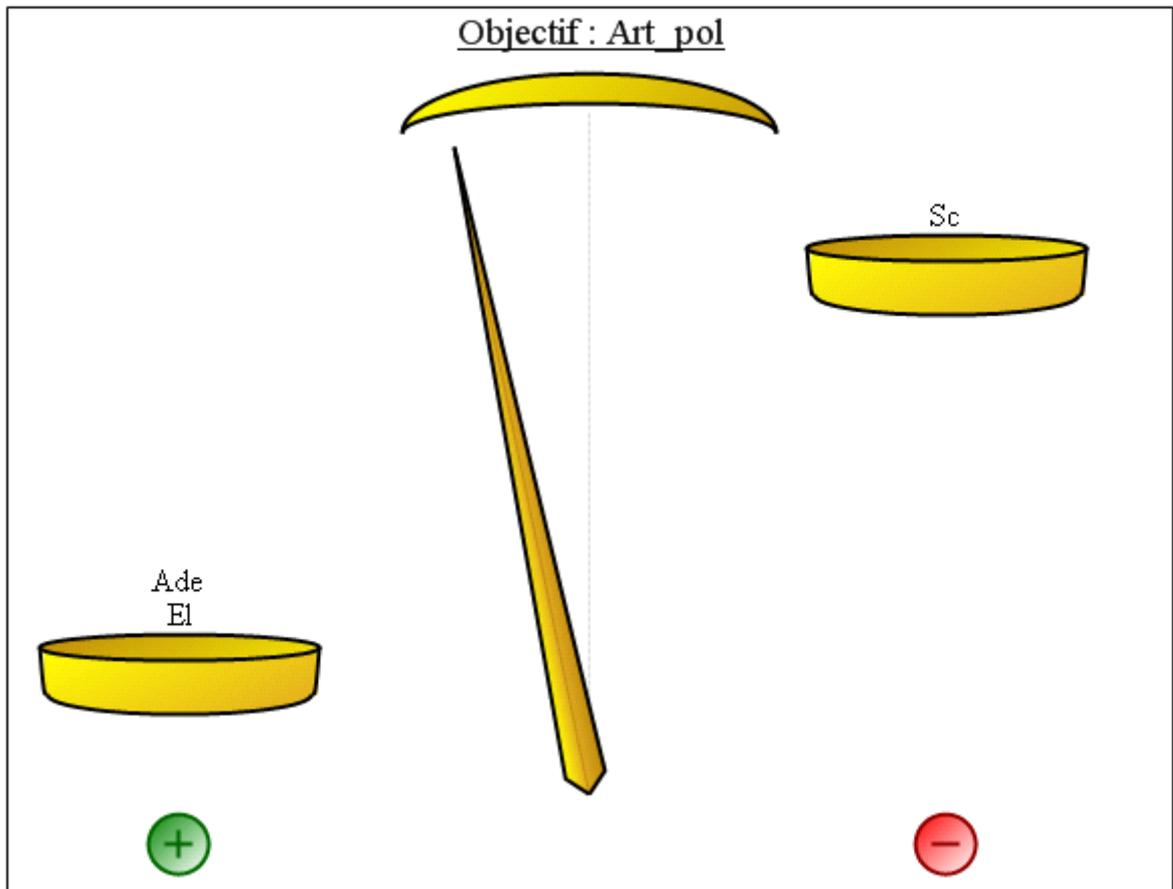
**c) Balance des positions par objectif valuées - Objectif :
Adaptation à la gouvernance territoriale**

Balance des positions par objectif valuées



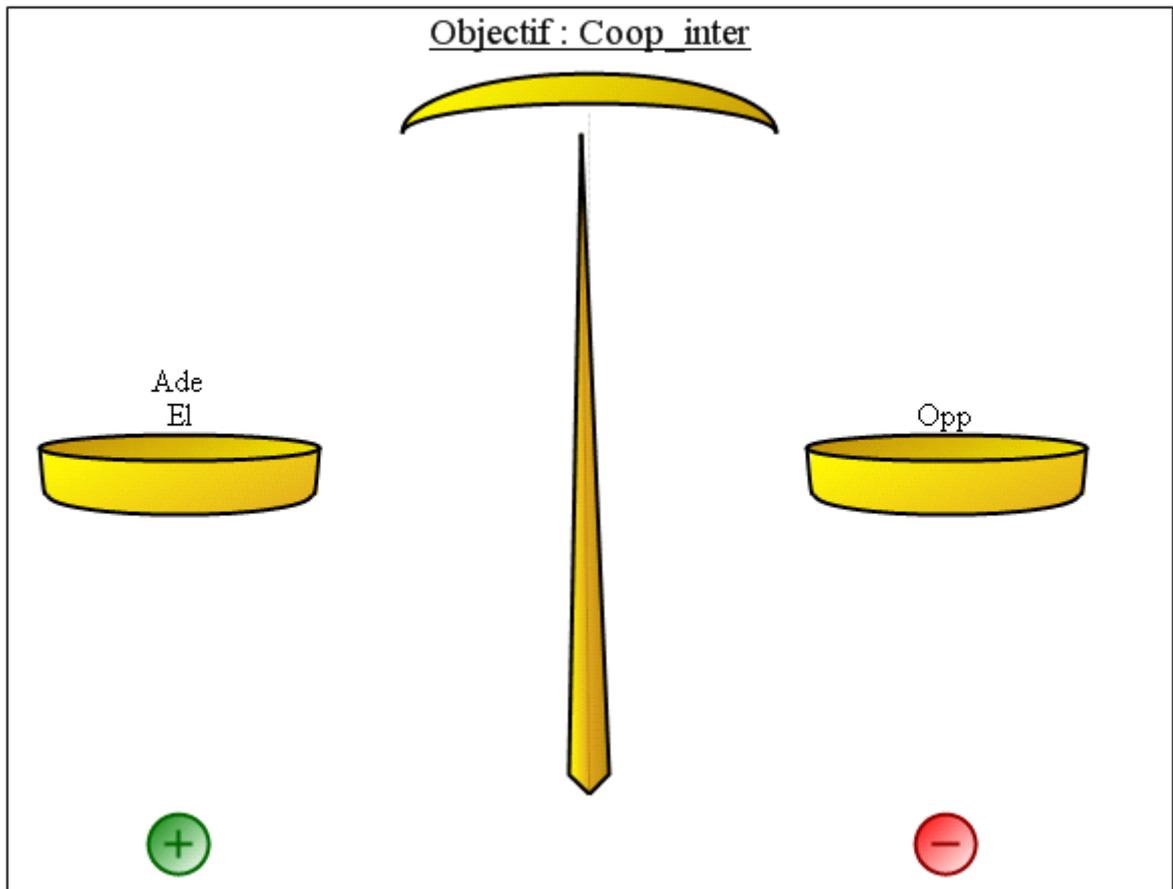
**d) Balance des positions par objectif valuées - Objectif :
Articulation des politiques**

Balance des positions par objectif valuées



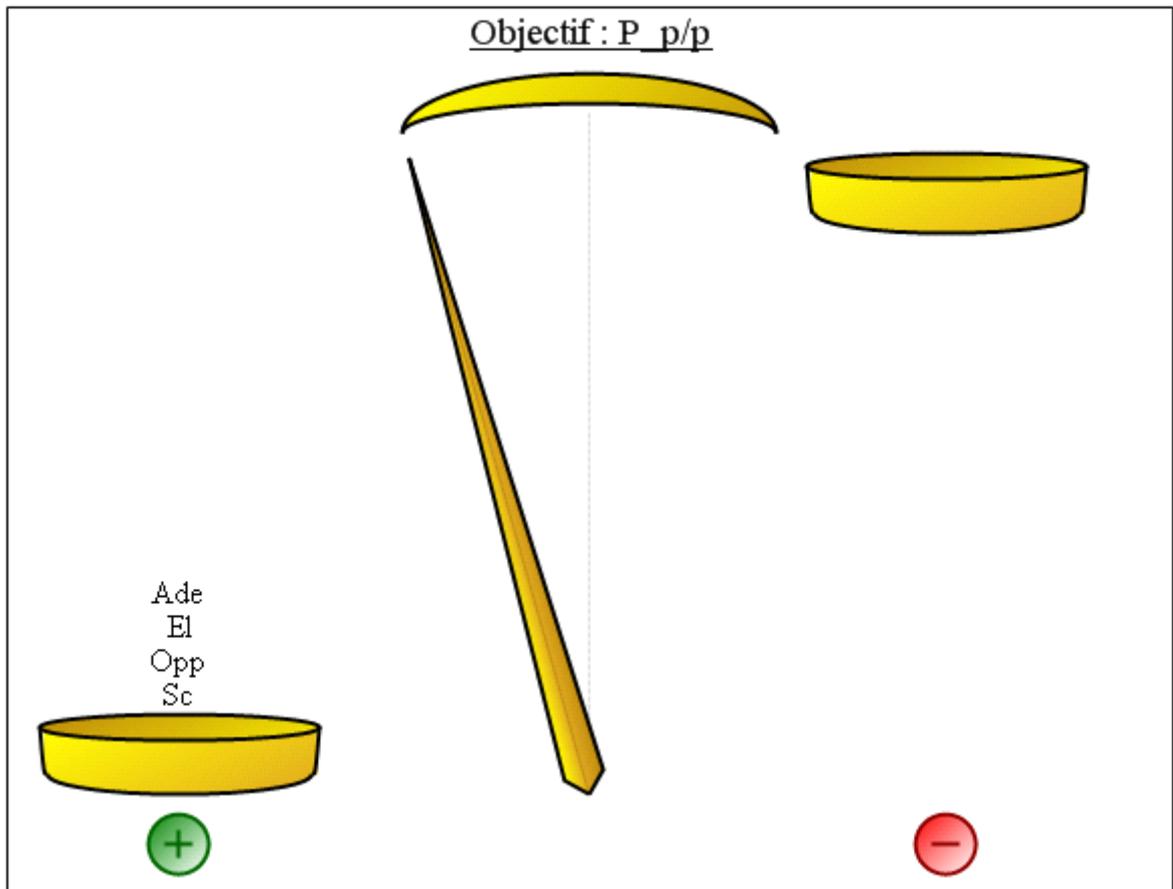
**e) Balance des positions par objectif valuées - Objectif :
Coopération intercommunale**

Balance des positions par objectif valuées



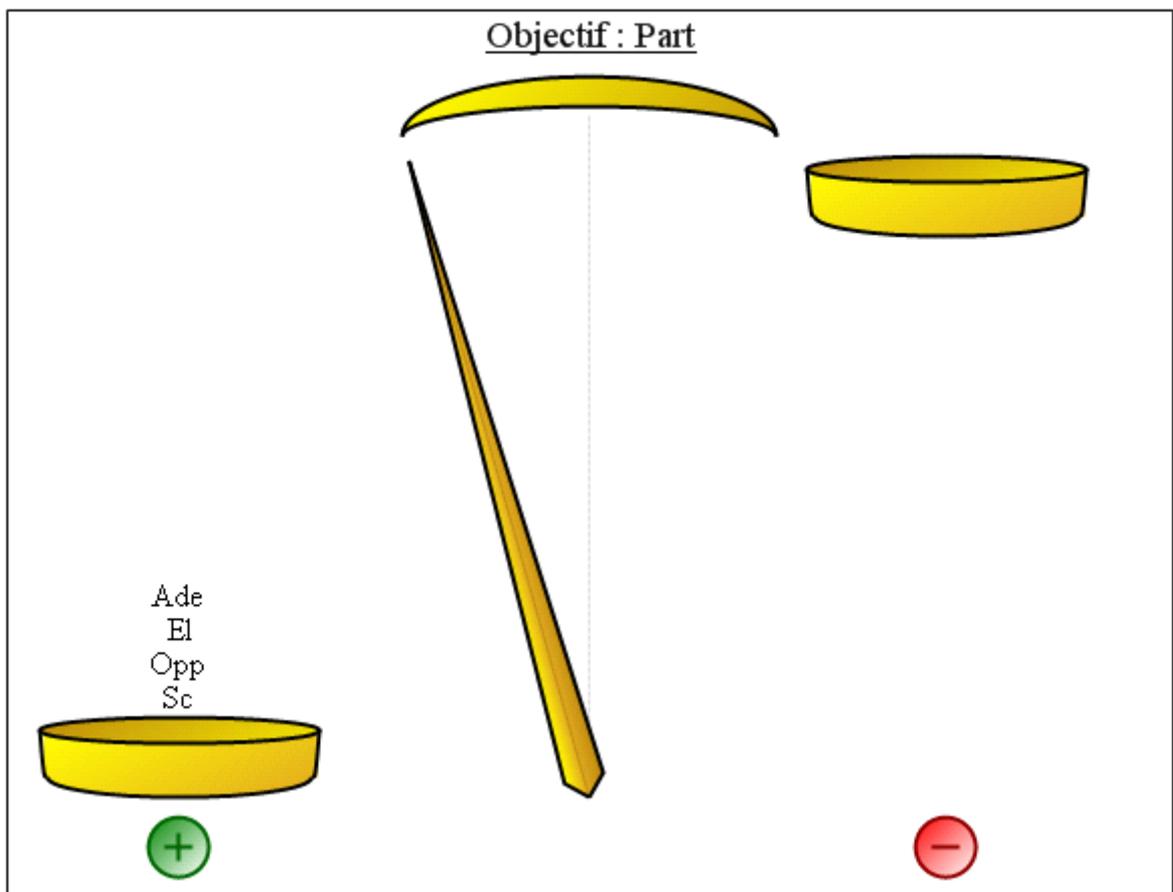
**f) Balance des positions par objectif valuées - Objectif :
Partenariat public/privé**

Balance des positions par objectif valuées



g) Balance des positions par objectif valuées - Objectif : Participation

Balance des positions par objectif valuées



5. Matrice Max. des Influences Directes et Indirectes (MMIDI)

La matrice des maxima d'influences directes et indirectes (MMIDI) sert à identifier le niveau maximum d'influence qu'un acteur peut exercer sur un autre acteur, soit de façon directe, soit à travers un acteur relais. Alors que dans la matrice MIDI on perd la signification simple adoptée pour coder l'échelle des intensités (d'influences directes de la matrice MID), la matrice MMIDI conserve à cette échelle son sens. Deux indicateurs sont calculés à partir de MMIDI :

- le degré des maxima d'influences directes et indirectes de chaque acteur (I_{maxi} , par sommation sur les lignes)
- le degré des maxima de dépendances directes et indirectes de chaque acteur (D_{maxi} , par sommation sur les colonnes).

MMIDI	Ade	El	Opp	Sc	IMAXi
Ade	0	4	3	2	9
El	2	0	2	2	6
Opp	1	1	0	1	3
Sc	1	1	1	0	3
DMAXi	4	6	6	5	21

© LIPSOR-EPITA-MACTOR

Les valeurs représentent les max. d'influences directes et indirectes des acteurs entre eux : Plus le chiffre est important plus l'influence de l'acteur sur l'autre acteur est importante

6. Rapports de force MMIDI

a) Vecteur des rapports de force MMIDI

Tout comme on a calculé, associés à la Matrice standard d'Influence Directe et Indirecte (MIDI), les scalaires des rapports de force, on calcule ici les scalaires de rapport de force associés à la matrice MMIDI. Ces scalaires résument en une seule valeur les degrés des maxima d'influence et de dépendance directes et indirectes de chaque acteur en donnant une mesure des rapports de force réels issus de la matrice MMIDI.

	Qi
Ade	2,2
El	1,1
Opp	0,4
Sc	0,4

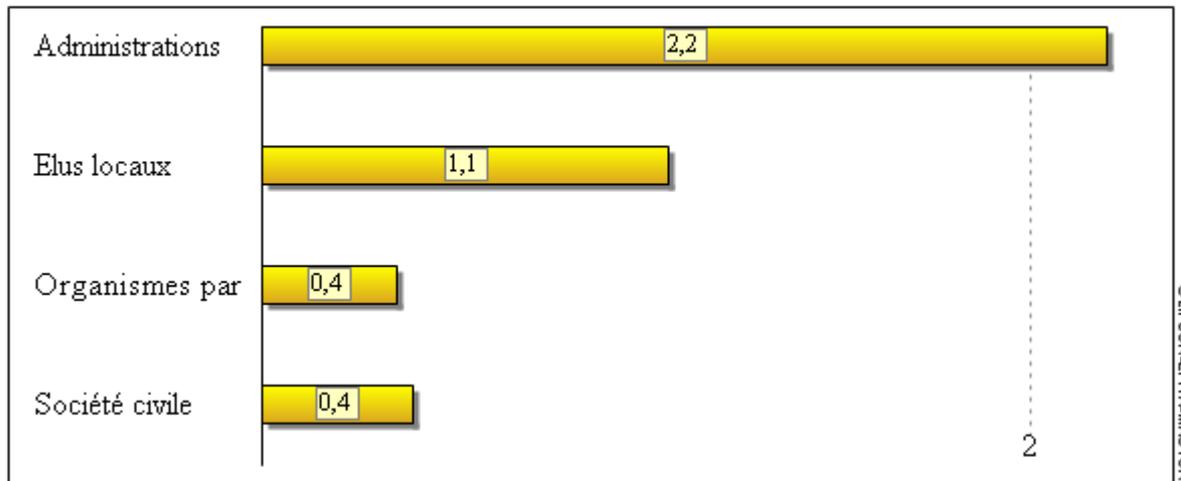
© LIPSOR-EPITA-MACTOR

Qi* est le rapport de force de l'acteur i tenant compte de son max. d'influences et de dépendances directes et indirectes et de sa rétroaction.

b) Histogramme des rapports de Force MMIDI

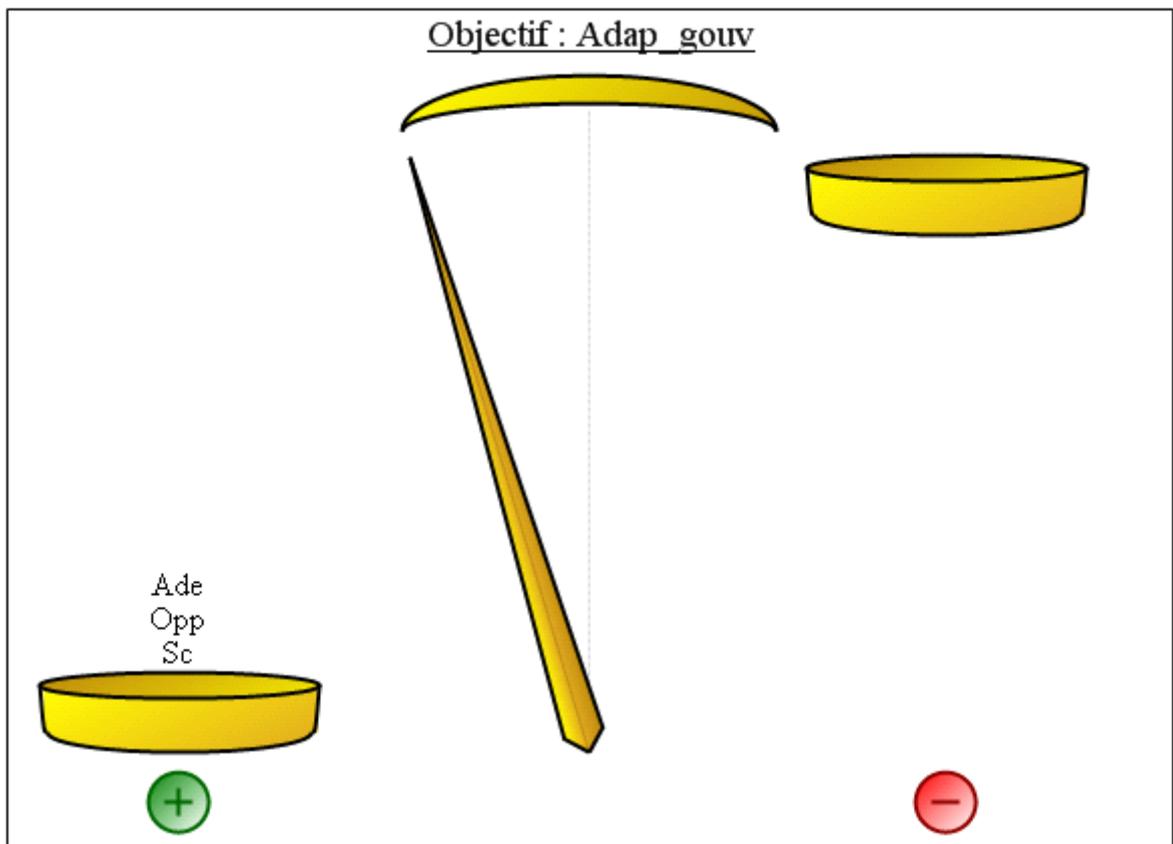
L'histogramme des rapports de force MMIDI est construit à partir du vecteur des rapports de force MMIDI.

Histogramme des rapports de Force MMIDI



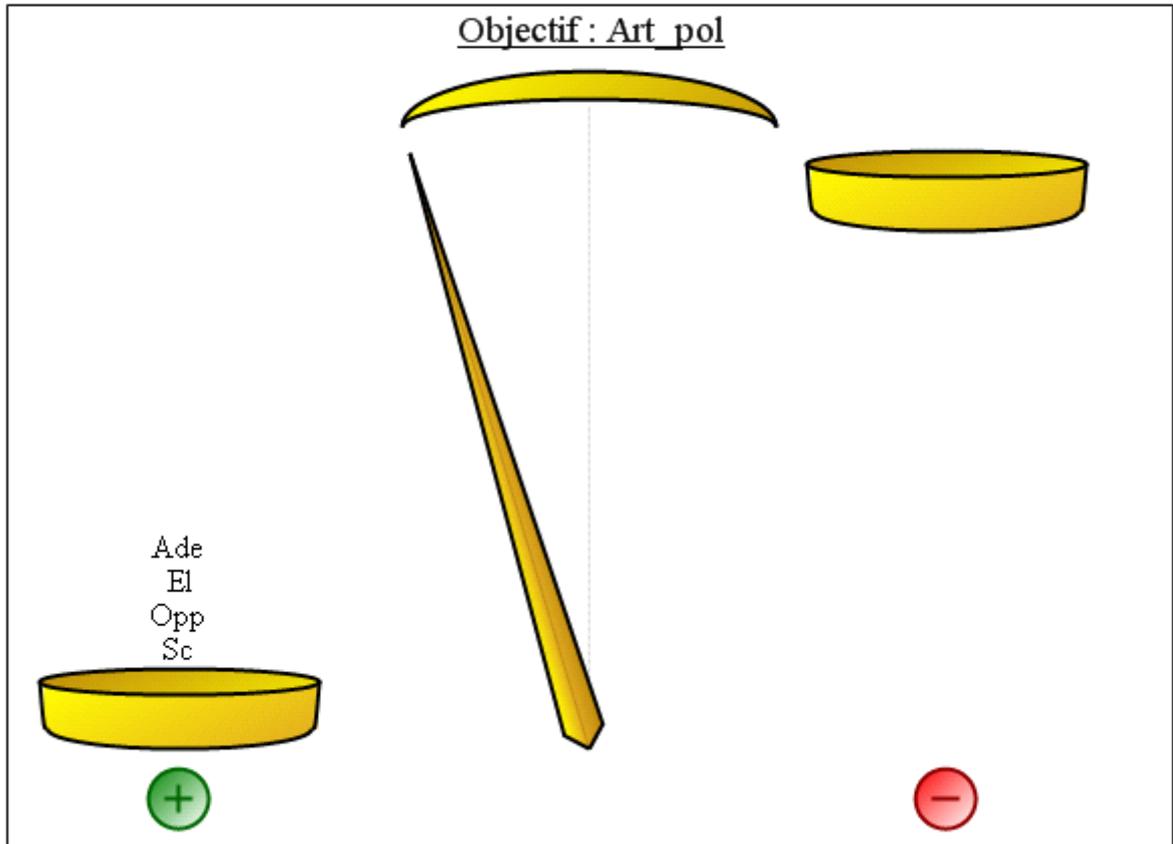
c) Balance des positions par objectif évaluées et pondérées par les rapports de force - Objectif : Adaptation à la gouvernance territoriale

Balance des positions par objectif évaluées et pondérées par les rapports de force



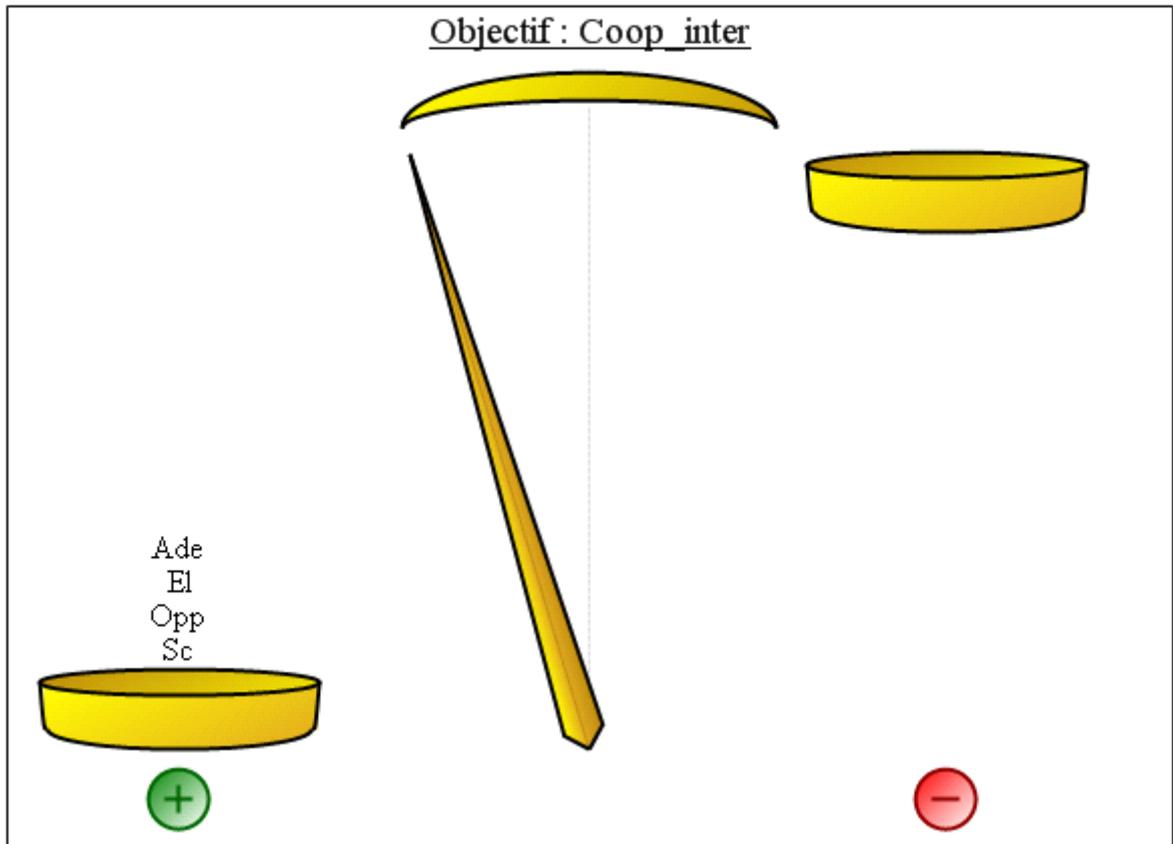
d) Balance des positions par objectif valuées et pondérées par les rapports de force - Objectif : Articulation des politiques

Balance des positions par objectif valuées et pondérées par les rapports de force



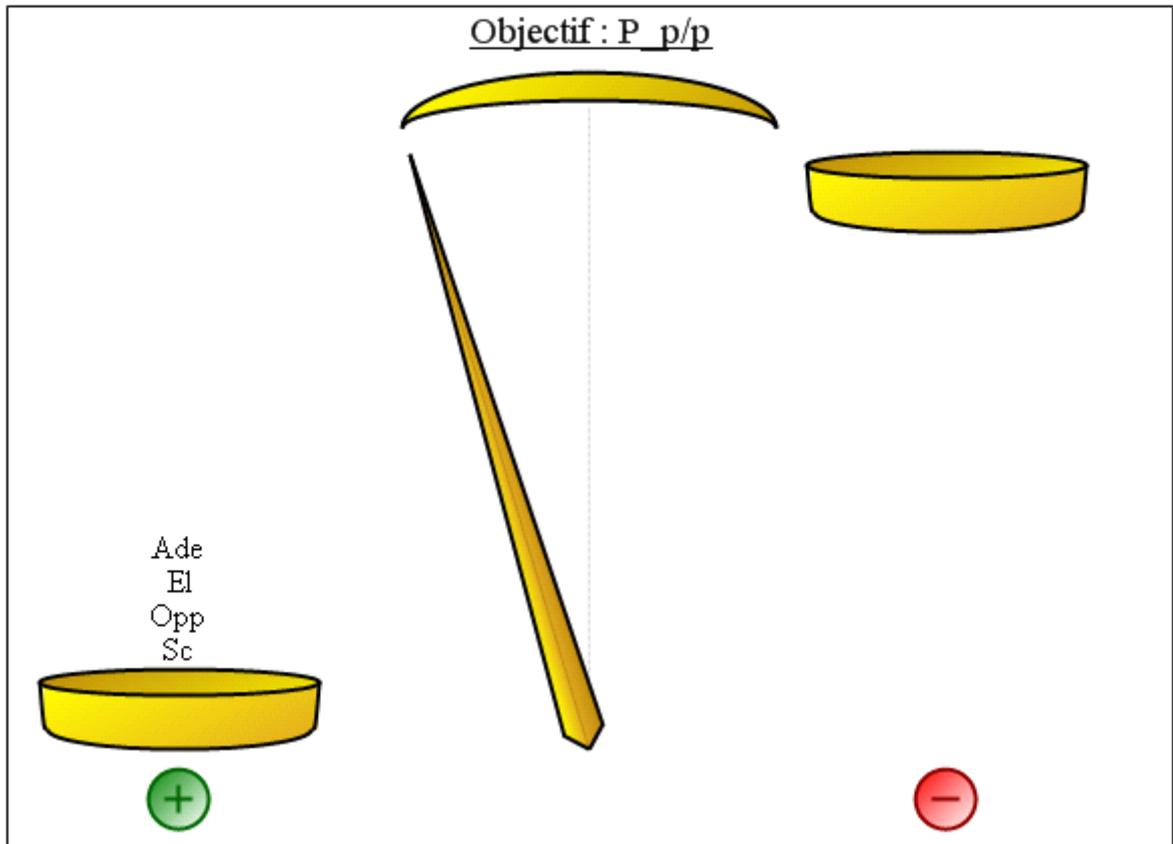
e) Balance des positions par objectif valuées et pondérées par les rapports de force - Objectif : Coopération intercommunale

Balance des positions par objectif valuées et pondérées par les rapports de force



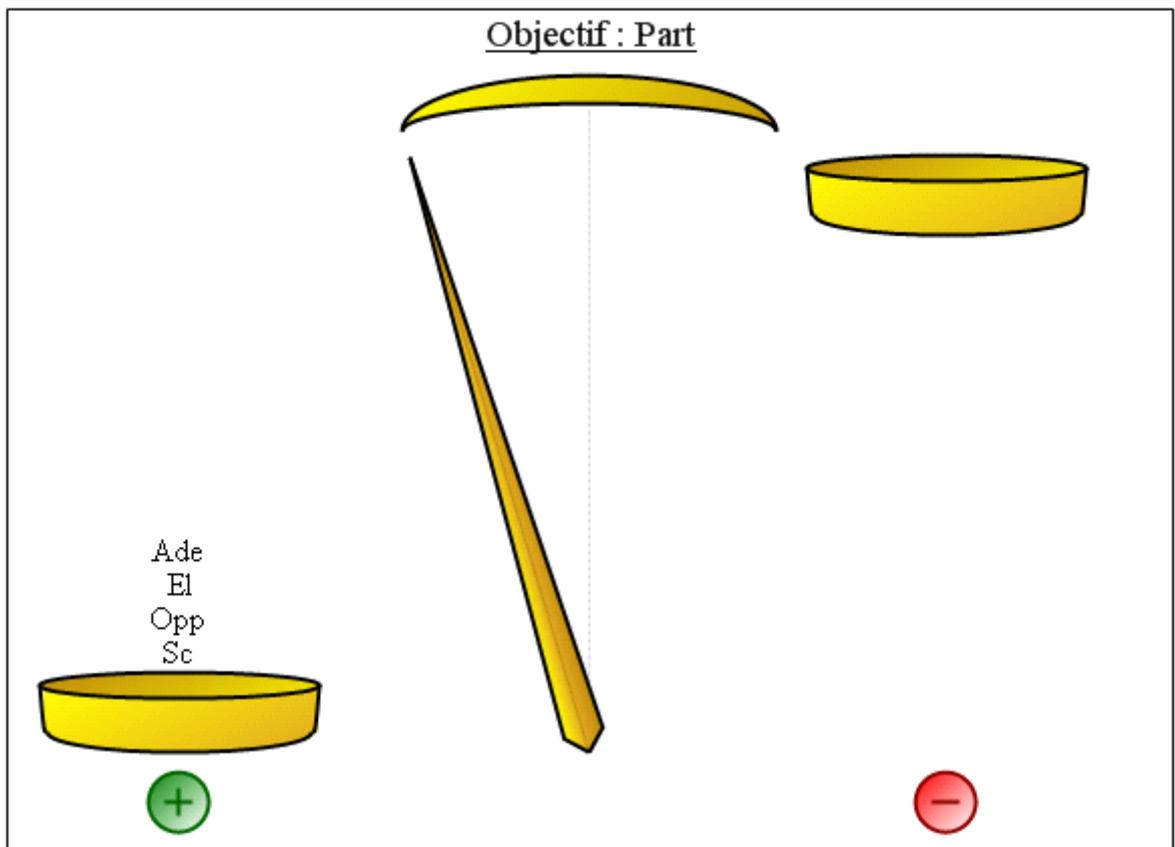
f) Balance des positions par objectif valuées et pondérées par les rapports de force - Objectif : Partenariat public/privé

Balance des positions par objectif valuées et pondérées par les rapports de force



g) Balance des positions par objectif valuées et pondérées par les rapports de force - Objectif : Participation

Balance des positions par objectif évaluées et pondérées par les rapports de force



2. RELATIONS ACTEURS OBJECTIFS

1. Relations d'ordre 1

a) **Matrice des positions simples (1MAO)**

La matrice des positions simples (1MAO) décrit la valence de chaque acteur sur chaque objectif (favorable, opposé, neutre ou indifférent). Cette matrice, élaborée au cours de la phase 3 de la méthode Mactor, ne fait pas partie du jeu des données initiales saisies dans le fichier d'entrée. Le logiciel Mactor la recalcule à partir de 2MAO.

IMAO	Adap_gouv	Art_pol	Coop_inter	P_p/p	Part	Somme absolue
Ade	1	1	1	1	1	5
El	-1	1	1	1	1	5
Opp	-1	0	-1	1	1	4
Sc	0	-1	0	1	1	3
Nombre d'accords	1	2	2	4	4	
Nombre de désaccords	-2	-1	-1	0	0	
Nombre de positions	3	3	3	4	4	

© LIPSOR-EPITA-MACTOR

- 1 : acteur défavorable à l'accomplissement de l'objectif
- 0 : Position neutre
- 1 : acteur favorable à l'accomplissement de l'objectif

2. Relations d'ordre 2

a) Matrice des positions valuées (2MAO)

La matrice des positions simples (2MAO) décrit la valence de chaque acteur sur chaque objectif (favorable, opposé, neutre ou indifférent). Cette matrice fait partie du jeu des données initiales de Mactor. Dans cette partie, nous présentons de plus les différents marginaux de cette matrice.

2MAO	Adap_gouv	Art_pol	Coop_inter	P_p/p	Part	
Ade	3	4	1	2	1	
El	-2	2	1	1	1	
Opp	-1	0	-2	2	1	
Sc	0	-1	0	1	4	

© LIPSOR-EPITA-MACTOR

- Le signe indique si l'acteur est favorable ou opposé à l'objectif
- 0 : l'objectif est peu conséquent
 - 1 : L'objectif met en cause les processus opératoires (gestion, etc ...) de l'acteur / est indispensable à ses processus opératoires
 - 2 : L'objectif met en cause la réussite des projets de l'acteur / est indispensable à ses projets
 - 3 : L'objectif met en cause l'accomplissement des missions de l'acteur / est indispensable à ses missions
 - 4 : L'objectif met en cause l'acteur dans son existence / est indispensable à son existence

3. Relations d'ordre 3

a) Matrices des positions valuées pondérées (3MAO)

La matrice des positions valuées, pondérées par les rapports de force (3MAO) décrit le positionnement de chaque acteur sur chaque objectif en tenant compte à la fois de sa valence sur chaque objectif, de sa hiérarchie des objectifs et des rapports de force entre acteurs.

3MAO	Adap_gouv	Art_pol	Coop_inter	P_p/p	Part	Mobilisation
Ade	7,3	9,1	3,9	5,6	3,9	29,7
El	0,0	4,2	3,2	3,2	3,2	13,7
Opp	1,2	2,1	0,3	3,9	3,0	10,6
Sc	2,1	1,8	2,1	2,4	3,4	11,8
Nombre d'accords	10,7	17,2	9,5	15,1	13,4	
Nombre de désaccords	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Degré de mobilisation	10,7	17,2	9,5	15,1	13,4	

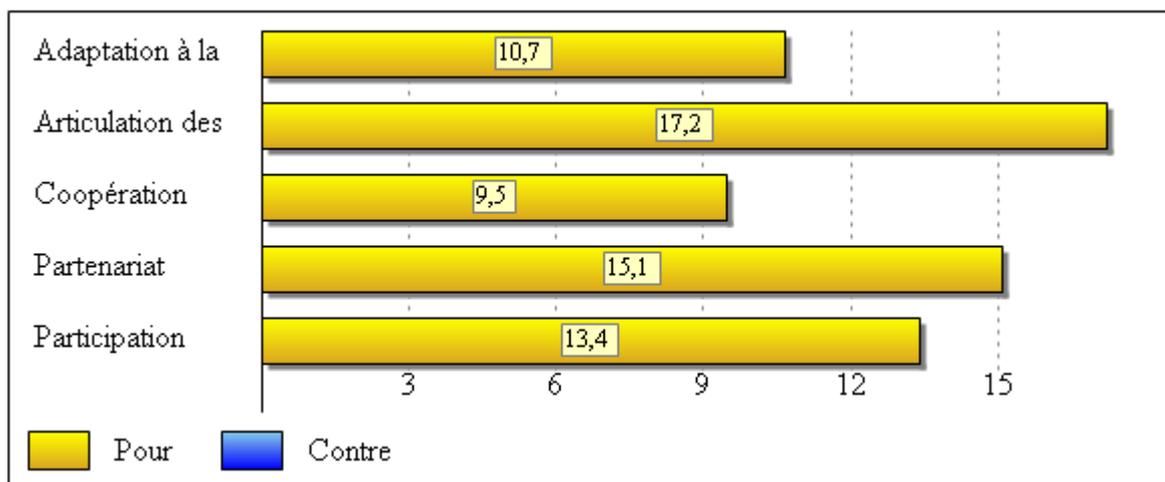
© LIPSOR-EPITA-MACTOR

Les valeurs positives représentent la mobilisation des acteurs sur les objectifs.
Les valeurs négatives représentent le taux d'opposition.

b) Histogramme de la mobilisation des acteurs sur les objectifs 3MAO

Cet histogramme permet de visualiser la mobilisation des acteurs sur les objectifs, en tenant compte des positions valuées pondérées. Il est calculé à partir de la matrice 3MAO.

Histogramme de la mobilisation des acteurs sur les objectifs 3MAO

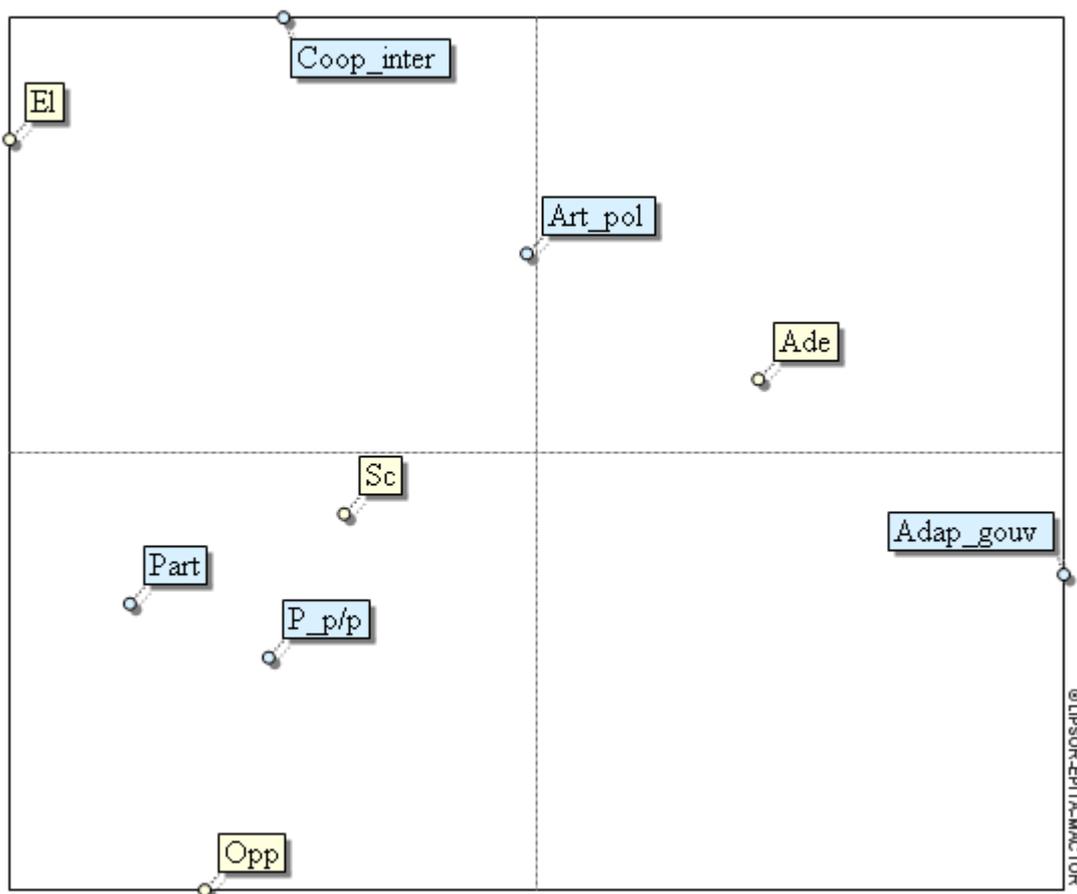


© LIPSOR-EPITA-MACTOR

c) Plan des correspondances acteurs / objectifs

AFC sur 3MAO.

Plan des correspondances acteurs / objectifs



3. CONVERGENCE ENTRE ACTEURS

1. Convergence d'ordre 1

a) Matrice des convergences (1CAA)

La matrice des convergences d'objectifs entre acteurs ou Convergences simples Acteurs X Acteurs (1CAA) identifie pour chaque couple d'acteurs le nombre d'objectifs sur lesquels deux acteurs ont la même position (favorable ou opposé), c'est à dire leur nombre d'alliances potentielles. Les positions neutres et indifférentes codées "0" ne sont pas prises en compte. Cette matrice est symétrique.

1CAA	Ade	El	Opp	Sc
Ade	0	4	2	2
El	4	0	3	2
Opp	2	3	0	2
Sc	2	2	2	0
Nombre de convergences	8	9	7	6

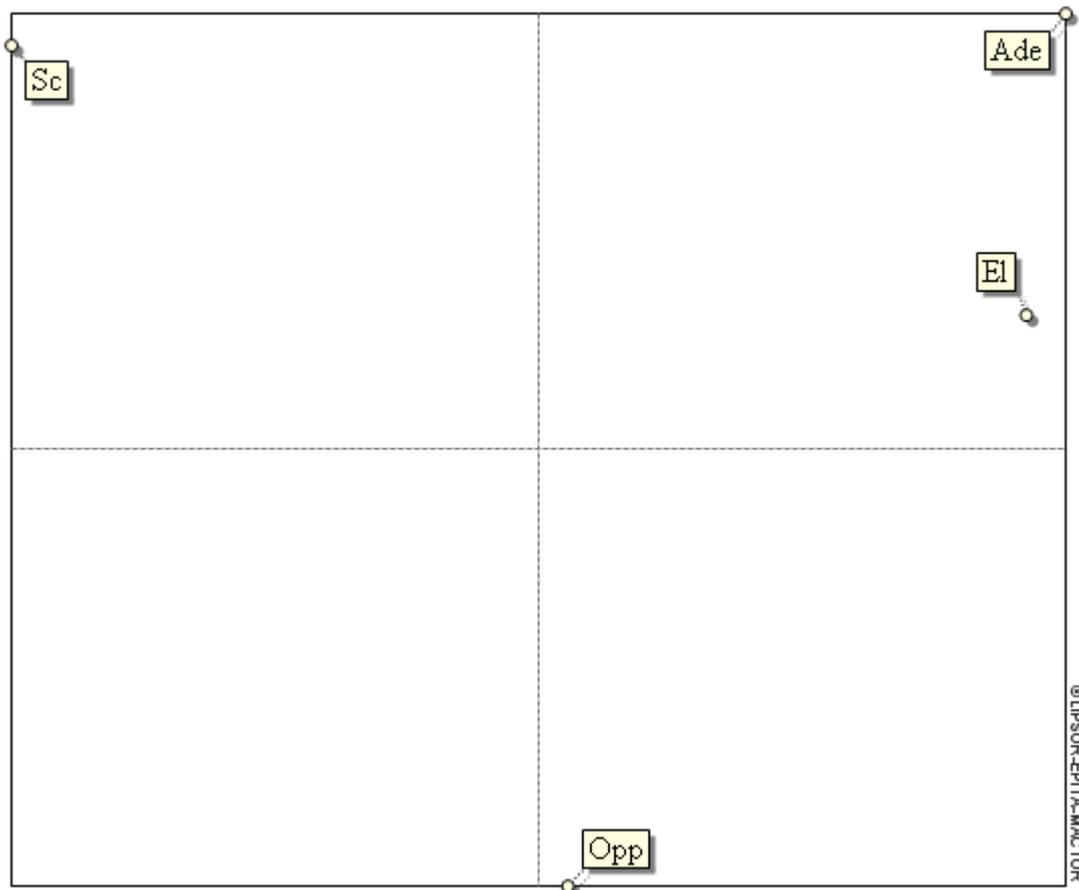
© LIPSOR-EPITA-MACTOR

Les valeurs représentent le degré de convergence : plus l'intensité est importante, plus les acteurs ont des intérêts convergents

b) Plan des convergences entre acteurs d'ordre 1

La matrice des convergences d'objectifs entre acteurs ou Convergences simples Acteurs X Acteurs (1CAA) identifie pour chaque couple d'acteurs le nombre d'objectifs sur lesquels deux acteurs ont la même position (favorable ou opposé), c'est à dire leur nombre d'alliances potentielles. Les positions neutres et indifférentes codées "0" ne sont pas prises en compte. Cette matrice est symétrique.

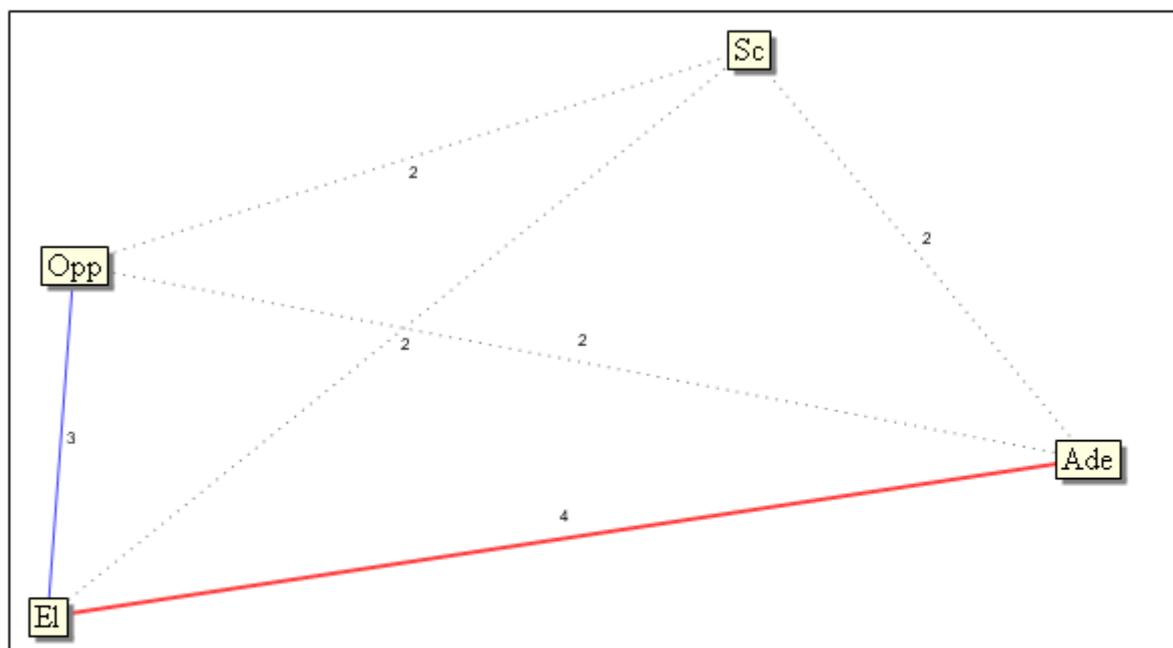
Plan des convergences entre acteurs d'ordre 1



c) Graphe des convergences entre acteurs d'ordre 1

Le graphe des convergences entre acteur d'ordre 2 permet de représenter les liens de convergence entre acteurs. Il aide notamment à identifier les alliances et conflits éventuels. Les liens expriment le taux de convergence calculée à partir de la matrice 1CAA.

Graphe des convergences entre acteurs d'ordre 1



- Convergences les plus faibles
- Convergences faibles
- Convergences moyennes
- Convergences relativement importantes
- Convergences les plus importantes

2. Convergence d'ordre 2

a) Matrice valuée des convergences (2CAA)

La matrice valuée des convergences ou Convergences valuées Acteurs X Acteurs (2CAA) est associée à la Matrice des positions valuées Acteurs X Objectifs (2MAO). Elle identifie pour chaque couple d'acteurs l'intensité moyenne des convergences lorsque les deux acteurs ont la même valence (favorable ou opposée à l'objectif). Les chiffres de cette matrice ne mesurent plus le nombre d'alliances potentielles (comme dans 1CAA), mais l'intensité de ces alliances intégrant par couple d'acteurs leurs hiérarchies (préférences) des objectifs. Cette matrice est symétrique.

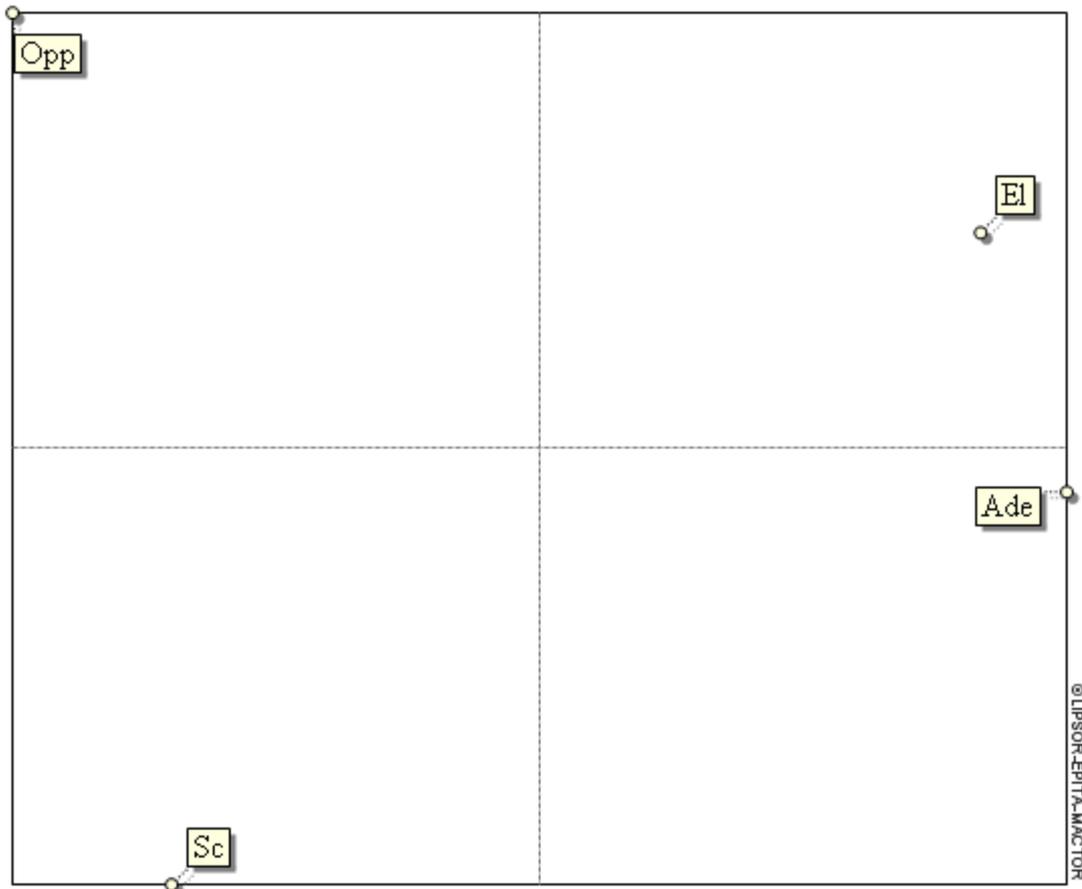
2CAA	Ade	El	Opp	Sc
Ade	0,0	6,5	3,0	4,0
El	6,5	0,0	4,0	3,5
Opp	3,0	4,0	0,0	4,0
Sc	4,0	3,5	4,0	0,0
Nombre de convergences	13,5	14,0	11,0	11,5
Degré de convergence (%)	68,5			

Les valeurs représentent le degré de convergence : plus l'intensité est importante, plus les acteurs ont des intérêts convergents

b) Plan des convergences entre acteurs d'ordre 2

Le plan de convergence entre acteurs positionne les acteurs sur un mapping en fonction de leurs convergences évaluées (données dans la matrice 2CAA) : plus les acteurs sont proches entre eux (par rapport à l'axe 1, le plus explicatif), plus l'intensité de leur convergence est importante. Ce plan est utilisé pour construire le graphe des convergences entre acteurs.

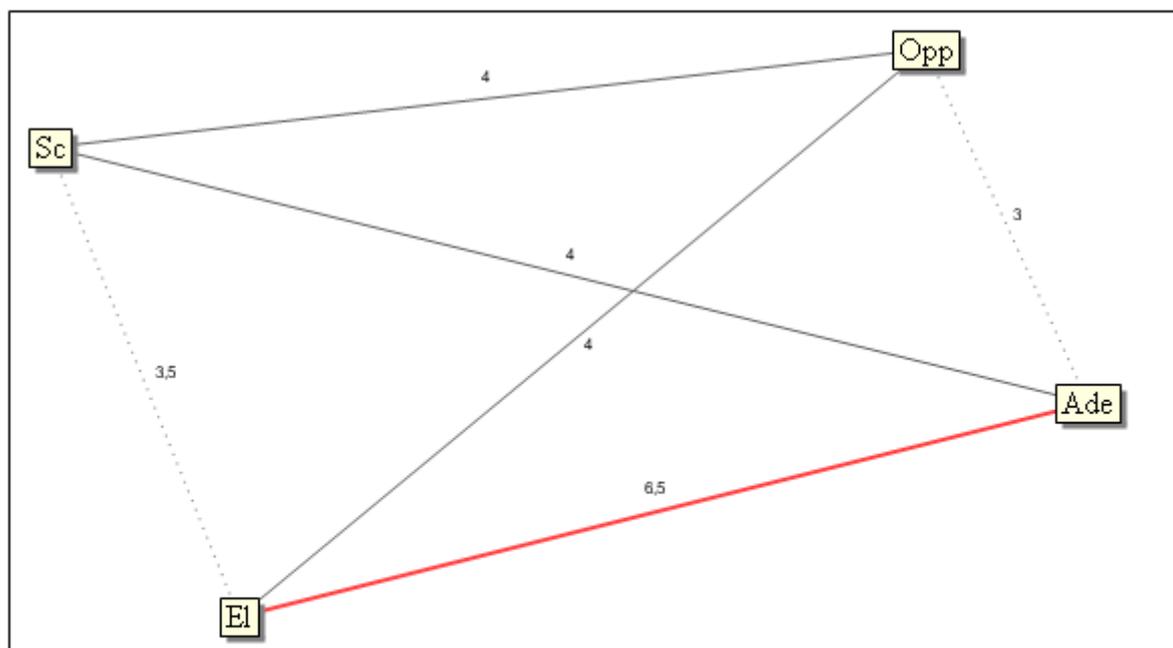
Plan des convergences entre acteurs d'ordre 2



c) Graphe des convergences entre acteurs d'ordre 2

Le graphe des convergences entre acteur d'ordre 2 permet de représenter les liens de convergence entre acteurs. Il aide notamment à identifier les alliances et conflits éventuels. Les liens expriment le taux de convergence calculée à partir de la matrice 2CAA.

Graphe des convergences entre acteurs d'ordre 2



- Convergences les plus faibles
- Convergences faibles
- Convergences moyennes
- Convergences relativement importantes
- Convergences les plus importantes

3. Convergence d'ordre 3

a) Matrice valuée pondérée des convergences (3CAA)

La matrice valuée pondérée des convergences ou Convergences valuées pondérées Acteurs X Acteurs (3CAA) est associée à la Matrice des positions valuées pondérées Acteurs X Objectifs (3MAO). Elle identifie pour chaque couple d'acteurs l'intensité moyenne des convergences lorsque les deux acteurs ont la même position (favorable ou opposée). Les chiffres de cette matrice mesurent l'intensité de ces alliances intégrant par couple d'acteurs leurs hiérarchies (préférences) des objectifs et leurs rapports de force. Cette matrice est symétrique.

3CAA	Ade	El	Opp	Sc
Ade	0,0	9,6	3,9	3,4
El	9,6	0,0	3,9	1,9
Opp	3,9	3,9	0,0	2,1
Sc	3,4	1,9	2,1	0,0
Nombre de convergences	16,9	15,3	9,9	7,4
Degré de convergence (%)	0,0			

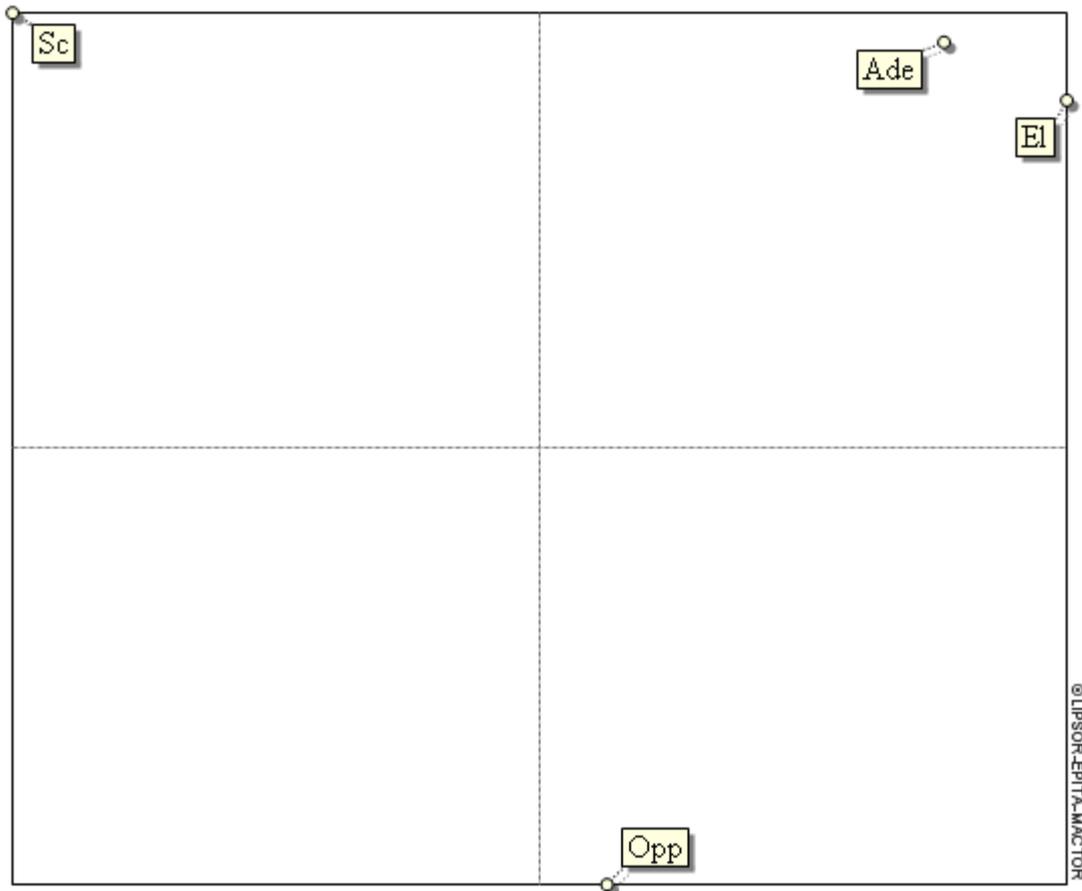
Les valeurs représentent le degré de convergence : plus l'intensité est importante, plus les acteurs ont des intérêts convergents



b) Plan des convergences entre acteurs d'ordre 3

Le plan de convergence entre acteurs positionne les acteurs sur un mapping en fonction de leurs convergences évaluées (données dans la matrice 3CAA) : plus les acteurs sont proches entre eux (par rapport à l'axe 1, le plus explicatif), plus l'intensité de leur convergence est importante. Ce plan est utilisé pour construire le graphe des convergences entre acteurs.

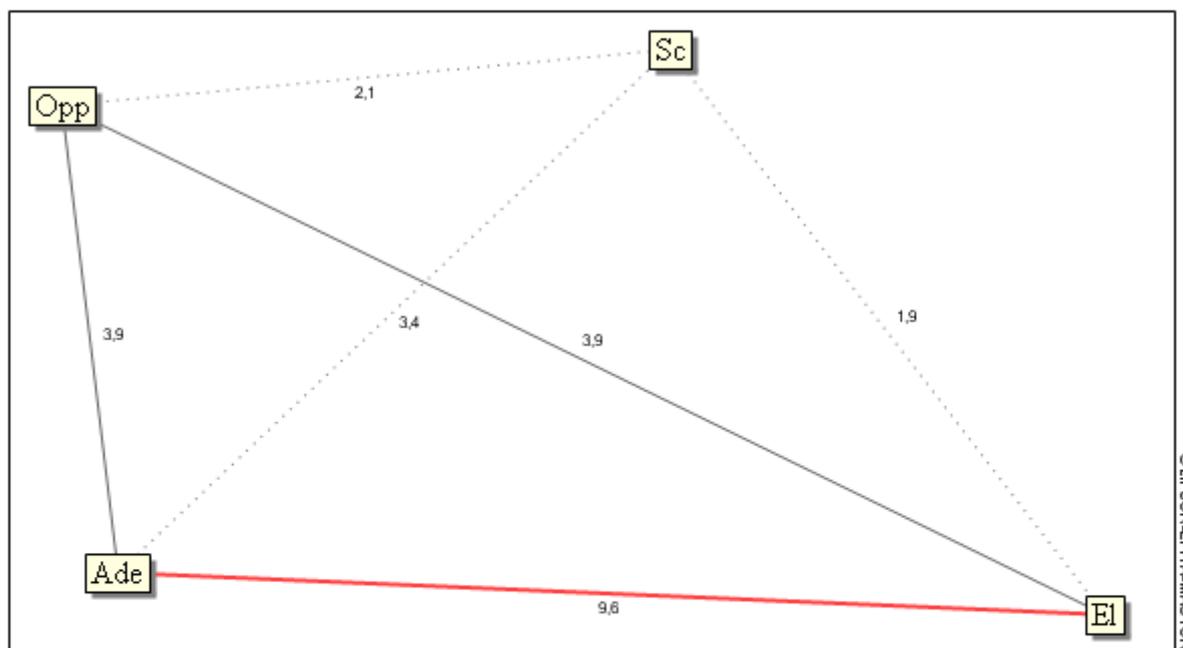
Plan des convergences entre acteurs d'ordre 3



c) Graphe des convergences entre acteurs d'ordre 3

Le graphe des convergences entre acteur d'ordre 2 permet de représenter les liens de convergence entre acteurs. Il aide notamment à identifier les alliances et conflits éventuels. Les liens expriment le taux de convergence calculée à partir de la matrice 3CAA.

Graphe des convergences entre acteurs d'ordre 3



4. DIVERGENCE ENTRE ACTEURS

1. Divergence d'ordre 1

a) Matrice des divergences (1DAA)

La matrice des divergences d'objectifs entre acteurs ou Divergences simples Acteurs X Acteurs (1DAA) identifie pour chaque couple d'acteurs le nombre d'objectifs sur lesquels les deux acteurs sont en opposition (un acteur est favorable à l'objectif, l'autre y est défavorable), c'est à dire leur nombre de conflits potentiels. Les positions neutres et indifférentes codées "0" ne sont pas prises en compte. Cette matrice est symétrique.

1DAA	Ade	El	Opp	Sc
Ade	0	1	2	1
El	1	0	1	1
Opp	2	1	0	0
Sc	1	1	0	0
Nombre de divergences	4	3	3	2

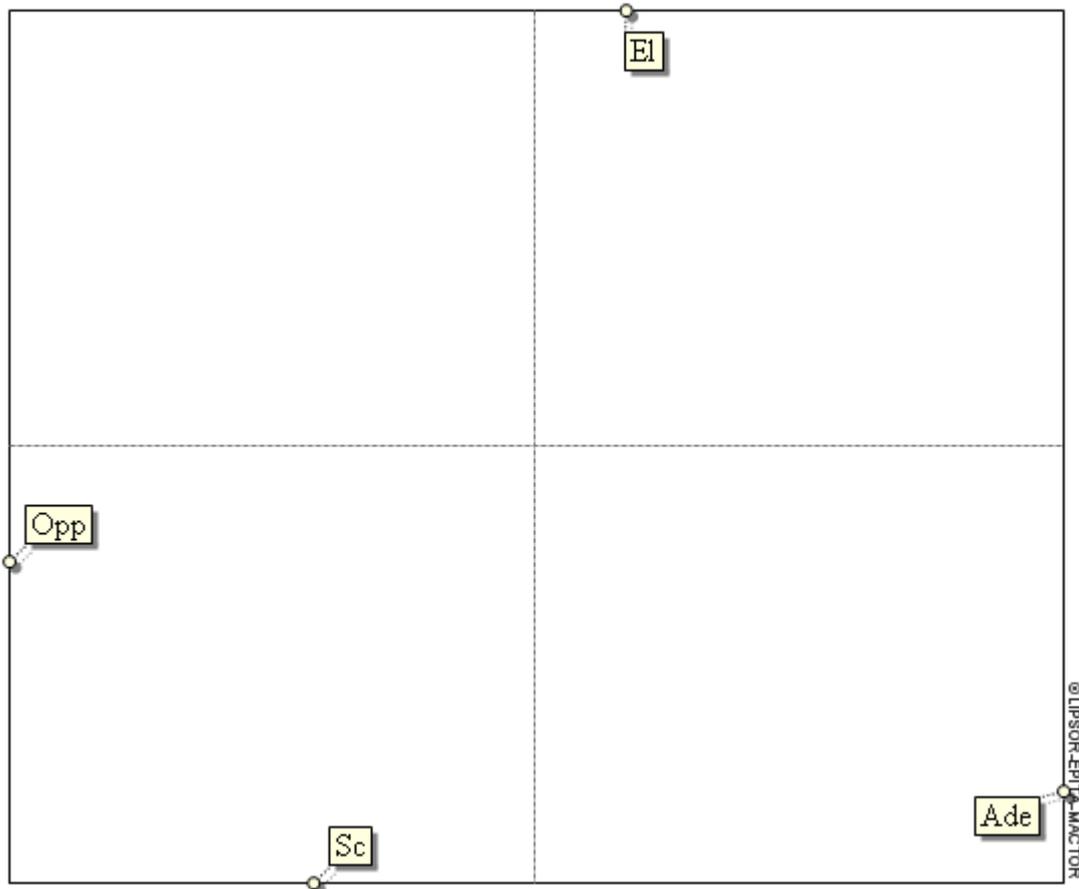
© LIPSOR-EPITA-MACTOR

Les valeurs représentent le degré de divergence : plus l'intensité est importante, plus les acteurs ont des intérêts divergents

b) Plan des divergences entre acteurs d'ordre 1

La matrice des convergences d'objectifs entre acteurs ou Convergences simples Acteurs X Acteurs (1CAA) identifie pour chaque couple d'acteurs le nombre d'objectifs sur lesquels deux acteurs ont la même position (favorable ou opposé), c'est à dire leur nombre d'alliances potentielles. Les positions neutres et indifférentes codées "0" ne sont pas prises en compte. Cette matrice est symétrique.

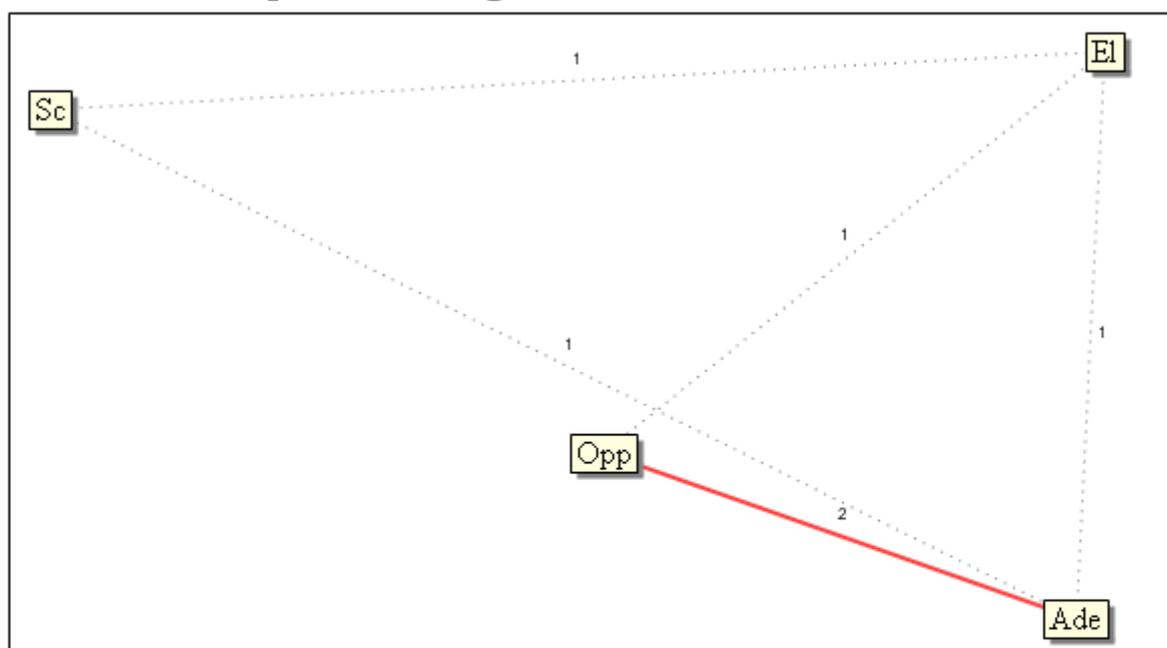
Plan des divergences entre acteurs d'ordre 1



c) Graphe des divergences entre acteurs d'ordre 1

Le graphe des convergences entre acteur d'ordre 2 permet de représenter les liens de divergence entre acteurs. Il aide notamment à identifier les alliances et conflits éventuels. Les liens expriment le taux de divergence calculée à partir de la matrice 1DAA.

Graphe des divergences entre acteurs d'ordre 1



- Divergences les plus faibles
- Divergences faibles
- Divergences moyennes
- Divergences relativement importantes
- Divergences les plus importantes

2. Divergence d'ordre 2

a) Matrice valuée des divergences (2DAA)

La matrice valuée des divergences ou Divergences valuées Acteurs X Acteurs (2DAA) est associée à la Matrice des positions valuées Acteurs X Objectifs (2MAO). Elle identifie pour chaque couple d'acteurs l'intensité moyenne des divergences lorsque les deux acteurs sont en opposition (un acteur est favorable à l'objectif, l'autre y est défavorable). Les chiffres de cette matrice ne mesurent plus le nombre de conflits potentiels (comme dans 1DAA), mais l'intensité de ces conflits intégrant par couple d'acteurs leurs hiérarchies (préférences) des objectifs. Cette matrice est symétrique.

2DAA	Ade	El	Opp	Sc
Ade	0,0	2,5	3,5	2,5
El	2,5	0,0	1,5	1,5
Opp	3,5	1,5	0,0	0,0
Sc	2,5	1,5	0,0	0,0
Nombre de divergences	8,5	5,5	5,0	4,0
Degré de divergence (%)	31,5			

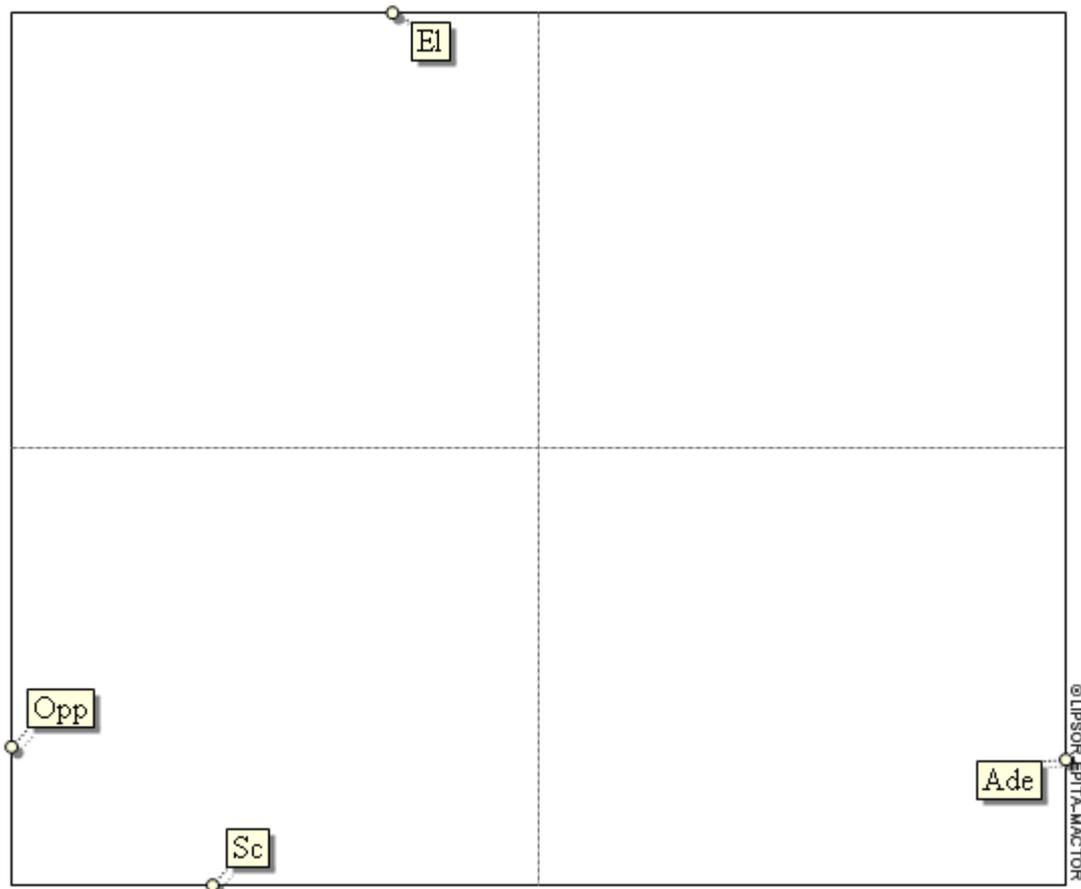
© LIPSOR-EPITA-MACTOR

Les valeurs représentent le degré de divergence : plus l'intensité est importante, plus les acteurs ont des intérêts divergents

b) Plan des divergences entre acteurs d'ordre 2

Le plan de divergence entre acteurs positionne les acteurs sur un mapping en fonction de leurs divergences évaluées (données dans la matrice 2DAA) : plus les acteurs sont éloignés les uns des autres (par rapport à l'axe 1, le plus explicatif), plus l'intensité de leur divergence est importante.

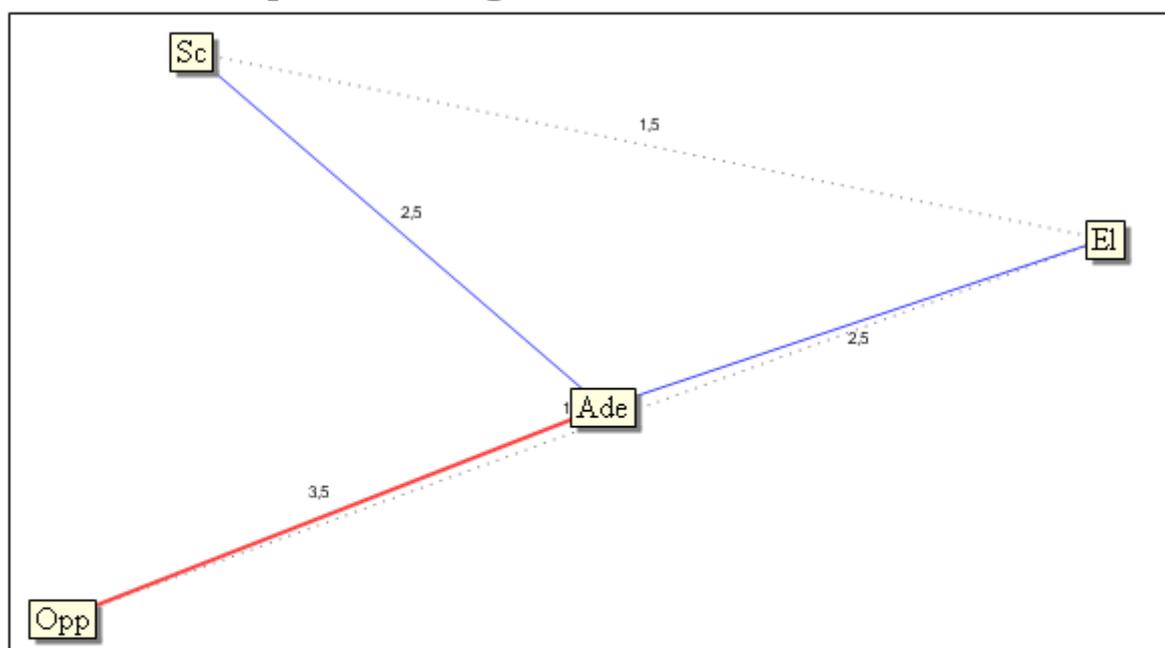
Plan des divergences entre acteurs d'ordre 2



c) Graphe des divergences entre acteurs d'ordre 2

Le graphe des convergences entre acteur d'ordre 2 permet de représenter les liens de divergence entre acteurs. Il aide notamment à identifier les alliances et conflits éventuels. Les liens expriment le taux de divergence calculée à partir de la matrice 2DAA.

Graphes des divergences entre acteurs d'ordre 2



- Divergences les plus faibles
- Divergences faibles
- Divergences moyennes
- Divergences relativement importantes
- Divergences les plus importantes

3. Divergence d'ordre 3

a) Matrice valuée pondérée des divergences (3DAA)

La matrice valuée pondérée des divergences ou Divergences valuées pondérées Acteurs X Acteurs (3DAA) est associée à la Matrice des positions valuées pondérées Acteurs X Objectifs (3MAO). Elle identifie pour chaque couple d'acteurs l'intensité moyenne des divergences lorsque les deux acteurs sont en opposition (un acteur est favorable à l'objectif, l'autre y est défavorable). Les chiffres de cette matrice mesurent l'intensité de ces conflits intégrant par couple d'acteurs leurs hiérarchies (préférences) des objectifs et leurs rapports de force. Cette matrice est symétrique.

3DAA	Ade	EI	Opp	Sc
Ade	0,0	3,7	4,8	3,6
EI	3,7	0,0	1,4	1,2
Opp	4,8	1,4	0,0	0,0
Sc	3,6	1,2	0,0	0,0
Nombre de divergences	12,1	6,3	6,2	4,9
Degré de divergence (%)	0,0			

© LIPSOR-EPITA-MACTOR

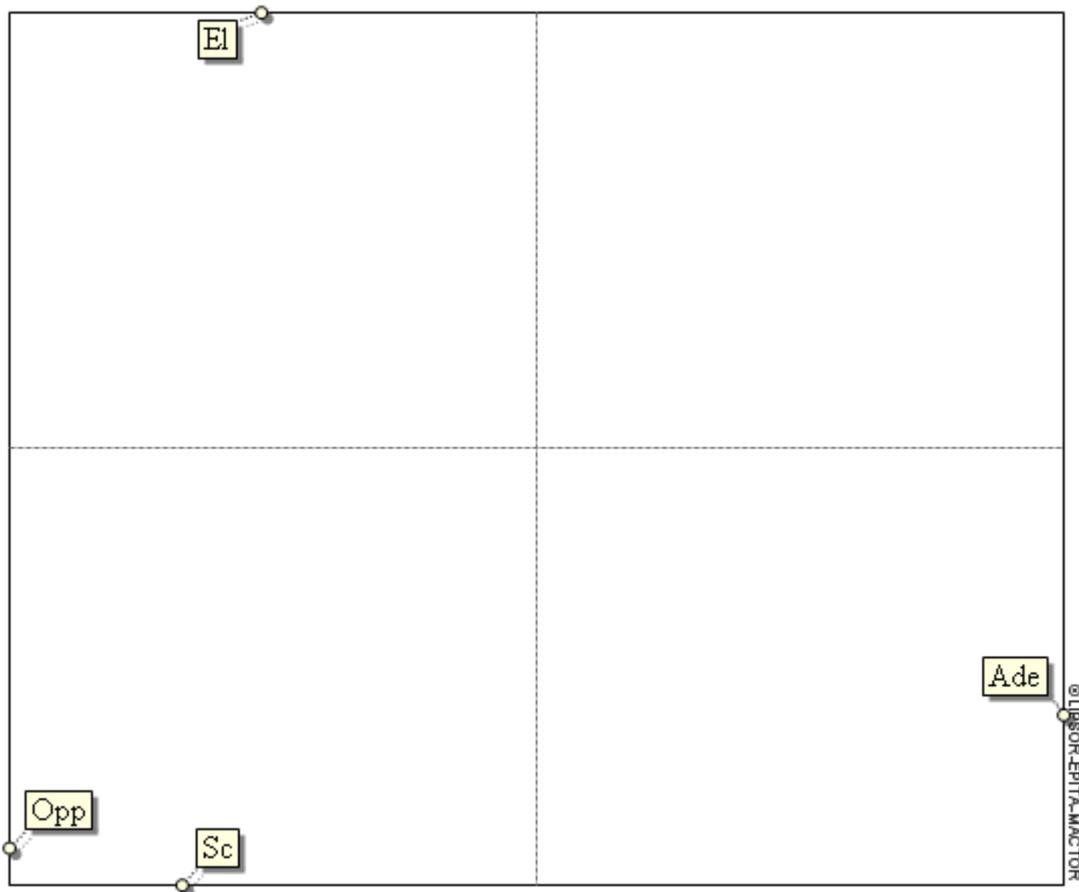


Les valeurs représentent le degré de divergence : plus l'intensité est importante, plus les acteurs ont des intérêts divergents

b) Plan des divergences entre acteurs d'ordre 3

Le plan de divergence entre acteurs positionne les acteurs sur un mapping en fonction de leurs divergences valuées pondérées (données dans la matrice 3DAA) : plus les acteurs sont éloignés les uns des autres (par rapport à l'axe 1, le plus explicatif), plus l'intensité de leur divergence est importante.

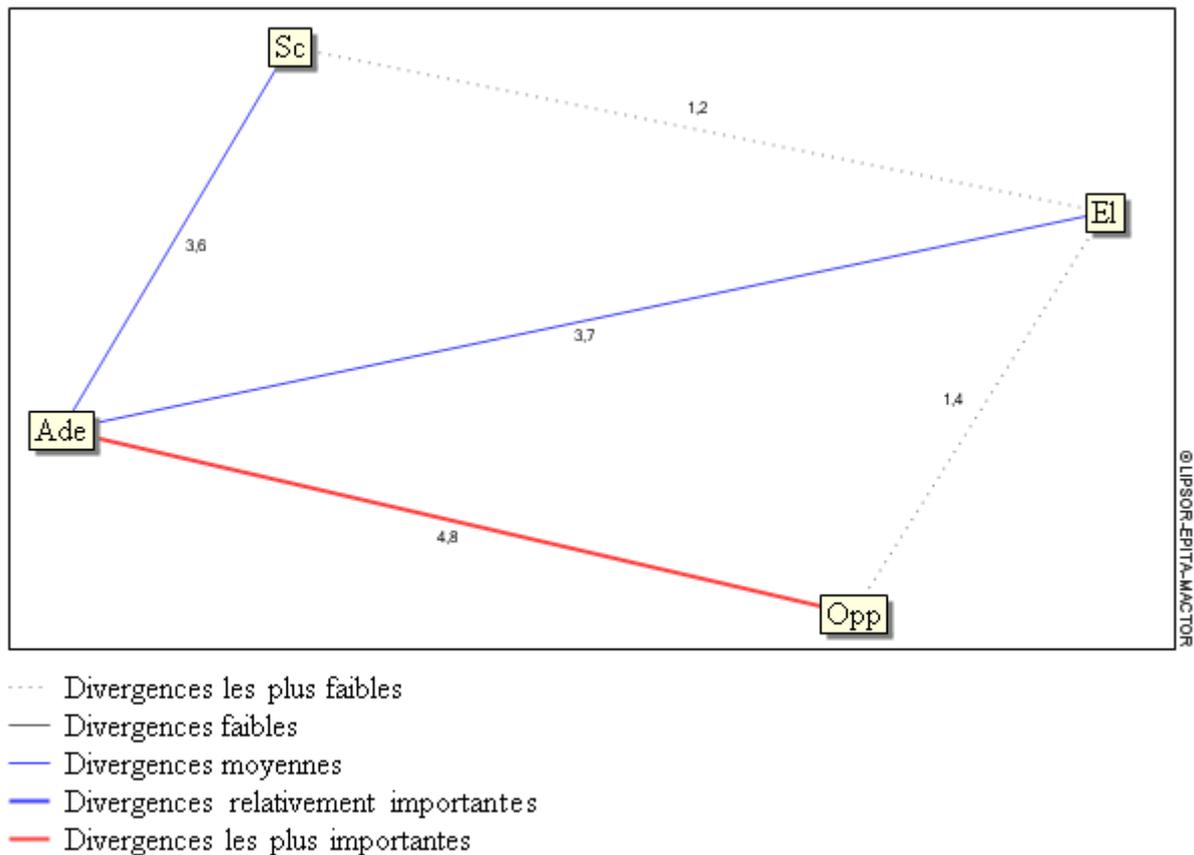
Plan des divergences entre acteurs d'ordre 3



c) Graphe des divergences entre acteurs d'ordre 3

Le graphe des convergences entre acteur d'ordre 2 permet de représenter les liens de divergence entre acteurs. Il aide notamment à identifier les alliances et conflits éventuels. Les liens expriment le taux de divergence calculée à partir de la matrice 3DAA.

Graphes des divergences entre acteurs d'ordre 3



5. AMBIVALENCE DES ACTEURS

1. Matrice de l'ambivalence des acteurs

Deux acteurs peuvent avoir entre eux des positions convergentes sur certains objectifs et divergentes sur d'autres objectifs. Leur position est alors ambivalente. S'ils veulent sceller entre eux une alliance, ils devront travailler sur les objectifs qui les rassemblent et mettre la sourdine sur les objectifs qui les séparent. L'ambivalence des acteurs est construite à travers trois indicateurs d'équilibre utilisant respectivement leurs positions simples, valuées, puis valuées et pondérées.

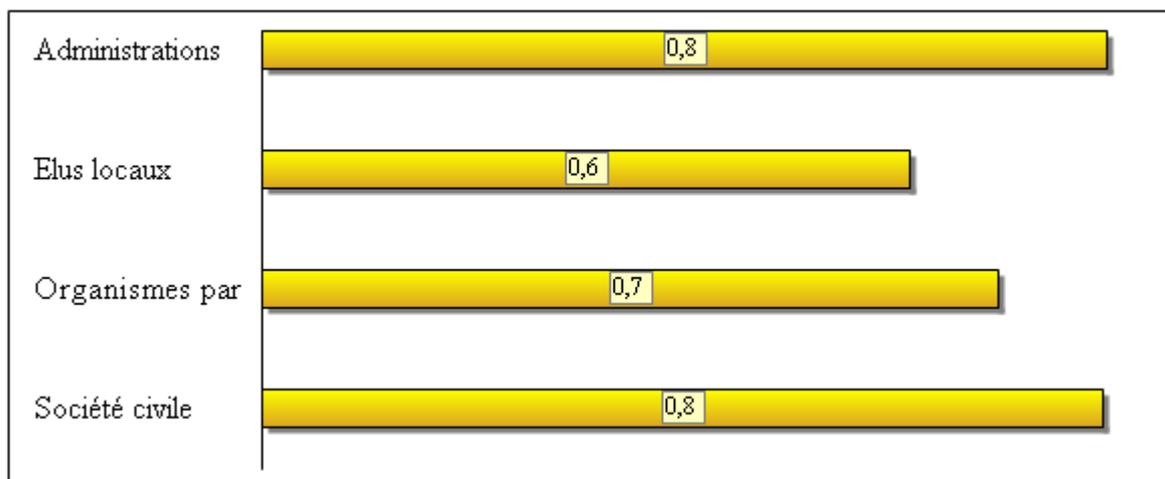
	EQ[1]	EQ[2]	EQ[3]
Ade	0,7	0,7	0,8
El	0,5	0,6	0,6
Opp	0,6	0,6	0,7
Sc	0,5	0,5	0,8

L'indicateur varie de 1 (acteurs très ambivalents) à 0 (acteurs non ambivalents).

2. Histogramme de l'ambivalence des acteurs

Cet histogramme est calculé à partir du vecteur de l'ambivalence des acteurs.

Histogramme de l'ambivalence des acteurs

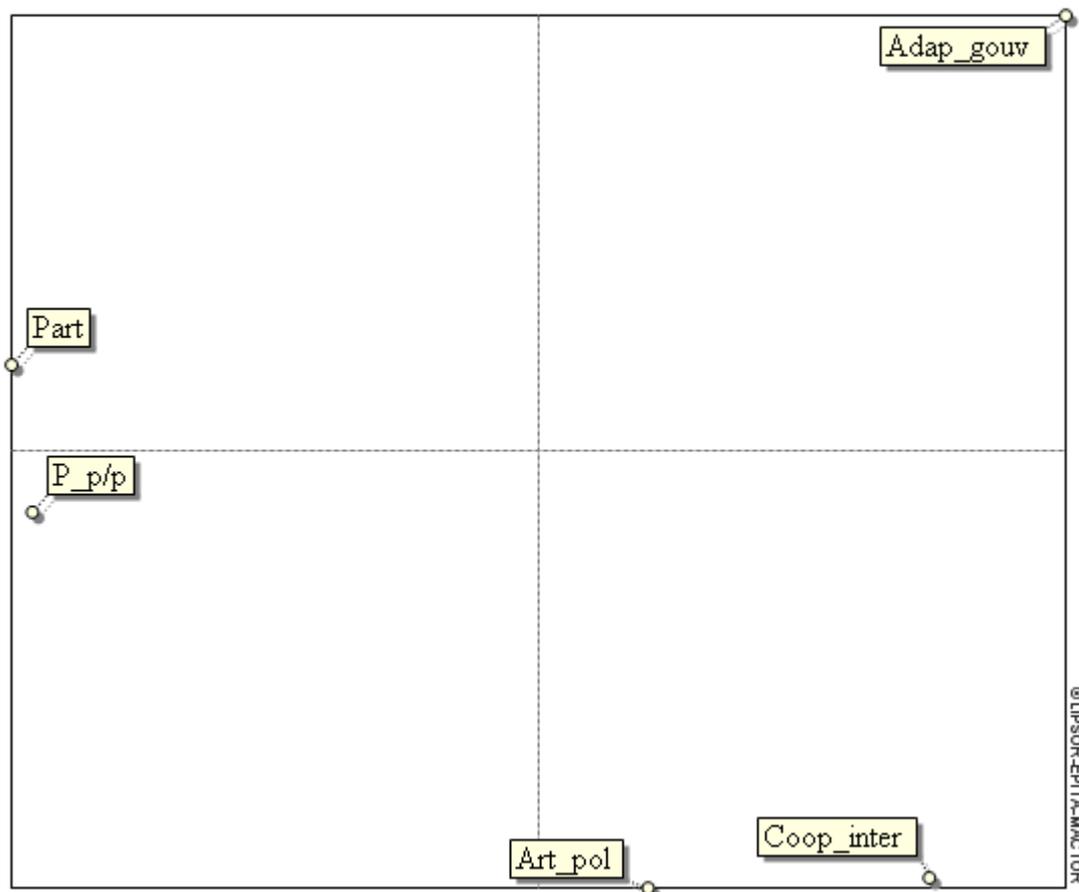


6. DISTANCES NETTES ENTRE OBJECTIFS

1. Plan des distances nettes entre objectifs

Le plan des distances nettes entre objectifs permet de repérer les objectifs sur lesquels les acteurs sont positionnés de la même façon (en accord ou en désaccord). Ce plan sert à isoler des groupes d'objectifs sur lesquels les acteurs sont en forte convergence (lorsque les objectifs sont proches) ou en forte divergence (lorsque les objectifs sont éloignés). Ce plan positionne les objectifs sur un mapping en fonction de la balance nette obtenue par différence entre la matrice évaluée des convergences et celle des divergences d'objectifs (respectivement 2COO et 2DOO).

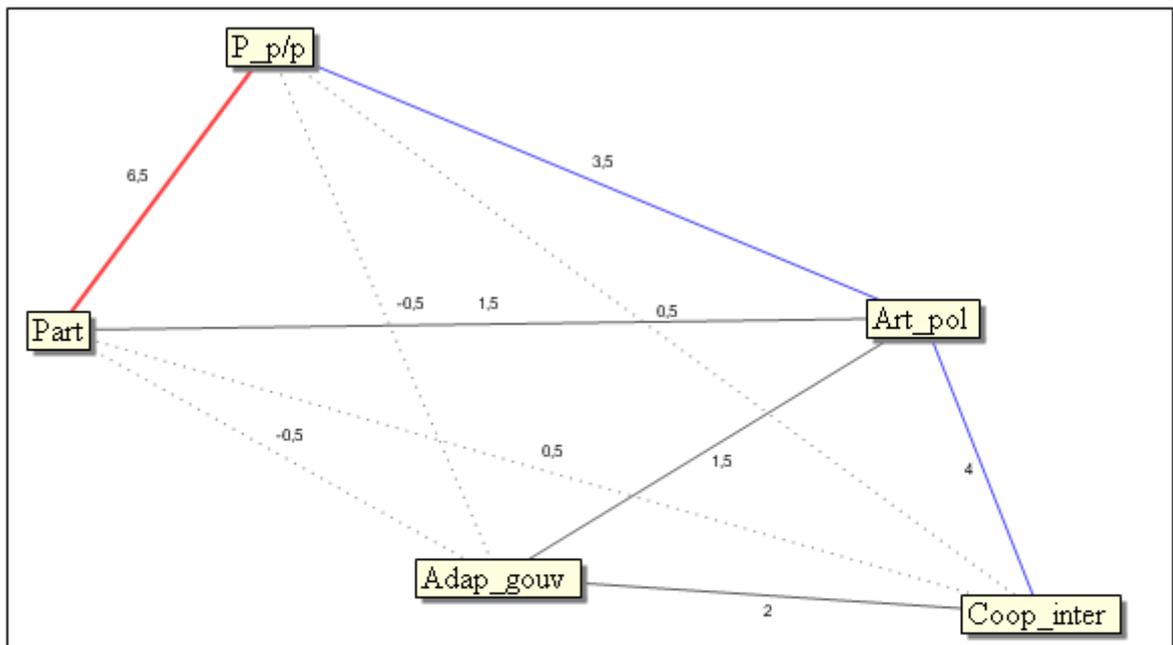
Plan des distances nettes entre objectifs



2. Graphe des distances nettes entre objectifs

Le graphe des distances nettes entre objectifs permet de repérer les objectifs sur lesquels les acteurs sont positionnés de la même façon (en accord ou en désaccord). Ce plan sert à isoler des groupes d'objectifs sur lesquels les acteurs sont en forte convergence (lorsque les objectifs sont proches) ou en forte divergence (lorsque les objectifs sont éloignés). Ce plan positionne les objectifs sur un mapping en fonction de la balance nette obtenue par différence entre la matrice valuée des convergences et celle des divergences d'objectifs (respectivement 2COO et 2DOO).

Graphe des distances nettes entre objectifs



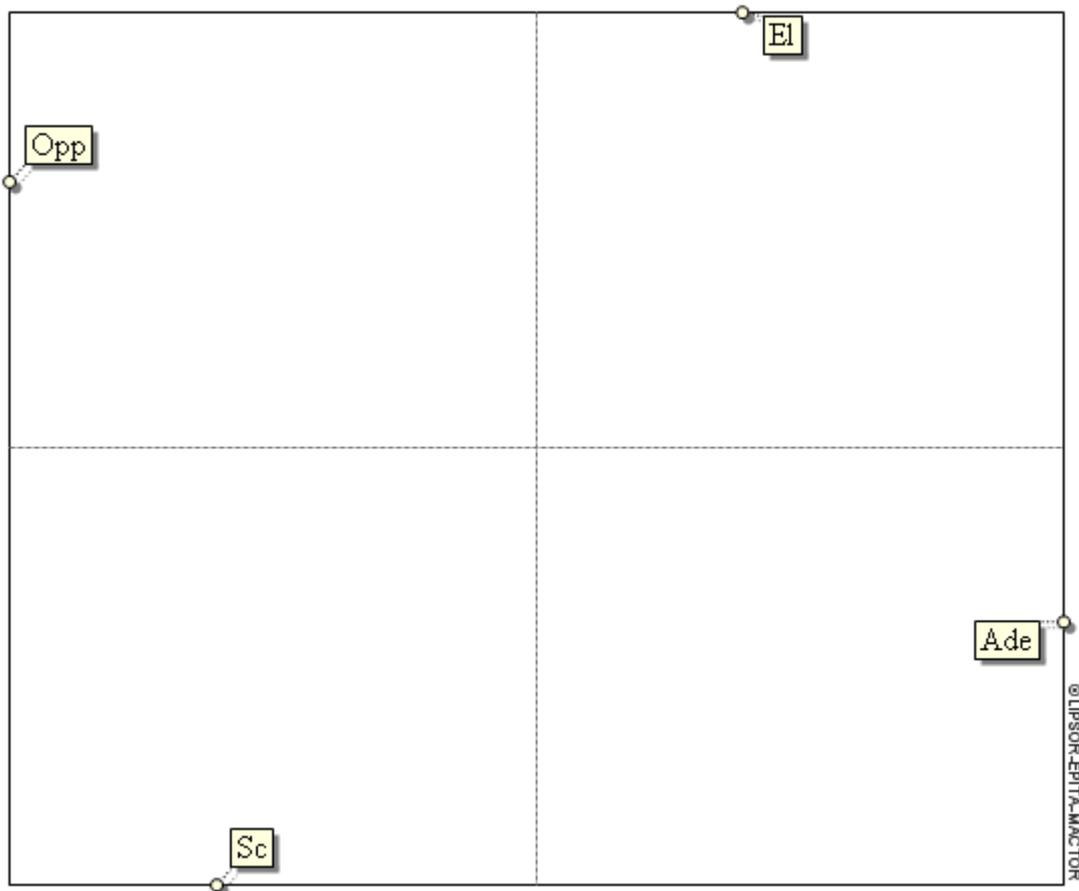
- Distances nettes les plus faibles
- Distances nettes faibles
- Distances nettes moyennes
- Distances nettes relativement importantes
- Distances nettes les plus importantes

7. DISTANCES NETTES ENTRE ACTEURS

1. Plan des distances nettes entre acteurs

Le plan des distances nettes entre acteurs permet de repérer les alliances potentielles en prenant en compte les divergences et convergences entre acteurs d'ordre 2.

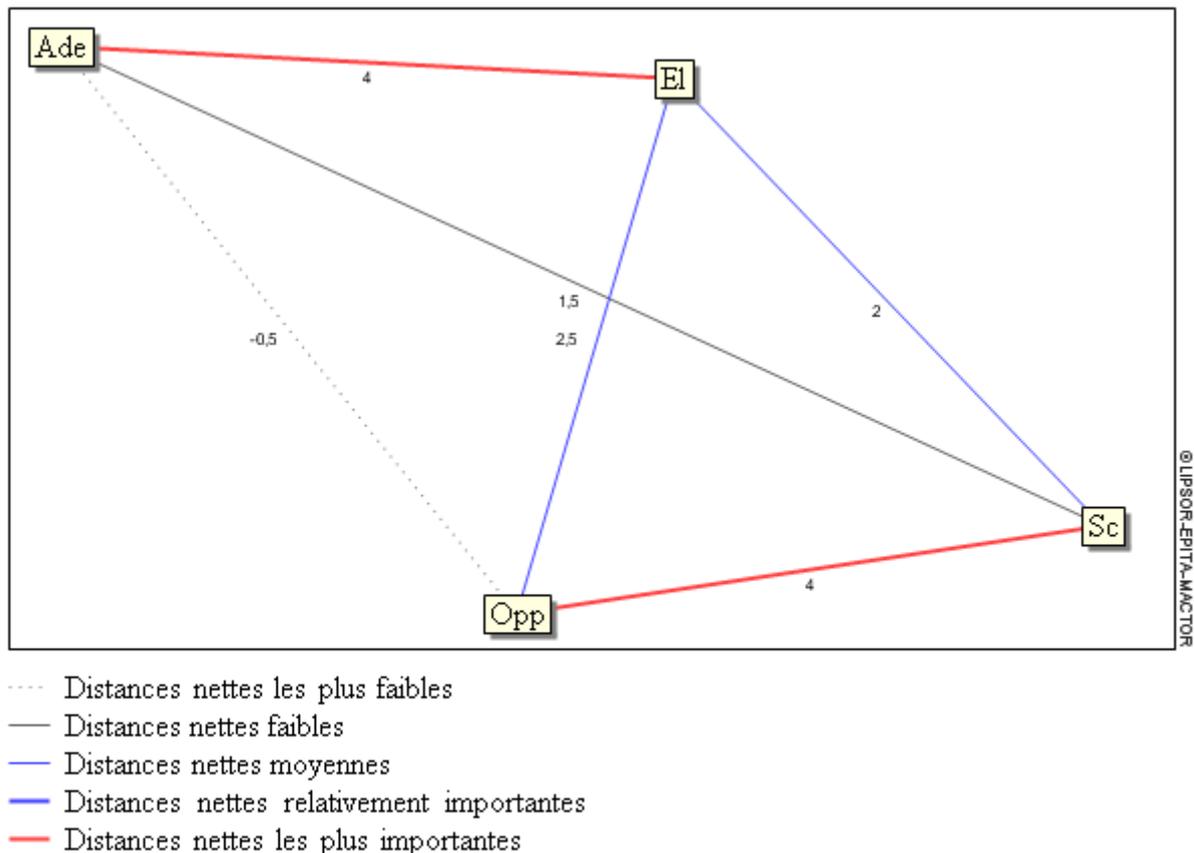
Plan des distances nettes entre acteurs



2. Graphe des distances nettes entre acteurs

Le graphe des distances nettes entre acteurs représente les alliances potentielles en prenant en compte les divergences et convergences entre acteurs d'ordre 2.

Graphe des distances nettes entre acteurs



V. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La méthode MACTOR cherchait à estimer les rapports de force entre les acteurs, leur convergence comme leur divergence vis-à-vis des enjeux. Certes la méthode présente comme limite la subjectivité des pondérations des relations. Toutefois, les résultats permettraient de regarder les réalités avec une certaine objectivité, pour stimuler la réflexion future. Par ailleurs, les résultats obtenus ici ne sont pas peut être typiques à la wilaya de Bejaia, on pourrait sans doute trouver des similitudes dans d'autres wilayas de l'Algérie.

TABLES DES MATIERES

Remerciements

Dédicaces

Sommaire

Introduction générale..... 1

PREMIERE PARTIE : DE LA THEORIE

Introduction à la première partie5

CHAPITRE I: APPROCHES DE DEVELOPPEMENT LOCAL : THEORIES ET ENJEUX

Introduction du chapitre I	6
1. Emergence et définition du concept	7
1.1. Origine du concept	8
1.2. Eléments de définition	8
1.3. Quelques sentences sur le développement local	9
1.4. Pour un développement local soutenu	9
2. L'approche territoriale du DL	10
2.1. Le district industriel (DI)	11
2.1.1. Le district industriel italien	12
2.1.2. Quelques caractéristiques du district industriel	12
2.2. Le système productif local (SPL)	15
2.3. Le Milieu Innovateur (MI).....	17
2.3.1. Le Milieu	17
2.3.2. L'Innovation.....	17
2.3.3. Milieux et innovation.....	18
3. Les approches d'inspiration régulationniste/résiliaire	21
3.1. La théorie des coûts de transaction	22
3.1.1. Les structures de gouvernance.....	22
3.2. La théorie de l'agence	24
Conclusion du chapitre I	26

CHAPITRE II: GOUVERNANCE : DU GLOBAL AU LOCAL

Introduction du chapitre II	28
1. Qu'est-ce que la Gouvernance ?.....	29
1.1. La notion de gouvernance	29
1.2. Brève histoire du concept de gouvernance	29
1.2.1. La gouvernance médiévale	30
1.2.2. La gouvernance dans l'ère classique	30
1.2.3. La gouvernance moderne	30
2. La gouvernance aujourd'hui	31
2.1. Une notion d'origine économique	32
3. Gouvernance globale (ou mondiale)	33
3.1. La conception de la gouvernance mondiale (ou globale)	35

3.1.1. L'approche normative de la gouvernance mondiale	35
3.1.2. L'approche analytique de la gouvernance mondiale	37
3.2. Les indicateurs de gouvernance selon la Banque Mondiale	38
3.3. Le champ d'analyse de la « bonne gouvernance »	39
4. La gouvernance territoriale (ou urbaine)	42
4.1. Caractéristiques de la gouvernance territoriale	42
4.2 Les ambiguïtés de la gouvernance territoriale	44
4.3 L'exercice du pouvoir dans les collectivités territoriales	45
4.4. Gouvernance territoriale, action et espace publics	46
4.5. Les enjeux de la gouvernance territoriale	48
4.5.1. Adaptation des méthode et formes des gouvernements locaux à la gouvernance territoriale.....	48
4.5.2. La participation une condition à proliférer pour mieux gouverner	49
4.5.3. Améliorer le partenariat public/privé	50
4.5.4. Réaliser la coopération intercommunale	51
4.5.5. Articulation entre les politiques menées à différents échelons territoriaux	52
Conclusion du chapitre II	53

CHAPITRE III : LES ACTEURS LOCAUX : STRATEGIES ET RESEAUX

Introduction du chapitre III.....	55
1. La notion d'acteur/agent.....	56
1.1. Les conceptions initiales de l'agent/acteur.....	57
1.1.1. La conception compréhensive	57
1.1.2. La conception objectiviste	57
1.1.3. La conception interactionniste	58
2. Les prolongements actuels de la notion d'acteur	59
2.1. Les caractéristiques des acteurs.....	59
2.2. Le débat sur l'action collective	60
2.3. Logiques d'action	61
2.3.1. Le courant des choix rationnel	62
3. Les réseaux.....	63
3.1. L'action en réseau : fréquence et intensité	64
3.2. La théorie des réseaux sociaux	66
4. Stratégies d'acteurs locaux et dynamiques des territoires	67
4.1. La mise en réseaux des acteurs locaux	67
4.1.1. Les logiques de production et les logiques d'interaction	68
4.2. Les types de réseaux	70
4.2.1. Le réseau producteur (type 1)	70
4.2.2. Le réseau facilitateur (type 2)	71
4.2.3. Le réseau incubateur (type 3)	71
Conclusion du chapitre III	72
Conclusion de la première partie	73

DEUXIEME PARTIE : DE LA PRATIQUE

Introduction à la deuxième partie	74
---	----

CHAPITRE IV : MILIEU ET CONTEXTE ACTUEL D'ETUDE

Introduction du chapitre IV	75
1. La décentralisation et l'organisation administrative en Algérie	76
1.1. L'organisation administrative	75
1.1.1. Les organes des collectivités territoriales	77
1.2. La mise en œuvre de la décentralisation	78
1.2.1. Les transferts de compétences	78
1.2.2. L'administration locale	79
1.2.3. Les relations des communes avec la tutelle	79
1.3. La démocratie locale	80
1.3.1. Le système électoral	80
1.3.2. La représentativité sociologique des conseils locaux	80
1.3.3. L'intercommunalité	81
1.4. Les Finances locales	81
2. Présentation du milieu d'étude	82
2.1. Situation et population	82
2.1.1. Situation géographique	82
2.1.2. Démographie	83
2.1.3. Emploi et habitat	85
2.2. Economie de La Wilaya	86
2.2.1. Les secteurs d'activité	86
2.2.1.1. Industries	87
2.2.1.2. Les ressources minières	87
2.2.1.3. Agriculture et pêche	88
2.2.1.4. Tourisme et hôtellerie	89
2.2.2. Infrastructures économiques	89
2.2.2.1. Réseau routier et ferroviaire	89
2.2.2.2. Port	90
2.2.2.3. Transport Aérien	91
2.2.2.4. Postes et télécommunication	92
2.2.2.4. Infrastructures socio- éducatives	93
2.2.2.5. Infrastructures sanitaires	93
2.2.2.6. Infrastructures socioculturelles et sportives	93
3. Echantillonnage et enquêtes	95
3.1. Champs et échantillons ciblé	95
3.2. Objectifs et déroulement de l'enquête	97
3.2.1. La structure du questionnaire	98
3.2.2. Le Contenu du questionnaire	99
Conclusion du chapitre IV	100

CHAPITRE V : MATERIEL ET METHODE D'ANALYSE

Introduction du chapitre V	101
1. La méthode MACTOR	102

1.1. Présentation de la méthode	101
1.2. Le modèle et les hypothèses sous-jacents	103
1.3. Le déroulement dans son ensemble	104
2. Présentations des acteurs	105
2.1. Liste des acteurs	105
2.2. Description des acteurs	106
3. Les données d'entrées	118
3.1. La matrice d'influence directe (MID)	119
3.2. La matrice des positions valués (2MAO)	120
Conclusion du chapitre V	121

CHAPITRE VI : RESULTATS ET ANALYSE DES JEUX D'ACTEURS

Introduction du chapitre VI	122
1. Influences entre acteurs	123
1.1. Influences Directes et Indirectes entre acteurs	123
1.2. Influences et dépendances entre acteurs	124
1.3. Balance Nette des influences	126
1.4. Rapports de force des acteurs	127
1.4.1. Vecteur des rapports de force MIDI	127
1.4.2. Histogramme des rapports de Force MIDI	128
2. Relations entre acteurs et objectifs	129
2.1. Positions des acteurs vis-à-vis les objectifs	129
2.2. La mobilisation des acteurs sur les objectifs	131
2.3. Correspondances acteurs / objectifs	132
3. Convergence entre acteurs	133
3.1. Matrice des convergences	133
3.2. Graphe des convergences entre acteurs	134
4. Divergences entre acteurs	135
4.1. Matrice des divergences	135
4.2. Graphe des divergences entre acteurs	136
5. Ambivalence des acteurs	137
5.1. Matrice de l'ambivalence des acteurs	137
5.2. Histogramme de l'ambivalence des acteurs	137
6. Distances nettes entre objectifs	138
6.1. Plan des distances nettes entre objectifs	138
6.2. Graphe des distances nettes entre objectifs	140
7. Distances nettes entre acteurs	141
7.1. Plan des distances nettes entre acteurs	141
7.2. Graphe des distances nettes entre acteurs	142
Conclusion du chapitre VI	143
Conclusion de la deuxième partie	145

Conclusion générale147

Bibliographie150

Liste des abréviations154

Liste des tableaux et figures155

Annexes

Tables des matières

Résumé

L'objectif de la présente recherche consiste à étudier l'apport de la bonne gouvernance territoriale à la réussite des stratégies des acteurs. La réflexion que nous proposons vise à analyser le concept de gouvernance territoriale au regard d'un espace considéré comme système. Pour ce, nous avons subdivisé notre travail en deux parties : la première partie est consacrée à l'éclaircissement des interrogations théoriques relatives à la gouvernance et ses enjeux. La deuxième partie se propose d'analyser les jeux d'acteurs du système et la gouvernance territoriale dans la wilaya de Bejaia.

Les résultats de notre étude se basent sur l'analyse par la méthode « MACTOR » et montrent qu'il existe une absence relative des opérateurs économiques et de la société civile dans l'œuvre des jeux d'acteurs locaux. Par ailleurs, les pouvoirs publics locaux devront collaborer davantage avec les acteurs locaux, notamment les élus locaux et le patronat. Ainsi, ces acteurs devront être incontournables dans l'élaboration, l'œuvre et l'évaluation des politiques de développement local par leurs concours sous forme de partenariat public/privé.

Mots clés : gouvernance, territoire, développement local, stratégie des acteurs, rapports de force...

المخلص

إن الهدف من هذا البحث هو دراسة مدى تأثير الحكم الإقليمي الراشد على نجاح إستراتيجيات الفاعلين المحليين. فكرتنا تقترح تحليل مفهوم الحكم الإقليمي و ذلك من خلال مشاركة مختلف الفاعلين في نظام التسيير المحلي و اتخاذ القرارات الخاصة بالتنمية المحلية. و على ذلك ينقسم عملنا إلى جزأين : خصص الأول لإيضاح المفاهيم النظرية المتعلقة بالحكم الإقليمي و فعاليتيه. الجزء الثاني يقترح تحليل أدوار الفاعلين المحليين في ولاية بجاية.

نتائج دراستنا تعتمد على التحليل بطريقة و نموذج «ماكتور». هذه النتائج تثبت وجود نقص نسبي للمتعاملين الاقتصاديين و المجتمع المدني في لعب الأدوار الهامة على المستوى المحلي. فضلا عن ذلك، يجب على السلطات العمومية التعاون أكثر مع جميع الفاعلين، و على هذا الأخير أيضا المساهمة المستمرة عند إعداد، تطبيق و تقييم سياسات التنمية المحلية من خلال الشراكة عام/خاص.

المفردات الهامة: الحكم الإقليمي، التنمية، إستراتيجية، الفاعلين المحليين